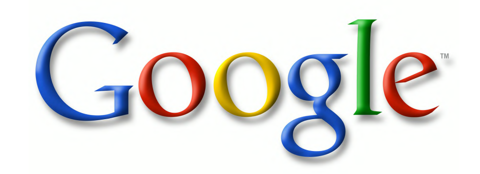
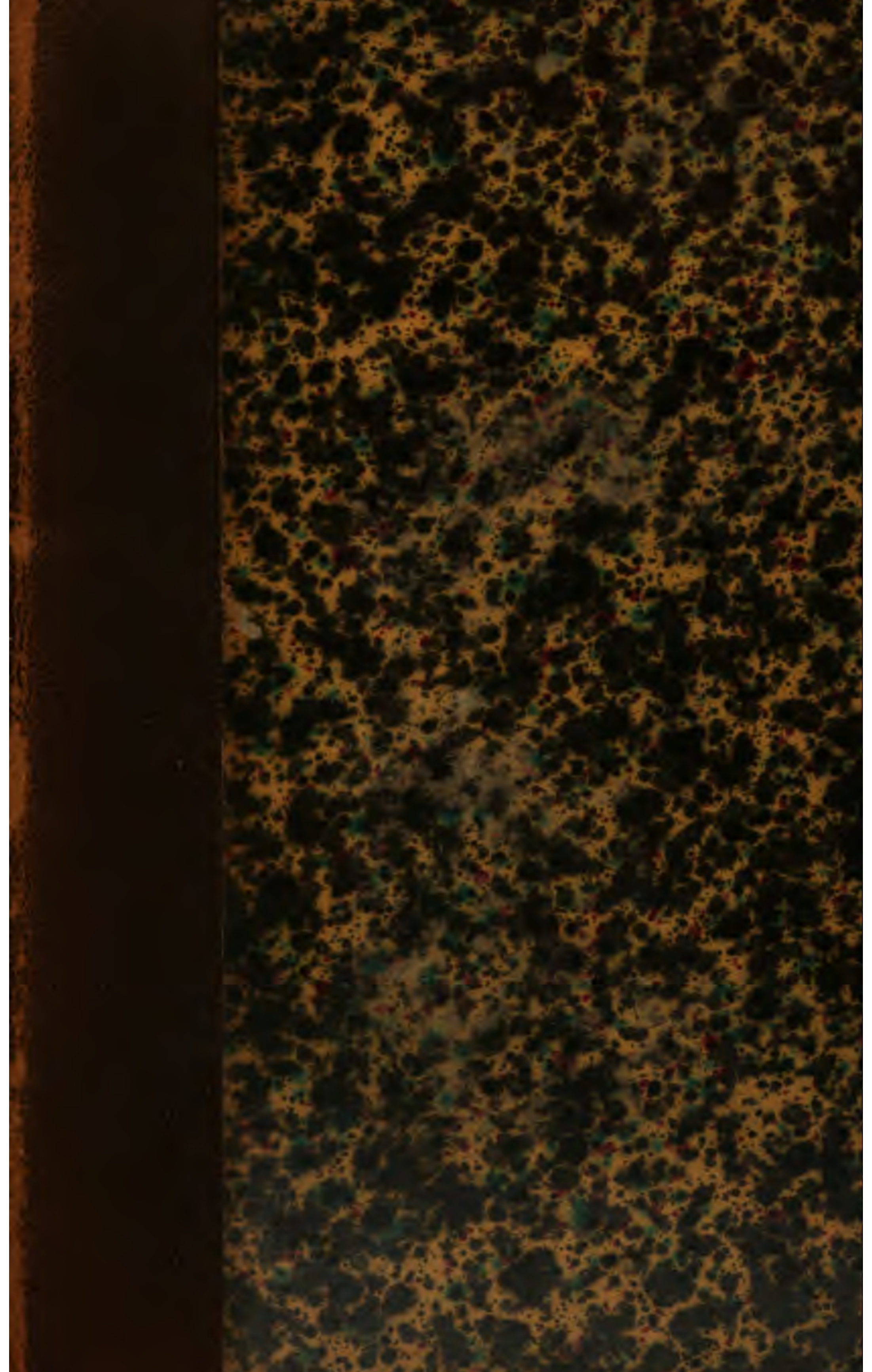
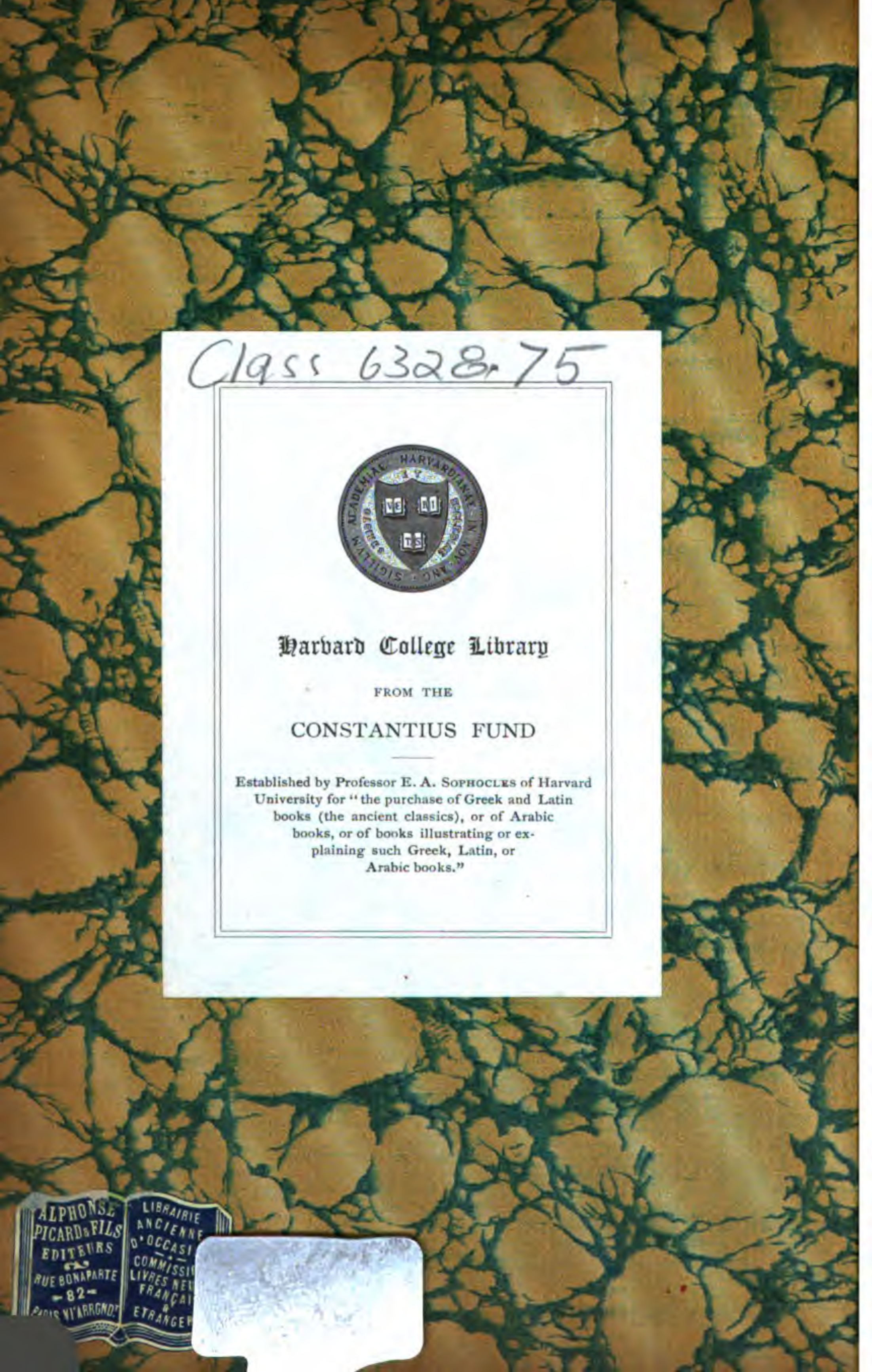

Google







INSCRIPTIONS

Antiques & du Moyen Age

DE VIENNE

EN DAUPHINÉ

PAR

A. ALLMER & ALFRED DE TERREBASSE

Deuxième Partie

INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE

ANTÉRIEURES AU XVIIe SIÈCLE

Par ALFRED DE TERREBASSE

I



VIENNE

GIRARD, ANCIEN LIBRAIRE, ÉDITEUR

1875

INSCRIPTIONS
DE VIENNE

TOME CINQUIÈME

CET OUVRAGE

A OBTENU

De l'Académie des Inscriptions & Belles - Lettres

LA PREMIÈRE MÉDAILLE

Au Concours des Antiquités nationales de 1874

EN VENTE

A PARIS, chez MM. Ernest THORIN, libraire, rue de Médicis;
CHAMPION, libraire, quai Malaquais;
A LYON . . . . BRUN, libraire, rue du Plat;
A GRENOBLE . . . MAISONVILLE, libraire, Grand'Rue;
RAVANAT, libraire, place de la Halle.

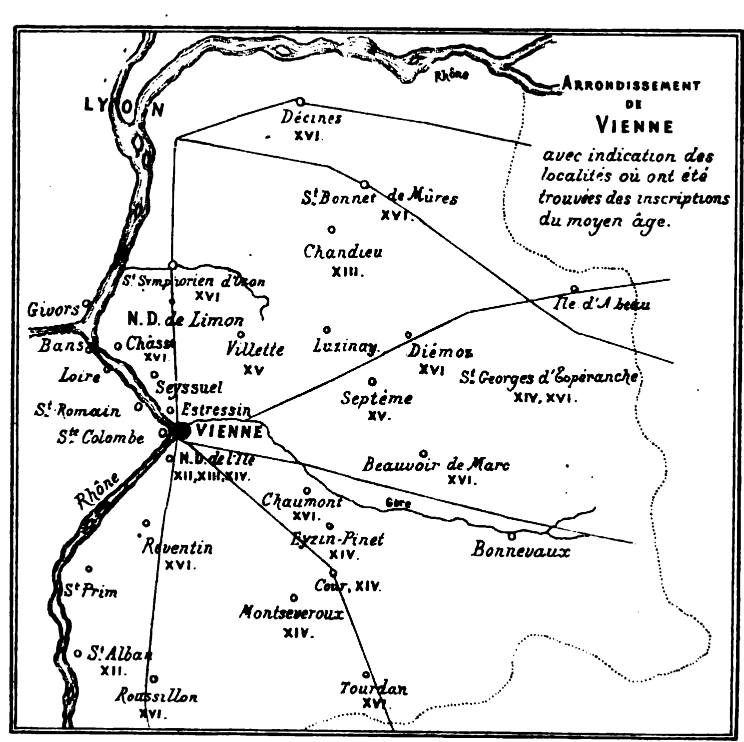
PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET

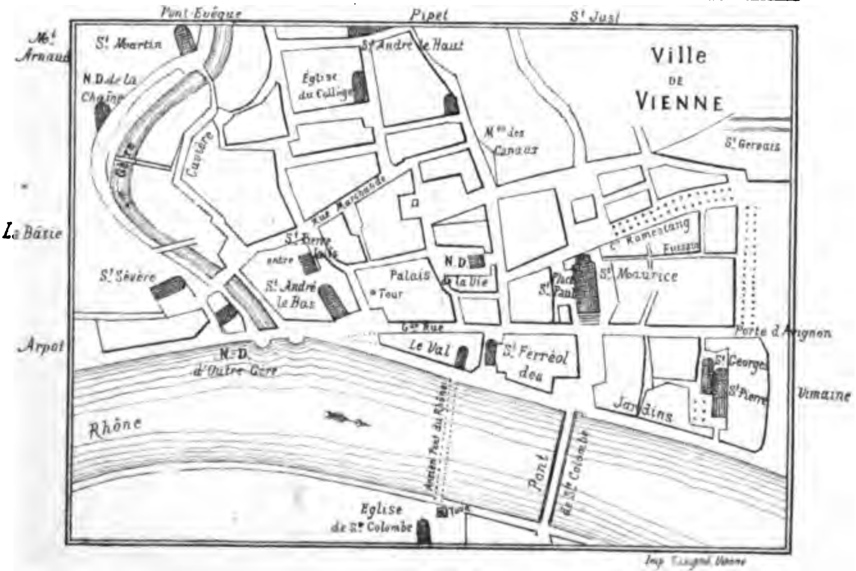
Tiré à 200 exemplaires, dont 10 sur papier fort, avec atlas grand format:

6 vol. in-8° et atlas in-4°, papier ordinaire,		90 fr.
» « » «	grand papier,	150 fr.
On vend séparément le texte: les 6 vol.,		45 fr.

NOTA. Le 4e vol. sera livré aux souscripteurs dans les premiers mois de 1876.

Vienne, impr. SAVIGNÉ.


ARRONDISSEMENT
DE
VIENNE
avec indication des localités où ont été trouvées des inscriptions du moyen âge.
LYON
Rhône
Décines
XVI.
S.t Bonnet de Mûres
XVI.
Chandieu
XIII.
S.t Symphorien d'Ozon
XVI
Givors
N. D. de Limon
Bans
Chass
XVI
Villette
XV
Luzinay
Diémoz
XVI
Ile d'Abeau
S.t Georges d'Espéranche
XIV, XVI.
Loire
Seyssuel
Septème
XV.
S.t Romain
Estressin
S.te Colombe
VIENNE
N.D. de l'Ile
XII, XIII, XIV.
Beauvoir de Marc
XVI.
Rhône
Chaumont
XVI.
Gère
Reventin
XVI.
Eyzin-Pinet
XIV.
Bonnevaux
S.t Prim
Cour, XIV.
Montseveroux
XIV.
S.t Alban
XII.
Roussillon
XVI.
Tourdan
XVI.


Ville
DE
VIENNE
Pont-Evêque
Pipet
S.t Just
S.t Martin
S.t André le Haut
Église du Collège
N.D. de la Chaîne
Gère
Cavière
M.ts des Canaux
S.t Gervais
Rue Marchande
La Bâtie
S.t Pierre
Palais
Tour
N.D. de la Vie
S.t Paul
S.t Maurice
S.t Sévère
S.t André le Bas
Porte d'Avignon
Arpot
N.D. d'Outre Gère
Le Val
S.t Ferréol
Jardins
Vimaine
Rhône
Ancien Pont du Rhône
Pont de S.te Colombe
Eglise de S.te Colombe

INSCRIPTIONS

Antiques & du Moyen Age

DE VIENNE

EN DAUPHINÉ

PAR

A. ALLMER & ALFRED DE TERREBASSE

Deuxième Partie

INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE

ANTÉRIEURES AU XVIIe SIÈCLE

Par ALFRED DE TERREBASSE

I



VIENNE

GIRARD, ANCIEN LIBRAIRE, ÉDITEUR

1875

INTRODUCTION

Les inscriptions du Moyen Age, antérieures au XVII[e] siècle, sont celles qui ont été recueillies dans toute l'étendue de l'arrondissement de Vienne. Au nombre de près de trois cents, elles forment deux volumes qui sont l'œuvre de M. de Terrebasse, et font suite à ceux qui contiennent les inscriptions antiques. Elles y sont l'objet d'un chapitre unique établi chronologiquement, et les numéros sous lesquels elles y figurent sont les mêmes qu'elles portent dans l'atlas, où elles remplissent soixante-cinq planches, lesquelles, sous le rapport paléographique, en sont assurément la partie la plus curieuse.

Reproduites dans le livre sans abréviations, les inscriptions de cette période n'avaient pas besoin d'être accompagnées d'une lecture latine *in extenso*, et même il n'a été donné de traduction que de celles que l'auteur a jugées ne pouvoir se passer de ce complément. Quelques traductions de textes métriques où l'obscurité de la pensée torturée à l'excès par les exigences du rhythme et de la rime semblait rendre d'avance impossible tout essai de ce

genre, peuvent être considérées comme de véritables chefs-d'œuvre.

A l'égard des commentaires qui accompagnent la plupart des textes, ils offrent une lecture des plus variées et des plus attrayantes, en même temps que des plus instructives.

Possédant à fond l'histoire générale du moyen âge ; ayant fait de l'histoire particulière du Dauphiné, des cartulaires et des familles de cette province, l'objet des recherches de toute sa vie ; mis, par sa vaste érudition et sa connaissance spéciale des livres, en possession de toutes les sources de renseignements ; rompu de bonne heure aux meilleures pratiques de l'art d'écrire, M. de Terrebasse a fait sur les inscriptions de Vienne un travail que personne n'eût été capable de faire meilleur. Ses dissertations sont le résumé plein, succinct, élégant, de ce que la science était en mesure de dire sur un tel sujet.

M. de Terrebasse s'était occupé de préparer une introduction aux inscriptions de la période qu'il a traitée. Le commencement seul en a été retrouvé, après sa mort, dans les papiers de sa bibliothèque. Nous nous faisons un pieux et scrupuleux devoir de le donner sans aucun changement.

Il n'est point en France de ville qui se distingue à l'égal de la ville de Vienne par ses monuments antiques et par ses monuments du moyen âge. On rencontre ailleurs des monuments romains, des inscriptions romaines et chrétiennes, des églises, des inscriptions romanes et gothiques, mais on ne trouve nulle autre part, une réunion, une série aussi complète de monuments et d'inscriptions de ces différentes époques. C'est à son caractère multiple de colonie romaine, de cité chrétienne par excellence, de ville royale et archiépiscopale que Vienne doit ce rare et singulier avantage.

Métropole de la puissante nation des Allobroges, elle ne subit le joug des Romains que pour s'élever et grandir entre leurs mains. Ils l'avaient trouvée de bois et de torchis, comme les autres villes de la Gaule ; ils la firent de pierre et de marbre. Vienne se couvrit de monuments, dont quelques-uns, heureusement échappés de la destruction, suffisent pour rendre témoignage de ce que devaient être les autres. Citadelle avancée de la Gaule Narbonnaise, du temps de Jules César, elle fut enceinte de murailles formidables.

Une médaille assez commune dans nos contrées,

qui porte d'un côté les têtes adossées de César et d'Octavien, son fils adoptif, et sur le revers les initiales C. I. V : Colonia Julia Vienna, *au-dessus d'une proue de galère, paraît établir que c'est à ce conquérant de la Gaule que Vienne dut le titre de Colonie romaine. Et, en effet, le discours prononcé par l'empereur Claude, dans le Sénat, l'an* 48e *de notre ère, et gravé sur des tables de bronze, qui se conservent au Musée de Lyon, nous apprend que la florissante et puissante Colonie des Viennois jouissait depuis longtemps du droit de fournir des sénateurs au Sénat de Rome.*

Nous savons de Tacite que dans les discordes civiles qui suivirent la mort de Néron et l'avénement à l'empire de Galba, les Viennois avaient levé des légions en faveur de ce prince: conscriptas legiones. *La force d'une légion en campagne s'élevant à dix mille hommes environ, on conçoit, lors même qu'il ne s'agirait que de deux ou trois légions, quelle devait être la population d'un pays en état de mettre sous les armes un pareil nombre de soldats.*

La suite du récit de Tacite nous montre que la richesse n'y était point au-dessous de la population. Contrainte de se racheter du pillage et de l'extermination dont la menaçait l'armée de Fabius Valens, lieutenant de Vitellius, qui venait de se faire procla-

mer empereur à Cologne, Vienne dut compter à chaque soldat de cette armée qui se montait à plus de quarante mille hommes, une somme de trois cents sesterces, c'est-à-dire près de cinquante-quatre francs de notre monnaie. Ce fut à ce prix seulement, ajoute l'historien, que l'on se souvint de l'indulgence que méritait cette ancienne et noble colonie. Vienne ne tarda pas à se relever de ce dommage passager, et tout annonce que la période qui s'écoula depuis cette époque jusqu'au commencement du Ve siècle, fut pour elle, comme pour la majeure partie des cités de la Gaule, une ère de grande prospérité matérielle. Quelques années avant le règne de Constantin, et probablement sous Dioclétien, une nouvelle division de l'empire ayant été faite, Vienne devint la métropole de l'une des dix-sept provinces de la Gaule, qui s'appela de son nom « Viennoise » et comprenait treize cités: Vienne, Genève, Grenoble, Viviers, Die, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon, Arles, Marseille.

La lettre que les fidèles des églises de Vienne et de Lyon adressèrent à leurs frères de l'Asie, pour leur raconter l'atroce persécution qu'ils venaient d'éprouver l'an 177 du Christ, est le titre primordial du christianisme dans les Gaules. Tout ce qui précède n'est basé que sur des légendes qui peuvent char-

mer les âmes pieuses, mais qui n'ont rien à démêler avec l'histoire. Il résulte de cette lettre, dont Eusèbe de Césarée nous a conservé un long et touchant extrait, que la religion chrétienne venait de s'établir récemment dans ces deux villes, puisqu'il y est dit que les principaux membres de ces deux Eglises, ceux qui, par leur labeur et leur zèle, les avaient constituées, organisées (constitutae), *furent tous arrêtés à la fois. Quoiqu'il soit question de deux Églises, saint Pothin seul est nommé en qualité d'évêque de Lyon, et comme il n'est fait aucune mention d'un évêque de Vienne, il y a lieu de croire que les deux Églises obéissaient au même pasteur. La suscription de la lettre même, où l'on voit le nom de Vienne précéder par civilité celui de Lyon, semble confirmer cette conjecture. Elle est mise hors de doute par deux autres passages de l'*Histoire ecclésiastique *d'Eusèbe, où il est dit que le successeur de saint Pothin, saint Irénée, agissait au nom des fidèles et comme recteur des paroisses de la Gaule. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la mort de ce grand évêque, qui reçut la couronne du martyre, soit dans le sac de Lyon par les soldats de Septime Sévère, victorieux d'Albinus, l'an 197, soit quelques années plus tard, l'an 202, dans une nouvelle persécution du même Septime Sévère, une vaste lacune se pro-*

duit à la fois dans l'histoire ecclésiastique des cités de Vienne et de Lyon.

Nous apprenons de la lettre d'Eusèbe que cette première persécution des Gaules fut le résultat d'une émeute populaire contre les Chrétiens, auxquels le vulgaire imputait des crimes monstrueux. Les magistrats, qui partageaient les préjugés du peuple, commencèrent par en faire arrêter et torturer plusieurs, mais n'osèrent pas cependant aller plus loin avant d'en avoir référé à l'empereur. Il est probable qu'un prince d'un esprit aussi élevé que Marc-Aurèle ne s'arrêta pas aux odieuses calomnies dont on chargeait les Chrétiens; mais, grand pontife et fort adonné aux pratiques païennes, il ne pouvait tolérer une religion qui niait toutes les autres et menaçait de ruiner par la base la société romaine. Il ordonna par sa réponse de faire périr par le glaive ceux qui s'avoueraient chrétiens et de remettre en liberté ceux qui déclareraient ne plus l'être. Telle fut la mesure cruelle, inexorable qui, mise à exécution durant une longue série de persécutions, à la fois populaires et officielles, décima une partie des membres de la société chrétienne et força les autres à se cacher dans l'ombre. Quoi qu'en puissent dire les écrivains à parti pris, le christianisme subit à cette époque, dans les Gaules, un temps d'arrêt qui

nous est démontré par l'incertitude des listes épiscopales, le silence des manuscrits et l'absence des inscriptions. Il ne reprit l'essor qui devait amener son triomphe définitif qu'à l'avénement de Constantin, qui, même avant d'embrasser le christianisme, accorda aux Chrétiens la liberté de professer leur culte. Les Églises qui avaient été abattues durant la dernière persécution de Dioclétien, se relevèrent rapidement; les fidèles dispersés se réunirent autour de leurs pasteurs, et Constantin ayant convoqué, le 1er août 314, un concile général à Arles, quatorze Églises de la Gaule y furent représentées par leurs évêques ou par leurs députés. Au nombre de ces évêques nous citerons particulièrement Marinus, évêque d'Arles, et Verus, évêque de Vienne, qu'il faut porter en tête de l'histoire de ces deux Églises, si l'on veut s'en tenir aux monuments certains et ne pas se perdre dans de vaines conjectures. Il est possible, il est même probable que, fondée vers le milieu du second siècle, l'Église de Vienne a eu des évêques avant Verus; mais les probabilités ne peuvent suppléer aux documents historiques. Nous ne saurions accorder ce caractère à une chronique du IXe siècle, et il est évident que la liste purement nominale que donne l'archevêque Adon, des évêques de Vienne des trois premiers siècles, n'a été dressée que pour combler

une lacune et relier la fondation de l'Église de Vienne aux temps apostoliques. Ce fut à une certaine époque l'émulation générale des Églises de la Gaule, et l'on vit jusqu'à trois conciles assemblés pour déclarer que saint Martial, évêque de Limoges, avait reçu directement sa mission de saint Pierre. Moins sage que l'Église de Lyon, qui sut toujours s'en tenir à saint Pothin et à son origine asiatique, l'Église de Vienne se laissa entraîner sur le terrain des fictions, où elle avait tout à perdre et rien à gagner. Elle était, avec l'Église de Lyon, la plus ancienne Eglise des Gaules, à date certaine; les fables qu'elle eut la faiblesse d'adopter, compromirent à la fois son histoire et sa dignité.

Nous avons vu que la cité d'Arles faisait partie de la province Viennoise, et, comme la hiérarchie ecclésiastique se réglait alors sur la hiérarchie civile, il en résultait que Vienne était la métropole d'Arles. Ceci est un fait que garantissent, non seulement les Actes du concile d'Arles, où Marinus figure parmi les évêques de la Viennoise, mais encore la Notice de la Gaule rédigée sous l'empereur Honorius. Par la suite, le siége du prétoire ayant été transporté de Trèves à Arles, cette ville fut élevée du rang de cité à celui de métropole et devint la métropole de cette subdivision de la Viennoise, mais non la métropole

de la Viennoise, qui conserva son nom. Les évêques d'Arles ne se contentèrent point de la position qui leur était faite aux dépens de Vienne; et, partant du principe que la primauté ecclésiastique devait suivre la primauté civile, réclamèrent audacieusement la primauté sur les siéges de la Viennoise et de la Narbonnaise. Le concile de Turin ayant refusé de trancher la question entre Simplice, évêque de Vienne, et Constantius, évêque d'Arles, Patrocle, son successeur, ami et commensal du préfet du prétoire, s'adressa, par son intermédiaire, au pape Zosime. Celui-ci, fort empressé d'établir sa juridiction sur les Eglises de la Gaule, se montra, comme de raison, très favorable envers celui qui avait recours à son autorité. Il accorda sans délai tout ce qui lui était demandé, et soumit les évêques des deux Narbonnaises et de la Viennoise à la suprématie de son co-évêque ou vicaire Patrocle. Dans sa lettre, datée du 22 mars 417, trois ou quatre jours après son élévation au pontificat, il déclare qu'il ne fait que confirmer à l'évêque d'Arles son vieux privilége de métropolitain, puisqu'il est avéré que saint Trophime ayant été premièrement envoyé de Rome en cette ville, c'est de cette source que se sont répandus dans toutes les Gaules les ruisseaux de la foi.

Les auteurs qui ont accepté et défendu l'authenti-

cité de cette lettre tirée des archives de l'Eglise d'Arles et mise au jour pour la première fois par Baronius, ne se sont pas rendu compte de la perturbation qu'elle jette dans l'histoire ecclésiastique. Il faudrait, pour en faire usage, commencer par mettre de côté tout ce qu'ont écrit Eusèbe de Césarée, Sulpice Sévère et Grégoire de Tours. L'Eglise d'Arles, de l'aveu de tous les critiques, n'a pas été la mère des Eglises de Vienne et de Lyon, qui sont filles de l'Eglise de Smyrne, et fondées par saint Pothin et saint Irénée, disciples de saint Polycarpe. Trophime, comme évêque d'Arles, est un personnage problématique que les historiens ecclésiastiques ne savent à quelle époque placer sur le siége de cette ville, où il était encore si peu connu au IVe et au VIe siècle, que Prudence et Fortunat donnent à Arles, pour saint principal, le martyr saint Genès. Comment supposer qu'ils aient oublié, négligé saint Trophime, qui, selon la lettre de Zosime, était, non seulement le premier évêque d'Arles, mais encore l'apôtre de toutes les Gaules? Il y a plus : les papes Boniface, Célestin, saint Léon, Symmaque, qui par la suite intervinrent dans ce débat entre les deux Eglises, penchant tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, n'ont jamais, dans leurs nombreux rescrits, nommé ou même rappelé saint Trophime, qui n'a d'autre

garantie de son apostolat que la lettre précitée. Il en est de saint Trophime comme de saint Crescent que les Viennois eurent la faiblesse d'aller chercher à ses côtés dans les Epîtres de saint Paul, pour en faire le premier évêque de Vienne, et l'opposer à ce premier évêque d'Arles. Ce fut une faute d'autant plus grande qu'elle entraîna l'Eglise de Vienne à supposer des lettres et des titres qui étaient loin de valoir pour elle les Actes des martyrs de Lyon.

Cette querelle de suprématie, qui ne fut jamais décidée et que les papes essayèrent d'atermoyer par un partage des diocèses entre les deux métropolitains, était dans sa plus grande effervescence, lorsque la ville de Vienne passa sous le joug des Bourguignons. Cette situation ne fut pas favorable à ses évêques, devenus étrangers à l'empire romain, et saint Mamert, ayant ordonné un évêque à Die, qui faisait partie du diocèse récemment attribué à la métropole d'Arles, fut vivement admonesté par le pape Hilaire. On ignore ce que répondit saint Mamert; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'évêque de Die fut maintenu sur son siége, et que cette Eglise n'a pas cessé, depuis cette époque jusqu'à la Révolution, de dépendre de la métropole de Vienne. L'arianisme, que professaient les Bourguignons et leurs princes, était, pour le clergé catho-

lique, le sujet de difficultés plus graves et plus intimes. Les évêques et les prêtres ariens, non moins barbares et avides que leurs coreligionnaires, ne songeaient qu'à s'emparer par la violence des siéges épiscopaux, des églises et des vases sacrés. Dieu mit heureusement le remède à côté du mal en suscitant des prélats comme saint Mamert, saint Hesychius et saint Avitus. Gondebaud, séduit par l'éloquence et l'affabilité de cet évêque de Vienne, arrêta non seulement la persécution, mais hésita plusieurs fois lui-même s'il ne reviendrait pas à l'orthodoxie. L'épée des Francs ne tarda pas à trancher la question : l'hérésie arienne disparut avec le premier royaume de Bourgogne.

Ici s'arrête ce qui a été retrouvé de l'introduction commencée par l'auteur, interrompu dans son travail par le progrès de la maladie qui l'a enlevé si tôt à notre affection, à l'estime de ses concitoyens, à l'attente des savants. Etait-ce la forme définitivement arrêtée de sa pensée, ou seulement un projet auquel la dernière main n'était pas mise encore ? C'est ce que nous ne savons dire.

Ce que nous croyons pouvoir supposer, d'après

son début, c'est que le plan qu'il s'était tracé l'aurait conduit à suivre et à éclairer de ses lumineux enseignements les successives époques embrassées par les textes épigraphiques : celle où Vienne fut de nouveau la capitale d'un royaume; celle où, ensuite, elle passa sous la domination de ses archevêques ; celle où, soustraite au gouvernement ecclésiastique, elle fut enfin annexée au royaume de France.

Nous n'aurons pas la présomptueuse tentation de songer à nous faire son continuateur. Que sa page inachevée tire précisément de cette large lacune qui la sépare de la fin supposée, sa principale mise en relief. Qu'elle brille de cet isolement où la fait paraître avec plus d'éclat l'absence de tout ce qui devait suivre, et qu'elle ait pour ornement cette auréole de religieuse vénération dont on entoure les dernières paroles des mourants !...

TABLES

Les tables ont été dressées, sur le texte même des inscriptions, après la mort de M. Alfred de Terrebasse

---

TABLE DES NOMS PROPRES

XVIIe s., relative à un cirque romain et à sa transformation.

CLAUDIEN. — I, 32. Frère de saint Mamert, évêque de Vienne, et son coadjuteur, un des savants les plus considérés de la Gaule méridionale au Ve s.

CLÉMENT. — II, 24. Prêtre à Argéniac.

CLÉMENT V, le pape. — II, 135. Concile de Vienne, 16 octobre 1311. Condamnation des Templiers. Promulgation du livre des Clémentines.

CLÉMENT Pierre. — I, 207. Du XIIe au XIIIe s.; donne la moitié de ses biens et les moulins d'Orose à l'abbaye de St-Pierre.

CLERMONT, noble dame Jacqueline de. — II, 149. Femme de Guigues de — V. Roussillon, m. 1310, enterrée dans l'église du couvent des Frères-mineurs, à Ste-Colombe. Fille d'Aynard 1er, sire de Clermont et d'Alix de Thoire-Villars.

CLERMONT, noble dame Marguerite de. — II, 217. Epouse de Philibert de : — V. Grolée, m. 1436, enterrée dans l'égl. de Ste-Colombe. Fille d'Aynard, baron de Clermont en Viennois, vicomte de Clermont en Trièves, et d'Alix de Seyssel, d'Aix en Savoie. — V. dissertation sur l'origine des armes de Clermont, II, 219.

COINDOS Berlion. — II, 8. Chanoine et sous-diacre, m. 1274. Fondations, à St-Maurice, de plusieurs anniversaires. Guillaume, son frère.

CONRAD. — I, 150. Roi de Bourgogne, m. 993. Donations importantes à St-André-le-Bas où il fut enseveli.

CORDON (Ismidon de). — I, 352. Dignitaire de l'égl. de Vienne ; XIIIe s. Famille du Bugey.

COSTAING. — II, 265. Noble Claude Costaing, écuyer tranchant du roi Dauphin, capitaine et viguier de Ste-Colombe, m. 1482, fils de. — Noble Jacques Costaing, seign^r du Palais, conseiller et maître d'hôtel du roi dauphin, gardier à Vienne, m. 1496. — Françoise de Chenay, sa femme. — Noble Guigue Costaing et Julienne, sa femme. — Noble Ozias Costaing , leur fils. Fondation de la chapelle dite de Costaing. Donations et fondations diverses. — Claude de Costaing. — II, 320. Chanoine et archidiacre de l'égl. de Vienne, m. 1544, voulut être inhumé dans le cimetière des pauvres. — Noble Pierre de Costaing. — II, 397. Fondation d'une chapelle dans l'égl. de Notre-Dame de la Vie. L'inscription ayant été détruite, nous ne donnons pas la nomenclature des nombreux membres de cette famille, dont il y était parlé.

COURT Benoît. — II, 362. Principal du collége de Vienne, m. 1571. Famille originaire de St-Symphorien-le-Château en Lyonnais.

Caux, archevêque de Vienne 1405, assiste au concile de Pise 1409, évêque de Paris 1425, mort 1426. Famille de Franche-Comté, au baillage de Vesoul.

NANX (Martin de). — II, 24. Maison à Vienne. XIIIe s.

NEMOURS (le prince de). — II, 403. Commandant en Bourgogne. XVIe s.

NEYRIEU (Jean de Trite de). — II, 213. Lyonnais, époux de (V) Ferre. m. 1428. Donation et fondation obituaire à l'égl. de Villette-Serpaize.

NIÈVRE (Claude de). — II, 295 et suiv. Chanoine de St-M. et chantre, vers 1509-1522. Légua tous ses biens à l'hôpital du Pont-du-Rhône. Maison à Vienne. Famille noble originaire de l'Ain, passée à Lyon, puis à Vienne (1458), éteinte en 1753.

NOREY (Denis de). — II, 290. Prêtre de St-Maurice. m. 1502. Fondation à St-M. (Chap. de St-Jean-Baptiste dans les cloîtres).

OGIER (Jean). — II, 304. Notaire à Vienne. m. XVIe s.

OLIERGUES (Yzeu d'). — II, 103; II, 149. D'une illustre famille d'Auvergne, femme de Guigues de (V). Roussillon. m. 1294 (1293); inhumée dans le cimetière des Frères-Mineurs auxquels elle donna tous ses joyaux.

OLOUISE (Aymon d'). — I, 314. Chevalier m. 1234. Fondation obituaire; (l'anniversaire est fixé en 1286, à 60 sous, en livres viennoises, de rente).

ORME (famille de l'). — II, 91. Ainsi nommée de la maison de l'Orme qu'elle possédait à Vienne. Fondations obituaires pour : Jean; Pierre, son père; Etienne, son grand-père; Bonne, sa mère; Etienne; Pierre; Jean et Bonne.

PAGNY (Hugues de). — I, 365. Issu d'une branche de la famille des anciens comtes de Bourgogne, céda ses droits sur Vienne à l'archev. J. de Bournin. XIIIe s.

PALADRU (Guigue de). — I, 332. Chevalier, chanoine de St-Ruf, m. 1244. Fondation d'un anniversaire (quinze livres). Ancienne famille du Dauphiné.

PALEAT (Jacquemet). — II, 173. XIVe s.

PALAGNIN (Antoinette de). — II, 390. Femme de (V.) C. de Bourrellon. m. 1569. Famille du Dauphiné éteinte au XVIIe s.

PALMIER (Guillaume). — II, 307. Doyen de l'égl. de Vienne. Fit reconstruire la chapelle du St-Sépulcre dans les petits cloîtres de St-M. 1524. Testa en 1525. — Jean Palmier, son frère, président du Parlement de Grenoble, 1483. — Jean, son fils, vice-bailli de Vienne.

Eglise de Vienne (Saint-Maurice)

Abbaye de Saint-Pierre

ANDRÉ DES COURS. — I, 249. Prêtre et moine.
ARIBERT. — I, 241. Moine.
ARNAUD. — II, 16. Abbé.
AYMAR. — I, 336. Abbé.
CHAPELLE (J. de la). — II. 64. Abbé.
DIDIER. — I, 225. Abbé.
FALCO. — II, 30. Moine.
FALCO. — id. id.
FOURNIER. — II, 249. Chamarier.
GÉRARD. — I, 188. Abbé
GERMAIN (G. de St.). — II, 124 ; infirmier. — GUILLAUME, son frère, prieur de St-Etienne de Basayes, dépendant probablement de l'abbaye de St-P.
GONTARD. — I, 302. Moine.
GROLÉE (Louis de). — II, 394. Abbé de St-Pierre, Bonnevaux et Aiguebelle.
GUILLAUME. — I, 302. Abbé.
HUGO. — I, 245. Prêtre, moine et chamarier.
MARTEL (P. de). — II, 116. Prieur claustral.
POISIEU (A. de). — II, 259. Abbé, archevêque de Vienne.
ROSTAYN (le Seign^{r} P.). — II, 154. Infirmier.
TIVELZ (G.). — I, 247. Abbé.
YVES. — I, 242. Abbé.

Chanoines de Saint-Ruf et prieuré de Notre-Dame-de-l'Isle

AIMIN. — I, 273. Prêtre et chanoine. Prieur de N.-D. de l'Isle.
ALDO. — I, 273. Prieur de N.-D.
ANCEZUNE (J. d'). — II, 342. Abbé de St-Ruf.
AY (d'). — II, 133. Prêtre et chanoine. Prieur de N.-D.
BAION (J). — I, 273. Prêtre et chanoine.
BEC (Hugues). — II, 75. Frère convers à N.-D.
BURNON. — I, 283. Chanoine. Archevêque de Vienne.
CHAPONAY (P. de). — II, 4. Chanoine.
FOURNIER (J. du). — II, 249. Prieur commandataire de N.-D.
GUILLAUME DE DIE. — II, 72. Prêtre et chanoine. Sacristain de N.-D.
GUILLAUME. — I, 316. Prêtre et chanoine.

Monastère de Saint-André-le-Bas

Monastère de Saint-André-le-Haut

Abbaye de Saint-Theudère — Saint-Chef

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Eglises et Chapelles

Chapelles à Saint-Maurice

TABLE DES MATIÈRES DIVERSES

Les donations, fondations, obiit, obitus, anniversaires, sepulchrum, tombeaux; les titres et dignités ecclésiastiques; les églises, chapelles, couvents, etc., étant déjà inscrits dans la table des noms propres et des noms de lieux, nous n'en donnerons pas ici la nomenclature.

DOMICELLUS. Damoiseau. — I, 329.
DOMINIUM. Propriété seigneuriale. — II, 40-156.
DOMNUS, DONUS. Dom, messire, seigneur. — I, 283. — II, 116-124-129-133-149-154-187-251-285-289-290-315-445.
DORMITORIUM. Dortoir. — II, 394.
DOTATOR. Instituteur de fondation. — II, 339.
DUX. Duc. — I, 109-322. — II, 372.
EDIFICARE. Fonder. — II, 177.
EGREGIUS. Titre honorifique. — II, 285.
ELEEMOSINA. Aumône. — II, 68.
EMENDARE. Réparer. — II, 188.
EMINA. Hémine, mesure (1/2 setier). — II, 68.
EMPIREUM, EMPYREUM. Paradis. — II, 296.
ENSEIGNE. — II, 403.
ESCUS. — II, 224-243-266.
ESCUYER. Titre nobiliaire. — II, 265 (tranchant).
ESTATS. Statuts. — II, 266.
EXCOMUNIMENT. — II, 266.
EX VOTO. — I, 75.
FABRICA. Fabrique d'église. — I, 344.
FANAL. — I, 341.
FAX. Cierge. — II, 259.
FEUDUM. Mouvance d'un château. — II, 34.
FISCUS. Fisc. — I, 162.
FLORENUS. Florin. — II. 24-231-234-243.
FOSSORATA. Fosserée, mesure (75 toises royales). — II, 177.
FRANC-ARCHER. — II, 278.
FULLONIBUS MOLENDINI CUM. Moulins à foulons. — II, 260.
FUNDATIO PANI ET VINI. — II, 339.
FURNUS. Four. — II, 24.
GAGERIA. Créance. — II, 57.
GALLINA. Géline. — II, 82-188.
GARDIER. Officier de justice, pour le roi. — II, 265.
GENS DE PIED. — II, 372-402.
GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — II, 346.
GOUVERNEUR.. EN DAUPHINÉ.. etc.. — II, 346-372-403.
GRADUARIUM. Graduel. — II, 188.
GROS. Monnaie (15 deniers tournois). — II, 240-248.
HABITUM RELIGIONIS SUMPSERE. — II, 259.

FIN DES TABLES

Vienne, imp. Savigné.

INSCRIPTIONS
DU MOYEN AGE

ÉPITAPHE

DES TROIS MARTYRS
SÉVÉRIN, EXSUPÈRE ET FÉLICIEN

326 BIS.

MARTYRIBVS REVERENDA TRIBVS HAEC FVLGVRAT AVLA
QVORVM COELESTI SERVANTVR NOMINA LIBRO.
HI DOMINI OB NOMEN FELICI SORTE PEREMPTI
VRBE VIENNENSI AETHEREAS SVMPSERE CORONAS.
INDE HVC TRANSLATI POST LONGI TEMPORIS ANNOS
PRAESENTEM INLVSTRANT MERITIS VIVACIBVS AVLAM (*)
CONSPICVO IN TEMPLO PRAEFATAE QVOD PIVS VRBIS
CONDIDIT ANTISTES TANTOQVE (**) HONORE BEAVIT
SEQVE PIIS SVPPLEX TRADENS IN SECLA PATRONIS
HIC VITA EXCESSIT HIC SACRIS CONDITVR ARVIS
QVEM SINE FINE TEGENS FOVEAT MISERATIO CHRISTI.
NOMINA SANCTORVM CVPIENS COGNOSCERE LECTOR
SCITO SEVERINVM EXSVPERIVM (***) AC FELICIANVM.
AVCTORIS NOMEN COMMENDANT SCRIPTA SEPVLCHRI (1).

(*) *Aram* (Mabillon).
(**) *Tantoque in* (Ibid.).
(***) *Exsuperinum* (Ibid.).
(1) *Epitaphia vetera Reginarum, Pontificum, Patriciorum atque aliorum. Ex vetusto codice Ms. bibliothecae Alex. Petavii senatoris parisiensis*

Cette sainte demeure est honorée de la présence de trois martyrs dont les noms sont inscrits sur le livre de vie. Heureuses victimes de la cause du Seigneur, ils reçurent les couronnes célestes dans la ville de Vienne. Transférés de là, après de longues années, ils illustrent maintenant, par leurs perpétuels miracles, cette chapelle, ornement du temple qu'érigea le pieux archevêque de ladite ville, et qu'il dota d'un si précieux trésor. C'est ici, c'est dans cette enceinte sacrée que, se mettant pour l'éternité sous le patronage des martyrs, ce prélat quitta la vie et reçut la sépulture; que la miséricorde du Christ daigne s'étendre à tout jamais sur lui!

Lecteur, qui désire savoir les noms de ces trois saints, apprends qu'ils se nomment Sévérin, Exsupère et Félicien. Que les noms inscrits sur ce tombeau recommandent le nom de l'auteur.

Sévérin, Exsupère et Félicien furent, d'après leur légende, au nombre des Chrétiens qui reçurent la couronne

nunc primum evulgata. André du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. I, p. 513. Le manuscrit dont s'est servi du Chesne paraît être le même que celui d'où Adrien de Valois et d'Achery ont extrait six pièces de vers du diacre Florus, publiées par Mabillon, *Veterum analectorum*, t. 1, p. 388. Adrien de Valois ou Mabillon ayant dit, dans une note, que ce manuscrit de Pétau appartenait maintenant (1675) à Christine, reine de Suède, nous avions pensé que, vendu à cette princesse avec une grande partie des manuscrits d'Alexandre Pétau, il était passé à Rome; mais M. Léopold Delisle, de l'Institut, croit le reconnaître dans un manuscrit que possède la bibliothèque impériale, sous le numéro 2832. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le manuscrit décrit par Mabillon portait en tête la même inscription votive que celle qui se lit sur le manuscrit de la bibliothèque impériale, dont nous parlerons plus loin. — *Fragmenta duo vitae sancti Barnardi, arch. Viennensis ex Ms. codice Ambroniacensi.* Mabillon, *Acta sanctorum ord. sancti benedicti, saeculi quarti pars secunda.* — *Breviarium ad usum insignis et collegiatae ecclesiae beati Barnardi de Romanis;* Lugduni, 1612, pet. in-8°, fol. 568.

du martyre durant la persécution qui sévit dans les Gaules sous Marc-Aurèle, et s'appesantit principalement sur les villes de Lyon et de Vienne. Leurs corps, soustraits par la malice des payens à la piété des fidèles, restèrent, pendant de longues années, abandonnés dans un lieu nommé Brennier ou les Brosses, au-delà du faubourg de Pont-Évêque. Enfin, du temps de saint Paschase, évêque de Vienne, les martyrs, indignés de cet injurieux oubli, apparurent plusieurs fois à un saint diacre appelé Tertius, et lui révélèrent eux-mêmes leurs noms, l'époque et toutes les circonstances de leur passion (1). C'est à la suite de cette révélation que, transférés en grande cérémonie par le clergé et le peuple, ils obtinrent une sépulture honorable dans une église du voisinage dédiée à saint Romain.

Un diplôme émané de l'empereur Lothaire, à la demande d'Agilmar, successeur immédiat de Barnard au siége de Vienne, est, à tous égards, plus digne de confiance que la légende précédente, qui fait faire une translation solennelle par saint Paschase, vers le commencement du IVe siècle, et parle d'une église dédiée à saint Romain lorsque le saint de ce nom venait à peine de souffrir le martyre à Antioche. Ce diplôme rapporte que Barnard avait pieusement exhumé et transféré solennellement au monastère de Romans les corps des saints martyrs Sévérin, Exsupère et Félicien, qui gisaient abandonnés dans un lieu peu convenable, au quartier

(1) *Ipsis se revelantibus cuidam sancto diacono, nomine Tertio, ordinem et tempora suae passionis et nomina, imo ipsas faces suppliciorum, ediderunt.* (Mabillon, *op. laud.*).

de Brennier, près de l'entrée de la ville de Vienne (1).

Nous apprenons de la vie de saint Theudère, composée par l'archevêque Adon, qu'il existait précisément au même lieu, vers la fin du VI[e] siècle, une église dédiée à saint Romain, martyr, où fut déposé, pendant une nuit, le corps du saint anachorète, lorsqu'on le transportait de Vienne au monastère connu depuis sous le nom de Saint-Chef (2). Le légendaire des trois martyrs s'était trompé seulement de quelques centaines d'années, mais, dans tous les cas, il est certain que cette église de Saint-Romain était située à l'orient de la ville (3), sur la route qui conduit de Vienne à Bourgoin, et que, par conséquent, Chorier a commis une grave erreur en la confondant avec l'église de Saint-Romain-en-Galles, située sur la rive droite du Rhône et à l'ouest de Vienne (4). Cette dernière église n'a jamais possédé les corps des saints Sévérin, Exsupère et Félicien qui, depuis l'époque de leur martyre jusqu'à celle de leur translation à Romans, gisaient oubliés dans un faubourg de la ville, au territoire de Brennier, comme l'atteste le diplôme que nous avons cité.

Ils y demeurèrent jusqu'au jour où Barnard, archevê-

(1) *Diploma Lotharii Imperatoris pro Romanensi monasterio.* (Historiens des Gaules, t. VIII, 380).

(2) *Pervenitur in suburbio civitatis ad basilicam S. Romani martyris, in vico Brenniaco. Vita S. Theuderii abbatis Viennae, auctore Adone ejusd. urbis episcopo. (Acta SS. ord. sancti Benedicti. Saeculum primum).*

(3) *In basilica sancti Romani, quae jam dictae civitatis parte orientali sita est.* (Mabillon, *vita S. Barnardi op. laud.*) Il restait encore, du temps de Charvet, quelques masures de cette église, ruinée par les protestants en 1562. (*Histoire de la sainte église de Vienne*; Lyon, 1761, in-4°, p. 48).

(4) *Les recherches du sieur Chorier sur les Antiquitez de la ville de Vienne*; Lyon, 1658, in-12, p. 159.

que de Vienne, plein de foi en leurs mérites, résolut de faire des reliques des trois martyrs le principal ornement de la magnifique basilique qu'il venait de fonder sur les bords de l'Isère. Il y avait élu sa sépulture et cherchait avec une pieuse inquiétude à s'entourer, dans sa future demeure, des patronages les plus sûrs et les plus efficaces. Les restes des martyrs furent donc retirés de leur indigne asile, pour aller à Romans jouir des honneurs singuliers qui leur étaient préparés. Ils y arrivèrent au milieu d'un nombreux cortége d'évêques, d'abbés et de princes, que Barnard avait convoqués pour assister à la dédicace du nouveau temple, qui fut consacré sous l'invocation des saints apôtres et des trois martyrs Sévérin, Exsupère et Félicien. La châsse qui renfermait leurs reliques fut mise à la place d'honneur dans le sanctuaire même, et c'est là que se lisait, sur les marbres de l'arcade tumulaire, l'inscription commémorative qui figure en tête de cet article (1).

Les habitations ne tardèrent pas à se grouper autour de l'église et du monastère, puis à former un village, un bourg, enfin une ville qui grandit dans le respect et l'amour de ses glorieux patrons. Nous pourrions en citer de nombreux témoignages, mais nous nous bornerons au plus expressif. La vie, la mort et le supplice des Martyrs devinrent le sujet d'un drame religieux, qui, dès le commencement du XVIe siècle, était

(1) *Atque in basilica Apostolorum Romanis reverenter in sacrario atque decenter recondita, sicut scriptura refert supra sanctorum arcis marboribus inserta.* (Mabillon, *op. laud.*) Le jour de cette translation continua d'être célébré le 2 octobre de chaque année, quelques semaines avant la fête des martyrs, qui était solennisée le 19 novembre.

représenté pour ainsi dire périodiquement à Romans (1).

La scène se passait tantôt à Rome, tantôt à Vienne, d'autres fois dans les Alpes, mais principalement dans l'enfer et dans le paradis. On y voyait paraître quatre-vingt-douze personnages : Dieu le Père, la Sainte Vierge, Jupiter, Proserpine, Ferragus, Brise-Barre, Mache-Bourre, et force personnifications d'êtres métaphysiques, comme *Dame Silence, Soulas humain, Grâce divine, Confort divin.* Le mystère était divisé en trois journées, en l'honneur des trois Doms ou des trois seigneurs Sévérin, Exsupère et « Phélixien, » tour à tour vainqueurs et victimes de leurs bourreaux. Enfin, après avoir rougi l'arène de leur sang, lorsqu'ils étaient arrivés au terme de leurs longues épreuves, la translation de la châsse des martyrs sur le théâtre même servait d'épilogue à cette pieuse trilogie. Le manuscrit du Mystère des trois Doms, qui subsistait encore en 1787, s'est malheureusement perdu ; mais, grâce aux savantes recherches de M. Paul-Emile Giraud, il nous est du moins permis d'assister aux préparatifs et aux arrangements scéniques qui précédèrent la représentation donnée aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1509 (2).

Il y a des siècles, sans doute, que l'épitaphe des trois martyrs a disparu avec le monument sur lequel elle était gravée, puisqu'il n'en est fait aucune mention ni dans les

(1) *Et per aliquod annorum curriculum eorum vitam et mortem ac supplicium Romanenses magno sumptu commemorant et ludo repraesentant.* (*Aymari Rivallii de Allobrogibus libri novem*; Viennae, 1844, in-8°, p. 363).

(2) Composition, mise en scène et représentation du *Mystère des trois Doms*, joué à Romans les 27, 28 et 29 mai, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1509. D'après un manuscrit du temps, publié et annoté par M. Giraud, ancien député. Lyon, imp. de L. Perrin, 1848, gr. in-8°.

historiens du Dauphiné, ni même dans ceux de la ville de Romans. Elle nous a été conservée par deux savants étrangers à cette province, du Chesne et Mabillon, qui l'ont reproduite d'après des manuscrits différents, à en juger par les variantes d'ailleurs assez insignifiantes que nous avons notées. Elle se trouve aussi dans un précieux manuscrit de la bibliothèque impériale, qui ne permet pas de mettre en doute qu'elle n'ait été composée vers le milieu du IX[e] siècle, peu de temps après la mort de l'archevêque sur qui elle appelle la miséricorde du Christ. Non seulement cette pièce est antérieure à la canonisation de Barnard, mais elle sort évidemment de la plume d'un contemporain, initié à tous les secrets de sa vie et à toutes les agitations de sa conscience. Il n'y est pas question d'un saint, mais d'un prélat se mettant en suppliant sous le patronage de trois illustres martyrs, à côté desquels ses miracles futurs et la vénération des fidèles ne devaient le placer qu'un siècle plus tard.

Nous n'hésiterons pas, avec notre regrettable ami M. Corpet, à l'attribuer à Florus, diacre de l'Eglise de Lyon, non moins célèbre à cette époque comme poète que comme écrivain ecclésiastique (1). Cette conjecture s'appuie notamment sur la place qu'occupe cette épitaphe dans le manuscrit cité, au milieu de plusieurs autres pièces, que doms Martene et Durand, si compétents en pareille matière, n'ont pas éprouvé le moindre scrupule

(1) M. E. F. Corpet, connu par ses traductions d'Ausone et de Paulin de Périgueux, qui font partie de la bibliothèque Panckoucke, préparait une édition complète des poésies de Florus, que la mort l'a empêché de terminer.

à publier sous le nom de ce poëte (1). Elle s'appuyerait, au besoin, sur les rapports intimes qu'avait établis, entre Agobard, archevêque de Lyon, et Barnard, archevêque de Vienne, leur commun attachement à la cause des fils aînés de Louis-le-Débonnaire. Florus, qui vécut dans une étroite union avec le premier, ne fut pas sans contracter amitié avec le second, et, s'il lui adressait des vers de son vivant (2), il n'est point surprenant qu'il ait consacré d'autres vers à louer ses pieuses fondations et à recommander sa mémoire.

Doms Martene et Durand nous apprennent, dans quelques lignes préliminaires, qu'ils ont extrait les poésies de Florus d'un très-ancien manuscrit de la bibliothèque d'Emery Bigot, dont les caractères paraissent se rapprocher du temps même où vivait l'auteur. Ce manuscrit, qui porte encore le cartouche de son ancien possesseur, philologue éminent du XVII[e] siècle, est aujourd'hui conservé à la bibliothèque impériale sous le numéro 2832. L'apostille suivante, d'une écriture du temps, tracée sur le premier feuillet, démontre jusqu'à l'évidence combien est juste l'appréciation qu'en avaient faite les savants paléographes : *Voto bonae memoriae Mannonis liber ad sepul-*

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*, t. v, p. 595.

(2) Nous voulons parler d'une pièce du même manuscrit, intitulée : *Relatio gratiarum Barnardo episcopo pro susceptis Eulogiis ab illo*, et qui se termine par ces vers :

His verbis persolvo libens tibi, care patrone,
Perpetuas grates, vota benigna simul.
Nam decet, et pulchra prorsus ratione recurrit,
Divinis dictis munera diva cani.
Sis felix, coeptum servans per secula amorem
Acceptus celso semper, amice, Deo.

chrum sancti Augendi oblatus. Mannon qui, par ses dispositions testamentaires, offrit ou légua ce livre au monastère de Saint-Oyend, plus connu par la suite sous le nom de Saint-Claude, est le même personnage que l'on voit paraître en qualité de Prévôt dans une charte confirmative de quelques propriétés, qu'Adon, archevêque de Vienne, consentit au profit de ce monastère, la X[e] année de son épiscopat, en 870 (1). Il est sans doute encore le même que Mannon, prévôt, qui souscrivit après Léobonius, chorévêque de Lyon, les actes du concile de Mantaille, où Boson fut élu roi, en 879, par les prélats et les barons de la Bourgogne (2).

Florus n'étant mort que vers l'an 860, rien ne s'oppose à ce que ses poésies aient été recueillies dans ce volume, de son vivant ou peu de temps après sa mort, par un ecclésiastique appartenant, comme lui, au diocèse de Lyon, dont dépendait le monastère de Saint-Oyend.

Si l'on s'en rapporte à Mabillon, Mannon, qui jouissait d'une haute réputation de science, avait été chargé de la direction de l'école du Palais, dans les dernières années du règne de Charles-le-Chauve et sous le règne de Louis-le-Bègue, son fils et son successeur. Il se retira, sur ses vieux jours, dans le monastère où il avait occupé l'impor-

(1) *Ado Viennensis archiepiscopus confirmat in synodo ecclesiam Velnensem abbatiae sancti Eugendi Jurensis.* (*Spicilegium Lucae d'Achery ex nova editione*, Parisiis, 1723, 3 vol. in-fol. t. III, p. 360).

(2) Historiens des Gaules, IX, 304. *Leobonius corepiscopus, Manno prepositus*, ont été omis par tous les collecteurs, mais ces deux noms se trouvent avec deux autres que l'on ne peut plus lire, dans une leçon fort ancienne du concile de Mantaille, qui fait partie des cartulaires de Saint-Hugues, conservés à l'évêché de Grenoble.

tante dignité de Prévôt ou de Prieur claustral, et y apporta avec lui une riche collection de manuscrits dont plusieurs se voyaient, du temps de Mabillon, dans la bibliothèque du Président Bouhier (1). Mannon mourut l'an 880, indiction XIII[e] et le 16 du mois d'aoust (2), une vingtaine d'années seulement après Florus, comme nous l'avons déjà rappelé.

Nous ne sommes entré dans quelques détails sur la vie de ce personnage que parce que le manuscrit d'où André du Chesne, Mabillon, Martene et Durand ont extrait diverses poésies du diacre Florus, provenait de la bibliothèque qu'il avait léguée au monastère de Saint-Oyend, et que l'épitaphe de nos trois martyrs viennois, ainsi que celles de quatre anciens évêques de Vienne, se trouvent mêlées et confondues parmi ces poésies, sans qu'il soit permis de distinguer si elles n'appartiennent pas toutes ou la plupart au même auteur. Pour nous en tenir à celle qui fait le sujet de cette note, il est impossible de ne pas être frappé de la conformité qui existe entre ce vers :

MARTYRIBVS REVERENDA TRIBVS HAEC FVLGVRAT AVLA,

et celui par lequel débute également la dernière pièce de Florus, publiée par Mabillon, sous le titre de *Titulus Absidae :*

MARTYRIBVS SVBTER VENERABILIS EMICAT AVLA (3).

(1) *Acta SS. ord. S. Benedicti*, t. VII, p. 26, *ex editione Venet.*
(2) *Gallia Christiana nova*, t. IV, p. 246
(3) Mabillon, *Vetera Analecta*, 4 v. in-8°, t. I, p. 408.

TITVLVS

MEMORIE SANCTI IVSTI

326 TER.

HIC PATRIS ANTIQVI CONDIGNO NOMINE IVSTI
IN SPE PERPETVAE REQVIESCVNT PIGNORA VITAE
MEMBRA BEATA SATIS QVAE SEMPER DEDITA CHRISTO
PER VARIOS SEMET CRVCE CONFIXERE LABORES
VT MELIVS CELERI RAPIANTVR IN AERA NVBE
CVM COELO ADVENIENS IVDEX EFFVLSERIT IPSE
HIC FVIT EGREGIVS PRIMVM LEVITA VIENNE
INDE GREGEM DOMINI DOCTRINA INSIGNIS ET ACTV
CONSPICVVS PRAESVL LVGDVNI PAVIT IN VRBE
POST ANACHORITICAE VITAE FLAMMATVS AMORE
LONGINQVA AEGYPTI SITIENS DESERTA PETIVIT
QVO SENIBVS SACRIS PIETATIS FOEDERE IVNCTVS
CVM MIRAM EXTREMO CLAVSISSET LIMINE VITAM
PLEBIS AMORE SVAE PATRIAM REVOCATVS AD VRBEM
CVM VIATORE (*) PIO CHRISTI TVMVLATVR AD ARAM
VT QVOS PERVIGILI VIVENS PIETATE NVTRIVIT
CONTINVIS PRECIBVS FOVEAT PER SAECVLA NATOS (1).

(*) *Cujus (sancti Iusti) ossa pio amore solliciti Lugdunenses ad urbem suam reportant: ossa quoque Viatoris sanctissimi comministri ipsius. (Adonis Viennensis archiepiscopi Breviarium chronicorum;* Parisiis, 1561, in-8, p. 154).

(1) Nous avons reproduit cette inscription tumulaire d'après le texte du

Saint Just, évêque de Lyon, après le milieu du IV[e] siècle, appartient plus à l'histoire de cette ville qu'à celle de Vienne, et son épitaphe ne figure ici qu'à raison de ce seul vers :

HIC FVIT EGREGIVS PRIMVM LEVITA VIENNE.

Il fut d'abord diacre à Vienne. C'est ce que nous dit en prose la première ligne de sa vie, composée vers le V[e] siècle et empruntée par les Bollandistes à un manuscrit de la reine de Suède : *Justus itaque Viennensis primum diaconus* (1). Comme, d'après un passage de la chronique d'Adon, il aurait été élevé dans l'église de Vienne sous l'épiscopat de Paschase et fait diacre sous celui de Claude, son successeur, on a conjecturé, avec quelque raison, qu'il était né à Vienne ou dans la province viennoise. A cela se borne tout ce que les témoignages authentiques nous apprennent de son origine, mais les légendes de l'Église de Lyon sont beaucoup plus circonstanciées. Elles rapportent que saint Just était né au château d'Anjou, à cinq lieues de Vienne, et qu'il était issu de l'ancienne maison de Tournon, à laquelle appartenait alors cette terre. C'est en considération de cette tradition, d'ailleurs assez moderne, que les seigneurs de Tournon portaient autrefois le titre de chanoines honoraires du chapitre de Saint-Just à Lyon, et qu'à partir du XVI[e] siècle les aînés de cette famille ont toujours ajouté

précieux manuscrit de la bibliothèque impériale, décrit sous le numéro précédent. Elle se trouve aussi dans le Recueil de du Chesne, déjà cité, dans les Bollandistes et les historiens de Lyon.

(1) *Acta sanctorum, die secunda septembris*, p. 373.

le nom de Just à celui qui leur était donné au baptême (1).

Nous partageons l'incertitude de M. de Boissieu, qui n'ose décider si cette légende funéraire a été gravée sur la tombe du saint évêque ou si elle n'est que l'œuvre littéraire et pieuse d'un ancien hagiographe (2). Elle ne nous paraît pas cependant appartenir au Ve siècle, et la place qu'elle occupe dans un manuscrit du IXe, au milieu de plusieurs pièces du diacre Flòrus, nous porterait à l'attribuer plutôt à cette époque et au poète dont elle reproduit le style et les tournures ordinaires.

On conserve depuis plusieurs siècles, dans l'église de Salaize, ancien prieuré, dépendant du monastère de Saint-Oyend ou de Saint-Claude, une relique insigne, consistant en la cuisse droite d'un homme avec la jambe et le pied encore recouverts de la peau. Cette relique est celle d'un disciple de saint Oyend, troisième abbé de Condat, nommé saint Just ou Juste, *re et nomine Justus*. Ce saint était en grande vénération à Saint-Claude, et, dans les plus anciens hagiologes de ce monastère, on trouve que sa fête se célébrait le 7 juillet, *nonis Julii*. On ignore à quelle époque les religieux de Saint-Oyend apportèrent cette relique au prieuré de Salaize dont ils étaient déjà en possession

(1) *Hinc ex Turnonia familia, qui rerum politi, inter sodales templi divi Justi Lugdunensis ascribi ferunt. (De antiqua nobilitate domus Turnoniae; apud Symphorianum Campegium, de monarchia Gallorum Campi aurei;* Lugduni, 1537, in-fol. — *Severt, chronologia historica Lugdunensis ecclesiae;* Lugd., 1628, in-fol., p. 30. — La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon;* Lyon, 1671, in-4°, p. 24. — Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon;* Lyon, 1728, in-4°, p. 122).

(2) *Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs,* par Alph. de Boissieu; L. Perrin, imp. à Lyon, 1846 — 1854, gr. in-4°, p. 544.

vers le milieu du IX[e] siècle. Toujours est-il que nous apprenons d'un ancien bréviaire de Saint-Claude, que la relique, telle que nous l'avons décrite, s'y conservait de temps immémorial et que saint Juste était reconnu pour le patron titulaire de l'église de Salaize où sa fête se célébrait le 7 juillet avec office double (1).

Il est probable que ces reliques auraient été profanées et brûlées comme un grand nombre d'autres en 1793, si quelques personnes pieuses de la paroisse ne les avaient soustraites et déposées secrètement dans la crypte qui est sous le chœur de l'église, où personne ne s'avisa d'aller les chercher. En 1810, elles furent reconnues et rendues à la vénération des fidèles, mais tous les titres du prieuré ayant été précédemment livrés aux flammes, les commissaires de l'évêché de Grenoble, chargés de dresser le procès-verbal de cette reconnaissance, tombèrent dans une grave erreur en attribuant ces reliques à saint Just, évêque de Lyon, dont le renom est beaucoup plus vulgaire que celui du moine de Saint-Claude. Toutefois, il faut convenir qu'ils ne firent que sanctionner une fausse opinion qui régnait depuis le rétablissement du culte dans la commune de Salaize où la fête patronale était célébrée le 2 septembre, jour de la fête de l'évêque de Lyon. M. Jaillet, nommé curé de la paroisse de Salaize en 1849, est parvenu à force de recherches à rétablir les faits tels que nous venons de les exposer, d'après les notes qu'il a

(1) *Ejus (sancti Justi) vero festum etiam cum octava, tanquam Ecclesiae patroni, celebratur ad nonas julii in monasterio de Salicibus, Viennensis dioecesis, quod in Jurensium abbatum ditione olim fuit, ubi dextrum ejus femur cum pede et tibia dessicata carne et cute ad huc obductum, christianis populis in veneratione est.*

bien voulu nous communiquer; mais, tout en restituant au véritable saint Just les honneurs qui lui étaient dus, il a respecté les habitudes de ses paroissiens, qui continuent de le fêter le 2 septembre de chaque année (1).

(1) Salaize ou Salaise, paroisse de l'archiprêtré de Roussillon, arrondissement de Vienne; ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant du monastère de Saint-Claude, réuni au collége des Jésuites de Vienne, en 1605; *Salegiae, cella Salicibus, ecclesia de Salicibus, Saleisses, Saleze.*

ÉPITAPHE DE FOEDVLA

DAME VIENNOISE

BAPTISÉE PAR SAINT MARTIN DE TOURS

327.

I FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE RELIQVIT.
HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA FIDES.
MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA TINTA.
CRIMINA DEPOSVIT FONTE RENATA DEI.
AD NVNC MARTVRIBVS SEDEM TRIBVENTIBVS APTAM.
CERBASIVM PROCEREM PROTASIVMQVE COLIT.
EMERITAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIDELE.
CONFESSA EST SANCTIS QVAE SOCIATA IACET.

Foedula, qui, par la miséricorde de Dieu, a quitté le monde, repose dans ce tombeau que lui a mérité une ardente foi. Baptisée jadis de la main de saint Martin, elle dépouilla la souillure originelle pour renaître par les eaux de la divine fontaine. Maintenant, elle habite auprès de saint Gervais et de saint Protais dans la demeure propice que les martyrs lui ont eux-mêmes accordée. Celle qui a obtenu dans ce tombeau le prix de ses mérites, s'était consacrée aux saints dans la société de qui elle repose.

Cette inscription a été publiée par Chorier et par Scipion

Maffei, mais d'une manière inexacte (1); M. Delorme est le premier qui l'ait reproduite complètement et en ait fait ressortir l'importance (2).

Au-dessus du texte est gravé le monogramme du Christ, accompagné à droite et à gauche de la colombe et de la palme, symboles de la pureté et de la victoire, qui se rencontrent fréquemment sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens. Quoique l'épitaphe soit en vers, les hexamètres et les pentamètres y sont alignés à la suite les uns des autres, sans être distingués autrement que par des points ou des espèces de palmettes. Le trait vertical, le jambage que l'on remarque devant le nom de Foedula, ne saurait désigner un prénom, qui, dans tous les cas, ne pourrait entrer dans le vers sans en rompre la mesure. Maffei et M. Delorme sont d'avis qu'il n'exprime rien et qu'il ne faut en tenir aucun compte dans la lecture (3). Mais ce trait parasite ne trahirait-il pas au moins l'embarras du graveur, incertain un moment s'il devait écrire Hoedula ou Foedula.

On sait que les lettres initiales de ces deux noms se confondaient chez les anciens, et qu'ils disaient *foedus* pour *hoedus*, *fostis* pour *hostis*, *fostia* pour *hostia* (4). Il ne serait donc pas étonnant que le lapicide eut hésité de

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 257. — *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae ;* Parisiis, 1733, in-4°, page 91.

(2) *Description du musée de Vienne*, par M. T.-C. Delorme ; Vienne, 1841, in-8°, p. 271.

(3) *In Foedulae epigrammate littera I nomini praemittitur, cujus tamen in pronuntiatu rationem habitam esse nullam metrum declarat.* Maffeius, op. laud., p. 97.

(4) *Foedum antiqui dicebant pro hoedo, folus pro olere, fostem pro hoste,*

prime abord entre deux lettres que la prononciation ne distinguait pas suffisamment, et que le trait dont il s'agit ne fût que le premier jambage d'une H convertie en F. Au surplus, Foedula pour Hoedula serait un archaïsme tout-à-fait en rapport avec les locutions surannées et corrompues que l'on remarque dans la suite de l'inscription : *tinta* pour *tincta*, *Ad* pour *At*, *marturibus* pour *martyribus*, *Cerbasium* pour *Gervasium*. La langue latine, à son déclin, revient parfois aux bégaiements de son enfance, et les épitaphes des premiers chrétiens nous offrent de nombreux exemples de ses antiques rudesses.

Cette inscription ne porte point de date, mais, indépendamment de la forme des lettres, il est facile, à l'aide du texte, de la circonscrire dans des limites chronologiques assez étroites. Il y est d'abord question du baptême que reçut Foedula de la main de saint Martin, et ensuite d'une église dédiée aux martyrs Gervais et Protais, où elle obtint les honneurs de la sépulture.

Le culte de ces deux saints ne remonte qu'à la fin du IVe siècle, quoiqu'ils eussent reçu la couronne du martyre sous Néron ou au plus tard sous Domitien. Ce fut seulement en 386 que l'endroit où leurs corps gisaient inconnus dans la basilique de Milan, fut révélé à saint Ambroise, archevêque de cette ville, par une vision qu'il eut en songe (1). Cette découverte donna lieu à une translation solennelle

fostiam pro hostia. Pauli diaconi excerpta ex. Lib. Pompeii Festi de significatione verborum. Lib. VI. — *Febris dicitur, quae ante hebris dicebatur, Formiae quae Hormiae fuerunt; nam posteritas in multis nominibus F pro H posuit*. Servii commentarius in Virg. Aeneid. Lib. VII, 695.

(1) J. P. Puricelli, *Ambrosianae Mediolani Basilicae Monumenta et Descriptio*. Lugd. Batav., in-fol., p. 2 et 64.

dont saint Augustin et le diacre Paulin parlent comme témoins oculaires, le premier dans ses Confessions, et le second dans la Vie de saint Ambroise (1). Les reliques des deux martyrs s'étant multipliées par un miracle que raconte Grégoire de Tours, il s'en fit de nombreuses distributions aux évêques de la chrétienté, et c'est à partir de cette époque que plusieurs églises s'élevèrent en leur honneur.

Le même saint Grégoire nous apprend qu'Eustoche, cinquième évêque de Tours, bâtit dans cette ville une église où il déposa les reliques des saints martyrs Gervais et Protais, que saint Martin avait apportées ou reçues d'Italie (2). Nous ne chercherons pas à nous prévaloir de l'incertitude dans laquelle les deux textes du pieux historien laissent cette question (3). Que saint Martin soit allé ou non en Italie, il nous suffit ici d'établir, conformément à notre inscription, qu'il a passé par Vienne et qu'il s'y est arrêté. Nous avons pour garant du séjour qu'il fit dans cette ville, vers l'an 389, ces termes positifs d'une lettre adressée par saint Paulin de Nole à saint Victrice, évêque de Rouen : « Vous daignez, je crois, vous souvenir qu'au« trefois je vis votre Sainteté à Vienne, chez notre bien« heureux père Martin, dont le Seigneur vous a fait l'égal « malgré l'inégalité de votre âge (4). »

(1) *Confessionum*, lib. IX. c. VII. *Quae Mediolani viderit.* — *Vita S. Ambrosii ad calcem*, t. II. *Oper. S. Ambrosii.* Paris, 1690, in-fol.

(2) *Gregorii Turonensis hist. Francorum.* Lib. X. XXXI, 5. — *Ejusd. Miraculorum martyrum.* Lib. I, c. 47.

(3) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, tom. X, note IX. *Si saint Martin est allé en Italie depuis l'an* 386, p. 776 de l'*Édit. de Venise.*

(4) *Meminisse enim, credo, dignaris quia Sanctitatem tuam olim Viennae apud beatum patrem nostrum Martinum viderim, cui te Dominus in aetate impari parem fecit.* Paulini Nolani epist. XVIII, nº 9.

Ce fut alors, sans doute, que saint Martin régénéra Foedula par le baptême, et que peut-être il concourut à la fondation d'une église en l'honneur des deux martyrs, par le don de quelques parcelles du pieux trésor qu'il tenait de saint Ambroise. Quoi qu'il en soit, il semble résulter du troisième vers de l'épitaphe, que Foedula survécut assez longtemps à son père spirituel, et que par conséquent elle ne quitta ce monde que vers le milieu du V[e] siècle. Comme elle fut admise aux honneurs de la sépulture dans une église consacrée aux martyrs Gervais et Protais, il en résulte que cette église avait été fondée quelques années auparavant, et qu'elle était peut-être accompagnée déjà d'un monastère qui, selon l'auteur de la Vie de saint Clair, renfermait cinquante moines au VII[e] siècle (1).

Brûlé le siècle suivant par lès Sarrazins, avec la plupart des autres établissements religieux qui couvraient les rives du Rhône, le monastère de Saint-Gervais ne paraît pas s'être relevé de ses ruines. Ce fut sur l'emplacement qu'il avait jadis occupé que furent logés, dans une maison que leur fit bâtir la ville, les premiers Cordeliers reçus dans Vienne, vers l'an 1210. Ils ne tardèrent pas à s'y trouver trop à l'étroit, et se transportèrent au-delà du Rhône, à Sainte-Colombe, où les libéralités de l'archevêque Jean de Bournin leur avait préparé une résidence plus spacieuse et plus commode. Bientôt les dernières ruines de l'église et du monastère de Saint-Gervais disparurent et cédèrent la place à des vignes et à des jardins.

(1) *Vita sancti Clari abbatis Viennensis, apud Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 463, ex ed. Venet.

On y avait déjà rencontré, à diverses reprises, en fouillant la terre, des débris de sculpture, des tombeaux, des épitaphes romaines et chrétiennes, mais tout cela n'était rien en comparaison du cimetière à triple couche de tombes, qu'ont exhumé les immenses et profonds travaux entrepris pour l'établissement de la voie et de la gare du chemin de fer.

Nous essayerons d'en donner quelque idée, à l'aide de nos souvenirs et des notes recueillies sur les lieux mêmes par MM. Allmer et Girard. Une première tranchée, ouverte dans la direction de la voie, au débouché du tunnel qui passe sous la ville, mit à découvert, sur l'une de ses faces, attenant au rocher, des restes d'habitations antiques et quelques tombeaux, et sur l'autre, une suite de tombes alignées, qui formaient comme une espèce de colombarium. On en a compté quarante-deux, toutes vues par le bout, à l'exception d'une seule, qui était disposée dans le sens de la tranchée, c'est-à-dire du nord au midi. Une seconde tranchée eut bientôt enlevé ces tombes avec le terrain qu'elles garnissaient. Le côté occidental de cette tranchée, qui avançait de plusieurs mètres au couchant, atteignit une autre rangée de tombes, disposées comme les premières, au nombre de vingt. Le nivellement du sol ayant exigé une troisième tranchée, elle mit au jour, à un mètre au-dessous de la première, et un peu au-dessous de la seconde, une nouvelle série de tombes, au nombre de vingt-trois.

Toutes ces tombes étaient formées en grande partie de débris romains, adaptés tant bien que mal à cette destination. Il s'y rencontrait des inscriptions romaines, des dalles avec des moulures et des parties de bas-reliefs, des

cippes, des piédestaux, d'énormes blocs, arrachés à des constructions antiques et creusés pour former des sarcophages. Quelques-uns de ces tombeaux ou de ces sarcophages renfermaient encore des cadavres entiers, que le contact de l'air ne tardait pas à faire tomber en poussière. Les travaux avançaient avec tant de rapidité qu'il n'a pas été possible d'assister à l'ouverture de tous, et d'observer notamment quelle position occupaient les inscriptions chrétiennes que l'on y a trouvées. Une seule parmi celles-ci a été vue en place par MM. Girard et Allmer. Elle formait l'extrémité orientale d'une tombe, composée de matériaux rapportés, et la face écrite regardait l'intérieur. Les autres inscriptions ont été recueillies pêle-mêle sur les déblais, sans qu'on puisse fournir de plus amples renseignements à cet égard. Enfin, toutes ces tombes étaient rassemblées sur un espace d'environ cinquante mètres de longueur sur autant de largeur, et il ne faut pas oublier que des fouilles permanentes avaient déjà fait disparaître celles qui se trouvaient le plus rapprochées du sol.

Cette accumulation extraordinaire de tombeaux autour de l'ancienne église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, nous est en quelque sorte expliquée par les propres termes de l'épitaphe de Foedula. Ils témoignent de l'importance qu'attachaient les premiers chrétiens à s'associer après leur mort aux martyrs et aux saints, et à se placer pour ainsi dire sous leur sauvegarde. Ne se rendant compte de la hiérarchie du ciel que par celle de la terre, ils ne doutaient pas que ces glorieux élus n'eussent auprès de Dieu le même crédit que les puissants du siècle auprès des rois. Ils mettaient en eux leurs plus chères espérances, et regardaient les lieux honorés de leurs saintes dépouilles

comme des asiles inviolables, des refuges assurés contre toutes les entreprises de l'Enfer. Cette pieuse et naïve croyance se manifeste durant les premiers âges du christianisme par un grand nombre de textes et par des exemples plus nombreux encore. C'est à elle qu'il faut généralement attribuer ces amas de tombeaux qui se rencontrent sur certains points, tandis qu'il est des localités fort anciennement habitées où l'on en découvre à peine quelques-uns.

Il existait alors autour de quelques églises, renommées par les reliques et les miracles de leurs martyrs et de leurs saints, des cimetières privilégiés où tous les fidèles aspiraient à recevoir la sépulture. Les riches s'y faisaient apporter des pays les plus éloignés, et les pauvres eux-mêmes n'épargnaient rien pour s'y ménager une place. Les tombes se pressaient dans ces enceintes sacrées et s'amoncelaient les unes sur les autres plutôt que de s'en écarter. Tels étaient à Arles et à Lyon les cimetières de Saint-Honorat des Aliscamps et de Saint-Irénée, et à Vienne ceux de Saint-Gervais et de Saint-Pierre, auxquels l'épigraphie chrétienne doit la majeure partie des inscriptions reproduites ou figurées dans le précieux recueil de M. Allmer.

L'épitaphe de Foedula, qui se distingue entre les épitaphes de cette époque par son caractère historique, et l'on pourrait même ajouter par sa facture élégante, fut avec raison jugée assez importante, après la destruction de l'église de Saint-Gervais, pour être conservée et placée « à main droite, » sous le porche de l'église de Saint-Pierre. C'est là qu'elle se trouvait du temps de Chorier, et d'où elle a été, en 1823, transportée au musée de

Vienne. Le même historien, nous devons le remarquer en finissant, regardait cette inscription « comme une des plus anciennes du christianisme. *Martures* au lieu de *martyres*, et *Cerbasius* au lieu de *Gervasius*, ne sont pas des façons de parler d'un siècle plus bas que celuy de Constantin et de ses enfants, auquel elles ont été particulières. » Cette appréciation chronologique ne s'accorde nullement avec l'assertion que « Foedula fut baptisée par saint Martin mesme ou dans une église à son honneur (1). » Vienne compte, il est vrai, parmi ses évêques, un saint Martin, qui aurait donné son nom à une église de la ville; mais on le fait vivre sous le règne de l'Empereur Adrien, et plus de deux siècles avant l'établissement du culte de saint Gervais et de saint Protais. Le saint Martin dont il est ici question ne peut donc être que le grand saint Martin de Tours, aux travaux apostoliques de qui cette inscription ajoute une page.

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 257 et 359

ÉPITAPHE DE SAINT SÉVÈRE

PATRON D'UNE ANCIENNE ÉGLISE

COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE VIENNE.

328, 329.

OCCVBAT HOC TVMVLO SPECIOSVS MENTE SEVERVS
QVI QVONDAM HOC TEMPLVM FVNDITVS INSTITVIT
NON SOLVM HANC AEDEM SED CAETERA TEMPLA SACRAVIT
PLVRIMA CONSTITVIT VINCTVS AMORE DEI
DIVINA SIC FRETVS OPE QVOD SEMPER VBIQVE
QVO POSVIT DEXTRA AVRI METALLA TVLIT (*)
SED QVID PLVRA LOQVAR LAVDETVR GRATIA CHRISTI
QVAE SIC IN CVNCTIS VIGET VBIQVE BONIS
EXVLIBVS QVAE DONA SVIS LARGITVR OPERTA
ET PEREGRINO OLIM CONDITA DISTRIBVIT.
OBIIT VI ID. AVGVSTI ANNO CHRISTI CCCCXXX (1).

Dans ce tombeau repose Sevère dont l'industrieuse piété éleva jadis ce temple de fond en comble. Non seulement il

(*) Ce vers, qui est faux, peut être ainsi rétabli :

AVRI QVO POSVIT DEXTRA METALLA TVLIT.

Ou, selon la version des Bollandistes (*Augusti*, tomus II, p. 349) :

QVO POSVIT DEXTRA AVRA METALLA TVLIT.

(1) Cette inscription a été reproduite par J. à Bosco. (*Viennae antiquitates*, p. 99). — Le Lièvre (*Antiquité et saincteté de Vienne*, p. 127). — Chorier (*Antiquitez de Vienne*, p. 34). — Nous avons suivi la version de

consacra cette église, mais d'autres encore ; il en construisit un grand nombre, poussé par l'amour du Christ ; assisté à ce point du secours divin, que toujours et partout où il posa la main, il trouva de l'or. Mais pourquoi en dirai-je davantage? Que louée soit la grâce du Christ, qui partout se manifeste ainsi en faveur des bons, comble des dons cachés les exilés et distribue à l'étranger les trésors enfouis.

Il mourut le huit aoust de l'an du Christ 430.

« L'épitaphe de saint Sevère, dit Chorier, gravée dans une pierre assez estroite, estoit autrefois attachée à un pilier qui soutient l'arcade droite du chœur, mais depuis environ cinquante ans elle a esté appliquée au pavé au-devant du grand autel. » L'Eglise de Saint-Sevère, qui tombait en ruines avant 1793, ayant été par la suite complètement démolie, l'épitaphe a disparu. Il n'est donc plus possible d'en apprécier la date par la forme des lettres, mais il est évident qu'elle n'avait été composée que longtemps après la mort du saint. Le mot *quondam* permet de le soupçonner, et l'examen du texte change le soupçon en réalité. Elle n'a été rédigée qu'à l'aide d'une légende remplie de faits merveilleux dont on ne trouve nulle trace dans le martyrologe d'Adon, et dont la composition par conséquent est postérieure au IX[e] siècle. D'après ce Martyrologe, Sevère était un prêtre indien qui, dévoré de l'amour du Christ, n'avait pas craint d'affronter

ce dernier qui nous paraît avoir relevé le texte sur la pierre. Elle se trouve encore page 627 de l'*Histoire de l'église de Vienne*, par Charvet, qui a corrigé quelques vers et substitué la date de 450 à celle de 430.

les périls d'un immense voyage pour aller au loin prêcher l'Evangile. Arrivé à Vienne, il convertit, par la puissance de sa parole et la vertu de ses miracles, une grande multitude de payens. Lorsqu'il se fut endormi dans la paix du Seigneur, on l'inhuma dans l'église de Saint-Étienne où, célèbre par ses miracles, il est l'objet de la vénération singulière des fidèles (1).

Ce récit, qu'Adon avait extrait des actes du saint, *ut ejus gesta testantur*, établit que l'église qui reçut plus tard le nom de saint Sevère, était encore, au IX[e] siècle, sous le vocable de saint Etienne. Il montre aussi qu'il n'était pas encore question des circonstances merveilleuses que l'épitaphe a empruntées à une légende plus récente. Celle-ci raconte que lorsque Sevère, après avoir franchi l'immensité des terres et des mers, fut parvenu aux environs de la ville de Vienne, il s'arrêta pour prendre quelque repos avant d'y entrer, dans un lieu qui se nomme Vaugris. Là, ayant abattu un arbre consacré aux démons, il construisit, à l'aide de l'argent que le Seigneur lui fit trouver dans ses racines, une église en l'honneur de saint Alban (2). Cette église étant consacrée, et les payens du lieu ayant reçu le baptême, il continua sa route. Arrivé dans la cité, il en parcourut les divers quartiers, et ren-

(1) *Martyrologium Adonis Arch. Viennensis; opera et studio Dominici Georgii.* (Romae, 1745, in-f., p. 386).

(2) *Ad locum quemdam cui Vogaria vel Vogoria nomen est..... basilicam in honore sancti Albani fabricavit.* Il existe aux environs de Vienne deux églises sous ce vocable : Saint-Alban-du-Rhône et Saint-Alban-de-Vareyse ; mais, d'après le contexte de la légende, il ne peut être question que d'une ancienne église connue sous le nom de Saint-Alban-des-Vignes ou de Navou, située non loin de Notre-Dame-de-l'Isle et sur le territoire qui portait jadis le nom de *Vogoria*, aujourd'hui Vaugris.

contrant un pont, il parvint au-delà de la rivière de Gère à une éminence qui domine la ville et sur laquelle existait, de toute antiquité, un temple dédié à une multitude d'idoles sous le titre de *Temple des Cent-Dieux*. Ce temple s'étant aussitôt écroulé par la vertu de ses prières, il se mit, à l'aide des payens eux-mêmes, convertis par ce prodige, à creuser la terre pour asseoir à sa place les fondations d'une église en l'honneur de saint Étienne, premier martyr. Tandis qu'ils se livraient à ce pieux labeur, ils découvrirent soudain, au fond de la tranchée, un vase d'argent plein de sous ou de pièces d'or du meilleur aloi, *vas argenteum plenum probatissimis solidis*; et, en témoignage de la véracité de son récit, le légendaire ajoute que ce même vase est conservé jusqu'à ce jour parmi ceux qui servent à l'usage de l'église cathédrale de Vienne (1).

D'après une autre tradition, rapportée par Jean du Bois et recueillie sur les lieux par le voyageur allemand Abraham Golnitz, ce ne serait plus un temple, mais seulement un arbre consacré à cent dieux qu'aurait abattu Sevère, comme l'attestait cette inscription gravée sur la

(1) *Incipit vita sancti Severi presbyteri et confessoris. (Breviarium ad sancte Viennensis ecclesie usum*; MDXXII, fol. 350, verso).

La découverte de vases antiques était jadis une chose si commune, même dans le nord de la Gaule, qu'un Rituel du XI[e] siècle, à l'usage du monastère et de l'église de Jumiège, contient, parmi beaucoup d'autres oraisons applicables aux circonstances journalières de la vie, une oraison spéciale pour la purification des vases trouvés dans les anciennes constructions : *Oratio super vasa in loco antiquo reperta. Omnipotens sempiterne Deus, insere te officiis nostris ut haec vascula arte gentilitium fabricata, sublimitatis tuae potentia ita emundare digneris, ut omni immunditia depulsa, sint fidelibus tuis tempore pacis atque tranquillitatis utenda, etc.* (Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés à Berthouville, par Aug. le Prevost; Caen, 1832, in-8°, p. 2).

même colonne à laquelle étaient attachées les deux tables de pierre portant l'épitaphe du saint (1):

ARBOREM DIVVM SEVERVS EVERTIT CENTVM DEORVM.

C'est en déracinant cet arbre panthée que Sevère aurait trouvé un crâne, une tête de mort, *calvariam*, remplie d'or et d'argent qu'il fit servir à la construction de l'église dédiée au premier martyr, saint Etienne. Il y a lieu de croire que ces traditions, fabuleuses et incertaines, ne se sont substituées qu'après un laps de temps assez considérable, au simple récit extrait, par l'archevêque Adon, de la vie de Sevère. C'est la marche ordinaire; les actes sincères précèdent les légendes, et le récit accuse une date d'autant moins reculée qu'il se charge et se complique davantage.

Nous n'assignerons donc pas d'autre époque à cette épitaphe que celle où, vers la fin du XI[e] ou le commencement du XII[e] siècle, l'église de Saint-Étienne fut reconstruite sous le vocable de saint Sevère (2). Si elle eût été contemporaine du saint, elle ne se fût pas trompée sur la date de sa mort qu'elle fixe à l'année 430, tandis qu'il résulte d'un autre passage tiré de la Chronique d'Adon, qu'elle est postérieure à l'année 448.

Il y est dit que Sevère, prêtre indien, renommé par ses miracles, après avoir détruit un temple où les gentils

(1) *In hujus rei testimonium extat in hoc templo columna cui inscriptum; Arborem Deos (sic) Severus evertit centum Deorum. Legitur ibidem epigramma, sed monachali poësi, in B. Severum duobus lapidibus inscriptum: occubat hoc tumulo, etc.* (Abraham Golnitz, Ulysses Belgico-Gallicus. Lugd. Batav. 1631, pet. in-12, p. 447).

(2) Eglise de Saint-Sevère, article de M. Delorme, inséré au tome 3[e] de la *Revue de Vienne*, 1839, in-8[o], p. 270.

se livraient au culte insensé de cent dieux, s'apprêtait à faire la dédicace d'une église qu'il avait construite en l'honneur de saint Étienne, devant une porte de la ville. Saint Germain-d'Auxerre, passant par Vienne pour se rendre en Italie auprès de l'empereur Valentinien, avait promis à Sevère d'être de retour pour le jour de cette cérémonie. Le saint évêque tint parole, mais autrement qu'il ne l'avait pensé ; car étant mort à Ravennes, il advint que son corps, rapporté par ses serviteurs, entra dans Vienne et fut déposé dans l'église de Saint-Étienne le jour même de la dédicace et avant que l'office fut commencé (1). Or, saint Germain, d'après des témoignages authentiques, étant mort l'an 448, il en résulte que la date de la mort de Sevère doit être portée par approximation de 430 à 450, comme l'a fait Charvet dont nous adoptons volontiers la correction.

Il faut, au surplus, accepter l'histoire de saint Sevère telle que nous la donnent les leçons du bréviaire de Vienne, sans la soumettre à une critique sérieuse. Quelle qu'ait été la persistance du paganisme dans les Gaules, il est difficile d'admettre qu'après les édits de Théodose et d'Honorius, il subsistât encore, dans une ville comme Vienne, un temple où les payens adorassent publiquement leurs idoles proscrites. Les rôles étaient changés, et, tandis que les chrétiens complétaient la victoire de leur culte sous la protection de la loi, c'était aux payens à se retirer à leur tour dans les lieux écartés pour y sacrifier en secret.

Adon n'est pas non plus d'accord avec sa propre chro-

(1) *Adonis Vienn. arch. Breviarium chronicorum* ; Parisiis, 1561, in-8°, page 170.

nologie lorsqu'il fait arriver Sevère à Vienne sous l'épiscopat d'Isicius, successeur de saint Mamert, vers l'an 475 ou 476; quant à ce qu'il raconte de la présence du corps de saint Germain-d'Auxerre, à la dédicace de l'église de Saint-Étienne, on est encore fort embarrassé de choisir entre son récit et celui d'Heric, auteur du même temps, qui place le lieu de la scène à Verceil en Piémont (1).

L'église de Vienne célèbre toujours la fête de saint Sevère le 8 août, mais la leçon des bréviaires modernes se borne à reproduire le texte du Martyrologe d'Adon, que nous avons rapporté plus haut (2).

(1) *Miracula S. Germani episcopi Autissiodorensis, auctore Herico monacho. (Apud Acta sanctorum sub die trigesima prima julii*, p. 261 et 262).

(2) La Légende de saint Sevère a déjà disparu du Bréviaire, réformé par les ordres de Henri de Villars, et imprimé à Paris en 1678, 4 vol. gr. in-8°. Elle ne se trouve que dans le Bréviaire imprimé à Vienne par Denys de Harsy, le 8 octobre 1522, sous le pontificat d'Alexandre de Saint-Sevérin, archevêque commendataire de l'Église de Vienne, dont les armes, accolées de celles du Chapitre, figurent en tête du volume, petit in-8° de 450 feuillets, lettres goth., noires et rouges. Il existe un Bréviaire de Vienne plus ancien, in-8° goth., à deux col., imprimé à Lyon, l'an 1489, le 24 janvier, et dont le seul exemplaire connu se conserve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris.

ÉPITAPHE

DE CLAUDIEN MAMERT

330.

GERMANI DECVS ET DOLOR MAMERTI
MIRANTVM VNICA GEMMA EPISCOPORVM
HOC DAT CESPITE MEMBRA CLAVDIANVS
TRIPLEX BIBLIOTHECA QVO MAGISTRO
ROMANA ATTICA CHRISTIANA FVLSIT
QVAM TOTAM MONACHVS VIRENTE IN AEVO
SECRETA BIBIT INSTITVTIONE
ORATOR DIALECTICVS POETA
TRACTATOR GEOMETRA MVSICVS QVE
DOCTVS SOLVERE VINCLA QVAESTIONVM
ET VERBI GLADIO SECARE SECTAS
SI QVAE CATHOLICAM FIDEM LACESSVNT
PSALMORVM HIC MODVLATOR ET PHONASCVS
ANTE ALTARIA FRATRE GRATVLANTE
INSTRVCTAS DOCVIT SONARE CLASSES
HIC SOLENNIBVS ANNVIS PARAVIT.
QVAE QVO TEMPORE LECTA CONVENIRENT
ANTISTES FVIT ORDINE IN SECVNDO
FRATREM FASCE LEVANS EPISCOPALI
NAM DE PONTIFICIS TENORE SVMMI
ILLE INSIGNIA SVMPSIT HIC LABOREM
AT TV QVISQVE DOLES AMICE LECTOR
DE TANTO QVASI NIL VIRO SVPERSIT
VDIS PARCE GENIS RIGARE MARMOR
MENS ET GLORIA NON QVEVNT HVMARI (1).

(1) *Apollinaris Sidonii epistolarum*. Lib. IV, epist. XI.

L'orgueil et la douleur de son frère Mamert, la perle unique, objet de l'admiration des évêques, sous ce gazon repose Claudien. En ce maître brilla une triple science, la romaine, l'attique, la chrétienne; moine dans sa jeunesse, il l'avait conquise tout entière par une studieuse retraite. Orateur, dialecticien, poète, commentateur, géomètre et musicien, il excellait à trancher les nœuds des questions et à frapper du glaive de la parole les sectes hostiles à la foi catholique. Habile à moduler les psaumes et à conduire les chœurs, il sut aux applaudissements de son frère, les instruire à faire résonner de sons harmonieux le temple du Seigneur. Il règla pour les solennités annuelles ce qui devait être lu en chaque temps. Il fut évêque en second ordre (2), *soulageant son frère du fardeau de l'épiscopat, car, celui-ci en porta les insignes et lui tout le travail. Mais, toi, ami lecteur, qui t'affliges, comme s'il ne restait plus rien d'un si grand homme, cesse d'arroser ce marbre de tes pleurs, le génie et la gloire ne sauraient être la proie du tombeau.*

Cette épitaphe est celle de Claudien Mamert, frère de saint Mamert, évêque de Vienne, et un des hommes les plus savants et les plus considérés de la Gaule méridio-

(2) *Antistes fuit ordine in secundo,* littéralement il fut prêtre du second ordre, mais il nous semble que cette traduction ne rendrait pas l'anthitèse qui est non seulement dans les vers suivants, mais encore dans les habitudes de Sidoine. C'est au surplus ce qu'explique ce commentaire du P. Sirmond : *Episcopus in ordine et gradu presbyteri. Mamertum, inquit, fratrem episcopum plurimis in rebus ita sublevabat, ut quamvis presbyter tantum esset, episcopus ipse quodammodo videretur.* (Apollinaris Sidonii opera, apud Jacobi Sirmondi opera Varia in quinque tomos distributa; Parisiis, 1696, in-fol., t. I, p. 945).

nale au V[e] siècle (1). Il est auteur d'un Traité sur la nature de l'âme, ouvrage d'une haute portée, auquel, selon plusieurs critiques, Descartes aurait emprunté la plupart des principes dont il s'est servi pour l'établissement de son système philosophique (2). On a encore de Claudien une lettre adressée à Sapaudus, célèbre professeur de rhétorique à Vienne, et dans laquelle il lui dit qu'il est d'autant plus apte aux fonctions qu'il remplit, qu'elles sont l'héritage de ses doctes ancêtres. N'oublie pas non plus, ajoute-t-il, l'antique noblesse de la ville de Vienne à qui tu ne saurais payer par le repos ta double dette de citoyen et de docteur, sans manquer à tes ayeux et à ta patrie. Ce passage est remarquable en ce qu'il constate les dernières lueurs jetées par les Lettres dans Vienne, au moment même de l'invasion des barbares (3).

On ignore l'année de la mort de Claudien, qui a précédé celle de son frère saint Mamert, arrivée l'an 475 ou 476. On ne sait pas même où il fut inhumé, et il y a lieu de croire que cette épitaphe, expression de la douleur de Sidoine Apollinaire, son disciple et son ami, ne fut jamais gravée sur son tombeau. Elle se trouve dans les œuvres de l'évêque de Clermont et fait partie d'une lettre adressée par l'auteur à Petreius, fils d'une sœur de Claudien. Voici les vers, lui dit-il, qu'à mon arrivée j'ai écrit sur les restes de notre frère chéri; car j'étais absent lors de ses funérailles ; je n'ai pas néanmoins laissé pour cela échap-

(1) *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, édition de 1840, in-8°, t. I, p. 181.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 450.

(3) *Mamerti Claudiani epistola ad Sapaudum Rhetorem*. (Steph. Baluzii Miscellaneorum liber Sextus).

per l'occasion chère à mon cœur de le pleurer ; mais tandis que je me préparais à travailler, mes larmes se sont confondues avec mes pensées, et j'ai fait sur l'épitaphe ce que d'autres ont fait sur le tombeau.

TOMBEAU

ET

ÉPITAPHE DE SAINT MAMERT

INSTITUTEUR DES ROGATIONS.

331.

Les travaux qui s'exécutent en ce moment (octobre 1860) dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre, sous la direction de M. Constant Dufeux, par les soins de M. Quenin, ont amené la découverte d'un grand nombre de tombeaux. L'église en est pour ainsi dire pavée dans toute son étendue et les sarcophages s'étagent les uns sur les autres à une profondeur de plusieurs pieds. Ces auges massives ont reçu les corps des premiers dignitaires de l'église de Vienne et du chapitre de Saint-Pierre; mais les énormes dalles qui les recouvrent n'ont pas défendu ces illustres morts contre la rapacité des générations qui nous ont précédés. On n'y a rien trouvé qui pût indiquer la qualité des personnages qu'elles renfermaient (1). Les épitaphes qui les accompagnaient ont également disparu, et, dans ce pêle-mêle de tombeaux, il n'est plus possible de reconnaître la place qu'occupaient Avitus, Hesichius, Domnin, Naamat et tous

(1) On sait que les soldats huguenots ont campé à plusieurs reprises dans cette église, de 1562 à 1567, et l'on raconte, en outre, que, durant les plus mauvais jours de la Terreur, la *fouille* de Saint-Pierre avait été vendue à un particulier.

ces premiers évêques de Vienne que l'Eglise a mis au rang des saints.

Il n'existe d'exception qu'en faveur de l'épitaphe de saint Mamert, qui, dégagée du badigeon qui la couvrait, s'est retrouvée à la place où elle était du temps de Chorier, vers le milieu du XVII[e] siècle. « L'épitaphe de saint Mamert, car son tombeau n'y reste plus, dit cet historien, est opposée presque en droite ligne au tombeau de Léonien ; elle est sous le chœur au costé droit de l'autel et est sans doute un ouvrage d'un siècle moins ancien et, par conséquent, plus corrompu et plus barbare que celuy de cet illustre prélat (1). »

Nous ne pouvons que partager à cet égard le sentiment de Chorier et, loin d'attribuer au V[e] siècle l'épitaphe de saint Mamert, nous estimons par la comparaison des lettres et des ligatures, qu'elle appartient au même temps que celle de saint Léonien, c'est-à-dire au X[e] siècle. La voici telle qu'elle se lit encore sur la pierre, en complétant, d'après Chorier et d'autres plus anciens historiens de Vienne, les trois derniers mots des trois premières lignes dont on n'aperçoit plus aujourd'hui que le commencement :

MOLE SVB HAC LAPIDVM SANCTISSIMA
MEMBRA TEGVNTVR ⁝ HVIVS PONTIFICIS
VRBIS SACRIQVE MAMERTI ⁝

HIC TRIDVANVM CVM SOLLEMPNIBVS LETANIIS
INDIXIT IEIVNIVM ANTE DIEM QVA CELE
BRAMVS DOMINI ASCENSVM ⁝

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*; 1658, pet. in-12, p. 287.

« Entre ces deux vers et cette prose, ajoute Chorier, est une ouverture dans la muraille et c'est où l'on croit que reposoient les reliques du saint avant que cette ville en eût fait présent à celle d'Orléans. Mais je ne me le sçaurois figurer, un tel lieu n'estant pas capable de servir à cet usage. Il est plus vray-semblable qu'il avoit un tombeau relevé, comme le sont tant d'autres, dans cette mesme église. »

On voit que Chorier a ignoré que précisément au-dessous de l'épitaphe, se trouvait, caché par la maçonnerie, un tombeau qui, selon toutes les apparences et toutes les traditions, ne peut être que celui où étaient conservés, au X[e] siècle, les restes de saint Mamert. Un ancien hagiologe de l'église de Vienne, rédigé sous le pontificat de l'archevêque Léger qui siégea de 1030 à 1070, dit en termes exprès que saint Mamert reposait dans l'église des Apôtres ou de Saint-Pierre, hors de l'enceinte de la ville, à droite de l'autel. *Jacet hic pontifex in ecclesia Apostolorum, foris murum civitatis, in dextera parte altaris*. C'est la place où se trouvait, du temps de Chorier , l'épitaphe de saint Mamert; c'est la place où son épitaphe et son tombeau ont été retrouvés ces jours derniers.

L'église de Saint-Pierre dont la fondation remonte à l'établissement du christianisme dans la ville de Vienne, avait subi les mêmes vicissitudes que cette antique cité, ravagée tour à tour par les Bourguignons, les Sarrazins et les Francks. Il ne restait que de faibles débris de la basilique primitive, lorsqu'au commencement du X[e] siècle, le comte Hugues qui régnait à Vienne sous le nom de son parent, l'empereur Louis l'Aveugle, entreprit la restauration de l'église et de l'abbaye de Saint-Pierre. On

se servit des matériaux que l'on avait sous la main : des briques, des pierres comme des colonnes de marbre que fournissaient en abondance les anciens édifices romains, et la basilique chrétienne, enrichie des dernières dépouilles du paganisme, se releva plus brillante que jamais.

Les tombeaux des saints qui recommandaient l'église à la piété et aux offrandes des fidèles, ne furent pas oubliés, et c'est à la même époque qu'il faut attribuer la restauration des tombeaux de saint Mamert et de saint Léonien. Nous avions d'abord pensé qu'il en avait été du corps de saint Mamert comme de celui de saint Léonien et qu'il avait été transféré dans un nouveau sarcophage ; mais il résulte d'un examen plus attentif qu'il n'y aurait eu de renouvelé que le couvercle qui n'appartient en aucune façon au style chrétien du V[e] siècle. M. Quenin, inspecteur des travaux de l'église de Saint-Pierre, nous a fait observer que l'auge, portant sur la partie inférieure de ses parois une trace jaunâtre que la décomposition du corps y laisse ordinairement, cette auge pourrait être celle où avaient été déposées, en premier lieu, les dépouilles mortelles de saint Mamert. L'auge étant de la même largeur aux deux extrémités et n'offrant pas cette diminution vers les pieds que l'on remarque dans les tombeaux postérieurs au V[e] siècle, il y a sujet de croire que l'observation de M. Quenin est fondée et qu'à l'époque du relèvement de la tombe le couvercle seul fut restauré. Quoi qu'il en soit, les tombeaux des deux saints furent placés dans le chœur, à droite et à gauche du maître-autel, sous une arcade à plein cintre, pratiquée dans le renfoncement de la muraille. Ils y occupaient la place d'honneur que décernait au premier l'éclat de son épiscopat et au second sa qua-

lité de fondateur du monastère. Les questions relatives à saint Léonien venant à leur tour, nous ne traiterons ici que de saint Mamert.

Son tombeau, comme l'indique le couvercle à deux versants ornés d'une moulure, était destiné à être vu. C'était un tombeau relevé et arqué, du genre de ceux que l'on désigne sous le nom de *monumenta arquata*, et dont la disposition paraît avoir été empruntée aux monuments des catacombes romaines. Elle atteignait le double but d'exposer honorablement la tombe à la vue et à la vénération des fidèles, sans que la circulation autour du chœur et le service de l'autel fussent entravés par aucun obstacle. L'harmonie de cette disposition ne tarda pas à être troublée et, bientôt, à raison des dangers qu'avaient courus les reliques du saint, l'arcade fut murée et une lourde maçonnerie déroba le sarcophage à toute profanation. C'est ce que semblent dire les deux vers que nous avons rapportés plus haut : « Sous cette masse de pierres sont couverts, sont abrités, *teguntur*, les très-saints membres de saint Mamert, évêque de cette ville. » Soit qu'on les entende dans ce sens particulier ou dans un sens général, ces vers n'en déclarent pas moins d'une manière formelle que c'est là, au-dessous du titulus encastré dans la muraille, que reposait au Xe siècle le corps du saint évêque de Vienne. L'ouverture dont parle Chorier et que l'on voit encore après ce distique sur la pierre où il est gravé, formait sans doute l'entrée d'une espèce de niche munie d'une grille derrière laquelle s'apercevait quelque buste ou reliquaire, destiné à figurer dans les cérémonies de l'église et particulièrement au jour de la fête du saint.

Mais toutes les précautions prises par les religieux de

Saint-Pierre pour conserver le précieux dépôt qui leur avait été confié, furent insuffisantes. C'est une tradition fort ancienne dans la ville de Vienne, que les reliques de saint Mamert ont été volées et nous verrons que les circonstances s'accumulent pour confirmer, cette fois, la tradition populaire.

Jean Le Lièvre, tout en convenant du fait de l'enlèvement, s'est efforcé d'en atténuer la gravité et d'arranger les choses en homme d'église et de conciliation. « La renommée de ce grand pontife fut si estendue par toute la France, à cause de sa saincte vie et de ses miracles, que tout le peuple et clairgé d'Orléans obtindrent du Roy et du S. siége apostolique la translation de ses sacrées reliques estre faicte de Vienne à Orléans, en l'église de Saincte-Croix, *au grand regret et désolation des Viennois* (1). »

La vérité est que les continuateurs de Bollandus, Chorier, Maupertuy, Charvet, sont d'accord pour affirmer que les reliques de saint Mamert ont été transférées à Orléans, dans l'église de Sainte-Croix. Un inventaire des reliques de cette église, dressé en 1562, quelque temps avant qu'elles fussent brûlées par les calvinistes avec l'église elle-même, constate l'existence d'une châsse incrustée en partie d'argent, où se trouvait le corps de saint Mamert, et d'un buste d'argent doré renfermant son chef. Saint Mamert était le second patron de cette cathédrale où il avait un autel desservi par deux chanoines prébendiers qui portaient le nom de chanoines Mamertins. Saint Mamert, enfin, était l'objet d'un culte particulier dans le diocèse

(1) *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*, par Messire Jean Le Lièvre; Vienne, 1623, in-8°, p. 121.

d'Orléans où l'on célébrait trois fêtes en son honneur: la première au jour de sa mort, le 11 mai; la seconde au jour de la translation de son corps, le 13 octobre; la troisième au jour de la translation de son chef, le 14 novembre (1).

Ces diverses fêtes et translations paraissent assez difficiles à expliquer, et le savant et exact Le Nain de Tillemont s'en est justement préoccupé. « On fait, dit-il, à Orléans, une feste double de sa translation le 13 octobre et on en fait encore mémoire le 14 novembre, dequoy le nouveau Bréviaire d'Orléans ne marque point la raison. Il paroist par ce Bréviaire qu'on n'y sçait la translation de saint Mamert que par la tradition ancienne, sans en avoir aucune histoire ni aucun acte. Tout ce qu'on en dit de plus ancien, c'est qu'elle est marquée dans un Missel manuscrit de 400 ans (2). »

Le nouveau Bréviaire d'Orléans dont parle Tillemont, ayant été mis au jour en 1693, par les soins de l'évêque du Camboust de Coislin, il en résulte que la tradition orléanaise ne remonte pas au-delà de la fin du XIIIe siècle. Comme elle ne repose « sur aucune histoire ni sur aucun acte, » nous sommes en droit de soutenir que les reliques de saint Mamert ne sont arrivées à Orléans que par suite d'un ou de plusieurs de ces pieux larcins dont l'histoire ecclésiastique du moyen âge n'offre que tant d'exemples. La passion pour les reliques était si forte à cette époque,

(1) *Acta Sanctorum, die undecima maii, de sancto Mamerto episcopo Viennensi in Gallia.*

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, par Le Nain de Tillemont; Venise, 1732, in-4°, t. XVI, p. 119.

que les personnes les plus éclairées s'en faisaient une affaire capitale et qu'elles n'épargnaient aucun moyen pour les enlever et les dérober à leurs trop heureux possesseurs. Tout le monde connaît les débats que ces enlèvements subreptices ont excités entre les églises d'Aix et de Vezelay, au sujet du corps de sainte Magdeleine; entre les églises de Vienne et d'Arles, au sujet des reliques de saint Antoine; entre le monastère de Saint-Denis et le monastère de Saint-Emméran de Ratisbonne, au sujet du corps de saint Denis, l'aréopagite ou le martyr.

Il n'est guère facile toutefois de se rendre compte des motifs qui ont porté les Orléanais à convoiter les reliques de saint Mamert plutôt que celles d'un autre saint et à venir les chercher jusqu'à Vienne. Une légende de saint Aignan, reproduite par Surius, dit que cet évêque d'Orléans, allant à Arles en 451, logea en chemin chez Mamert, homme fort riche et engagé dans les liens du mariage. Il était alors malade à l'extrémité, et saint Aignan le guérit à la prière de sa femme. Les historiens de l'église d'Orléans prétendent que ce Mamert est le même que celui qui fut depuis évêque de Vienne; mais il n'existe aucune preuve que saint Mamert ait été marié, et la légende rapportée par Surius est remplie de tant d'erreurs et de faussetés, que les Bollandistes l'ont jugée indigne d'être citée dans leur recueil. Tout ce qu'il est permis de supposer, c'est qu'un concile tenu à Orléans en 511, ayant prescrit la célébration de la fête des Rogations, instituée par saint Mamert, cette ville s'en serait fait par la suite un droit sur les reliques du saint dont elle avait, la première, consacré le pieux établissement.

Les trois lignes de prose qui se lisent sur la pierre tu-

mulaire, nous disent que c'est en effet à saint Mamert qu'est due la célèbre institution des Rogations. « Il institua un jeûne de trois jours avec des litanies solennelles, avant le jour où nous célébrons l'Ascension du Seigneur. » Nous ne saurions faire mieux connaître l'origine de cette solennité et les circonstances qui portèrent le saint évêque à l'instituer, qu'en laissant parler Avitus, son fils spirituel par le baptême et l'un de ses plus dignes successeurs.

« En ce temps-là, dit-il, des prodiges effrayants se manifestèrent dans la ville de Vienne et frappèrent de terreur tous les esprits. Les incendies, les tremblements de terre se succédaient sans interruption, des bruits lugubres troublaient le silence des nuits et le désordre de la nature semblait présager les funérailles du genre humain. On vit, ou l'on crut voir, jusqu'à des bêtes sauvages franchir les portes de la ville et venir errer sur le forum comme dans une solitude qui allait bientôt leur appartenir. L'effroi régnait parmi les citoyens, et tandis que les uns ne voulaient reconnaître dans ces prodiges que les tristes effets du hasard, les autres les acceptaient comme des avertissements d'en haut et n'attendaient leur salut que de la miséricorde divine. Quelles que fussent les amertumes dont leurs cœurs étaient abreuvés, ils pressaient d'une commune voix l'approche de la fête de Pâques, dans l'espérance qu'elle mettrait un terme à leurs maux et à leurs anxiétés. Enfin, arriva la veille de ce jour désiré; mais Dieu permit que leurs alarmes redoublassent au moment même où ils se flattaient d'en être délivrés. Et en effet, la nuit de ces vigiles solennelles, tandis que l'église était remplie d'une foule fervente, un épouvantable craquement qui semblait annoncer la fin du

monde, retentit sous les voûtes ébranlées. Le feu dévorait l'Hôtel de Ville (1), situé sur le point culminant de Vienne, et des flammes terribles s'élevaient en tourbillons de cet immense foyer. La cérémonie est interrompue, le peuple se précipite hors de l'église et chacun court disputer sa maison et ses biens à l'incendie qui les menace. Mamert, inébranlable, resta seul prosterné devant les saints autels, et les larmes que provoquait l'ardeur de sa foi coulèrent avec tant d'abondance qu'il triompha de la violence du feu et calma l'incendie. Revenu de cette alarme, le peuple rentre dans l'église, et à la triste lueur des flammes succède la brillante clarté des cierges.

« Ce fut pendant la nuit de ces vigiles mémorables que le saint pontife conçut la pensée des Rogations et qu'il arrêta, entre Dieu et lui, les cérémonies et les prières que répète aujourd'hui le monde entier. Il n'était plus question que de savoir de quelle manière et quand on pourrait mettre à exécution ce projet qui ne s'agitait encore qu'en conférences secrètes. On craignait que le sénat de Vienne, qui comptait alors nombre « d'illustres hommes » dans son sein, ne s'opposât à cette nouvelle institution, et cela avec d'autant plus de raison qu'à peine se pliait-il à celles qui étaient établies (2) ; mais l'éloquence, encore

(1) *Aedes publica.* Il s'agit sans doute de l'ancien palais impérial des Romains, sur les ruines duquel avait été bâti le couvent des Capucins, détruit à l'époque de la Révolution et transformé en habitations particulières. Grégoire de Tours *(Hist. Franc.*, II, 34), dit que c'était le palais royal, situé dans l'enceinte des murs, *palatium regale intramuraneum*, mais il faut s'en rapporter à Avitus qui écrivait sur les lieux, et croire que l'ancien palais impérial ou royal était alors la maison publique, le siége du sénat ou de la curie de Vienne, dont il est question plus loin.

(2) *Putabatur a quibusdam Viennensis senatus, cujus tunc numerosis*

plus les prières du digne pasteur surent amollir si bien les cœurs de ses ouailles, que, loin de résister, elles allèrent, pleines de componction, au-devant de ses vœux.

« Les trois jours qui précèdent l'Ascension furent consacrés à cette solennité, au jeûne, aux litanies, aux processions, dont elle prescrit l'observance. Mamert, pour éprouver la ferveur de son peuple, indiqua d'abord pour la station du premier jour, l'église qui était alors la plus voisine des murs de la ville ; mais, les jours suivants, il assigna un terme plus éloigné, sans que la route parût trop longue à la vive et ardente piété des fidèles. »

Quelques églises des Gaules suivirent l'exemple de l'église de Vienne, et cette pieuse pratique, s'étendant de proche en proche, finit par être reçue de l'Eglise entière, du vivant même de saint Mamert, comme le rapportent Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours.

Saint Mamert, après un assez long pontificat, troublé par quelques démêlés avec le pape Hilaire, au sujet des prétentions de l'église d'Arles sur l'évêché de Die, mourut le 11 mai de l'an 475 ou 476.

Il est permis de conclure de cette digression historique, que la mémoire d'aucun saint ne pouvait être plus

illustribus curia florebat, inventis non posse addici, cum vix adquiesceret legitimis inclinari. Alcimi Aviti Episcopi Viennensis homilia de Rogationibus : apud ejusd. Opera, cura et studio Jacobi Sirmondi edita ; Parisiis, 1643, in-8°, p. 152.

M. de Savigny, dans son *Histoire du Droit romain au moyen âge* (t. I, chap. V), a cité ce passage de l'homélie d'Avitus sur les Rogations, comme un témoignage remarquable de l'existence du régime municipal dans le royaume de Bourgogne au Ve siècle. Il faut y reconnaître le témoignage non moins remarquable de la résistance que l'aristocratie gallo-romaine opposait encore aux progrès du christianisme.

chère à la ville de Vienne que celle du glorieux pontife qui l'avait illustrée par l'institution d'une fête adoptée de tout l'Occident. Elle dut honorer ses reliques d'une vénération particulière et en rapport avec l'affluence du peuple qu'attirait leur vertu des lieux les plus reculés. Il n'est donc pas vraisemblable « qu'elle en ait fait présent à la ville d'Orléans » et qu'elle se soit volontairement privée de cette source d'offrandes et de pieuses libéralités. On dit bien que les Orléanais les obtinrent par l'intervention du roi Gontran et du pape Jean III, mais on n'apporte aucun texte à l'appui de cette prétendue translation, et comment l'église de Saint-Pierre eût-elle érigé, au Xe siècle, à saint Mamert, un tombeau accompagné d'une inscription *tumulaire,* si cette église n'eût pas été alors en possession de son corps?

Elle le possédait encore au commencement du XIe siècle, comme il ressort des termes d'une donation faite la trente-troisième année du règne de Rodolfe, dernier roi de Bourgogne, soit en l'année 1026, à la sainte église dédiée en l'honneur de saint Pierre et de tous les apôtres et en l'honneur aussi de saint Didier, martyr et de saint Mamert, confesseur (1). Cette invocation est trop spéciale pour que l'on puisse mettre en doute que l'église de Saint-Pierre ne conservât les corps des deux saints évêques qu'elle

(1) *Concedimus sacrosanctae Dei ecclesiae quae est fundata foris vel prope muros Viennae civitatis, dicata in honore beati Petri apostolorum principis seu omnium apostolorum nec non et beati Desiderii martyris et sancti Mamerti confessoris seu aliorum sanctorum, ubi domnus Wigo abbas praeesse videtur, etc. Ego Gilbertus hanc cartam scripsi* IIII *kal. decembris, anno* XXXIII *regnante Rodulfo rege. (Carta de Serra),* n° 7 d'un extrait manuscrit du cartulaire de Saint-Pierre, provenant de la bibliothèque du président de Valbonnays).

plaçait nominativement au rang de ses patrons. Nous savons que le corps de saint Didier y avait été transféré peu d'années après son martyre (1), et le corps de saint Mamert, dont il est ici question, y reposait depuis le jour de sa déposition. Tout concourt à établir que l'église de Saint-Pierre ne l'a perdu que plus tard et par suite de circonstances que le Bréviaire d'Orléans n'a pas jugé convenable de nous apprendre.

L'inspection du tombeau que les dernières fouilles ont rendu à la lumière, ne dément pas les soupçons que provoquent ces réticences. Ce tombeau, ainsi que nous l'avons déjà dit, était si bien caché par la maçonnerie qui le recouvrait, que du temps de Chorier on ignorait jusqu'à son existence. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, les moines de Saint-Pierre, en présence du culte multiple dont l'église d'Orléans entourait le corps et le chef du saint évêque de Vienne, avaient accepté leur défaite et renoncé à toutes prétentions sur ses reliques. Il n'en est plus question déjà dans la bulle du pape Innocent IV qui commit, en 1251, deux cardinaux de l'église romaine pour assister et présider à l'élévation des corps de plusieurs saints, évêques et abbés, que l'église du monastère de Saint-Pierre s'honorait de posséder. Il y est fait mention des saints évêques Naamat, Pantagathe, Georges, Etherius, de saint Léonien, de saint Marculphe et de quelques autres saints inconnus ou oubliés dans les fastes de l'église de Vienne, mais le nom de saint Mamert n'y est

(1) *Passio sancti Desiderii Viennensis episcopi ab Adone Viennensis ecclesiae antistite scripta.* (Lectiones antiquae Canisii, in-fol., t. II, pars III).

pas même prononcé (1). La mémoire de son tombeau était perdue à ce point, qu'au moment des prétendues restaurations subies par l'église de Saint-Pierre, vers la fin du siècle dernier, les chanoines n'hésitèrent pas à faire disparaître sous une couche de mortier et de plâtre, l'épitaphe qui vainement en désignait la place.

Un sondage exécuté dans cette partie du chœur, n'ayant pas tardé à la remettre au jour, on reconnut que le même enduit masquait la voussure d'un arc à plein cintre, qui avait été bouché et rempli de maçonnerie. Au milieu de cette maçonnerie se trouvaient encastrées, à côté l'une de l'autre, la pierre qui porte l'épitaphe et une espèce d'arche, en pierre, délicatement évidée, qui n'avait été sans doute conservée à cette place que parce qu'elle se rattachait à quelque pieux souvenir. L'enlèvement de tous ces matériaux mit à découvert un sarcophage en pierre, fermé par un couvercle, de forme prismatique, long de deux mètres quarante-cinq centimètres, sur soixante-trois centimètres de large, et dont chaque versant est encadré par une double moulure d'un travail assez simple. En continuant de dégager la partie inférieure du sarcophage, cachée par l'exhaussement du sol du chœur, on aperçut sur le devant de l'auge, à peu près vers le milieu, mais se rapprochant de la tête, une brèche, un trou pratiqué à coups de marteau et qui paraissait grossièrement bouché avec des pierres et du mortier. Après avoir déchaussé et retiré soigneusement ces pierres, il devint facile de reconnaître que la tombe avait été violée et qu'il ne res-

(1) *Acta Sanctorum, die decima quarta junii.* (De sancto Ætherio episcopo Viennensi).

tait plus du corps qu'elle avait renfermé, que le petit nombre d'ossements que la main du ravisseur, en passant par le trou, n'avait pu atteindre et ramasser.

La tradition était confirmée ; le corps de saint Mamert n'a point été l'objet d'une de ces translations solennelles qui s'opèrent au grand jour. Il a été dérobé avec effraction, nuitamment et à la hâte ; la brèche et les menus ossements oubliés dans la tombe, en portent témoignage.

On attendit que le couvercle du sarcophage eut été soulevé pour s'assurer plus commodément et plus exactement de la place qu'occupaient ces ossements et pour faire en même temps vérifier, par des gens de l'art, à quelles parties du corps ils appartenaient. Mais il faut le dire tout de suite, la croix en relief et aux extrémités pattées qui décore, dans toute sa longueur, le dessous de ce couvercle, de forme concave, est ici l'indice non équivoque d'une sépulture épiscopale. C'est la croix latine, à branches inégales, à sommet et croisillons plus courts que le pied, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'a pas cessé d'être le signe distinctif des évêques en Occident. Les croix de cette forme se montrent sur les tombes épiscopales à partir du VIIIe siècle, mais nous ne connaissons pas d'autre exemple que celui-ci d'une croix sculptée à l'intérieur et à la place même qu'elle occupe ordinairement sur la face opposée.

Plusieurs personnes notables de la ville de Vienne, parmi lesquelles nous citerons M. Guttin, curé-archiprêtre de Saint-Maurice ; M. l'abbé Chenu, aumônier du Collége ; MM. Constant Dufeux, Quenin, Victor Teste, Debanne, De Quérangal, De Brye, Roure, Girard, Johannot, assistaient à la levée des ossements, qui a

été opérée par les mains des docteurs Orcel et Viguier.

Il a été reconnu de prime abord qu'il ne restait au milieu du sarcophage et vis-à-vis de la brèche, que la terre et les gravois que l'on avait été obligé d'y introduire pour retenir les pierres destinées à la fermer. Tous les grands ossements, y compris la tête, avaient disparu, et les menus ossements que l'on apercevait encore, étaient, pour ainsi dire, isolés aux deux extrémités de l'auge. Ces ossements appartiennent exclusivement à la partie supérieure et à la partie inférieure du corps, et l'on y retrouve les lames et les apophyses épineuses de presque toutes les vertèbres cervicales, ainsi que la plupart des os des deux pieds. Le corps du saint étant, après sept ou huit siècles, dans un état de dissolution complète, il n'est pas étonnant que ces menues parties, sauvées par leur ténuité même, aient échappé du pillage de la tombe. Elles ont été soigneusement recueillies et remises entre les mains de M. le curé de Saint-Maurice qui en a fait dresser un inventaire détaillé, dont nous venons de reproduire en peu de mots la substance.

Du rapprochement de tous les faits, de toutes les circonstances qui précèdent, il résulte, ce nous semble, que le sarcophage découvert dans le chœur de l'église de Saint-Pierre, à droite de l'autel, au-dessous d'une épitaphe indicative, ne peut être que celui où étaient déposés, au Xe siècle, les restes de saint Mamert, conservés dans cette église depuis le jour de son inhumation. Il n'y a pas lieu de soupçonner qu'un autre mort, ou même un autre évêque, ait usurpé cette place que toutes les traditions lui assignent. Le corps saint a été, dans l'intervalle du XIe au XIIIe siècle, l'objet d'un de ces pieux larcins dont

l'histoire ecclésiastique révèle de si fréquents exemples. On s'y serait même pris à deux fois avant de réunir la tête et le corps. Enfin, le vol était si bien consommé en 1251, que les religieux de Saint-Pierre, renonçant à toutes prétentions sur les reliques de saint Mamert, n'eurent plus à s'inquiéter d'un tombeau vide. La mémoire s'en était effacée à un tel point que Chorier, en 1658, le cherchait ailleurs que là où il était. Les menus ossements retrouvés aux deux extrémités du sarcophage, sont, à ne pas en douter, les débris du corps saint échappés depuis des siècles à la main du ravisseur. Il n'y en a pas assez pour que l'on craigne une substitution; il y en a juste ce qu'il faut pour témoigner d'un vol. Ces reliques, oubliées plutôt que respectées du temps et des révolutions sont, aujourd'hui, tout ce qui reste à la pauvre église de Vienne des trésors sacrés de Vienne la Sainte. C'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient d'en décider souverainement; mais, pour ce qui nous concerne, nous ne saurions, au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie, tirer une autre conséquence de ce que nous avons rapporté et de ce que nous avons vu.

TOMBEAU

ET

ÉPITAPHE DE SAINT LÉONIEN

332.

HOC SACRO TVMVLO DEGIT ABBAS LEONIANVS.
VIRTVTIBVS MAGNVS ET STVDIO AEGREGIVS.
CAELVM SEMPER AMORE TENENS CONTEMPSIT EVNTEM.
CVM LECEBRIS MVNDVM. VIXIT VBIQVE DEO
EXEMPLVM MONACHIS. FORMATOR SICQVE PVDORIS
IPSE FVIT CVNCTOS SEMPER AD ASTRA TRAHENS.

HIC VIR SANCTITATE CONSPICVVS IN HAC VRBE VIENNENSI ABBAS EXTITIT. SABARIE PANNONIE ORTVS. A BARBARIS CAPTIVATVS. GALLORVM FINIBVS DEVENIT. AVGVSTVDVNI PRIMVM. DEINDE VIENNE. CLAVSTRO PECVLIARIS CELLE CONCLVSVS. QVADRAGINTA PLVS ANNIS TALI ORDINE CHRISTO MILITAVIT. TANTE DISTRICCIONIS VT PENE VVLTV OMNIBVS VNDEQVAQVE VENIENTIBVS IGNOTVS INTROVIXERIT. CVM ESSET VERBO DOCTRINE MVLTIS AD SALVTEM NOTISSIMVS. ITA VT IVXTA CELLVLAM SVAM QVAM PLVRIMOS MONACHOS REXERIT MONACHAS VERO AMBITV MONASTERII INFRA VRBEM CONCLVSAS AD SEXAGENARIVM NVMERVM MIRABILI ORDINACIONE PAVERIT. ET DISCIPLINABILITER CVSTODIERIT (1).

(1) Le P. Sirmond, qui a donné une copie assez fautive de cette inscription quoiqu'il l'ait relevée sur place, en porte le jugement suivant : *Leonianus Abbas, cujus sepulcrum Viennae nuper observavimus in suburbana aede S. Petri, cum epitaphio, rudi quidem, sed sancti viri gratia haud quaquam spernendo.* (Notae ad Avitum ; epist. LXXVII)

Cette épitaphe se compose de deux parties distinctes: la première consiste en six vers assez incorrects, qui donnent le nom de l'abbé Léonien, accompagné de l'éloge banal de ses vertus et de sa doctrine; la seconde, en prose, est d'autant plus intéressante, que c'est une espèce d'abrégé de la vie du saint reclus. Né à Sabarie, ville de Pannonie, illustrée déjà par la naissance de saint Martin (1), il fut enlevé de son pays par les barbares qui l'emmenèrent captif dans les Gaules. Léonien ayant recouvré sa liberté n'en profita que pour en faire l'entier sacrifice au Seigneur. Il vécut pendant plus de quarante ans, d'abord à Autun, ensuite à Vienne; reclus si étroitement dans une cellule particulière qu'à peine était-il connu de visage de ceux qui accouraient de toutes parts pour le consulter, tant était grande sa réputation de doctrine et de sainteté. Non seulement il dirigeait un grand nombre de moines établis autour de sa cellule, mais il gouvernait encore et maintenait sous une admirable discipline soixante religieuses cloîtrées dans un monastère à l'intérieur de la ville.

Les hermitages bâtis autour de la cellule de Léonien furent, à ce que l'on croit, les commencements de la célèbre abbaye de Saint-Pierre, située hors des portes de Vienne, qui place le nom du saint en tête de la liste de ses abbés. Quant à l'autre monastère de religieuses établi dans l'intérieur même de la ville, c'était, à n'en pas douter, celui de Saint-André-le-Haut.

(1) *Sulpicii Severi de vita B. Martini* lib. I, c. I. *Sabaria*, Sabarie en Pannonie, aujourd'hui Steinamanger ou Szombathely, ville épiscopale de la Hongrie.

Une charte, datée de la IXe année du règne de Clotaire, environ l'an 542, nous apprend que le premier de ces deux monastères venait d'être construit par le duc Ancemond (1), et saint Adon dit, en termes formels, que le second qui existait déjà avait été fondé par le bienheureux Léonien, sous l'épiscopat d'Avitus (2). Or, saint Avitus ayant occupé le siége de Vienne de 490 à 517 ou 518, il y a lieu d'en conclure que Léonien vivait à la même époque. La vie de saint Oyend, écrite par un de ses disciples, peu d'années après sa mort arrivée en 510, nous en fournit une preuve nouvelle.

On y rapporte que le saint abbé de Condat avait coutume de se servir, même en été, d'une casaque ou d'un froc de peau de chèvre, que lui avait envoyé en gage d'amitié, Léonien, abbé de la ville de Vienne, homme distingué par sa sainteté. Et là-dessus le légendaire ajoute en l'honneur de saint Léonien un paragraphe qui nous paraît avoir servi de thême à notre épitaphe (3). Dans

(1) Il est rappelé dans cette charte, relative à la fondation du monastère de Saint-André-le-Bas, qu'Ancemond et sa femme Ansleubane en avaient déjà bâti un autre en l'honneur de saint Pierre, hors des portes de la ville, *quod nos jam feceramus in honore sancti Petri foras portam civitatis.* (Mabillon, *De re diplomatica*, lib. VI, n. III).

(2) *Nam aliud monasterium superius sancti Andreae in colle civitatis situm jam erat. Fundaverat enim ipsum Beatissimus Leonianus temporibus sancti Aviti ejusdem urbis episcopi.* (Adonis Chronica, ex ed. Morel. Paris, 1561, in-8°, p. 188).

(3) *Æstivis namque temporibus caracalla vel scapulari cilicino utebatur quod ei quoque vir sanctitate conspicuus Leunianus Viennensis urbis abbas, pignore transmiserat caritatis. Fuit namque sanctus iste de Pannoniis, quondam et spargente barbarie in Galliis vinculo captivitatis abductus; et non solum in Viennensi sed etiam in Augustudunensium urbe, multo tempore claustro peculiaris cellae conclusus : ita ut amplius quadraginta annis in utraque civitate coercitus, nulli hominum ex prima retrusione*

tous les cas, ces détails intimes viennent à l'appui de l'indication chronologique que nous devons à l'archevêque Adon.

Il n'est donc pas possible d'admettre, avec l'auteur d'une vie de saint Aignan, que cet évêque d'Orléans fut le frère de saint Léonien (1). Le premier, ainsi que le fait remarquer Mabillon, vivait au moins cinquante ans avant le second (2). Saint Aignan comptait de nombreuses années d'épiscopat, lorsqu'en 451 il délivra, par ses prières, la ville d'Orléans des fureurs d'Attila, tandis qu'il est probable que les jours de Léonien se prolongèrent au-delà de 518. Enfin, l'un était de Vienne, selon tous les écrivains ecclésiastiques, et l'autre originaire de Hongrie, comme l'établit son épitaphe. Cette fausse opinion n'en repose pas moins sur quelque ancienne tradition, puisqu'un document du XVe siècle va nous apprendre que les deux saints étaient honorés à Vienne dans la même chapelle.

Chorier dit « que saint Léonien mourut le 12 novembre, car sa feste estoit solennisée ce jour-icy autres fois. » Nous ignorons sur quelle autorité est fondée cette asser-

vultu aut corpore, praeter sola sermonis notitia, nosceretur. Monachos juxta cellulam haud plurimos regens; monachas vero procul intra urbem monasterioque conseptas ultra sexagenarium numerum admirabili ordinatione rexit et aluit. (Vita s. Eugendi abbatis, I. Januarii. Acta sanctorum, t. I, p. 50).

(1) *Anianus Viennae ad Rhodanum in Gallia nobilibus parentibus natus..... fratrem habuit sanctum Leonianum abbatem, qui foris ad orientalem plagam urbis Viennensis in basilica sancti Petri summo cum honore traditus est sepulturae.* (Cette vie de saint Aignan, évêque d'Orléans, mort en 453, se trouve dans le recueil de Laurent Surius, au 17 novembre).

(2) *Annales Benedictini,* lib. I, c. 76.

tion, mais dans les anciens comme dans les nouveaux bréviaires de Vienne et même dans l'Ordo particulier de l'église de Saint-Pierre, sa fête est marquée au 13 du même mois (1). Il règne toutefois quelque incertitude à cet égard, puisque Bollandus, dans une note de la vie de saint Oyend que nous venons de citer, renvoie pour parler de saint Léonien au 16 de novembre, jour auquel l'ouvrage commencé par le savant jésuite en 1643, n'est pas encore parvenu.

Chorier ajoute « que le tombeau du saint n'ayant pas esté espargné par le temps qui ruine tout, Louys, fils de Charles VII, n'estant encore que Dauphin, le fit relever, et il fut rebasti par son ordre, comme nous le voyons aujourd'huy. On y lit cette épitaphe, qui est un ouvrage de ce mesme siècle (2). »

Le fait est qu'il existe dans l'Inventaire des titres de la chambre des comptes de Grenoble un extrait des lettres patentes du roi Louis XI, données à Lyon au mois de mai 1476, « portant don à l'abbé et au couvent de Saint-Pierre de la dîme de bleds et vins qui appartenait à Sa Majesté, au lieu de Saint-Georges-d'Espéranche. » On y rappelle que « c'estoit pour la singulière dévotion que ce prince avoit aux glorieux corps de saint Agnan et saint Léonien, qui reposoient dans ladite église, qu'il avoit fait construire et édifier une chapelle d'ouvrage

(1) *Die XIII novembris. Sancti Leoniani abbatis* duplex. (*Supplementum ad Breviarium Romanum seu officia sanctorum quae celebrantur in Ecclesia Nobili et Collegiata sancti Petri foris portas Viennae. Deprompta tum ex Breviario Viennensi, tum ex perantiquo ejusdem ecclesiae Legendario.* Lugduni, 1765, *in*-12).

(2) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 282.

somptueux et magnifique à la droite du grand autel et en icelle fait faire une châsse d'argent où il avoit fait mettre le corps dudit saint Léonien, et fondé outre ce une messe journalière, et qu'au-devant de ladite chapelle il y auroit une lampe ardente perpétuellement (1). »

Il est donc parfaitement avéré que Louis XI avait fait relever et rebâtir la chapelle de saint Léonien, comme on la voyait du temps de Chorier, mais nous ne saurions admettre la conséquence que cet antiquaire paraît en tirer relativement au tombeau et à l'inscription qu'on y lit.

Ce tombeau consiste en un sarcophage de marbre blanc, composé de deux parties, l'auge et le couvercle, assez mal ajustées ensemble quoiqu'elles appartiennent au style de la même époque. L'auge, dont les deux faces sont ornées de paons qui becquètent des tiges chargées de grappes s'échappant à droite et à gauche des parois d'un vase, offre, à ne pas s'y méprendre, tous les signes caractéristiques de l'iconographie chrétienne. C'est à raison sans doute de la croyance vulgaire qui douait d'incorruptibilité la chair du paon (2), que cet oiseau a été adopté par les premiers chrétiens comme emblème de l'immortalité. Emprunté aux catacombes de Rome, où il aurait pris naissance, ce motif se retrouve sur plusieurs tombeaux et monuments de l'époque mérovingienne (3).

(1) *Inventaire des Titres de la chambre des comptes de Grenoble,* 35 vol. in-fol. à la Bibliothèque impériale à Paris, et aux Archives de la préfecture à Grenoble. (Vienne, t. v).

(2) *Quis enim nisi Deus creator omnium dedit carni pavonis mortui ne putresceret ?* (*S. August. De civitate Dei.* Lib. xxi, cap. iv).

(3) *La Normandie souterraine,* par M. l'abbé Cochet. Paris, 1855, in-8°. p. 345.

Il en est de même du couvercle, occupé d'un côté par l'épitaphe en prose, et de l'autre par un ornement en imbrication au milieu duquel se détache le Chrisme ou monogramme du Christ, cantonné de l'alpha et de l'ô-méga et accompagné de deux branches ou palmes sur lesquelles sont posées deux colombes.

Rien ne s'opposerait donc à ce que ce sarcophage eût été exécuté pour recevoir le corps du saint au jour de sa mort, s'il ne paraissait, à des signes certains, qu'il a été seulement approprié dans la suite pour recevoir ses reliques. Il est facile en effet de reconnaître, à quelques traces de l'imbrication, que la face occupée aujourd'hui par l'épitaphe en prose reproduisait l'ornementation de la face opposée, et que le marbre a été creusé et évidé de quelques millimètres pour faire place à l'inscription. Ce remaniement est d'autant plus apparent qu'il n'existe aucune analogie entre l'exécution du sarcophage et l'exécution de l'épitaphe. Les deux styles qu'accuse le marbre ne sont pas moins distincts l'un de l'autre, que dépourvus de tout rapport avec le style de la renaissance. Il est impossible d'attribuer au XV[e] siècle, soit les ornements que nous venons de décrire, soit l'épitaphe elle-même, composée exclusivement de lettres romanes, carrées et liées, sans le moindre enjolivement. Nous n'hésiterons pas à la faire remonter au X[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où l'alphabet lapidaire conservait dans le Midi tous les éléments de la capitale romaine.

Ces considérations paléographiques s'appuyeraient au besoin de données historiques. Nous apprenons, d'une charte souscrite par Hugues, comte et marquis, vers l'an 926, que ce prince qui régnait à Vienne, sous l'empire

nominal de Louis-l'Aveugle, avait été le restaurateur de l'église et de l'abbaye de Saint-Pierre.

Il y est exposé qu'à la suite des invasions des payens, c'est-à-dire des Sarrazins et des Normands, un grand nombre d'églises et des plus nobles monastères du Viennois avaient été en quelque façon réduits à rien, *penè ad nihilum.* Car, tandis que d'une part les prêtres et les moines dispersés s'abandonnaient au relâchement, les mauvais chrétiens de l'autre n'avaient pas craint d'exploiter, au profit de leur cupidité, ces misères publiques. Le désordre était arrivé à ce point que Hugues se trouvait lui-même investi en prestaire ou en usufruit, *in praestariam,* de l'abbaye de Saint-Pierre. Cédant à une inspiration qu'il regardait comme divine, il avait résolu de rendre non seulement à l'église de Saint-Pierre cette abbaye et celle de Saint-Marcel, mais encore de la doter et de l'enrichir d'autres biens qui lui appartenaient en propre. Il entend qu'à raison de ces restitutions et donations, l'église soit à l'avenir desservie par un nombre suffisant de moines qui, nuit et jour, imploreront en sa faveur la clémence divine et feront mémoire dans leurs prières de ses proches parents, morts et vivants. Parmi les morts sont expressément nommées sa mère, la duchesse Berthe, qui venait de mourir à Lucques, le 8 mars 925, et sa première femme Willa, qui, selon une autre charte, fut enterrée sous le porche même de l'église de Saint-Pierre (1).

(1) Cette charte imprimée pour la première fois dans l'*Histoire de Provence* de Bouche, t. I, p. 935, a été reproduite par les Bénédictins, *Historiens des Gaules,* t. IX, p. 689. L'autre charte, extraite du cartulaire de

Quoique la première de ces chartes ne porte point de date, il est facile de juger qu'elle n'a précédé que de peu de mois la descente de Hugues en Italie, où il fut proclamé roi le 9 juillet 926. C'est au moment d'entreprendre cette expédition que, jaloux d'attirer sur ses armes les bénédictions du Ciel, il se dépouille en faveur de l'église de Saint-Pierre d'une abbaye qui lui servait probablement de résidence et de palais. Ce prince n'est pas moins connu dans l'histoire par sa dévotion et ses largesses envers les églises que par sa duplicité et sa cruauté. Il se figurait, comme Louis XI avec lequel on l'a comparé, que l'or expiait tous les crimes et que Dieu se payait de la même monnaie que les hommes. Elevé dans le couvent de saint Theudère au diocèse de Vienne, c'est dans un couvent de la Provence ou de la Bourgogne qu'il revint déposer ses trésors et abriter les derniers instants de son orageuse carrière.

Sans entrer dans de plus amples développements, il nous suffit d'établir ici que le Xe siècle fut pour l'église de Saint-Pierre une époque de rénovation. Le style d'une partie du monument ne dément point à cet égard le texte de la charte, et l'on ne saurait attribuer à une période différente le mur en petit appareil romain, qui regarde le nord, avec ses incrustations en briques et les voussoirs de ses fenêtres entremêlés de briques et de moellons. Après avoir relevé la basilique, on s'occupa sans doute de rendre à son enceinte dévastée les tombeaux des martyrs, des

Saint-Pierre, porte que la donation a été faite par Hugues, comte et marquis : *Pro remedio animae meae et pro remedio animae uxoris meae nomine Willae reginae quae in atrio sancti Petri sepulta fuit.*

évêques et des saints qui la recommandaient à la piété des fidèles. Le glorieux fondateur de l'abbaye ne dut pas être oublié et la restauration de son tombeau daterait, selon nous, de la même époque. Ce serait alors que le sarcophage appartenant à quelque chrétien inconnu aurait été, comme il y en a tant d'exemples, approprié à cette destination, et que l'angle du couvercle et l'une de ses faces auraient été retaillés et aplanis pour recevoir l'épitaphe de Léonien.

Cette épitaphe commence par six vers mêlés, il faut le remarquer, de quelques-unes de ces rimes léonines qui se montrent sur les tombeaux à partir du VIII[e] siècle, deviennent très-communes pendant le XI[e] et le XII[e] et disparaissent presque entièrement avec le XIV[e]. On y rencontre le mot *lecebris* pour *illecebris*, qui dénote plutôt la rudesse des temps anciens que la recherche pédantesque de la renaissance. Le style de la prose ne déroge pas à celui des vers. Il suffit de rapprocher cette partie de l'épitaphe et le passage de la vie de saint Oyend cité plus haut, pour reconnaître l'âge réciproque du texte et de la version. Les périphrases assez élégantes où du moins latines de l'auteur du VI[e] siècle, y sont rendues par des mots barbares, tels que *captivatus, districcionis, introvixerit, disciplinabiliter, infra* pour *intra*, qui portent tous leur date et n'appartiennent qu'à une époque de décadence littéraire. Enfin, on s'est indifféremment servi, dans le courant de l'inscription, de la diphthongue *ae*, *æ (aegregius, caelum)*, et de l'*e (Sabarie, Pannonie, Vienne)*, qui d'ordinaire ne commence à la remplacer que sur les monuments lapidaires du XII[e] siècle. Sans attacher plus d'importance que de raison à cette remarque, il nous sera

permis d'observer, avec les Bénédictins, que l'usage de la diphthongue, divisée ou conjointe, devient fort rare à dater de ce même siècle (1).

En répondant à Chorier, qui prenait le tombeau de saint Léonien pour un ouvrage du XV[e] siècle, nous avons implicitement répondu à un savant épigraphiste du temps présent, qui le considère comme une restitution faite, d'après le plan antique, par Louis XI, encore Dauphin (2). Cette appréciation est fondée sans doute, au point de vue historique, sur un passage du même Chorier, où il est dit que le pape Innocent IV, par une bulle donnée l'an 1250, commit deux cardinaux, Hugues, du titre de Sainte-Sabine, et Guillaume, du titre de la Basilique des douze Apôtres, pour assister et présider à l'élévation des corps de plusieurs évêques et abbés qui avaient été ensevelis dans l'église de Saint-Pierre. Comme selon les expressions de cet historien, « le corps de saint Léonien fut révélé et relevé par les mesmes en mesme temps, » M. Le Blant en aura conclu que le tombeau du saint n'existant point à cette époque et ne pouvant être l'œuvre du XIII[e] siècle, devait appartenir nécessairement à la renaissance, qui s'est distinguée par l'imitation du style de tous les âges qui l'ont précédée.

Cette conséquence serait très-juste s'il était loisible

(1) *Nouveau Traité diplomatique,* t. III, p. 558.

(2) Cet emblème (le paon) qui se voit dans les peintures des catacombes, n'est pas fréquent sur les monuments chrétiens. Je ne l'ai encore rencontré en Gaule, que sur le tombeau de saint Léonien, restitué d'après le plan antique par Louis XI, encore Dauphin. (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII[e] siècle,* par Edmond Le Blant ; Paris, 1856, in-4, p. 136).

d'admettre que la renaissance ait porté l'imitation à ce degré de servilité absolue où il devient impossible de distinguer la copie de l'original. Il n'y aurait plus qu'à fournir la preuve du fait, et toutes les conjectures devraient s'incliner devant un texte certain. Mais il n'en est point ainsi : la renaissance n'imitait qu'à sa manière et sans jamais oublier d'embellir ou d'enjoliver ce qu'elle imitait. Les inscriptions des divers âges qu'elle a reproduites ou imaginées, se trahissent toujours par quelque lettre singulière ou chargée de traits superflus, tandis que l'épitaphe de Léonien n'en présente pas une seule à mettre en discussion et à disputer à l'alphabet natif de la période romane.

Quant à la bulle d'Innocent IV, quoiqu'on y lise les mots *revelata, revelatio,* il y est question plutôt d'une reconnaissance générale des corps saints inhumés à Saint-Pierre, que d'une révélation ou d'une invention proprement dite. Elle porte qu'à la requête de l'Abbé et du couvent de Saint-Pierre, les corps de plusieurs saints évêques de Vienne et des saints Léonien et Marculphe, qui reposaient dans leur monastère, ayant été révélés par deux cardinaux, en vertu des ordres du Pape, le souverain Pontife accorda cent jours d'indulgence à ceux qui visiteraient dévotement le monastère au jour anniversaire de cette révélation (1). Il ne s'agit pas,

(1) *Cum igitur, sicut nobis exponere curavistis, beatorum confessorum Aaron, Naamati, Pantagathi, Aquilini, Georgii et Eutherii, qui praefuerunt ecclesiae Viennensi, nec non sanctorum Leoniani et Marculphi corpora, in vestro monasterio condita, per dilectum filium nostrum H. tit., S. Sabinae ac bonae mem. W. basilicae duodecim Apostolorum, presbyteros Cardinales, de mandato nostro fuerint revelata ; nos cupientes ut*

comme l'on voit, d'exhumer et de rechercher des corps ou des reliques, mais de reconnaître solennellement les reliques et les corps que le monastère s'honorait de posséder. La bulle dont l'objet principal était de réveiller la piété des fidèles et de les attirer aux autels de Saint-Pierre, ne préjuge donc en rien la question relative à l'existence du tombeau.

Maintenant, si Louis XI avait fait mettre le corps du saint dans une châsse d'argent, comme le dit formellement le titre que nous avons rapporté, à quoi bon refaire un sarcophage qui ne servait plus à rien. On conçoit qu'il ait été conservé à raison du respect traditionnel qu'il inspirait, mais dans quel but aurait-il été restitué? La châsse donnée par le Dauphin devait être exposée à la vue et à la vénération des fidèles; on ne peut supposer que le sarcophage ait été destiné à la recevoir, et par conséquent on ne saurait attribuer au même personnage l'exécution et le don de deux objets qui s'excluaient réciproquement.

Ces divers motifs nous portent à considérer le tombeau de saint Léonien, non comme une restitution faite, d'après le plan antique, par Louis XI encore Dauphin, mais comme une œuvre sincère de la période chrétienne. Quant à l'inscription, ajoutée après coup, elle appartient à une époque sur laquelle il est permis de varier, mais en la reculant plutôt au-delà du X[e] siècle qu'en la rapprochant du XV[e].

monasterium vestrum, ob ipsorum sanctorum reverentiam, congruis honoribus frequentetur; omnibus vere poenitentibus et confessis, qui monasterium ipsum, in die revelationis ipsorum, honorabiliter visitaverint, annuatim, de omnipotentis Dei misericordia, etc. Datum Mediolani VIII K. septembris, pontificatus nostri anno nono (1251). (Acta sanctorum, Junii tomus secundus, p. 959).

Lorsqu'en 1822, l'église de Saint-Pierre fut, à la honte de la ville de Vienne, convertie en atelier de construction de machines, le sarcophage de saint Léonien aurait dû suivre la collection de marbres et de monuments viennois, réunie depuis 1809 dans cette vénérable basilique et transportée alors à Notre-Dame-de-la-Vie. L'exiguïté du local consacré au nouveau musée ne permit pas sans doute de l'y recevoir, et il fut déposé dans la grande nef de l'église cathédrale de Saint-Maurice, où il se voit à gauche en entrant par le portail. Toutefois, il faut espérer que si l'on achève quelque jour la restauration de l'église de Saint-Pierre, commencée en 1860, le tombeau de saint Léonien ira reprendre, sous ces antiques voûtes, la place où neuf siècles le rappellent.

ÉPITAFIVM SANCTI AVITI

333.

QVISQVIS MESTIFICVM TVMVLI DVM CERNIS HONOREM
CESPITE CONCLVDI TOTVM DEFLEBIS AVITVM
EXVE SOLLICITAS TRISTI DE PECTORE CVRAS
NAM QVEM PLENA FIDES CELSAE QVEM GLORIA MENTIS
QVEM PIETAS QVEM PROMPTA MANVS QVEM FAMA PERENNAT
NIL SOCIVM CVM MORTE TENET QVIN PROSPICE SANCTI
GESTA VIRI PRIMVM FLORESCENS INDOLE QVANTA
SPREVERIT ANTIQVO DIMISSOS STEMMATE FASCES
MATVRVM TENERIS ANIMVM DVM PRESTAT IN ANNIS
ET LICITVM MVNDI VOTI VIRTVTE RELEGAT
NEC MORA PONTIFICIS SIC DIGNA INSIGNIA SVMIT
AVGEAT VT SOLITI FELICIA CEPTA LABORIS
CVLMEN DVLCIDINI NON OBSTAT POMPA RIGORI (*)
SVBIICITVR MAGNVS SERVAT MEDIOCRIA SVMMVS
DISTRIBVIT PARCVS PASCIT IEIVNVS AMANDO
TERRET ET AVSTERIS INDVLGENTISSIMA MISCET
CVNCTANTEM SVASV IVVIT SOLAMINE MESTVM
IVRGIA DIREMIT CERTANTES FOEDERE IVNXIT
DISSONA VERIDICAM FINGVNT QVAE DOGMATA LEGEM
HORTATV INGENIO MONITIS MERITIS QVE SVBEGIT
VNVS IN ARTE FVIT QVO QVOLIBET ORDINE FANDI
ORATOR NVLLVS SIMILIS NVLLVSQVE POETA
CLAMANT QVOD SPARSI PER CREBRA VOLVMINA LIBRI
QVIS VIXIT VIVIT PER QVE OMNIA SECVLA VIVET (1).

(*) Ce vers ne se trouve pas dans le texte donné par le P. Sirmond où il est remplacé par les deux vers suivants :

NEC TAMEN OB SVMMI CVLMEN TVMEFACTVS HONORIS
ERIGITVR, SEQVE IPSE ALIIS PLVS AESTIMAT IMMO.

(1) Nous avons reproduit à la lettre le texte du manuscrit de la Biblio-

Alcimus Ecdicius Avitus doit être considéré comme le plus illustre des évêques de Vienne, tant par son mérite et ses écrits que par le rôle qu'il joua dans les événements contemporains. Né vers le milieu du Ve siècle, il était issu d'une famille de l'Auvergne, qui marquait parmi les plus notables de l'aristocratie gallo-romaine. Un rapprochement de noms a même fait supposer qu'il était petit-fils de l'empereur Avitus, mais il s'est chargé lui-même de démentir cette conjecture en nous apprenant que son père Hesychius, son aïeul et son bisaïeul, avaient été successivement revêtus de la dignité épiscopale. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il était proche parent d'Apollinaire Sidoine, marié à Papianilla, fille de cet empereur. Sidoine, en effet, dans une lettre qu'il adresse à Avitus, lui rappelle qu'ils étaient unis non seulement par une tendre amitié, mais encore par les liens du sang (1). Comme il lui parle aussi des honneurs auxquels ils avaient été élevés sous les mêmes princes, il est probable qu'il s'agit de la dignité de sénateur romain dont nous voyons Avitus prendre quelquefois le titre (2).

Hesychius avait eu de son mariage avec Audentia deux fils, Apollinaris, qui devint évêque de Valence, Avitus et deux filles, dont l'une mourut jeune et l'autre fut offerte à Dieu dès son enfance.

thèque impériale, n° 2,832, fol. 113 ; Cf. du Chesne, *hist. Francorum scriptores*, 1,514; *Acta sanctorum sub die V. Februarii*; *Histoire littéraire des Bénédictins*; Sirmond, *S. Aviti opera*; Chorier, Charvet et les autres historiens de Vienne déjà cités.

(1) *Caii Solii Apollinaris Sidonii epist. lib.* III. *epist.* I. *Sidonius Avito suo salutem.*

(2) *Alcimi Aviti epist.* XXXI. *Quasi senator ipse Romanus.*

Hesychius, mort en réputation de sainteté le 16 mars 490, fut remplacé sur le siége de Vienne par son fils, appelé à recueillir le double héritage de ses dignités et de ses vertus. Avitus ne prit les insignes épiscopaux, comme le dit son épitaphe, que pour s'assujétir aux devoirs les plus étroits de l'épiscopat; oubliant sa naissance et les honneurs dont il était revêtu, il savait se mettre à la portée de tous et descendre sans s'abaisser. Économe pour lui-même, sa charité était inépuisable, et lorsqu'en 494 saint Epiphane, évêque de Pavie, fit un voyage à la cour des rois de Bourgogne pour racheter les Italiens captifs, il s'associa libéralement à cette œuvre de miséricorde.

Aux qualités du cœur, il joignait celles de l'esprit. Profondément versé dans la science des Écritures, il fut l'adversaire le plus habile de l'Arianisme qu'il sut vaincre en conférence publique et réduire au silence devant le roi Gondebaud (1). Si la politique empêcha ce prince de se rendre aux arguments du saint évêque, il eut du moins la gloire de ramener à l'orthodoxie son fils et son héritier Sigismond. Enfin, il prit part à tous les événements considérables de son temps, présida plusieurs conciles, entre autres celui d'Epaone, et respecté de ses adversaires eux-mêmes, il fut à juste titre regardé comme le chef et la lumière des églises du Midi.

Ce qui nous reste des écrits d'Avitus n'est que la moindre partie de ceux qu'il avait composés, *sparsi per crebra volumina libri*. Ils consistent en une centaine de lettres,

(1) *Collatio episcoporum, praesertim Aviti Viennensis episcopi coram rege Gundebaldo adversus Arianos.* (Apud Sirmondi opusc. varia, t. II, p. 270).

parmi lesquelles on remarque celle qu'il adressa à Clovis pour le féliciter sur sa conversion ; en une homélie sur les Rogations et quelques autres fragments d'homélies, de sermons et d'ouvrages de controverse. Mais le poème en cinq chants et en vers hexamètres qu'il composa sur les premiers livres de la Genèse, est, sans contredit, son œuvre la plus importante et la plus littéraire. Il y traite successivement de la Création, du Péché originel, de l'Arrêt de Dieu ou de l'Expulsion du Paradis terrestre, du Déluge, du Passage de la Mer-Rouge. Les trois premiers livres forment un ensemble dont il serait difficile de donner une idée plus exacte qu'en le comparant au *Paradis perdu* de Milton, avec lequel il a des rapports non seulement par le sujet, mais encore par la ressemblance des détails (1).

Ce poème est suivi d'un autre, également en vers hexamètres, qui fut sans doute le dernier ouvrage d'Avitus, alors avancé en âge. Il est intitulé : *De la louange de la chasteté pour la consolation de Fuscine, sa sœur, vierge consacrée à Dieu.* Les exemples qu'il lui propose pour l'exciter à la pratique des vertus, ont cela de remarquable qu'ils sont, en grande partie, empruntés à l'histoire de sa propre famille et à la sainte généalogie que nous avons rappelée (2).

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. II, p. 66.

(2) Il existe plusieurs éditions des poèmes d'Avitus, qui ont été imprimés pour la première fois à Strasbourg, en 1507 ; mais la seule édition exacte et complète est celle que l'on doit au P. Sirmond. Il est encore le premier qui ait publié, en 1643, les lettres d'Avitus, d'après un manuscrit de la Chartreuse de Paris, qui ne se retrouve plus aujourd'hui. La Bibliothèque de Lyon possède un manuscrit des lettres d'Avitus différent de celui dont s'est servi le P. Sirmond, et qui provient de l'ancienne

L'Église fait mémoire de saint Avit le 5 février, mais on ignore l'année même de sa mort. Toutefois, rien n'autorise à supposer qu'il ait survécu au roi Sigismond et déploré sa triste fin, comme le dit l'auteur de la vie du saint évêque, imprimée dans les *Acta sanctorum*, d'après un manuscrit de Vienne, plus récent que la *Chronique d'Adon*, à laquelle est empruntée cette erreur. Elle ne peut provenir que de la confusion du nom d'Avitus avec celui d'un autre Avitus, abbé de Miscy près d'Orléans, qui chercha vainement par ses conseils et ses prières à sauver Sigismond de la fureur de Clodomir.

Le concile d'Epaone ou d'Albon, réuni sous la présidence d'Avitus, du 6 au 15 septembre de l'an 517, est le dernier monument authentique où figure le nom de ce prélat.

Il résulte cependant de la vie de saint Apollinaire, son frère, évêque de Valence, qu'Avitus prit une part active à un autre concile ou synode, tenu vers la même année et dans lequel fut excommunié un des premiers officiers du roi, nommé Étienne, pour avoir, au mépris des lois divines et humaines, épousé Palladie, veuve de son propre frère. Sigismond qui protégeait vivement les coupables, conçut une telle irritation de cette sentence, qu'il fit immédiatement confiner tous les prélats dans une pe-

abbaye de Bonnevaux, près de Vienne. *Jacobi Sirmondi opera varia*; Paris, 1696, 5 v. in-fol., tomus secundus. — *S. Aviti Viennensis opera*. Cette édition est plus complète que celle qui avait paru en 1643, in-8°.

Le P. Sirmond n'a pas reproduit les trois vers suivants, qui terminent le poème à la louange de la chasteté dans l'édition princeps de 1507.

ALCIMVS HAEC LVBRICO TEXI QVAE CARMINA VERSV
BINIS JAM BREVIBVS SED SENA VOLVMINA PENNIS
CONSCRIPSI EN CELERIS DENO SVB LVMINE SOLIS.

tite ville du Lyonnais, jusqu'à ce qu'ils fussent revenus sur leur décision (1). On chercha cependant de part et d'autre à sauver par une transaction la dignité de l'Eglise et la majesté du prince. Les exilés furent autorisés à se réunir une seconde fois à Lyon, et là, après avoir confirmé de nouveau leur sentence d'excommunication contre Etienne et généralement contre tous ceux qui se rendraient coupables du même dérèglement, ils déclarèrent que, prenant en considération le vœu exprimé par le roi, ils voulaient bien en adoucir la rigueur à l'égard d'Etienne et de Palladie et leur permettre d'assister aux offices divins jusqu'à la prière, qui se faisait après l'Évangile (2). On a vu qu'Avitus avait assisté au premier de ces deux conciles, mais il n'existait plus à l'époque du second, le seul dont les actes nous soient parvenus, puisqu'il ne figure pas au nombre des signataires et que son nom y est remplacé par celui de Julianus, son successeur immédiat au siége épiscopal de Vienne. Dix des vingt-cinq évêques qui prirent part au concile d'Epaone, se retrouvant dans le même ordre à ce concile de Lyon, il est évident, bien qu'il ne porte aucune date, qu'il n'a pu se réunir que peu de mois après le 15 septembre, et qu'Avitus par conséquent était mort à la fin de 517 ou au commencement de 518.

(1) *Vita Sancti Apollinaris Valentiae episcopi, incerto auctore sed coaetaneo.* (Ph. Labbe, nova bibliotheca manuscript. librorum, t. I, p. 690).

(2) *Domini quoque gloriosissimi regis sententiam secuti, id temperamenti praestitimus, ut Stephano vel Palladiae, usque ad orationem plebis, quae post evangelia legeretur, orandi in locis sanctis spatium praestaremus.* Concilium Lugdunense I vel. II. (Mansi, conciliorum omnium ampliss. collectio, t. VIII, 567).

L'erreur que nous avons signalée plus haut ne proviendrait que d'un passage indiscrètement emprunté à la chronique d'Adon, car le légendaire, après avoir raconté la douleur qu'Avitus éprouva de la mort de Sigismond, tué vers 524, n'en termine pas moins son récit en disant qu'il mourut Anastase régnant encore, *moritur Anastasio adhuc principe*. Cet empereur étant mort le 9 juillet 518, tout concourt à justifier la conjecture que nous venons d'émettre sur l'époque où cessa de vivre Avitus.

Il fut enterré dans l'église des Apôtres ou de Saint-Pierre, *ad sinistram partem domus, in capite longioris macheriae*, dit un hagiologe de Vienne du XI[e] siècle, et, selon la version de Chorier, à la tête de la muraille, vers le grand autel, du côté gauche. Son tombeau ni celui d'Hesychius, II[e] du nom, qui était auprès, ne paraissaient déjà plus au commencement du XVII[e] siècle, « et si des curieux n'eussent pris le soin de recueillir leurs épitaphes avant qu'ils fussent ruinez, elles auroient enduré la fortune que ces tombeaux si vénérables n'ont peu éviter (1). »

Quoique cette épitaphe figure dans le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, parmi plusieurs autres poésies du diacre Florus, il n'en est pas moins certain qu'elle a été inscrite sur la tombe du saint évêque dont elle célèbre les mérites et les vertus. Nous l'apprenons de l'archevêque Adon, qui termina sa chronique vers l'an 869, plusieurs années après la mort de Florus, qu'il avait pu connaître pendant le long séjour qu'il fit à Lyon avant sa promotion à l'épiscopat. Après avoir consacré quelques lignes à l'éloge d'Avitus, Adon ajoute : « Quiconque dé-

(1) *Antiquitez de Vienne*, 1658, pet. in-12, p. 314.

sire savoir plus au long combien ce prélat fut grand dans l'église du Christ, qu'il lise son épitaphe, et là il pourra voir tout ce qu'il a été, sans que la liberté de la poésie ait dépassé les bornes de la pure vérité. Il fut le premier dans quelque genre d'éloquence que ce soit, orateur et poète sans pareil, comme le proclament les nombreux ouvrages qu'il a composés ; celui qui a vécu, vit et vivra éternellement (1). »

(1) *Quantus autem in ecclesia Christi vixerit, quisquis scire ad plenum vult, epitaphium ipsius legat : ibi quantus fuerit videre poterit : ubi inter alia sic metrice lusum est, veritate pura subnixum :*

VNVS IN ARCE FVIT CVI QVILIBET ORDINE FANDI
ORATOR NVLLVS SIMILIS, etc.

Adonis Viennensis Arch. Breviarium Chronicorum: Parisiis. 1561, in-8°, p. 176.

vers l'an 534

ÉPITAPHE DE SAINT DOMNIN

ÉVÊQUE DE VIENNE.

334.

DOMNVS PAPA IN NOMINE CHRISTI PAVPER EPISCOPVS.

DOMNINVS RES SANCTA DEO CVI MENTE DICATA
OMNIGENIS CHRISTVM DIGNIS VIRTVTIBVS EFFERT
CASTVS MENTE ET LEGE PIVS FACVNDIA DIVES
NESCIVS INIVSTI DOCTVSQVE RESCINDERE CVLPAS
INTEMERATA FIDES DIVINA IN SEDE LOCANDVS
NIL PROPRIVM CVPIENS REDIMET QVOS POSSIDET HOSTIS
VESTITVM PASTVM POTVM TECTVMQVE MINISTRAT
SOLVS ERIT IVSSV DOMINI DATA MORTE SVPERSTES.

EX VOTO FLAVIVS LACANIVS VIR CLARISSIMVS CVM SVIS FECIT DE PROPRIO BASILICAM SECRETARIVM ET PORTICVM (1).

Saint Domnin, succéda à saint Julien, après 533, et n'occupa le siége de Vienne que peu d'années, sans que

(1) Jean Le Lièvre, *hist. de Vienne*, p. 147. — J. à Bosco, *op. laud.*, p. 34. — Chorier, *Antiquitez*, p. 291. — Charvet, *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, p. 631. — Cette épitaphe se trouve aussi dans un hagiologe de Vienne du XIe siècle, ayant appartenu à Chorier, et dont Claude Estiennot nous a conservé une copie assez incorrecte. A la suite des vers on lit : *Qui autem tumulo ejus condidit basilicam in fine Epitaphii ita invenitur sculpsisse. Ex voto Flavius Lacanius*, etc.

l'on sache l'époque de sa mort, pas plus que celle de son avénement. L'Église de Vienne honorait autrefois sa mémoire le 3 novembre; mais, bien que saint Adon ait loué dans sa chronique ses vertus, sa science et son zèle pour le rachat des captifs, il l'a oublié dans son martyrologe (1).

D'après Chorier, l'église actuelle de Saint-Pierre aurait succédé à celle où jadis était placé le tombeau de saint Domninus, qui ne paraissait plus de son temps. Il en était de même de son épitaphe, qui ne se retrouvait que pleine d'erreurs dans les anciens cartulaires. Cette épitaphe, au surplus, n'offre rien de particulier, car il ne faut pas s'arrêter au titre de Pape, *Papa*, qui se donnait alors communément aux évêques et qui continua de leur être parfois donné jusqu'à ce que le fameux Hildebrand l'eut expressément réservé au Pontife de Rome.

Les deux lignes qui suivent l'épitaphe et terminent l'inscription sont un exemple assez rare de la persistance des formules romaines. Ce fut pour s'acquitter d'un vœu que Flavius Lacanius, honoré du titre de Clarissime, fit, à ses frais et de concert avec les siens, élever, sur le tombeau du saint évêque, une basilique, accompagnée d'une sacristie et d'un portique.

On entendait autrefois, comme l'on entend aujourd'hui, par sacristie, un lieu, un édifice contigu à l'église et voisin du sanctuaire où se gardent les objets destinés au culte et où les prêtres et les clercs se revêtent de leurs ornements avant d'entrer dans l'église.

(1) *Hic (Domninus) tam in divinis quam in secularibus artibus claruit, amator pauperum, redemptor captivorum, vitaque probatissimus.* Adonis Chronica, p. 181.

Il est probable que le mot portique designe ici cette partie accessoire des anciennes églises, connue plus tard sous le nom de porche, et dessous laquelle se tenaient les catéchumènes, les pénitents publics, enfin tous ceux auxquels l'entrée de la nef était interdite.

S'il est vrai, comme l'ont soutenu Adrien de Valois et Mabillon, que dans le VI[e] et le VII[e] siècle, on entend en France, par le mot *Basilica*, une église de moines, à la différence des cathédrales et des paroisses, qui sont toujours appelées *ecclesiae* (1), il en résulterait deux faits importants : le premier, c'est que Chorier aurait eu raison de voir dans l'église bâtie au VI[e] siècle par Flavius Lacanius, l'ancienne église du monastère de Saint-Pierre; le second, qu'il se serait trompé en prétendant que cette basilique, ou celle qui lui avait succédé, aurait été jusqu'à l'archevêque Léger, l'Église mère, la cathédrale de Vienne.

Nous ne saurions toutefois accepter, dans l'intérêt même de notre argumentation, la signification restreinte et spéciale que donnent au mot *Basilica* ces deux illustres critiques. Il nous semble au contraire qu'elle embrassait toutes les églises relativement inférieures. C'est du moins la conséquence que nous tirons des passages suivants, extraits d'un ancien règlement des offices à Tours, sous l'un des prédécesseurs de l'évêque saint Grégoire :

Natali Domini in ecclesia. Epiphania, in ecclesia. Natali sancti Johannis, ad basilicam domni Martini. Natali sancti Petri episcopatus, ad ipsius basilicam. Pascha, in ecclesia.

(1) Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart ; *Remarques sur les Antiquités de S. Denis*, t. II, p. 355.

Natali sancti Martini, ad ejus basilicam. Natali sancti Litorii, ad ejus basilicam, etc. (1).

On voit que, contrairement à l'acception actuelle de ces deux mots, *Ecclesia* désigne l'église principale, la cathédrale, tandis que *Basilica* est réservé pour les églises secondaires. Il y a plus, on compte en France trente et quelques communes du nom de Basoche, Bazoche, Bazoches, Bazoges, Bazouge, Bazouges, Bazugues, Bazeuge, Bazoilles, etc., qui n'est qu'une corruption vulgaire du nom de *Basilica, Basilicae,* sous lequel ces mêmes lieux sont désignés dans les anciens titres latins. Ce nom de *Basilica* n'appartient donc pas exclusivement aux églises monastiques, puisque, par opposition à celui d'*Ecclesia,* il désigne généralement les églises inférieures et qu'il s'étend jusqu'aux chapelles et aux églises rurales autour desquelles se sont formés les villages qui l'ont retenu pour nom propre.

Dans tous les cas, et quel que soit le sens plus ou moins large que l'on attribue au mot *Basilica,* il n'est pas moins formellement contraire à l'opinion avancée par Chorier. Cet historien l'appuie principalement sur ce fait constant « que presque tous les anciens évêques de Vienne sont enterrés dans l'église de Saint-Pierre (2). »

Il aurait dû plutôt en tirer une conséquence opposée, et se rappeler que dans plusieurs villes voisines, notamment à Arles, la plupart des premiers évêques ont été inhumés dans la crypte de Saint-Honorat-des-Aliscamps, qui située, comme Saint-Pierre, hors des murs de la

(1) *Gregorii Turonensis, hist. Francorum,* lib, x, c. 6.

(2) *Antiquitez de Vienne,* p. 286.

ville, n'a jamais eu la moindre prétention au titre de cathédrale. Les antiques et sages dispositions de la loi des douze Tables, qui défend d'enterrer les morts dans les villes, étaient encore en vigueur ou ne souffraient du moins que de rares exceptions. Elles sont expressément rappelées par ce passage d'un canon du concile tenu à Braga, en Gallicie, l'an 563 : *Firmissimum hoc privilegium ampliùs retinent Galliae civitates, ut nullo modo intra ambitus murorum cujuslibet defuncti corpus humetur* (1). Les premiers évêques n'ont donc fait que se conformer aux lois en choisissant celle des églises de leur diocèse qui, située en dehors des murs d'une ville, jouissait de la plus grande réputation de sainteté. Tel est le double motif de la préférence que les pontifes de Vienne ont accordé au monastère et à l'église de Saint-Pierre, jusqu'à l'époque où l'abrogation de cet antique règlement leur permit de se faire inhumer dans leur propre cathédrale.

(1) *Mansi, conciliorum amplissima collectio*, t. IX, p. 779. — Les *Annales Védastines* font remarquer que Gozlin, évêque de Paris, étant mort durant le siége de cette ville par les Normands, l'an 886, il fut, en raison des circonstances, inhumé dans l'enceinte même de la ville, *in loculo positus est in ipsa civitate*. (*Historiens des Gaules*, t. VIII, p. 85).

ÉPITAPHE DE SAINT PANTAGATHE

ÉVÊQUE DE VIENNE.

335.

SANCTORVM VITAS TRANSACTIS CVRSIBVS AEVI
SCRIPTIS POSTERITAS CERNERE MAGNA CVPIT
VT VALEAT SIMILIS SANCTIS CONSISTERE VIRIS
ATQVE PROCVL TENDAT VIVERE POST OBITVM
HOC IGITVR SANCTI CONDVNTVR MEMBRA SEPVLCHRO
PANTAGATHI PATRIS PONTIFICISQVE PII
CVIVS VITA FVIT GEMINO SVBLIMIS HONORE
FASCIBVS INSIGNIS RELIGIONE POTENS
ARBITRIO REGVM QUAESTVRAE CINGVLA SVMPSIT
STEMMATE PRAECIPVVS PLVS PROBITATE CLVENS
DANS EPVLAS PRIMIS LARGO DE MUNERE GAZAS
PAVPERIBVS QVE DEDIT COELICA REGNA PETENS
INGENIO SOLERS INGENTI DOGMATE FVLSIT
ORATOR MAGNVS VATES ET IPSE FUIT
HIS IGITVR STVDIIS PRIMAEVO FLORE IVVENTAE
INTER SVMMATES ESSE PRIOR STVDVIT
IN SOBOLE FELIX DIVINO MVNERE VIDIT
PARS SACRATA DEO PARS GENITVRA MANET
POST MATVRA VERO QVAM GESSIT TEMPORA VITAE
CVLMEN APOSTOLICVM CONTVLIT ALMA FIDES
SIC LINQVENS MVNDVM COELESTEM POSSIDET ARCEM
QVI SIT PRAESIDIVM CELSA VIENNA TIBI

BISSENVM VITAE COMPLEVIT TRAMITE LVSTRVM
ANNIS QVINQVE SVPER SPECVLA NOSTRA VALENS (*)
IN QVIBVS AETERNAE CONTEMPLANS PRAEMIA VITAE
LVCEM PERPETVAM PROMERVITQVE SVAE (1).

Pantagathe, successeur de saint Domnin, assista en qualité d'évêque de Vienne au IIIe concile d'Orléans, l'an 538. Il s'y trouva cinq métropolitains, qui souscrivirent les premiers. Pantagathe souscrivit après Loup, évêque de Lyon, et motiva sa souscription en ces termes : « Moi, Pantagathe, au nom du Christ, évêque de Vienne, conformément à ce qui a paru bon aux saints confrères qui ont souscrit avec moi, j'ai souscrit (2). » Son épitaphe nous apprend qu'issu d'une illustre race, il avait été attaché au service de quelque prince en qualité de questeur ou de chancelier avant d'être appelé à l'épiscopat. Il avait même été engagé dans les liens du mariage et il paraît qu'une partie de ses enfants s'était consacrée à Dieu, tandis que l'autre était restée dans le monde pour continuer la lignée. Ce mélange de la vie mondaine et de la vie religieuse se montre à chaque vers de l'épita-

(*) *Annis quinque super saecula nostra videns* (Charvet).

(1) Nous avons suivi le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 2832, en rapportant une variante de Charvet (*Hist. de l'Église de Vienne*, 631), dont M. Allmer a reproduit le texte. Cf. Le Lièvre, *Hist. de Vienne*, p. 148. — Joann. à Bosco, *Antiquitates Viennae*, 34. — Du Chesne, *hist. Francorum*, I, 515. — *Acta Sanctorum die* XVIIe *aprilis*, 486. — Chorier, *Antiquitez de Vienne*, 319.

(2) *Pantagathus in Christi nomine episcopus ecclesiae Viennensis, juxta id quod omnibus sanctis coepiscopis, qui mecum subscripserunt, placuit, subscripsi.* (Mansi, conciliorum nova et amplissima collectio; IX, 20).

phe, qui n'oublie pas de mettre en regard de la charité de Pantagathe envers les pauvres, les festins qu'il savait, à l'occasion, donner aux grands personnages. On voit que sa jeunesse s'était passée dans leur fréquentation et que, livré aux exercices de l'esprit, il s'était distingué comme orateur et même comme poète avant d'être élevé au siége épiscopal.

Il n'y serait arrivé qu'à l'âge de soixante ans et ne l'aurait occupé que cinq années, si l'on entend le texte de l'épitaphe comme paraît l'avoir entendu l'archevêque Adon dans sa chronique : *Hic, consularibus fascibus primum sublimis, sed Christi humilitate prior, post modum quinque annis episcopalem sedem fidelissime rexit* (1). Que l'on ajoute les cinq années en sus, *annis quinque super,* à la durée de la vie de Pantagathe ou qu'on les applique à la durée particulière de son épiscopat, il n'en mourut pas moins à l'âge de soixante-cinq ans ; et sans qu'il soit possible de préciser autrement l'époque de sa mort, il n'existait plus en 549. L'église de Vienne célébrait autrefois la fête de saint Pantagathe le 17 avril, mais elle a disparu comme tant d'autres du bréviaire réformé par l'archevêque Le Franc de Pompignan.

Si l'on s'en rapporte à Jean Le Lièvre, l'épitaphe de Pantagathe se voyait « écrite » de son temps dans l'église de Saint-Georges, contiguë à celle de Saint-Pierre, où il avait été inhumé. Pour le tombeau, dont il ne parle

(1) *Adonis chronica,* p. 183, ex ed. Paris.

Quant à l'expression de faisceaux *(fascibus)*, et même de faisceaux consulaires, il ne faut pas la prendre dans sa signification absolue d'insignes du Consulat. On entend par là, dans la basse latinité, les charges, les dignités, les honneurs, *fasces dicuntur honores.*

pas, il est certain qu'il n'existait plus à l'époque où Chorier écrivait, environ quarante ans après. Il le dit en termes formels et va même jusqu'à décrire la place qu'il devait probablement occuper « autrefois au costé droict du grand autel. » Cependant, un ancien hagiologe de Vienne se borne à dire que saint Pantagathe fut inhumé dans l'oratoire de Saint-Georges, *sepultus est in oratorio beati Georgii, quod est in sinistra parte ecclesiae Apostolorum.*

Le nom de Pantagathus, de formation grecque, signifie très-bon ou bon à tout, *omnino bonus vel ad omnia bonus.*

EPITAFIVM SANCTI HESICII

336.

PRAESVLIS IVNCTVM TVMVLOQVE AVITI
FVNES (*) HESICI TEGITVR SEPVLCHRO
QVI CLVENS OLIM MICVIT HONORE
PONTIFICALI
QVIQVE MVNDANIS TITVLIS PERACTIS
QVESTOR ET REGVM HABILIS BENIGNVS
AMBIIT DEMVM HABITARE SACRIS
INCOLA TECTIS
CVLTIBVS CHRISTI SAPIENTER HERENS
FAVTOR ET PACIS STVDVIT FVRENTES
REDDERE CIVES SPECIALI VOTO
MENTIS AMICE
TEMPORVM MENSOR NVMEROS MODOSVE
CALCVLO CERNENS STRENVVSQVE DOCTOR
VNDE FRATERNA DOCVIT LIBENTER
AGMINA TEMPLI
SEPTENVM NEC DVM PERAGENS BILVSTRVM
CORPVS HVIC SEDI POSVIT BEATAE
MENTE CVM IVSTIS HABITANS REFVLGET
LVCE PERENNI (**)

(*) Le texte du manuscrit de la Bibliothèque Impériale et celui de Du Chesne, *hist. Franc.*, portent tous les deux *funes*, sans doute pour *funus*, archaïsme, qui ne se trouve point dans les glossaires. *Funus*, chez les écrivains du moyen-âge et même chez les Romains, se prend pour le corps, le cadavre, *de ipso corpore vita functo vel cadavere*.

(**) SEPTIMVM NEC DVM PERAGENDO LVSTRVM
CORPVS HVIC SEDI POSVIT BEATAE
MENTE CVM SANCTIS HABITANS REFVLGET
LVCE PER AEVVM. (Du Chesne, Charvet).

QVEM SOROR MARCELLA GEMENS OBISSE
VLTIMVM PREBENS LACRIMIS LEVAMEN
NOMEN HIC SCALPSIT TITVLVMQVE FINXIT
CARMINE PARVO (1).

Hesicius, Hesychius, Isicius, Ysique II[e] du nom, comme l'appelle l'historien Charvet, avait déjà succédé à Pantagathe, l'an 549, ainsi que l'établit sa présence au 5[e] concile d'Orléans. L'épitaphe que sa sœur Marcelle fit graver sur sa tombe en témoignage de ses regrets, nous apprend à peu près tout ce que nous savons de cet évêque. Il avait passé par les honneurs et les dignités du siècle et rempli auprès des rois les mêmes fonctions que ses prédécesseurs avant de se consacrer au service des saints autels. Hesychius sut, durant son épiscopat, rétablir la concorde parmi les citoyens de Vienne, qu'agitaient des différends dont la cause nous est inconnue. Il résulterait des vers suivants, si nous les avons bien compris, qu'habile dans les calculs et les supputations chronologiques, le docte prélat s'était occupé à dresser des computs et des canons pour l'usage de son église.

D'après le texte de Du Chesne et de Charvet, que nous citons en note, Hesychius serait mort n'ayant pas encore achevé son septième lustre, *septimum nec dum peragendo lustrum*, c'est-à-dire n'ayant pas encore trente-cinq ans accomplis. Il était difficile de faire accorder cet âge, soit

(1) Nous avons reproduit le texte du manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 2832, sans relever d'autre variante que celle qui avait jusqu'ici dénaturé le sens de l'épitaphe. Cf. Le Lièvre, *hist. de l'Eglise de Vienne*, p. 150. — *Joannes à Bosco*, p. 35. — Chorier, *Antiquitez*, p. 316, et Charvet, p 632, dont M. Allmer a suivi la leçon.

avec le reste de l'épitaphe, soit avec l'histoire ou du moins la chronologie des conciles. Le dernier où paraît l'évêque de Vienne se tint à Châlon-sur-Saône, sous le règne du roi Gontran (1), et par conséquent après l'année 561, date connue de l'avènement au trône de ce fils de Clotaire Ier. En admettant avec Charvet qu'Hesychius n'ait pas survécu longtemps et qu'il soit mort vers 565, il n'en aurait pas moins occupé le siége de Vienne environ seize ans, de 549 à 565. Il y serait donc parvenu à l'âge de dix-neuf ans, après avoir figuré dans le monde et rempli des charges qui supposent quelque maturité. Cela n'était guère probable, et Charvet s'est vainement débattu contre ces difficultés que la leçon du manuscrit de la Bibliothèque Impériale nous met à portée de résoudre facilement :

SEPTENVM NEC DVM PERAGENS BILVSTRVM.

Il ne s'agit pas de lustres simples, mais de doubles lustres, et, au lieu d'avoir trente-cinq ans, Hesychius en avait près de soixante et dix à l'époque de sa mort. Ce chiffre explique tout. *Bilustrum* ne se trouve pas, il est vrai, dans le Glossaire de Du Cange, mais Ovide s'est servi de l'adjectif *bilustris* dans ce vers, qui ne laisse point de doute sur la signification du substantif oublié :

PERGAMA CUM CADERENT BELLO SUPERATA BILUSTRI (2).

(1) *Auctoritas quod ex antiquo Mauriennensis ecclesia Viennensi Metropoli subdita fuit* (Conciliorum ampliss. collectio, IX, 921). — *Cibrario e Promis, Documenti, Sigilli e monete appartenenti alla Storia di Savoia.* Torino, 1833, in-8°, p. 323.

Ce fut le roi Gontran qui fonda l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, la détacha du diocèse de Turin, auquel elle appartenait du temps de l'évêque Rufus, et l'érigea en évêché, dépendant de la Métropole de Vienne, sous l'épiscopat d'Hesychius, IIe du nom.

(2) *Ovidii Amorum*, lib. II, eleg. XII, v. 9. Apollinaire Sidoine a em-

Les continuateurs de Bollandus devront eux-mêmes avoir égard à cette rectification lorsqu'ils seront parvenus au 12 novembre, jour de la fête de saint Hesychius, IIe du nom. Cet évêque, dit un de leurs savants prédécesseurs, que son épitaphe fait mourir à peine âgé de trente-cinq ans, avait assisté au concile d'Orléans en 549 et à celui de Paris en 555. Il ne devait guère avoir moins de trente ans lorsqu'il fut revêtu de la dignité épiscopale, et par conséquent sa carrière n'a pu se prolonger beaucoup au-delà de ce dernier concile. Ce n'est donc point lui, mais plutôt un de ses successeurs, Philippe, Évance ou Verus, qui aurait assisté au concile de Châlon et sacré, en qualité de métropolitain, Felmasius, premier évêque de Saint-Jean-de Maurienne (1).

Toute cette argumentation ne repose que sur la fausse leçon de l'épitaphe et la date prématurée qu'elle assigne à la mort d'Hesychius. Les conséquences qu'on en tire se trouvent au surplus formellement démenties par le passage d'un manuscrit du Xe siècle, conservé dans les archives de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. On y rappelle, autant que permet de s'en assurer un texte mutilé, que saint Isicius, évêque de Vienne, florissait sous l'empire de Justinien, mort en 565, qu'il assista au concile d'Orléans et qu'il n'avait pas moins brillé par ses emplois dans le siècle que par ses vertus dans l'épiscopat, ainsi qu'en rendait témoignage l'épitaphe inscrite

ployé dans le même sens les mots *bilustre tempus*, comme l'établit Savaron dans une longue note sur l'épître 16 du Livre IX.

(1) *De reliquiis S. Joannis Baptistae Mauriennae servatis. Acta Sanctorum Junii*, t. IV, p. 777. *De Sancta Tygre Virgine, Maurianae in Sabaudia*, t. V, p. 72.

sur le tombeau qu'on lui avait érigé à côté de celui de saint Avitus. Ce fut lui qui consacra l'église de Maurienne et sacra saint Felmase, son premier évêque, par les ordres du roi Gontran, comme l'explique plus au long le texte du concile que nous avons précédemment cité en marge (1).

Le tombeau d'Hesychius, placé dans l'église de Saint-Pierre, à côté de celui d'Avitus, avait également disparu depuis longtemps.

(1)..... *Sancti Isicii Viennensis episcopi, et hic sub Justiniano floruit, qui resedit in aurelianense sinodo..... et hic cujus sanctitatis fuerit et cujus ante episcopatum potestatis titulus epitaphii ejus pandit, positus juxta sepulchrum beati Aviti. Hic ecclesiam Mauriennensem consecravit et Sanctum Felmasium primum episcopum ordinavit agente Gonteranno rege*, etc.

Brano della storia ecclesiastica di Moriana del Secolo VI. Da membrana del Secolo X che si conserva nell' archivio Vescovile di Moriana. (Cibrario e Promis, op. laud.).

ÉPITAPHE DE SAINT NAAMATIUS

ÉVÊQUE DE VIENNE.

337.

HVMANOS QVICVMQVE TREMENS SVB PECTORE CASVS
INGEMIS ET LVSTRAS OCVLO MANANTE SEPVLCHRA
ATQVE DOLENS NIMIO TECVM MOERORE VOLVTAS
QVOD CVNCTOS MORS SAEVA VORET QVOD SEPIAT VMBRA
PERPETVAE LETHIS NVLLVM SOLVTVRA PER AEVVM
HVC VVLTVS CONVERTE TVOS HVC LVMINA FLECTE
ET CAPE SOLAMEN POSITO MOESTISSIME FLETV
AETERNVM QVIA VIVIT HOMO SI IVSTA SEQVATVR
SI TENEAT CHRISTIQVE LIBENS PRAECEPTA FACESSAT
VT TENVIT TVMVLO POSITVS NAMATIVS ISTO
QVI CVM IVRA DARET COMMISSIS VRBIBVS AMPLIS
ADIVNCTA PIETATE MODIS IVSTISSIMA SANXIT
PATRICIVS PRAESVL PATRIAE RECTORQVE VOCATVS
HINC SPRETIS OPIBVS TITVLIS MVNDIQVE REIECTIS
AETERNO SESE PLACVIT SVBMITTERE REGI
ET PARERE DEI MANDATIS OMNIBVS APTVS
SIC POSTQVAM MERITIS SERVATA ET LEGE SVPERNA
MAXIMA PONTIFICIS SVSCEPIT MVNERA DIGNVS
QVIN ETIAM SVMPTO MERCEDES ADDET HONORE
PAVPER LAETVS ABIT NVDVS DISCEDIT OPERTVS
CAPTIVVS PLAVDIT LIBER SESE ESSE REDEMPTVM
CVIVS (*) AGIT GRATES TANTOQVE ANTISTITE GAVDET

(*) *Civis.*

INTER SE ADVERSOS INLATA PACE REPRESSIT
PERFVGIVM MISERIS ERAT ET TVTELA BENIGNIS
NOBILIS ELOQVIIS ET STEMMATE NOBILIS ALTO
NOBILIOR MERITIS ET VITAE CLARIOR ACTV
VIVAT VT AETERNVM ET CHRISTI GRATETVR AMORE
HVIVS SI QVAERAS AEVVM FINEMQVE SALVTIS
SEPTIES HIC DENOS ET TRES COMPLEVERAT ANNOS
POST FASCES POSVIT VEL CINGVLA SYMMACVS ALMA (**)
IVNIOR ET QVINTVS DECIMVS CVM SVRGERET ORBIS
AD SVMMOS ANIMVM COELOS EMISIT OPIMVM
CORPVS HVMI MANDANS TERRAE TERRENA RELIQVIT (1).

Namatius ou Naamatius avait, à l'exemple de ses prédécesseurs, joué un rôle considérable dans le siècle, avant de se consacrer à l'état ecclésiastique. Une foule d'exemples montrent que l'épiscopat était alors le complément d'une carrière civile honorablement remplie, et la dernière magistrature qu'ambitionnaient les membres de l'aristocratie Gallo-Romaine. S'il faut prendre à la lettre ce que dit son épitaphe, Namatius avait été revêtu de la haute dignité de Patrice et commis en cette qualité au gouvernement de plusieurs cités importantes (2). C'est

(**) *Post posuit fasces vel cingula Symmachus ampla.*

(1) L'épitaphe de Namatius se trouve à la suite de la précédente dans les historiens de Vienne que nous avons cités, Le Lièvre, Chorier, Charvet. Le texte plus correct que nous donnons ici est emprunté au manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 2832. Les variantes sont extraites de la version que nous fournit un hagiologe de Vienne, du XI[e] siècle, reproduit par Claude Estiennot. (*Fragmentorum historiae Sacrae, tomus* VI, manuscrit de la Bibliothèque Impériale). Le texte d'A. Du Chesne, I, 516, est à peu près conforme à celui du manuscrit.

(2) Parmi les seigneurs laïques, qui souscrivirent à la suite du patrice Liberius les actes d'un synode, tenu vers 529 à Orange, se trouvent deux

malheureusement à ces quelques mots que se réduisent les renseignements fournis par cette longue pièce. Le reste ne consiste qu'en tirades banales, beaucoup mieux à leur place partout ailleurs que sur une pierre tumulaire, si tant est qu'elles y aient été jamais inscrites.

Cette composition, dont il est impossible de ne pas contester le caractère épigraphique, se termine cependant par une date exprimée en ces termes : Si vous demandez son âge et l'époque de sa mort, il avait accompli sept fois dix ans et trois ans, c'est-à-dire soixante et treize ans, après que Symmaque-le-Jeune eût déposé les faisceaux et les insignes de sa dignité (1); et lorsque le quinzième cycle commençait, il rendit au ciel son âme bienheureuse, laissant ici-bas son corps et sa dépouille terrestre à la terre. En d'autres termes, il avait soixante et treize ans accomplis lorsqu'il mourut, après le consulat de Symmaque-le-Jeune, indiction XVe.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs consuls du nom de Symmaque, si l'on s'en tenait aux expressions précises de l'épitaphe, il faudrait que Namatius fût mort après le consulat de Quintus Aurelius Memmius Symmachus, *seul* consul en 485. C'est le sentiment du P. Pagi, qui s'autorise de cette épitaphe même pour donner à ce consul l'épithète de *Junior* (2), qu'il ne porte pas dans les fastes

illustres hommes, qui ne sont peut-être que deux futurs évêques de Vienne : *Pantagathus vir illustris consensi et subscripsi ; Namatius vir illustris consensi et subscripsi*. (Concilium Arausicanum, II, apud Mansi, concil. Ampliss. collect., t. VIII, 712).

(1) *Post fasces posuit vel cingula Symmacus alma.*

Cingulum depositum, administrationem positam et finitam interpretari oportet. (*Calvini magnum Lexicon juridicum*).

(2) *In epitaphio Naamatii episcopi Viennensis, quod integrum Viennae*

consulaires et qui marquerait d'après lui sa descendance d'un autre Symmaque, consul en 446. Mais il y aurait alors une lacune dans le catalogue des évêques de Vienne, où l'on voit qu'Isicius ou Hesychius, premier du nom, qui succéda, vers 475, à saint Mamert, eut lui-même pour successeur immédiat son fils Avitus, dont l'épiscopat se prolongea jusqu'en 517 ou 518. Le fait est constant et l'on ne saurait intervertir cette liste sur l'unique autorité de ce texte.

Les mêmes motifs nous portent à rejeter les deux autres consuls du nom de Symmaque qui figurent dans les fastes, sous les années 391 et 446, et nous allons démontrer qu'il ne peut être question non plus du dernier, soit de Quintus Aurelius Anicius Symmachus, consul avec Boèce en 522. Cette date tombera devant les synchronismes que nous allons invoquer à défaut de monuments plus explicites.

L'auteur contemporain de la vie de saint Didier, évêque de Vienne, massacré l'an 607, par les ordres de la reine Brunehaud, nous fournit le premier. Il rapporte que Didier, après avoir terminé ses études à Autun, quitta cette ville pour aller à Vienne se perfectionner, sous saint Namatius, dans les sciences ecclésiastiques (1). A supposer qu'il y fut arrivé à l'âge de dix-huit à vingt ans, l'an-

in Gallia legitur, dicitur Junior, *quia scilicet ejusdem familiae erat ac Symmachus anno* 446 *consul occidentalis.* (Pagi, critica in ann. Baronii ad ann. 485).

(1) *Deinde Viennam expetens et B. Naamato ejusdem urbis episcopo adhaerens, diligenter ab eo quasi filius a patre enutritur, doctrinis ecclesiasticis imbuitur.*

(Vita S. Desiderii ab auctore coaevo composita, apud Acta Sanctorum sub die 23e maii).

née même de la mort de Namatius, après le consulat de Symmaque en 522 ou 523, il aurait eu plus de cent ans, à l'époque de son martyre, l'an 607, ce qui n'est guère probable et ce que surtout l'auteur de sa vie n'eût pas oublié de rappeler.

Nous devons le second à Fortunat, évêque de Poitiers, qui né, comme l'on sait, en Italie, vers 530, ne vint s'établir dans les Gaules que l'an 565, peu de temps avant le mariage de Sigebert, roi d'Austrasie, avec Brunehaud. Or, il se trouve parmi les poésies historiques de cet illustre prélat, une épitaphe ou plutôt une pièce élégiaque consacrée à la mémoire d'une dame nommée Euphrasie, dont il ne célèbre pas moins les vertus et la charité que la haute naissance. Tout l'éclat, lui dit-il, que ta noblesse reçoit d'une longue suite d'aïeux, n'est pas à comparer à la gloire que tu retires de tes propres mérites, toi qui as eu pour époux Namatius, depuis évêque de Vienne, et qui t'es consacrée tout entière à Dieu après sa mort (1).

Cette épitaphe ne peut être que postérieure de plusieurs années à l'arrivée de Fortunat dans la Gaule et par conséquent à l'année 565. Il serait donc fort extraordinaire que la femme d'un homme mort en 522, à l'âge de soixante et treize ans, lui eut survécu quarante et quelques années. Le poète même semble dire par le vers suivant qu'Euphrasie ne poursuivit pas une longue

(1) VIR CVI NAMATIVS, DATVS INDE VIENNA SACERDOS :
CONIVGE DEFVNCTO, CONSOCIATA DEO.

(*Epitaphium Euphrasiae apud Venantii Fortunati opera*, lib IV, cap. XXVII, ex editione Romana, 1786, in-4°).

carrière et que peu de temps lui suffit pour gagner la vie éternelle :

AETERNVM MERCATA DIEM SVB TEMPORE PARVO.

Il est d'ailleurs certain qu'Avitus, mort quelques mois après le concile d'Epaone, qu'il présida en septembre 517, fut remplacé par Julien, qui siége comme évêque de Vienne dans un concile tenu à Lyon, la même année ou au commencement de l'année suivante. Il n'y a donc de place pour le court épiscopat de Namatius que celle que lui assigne la chronique d'Adon, entre l'épiscopat d'Hesychius, II[e] du nom, mort après 562, et celui de Philippe, qui paraît en qualité d'évêque de Vienne dans un concile célébré à Lyon l'an 567.

Il existerait quelque erreur de nom dans la date que donne l'épitaphe, puisque, à partir du consulat de Fl. Basilius Junior, l'an 541, il n'y eut plus de consul et que les années suivantes se comptèrent, *post consulatum Basilii,* jusqu'aux calendes de janvier 566 où l'empereur Justin-le-Jeune, *Justinus Junior,* releva ce titre et en transféra le nom et la dignité aux seuls Empereurs. Il paraît cependant que, même après l'interruption ou l'abolition du consulat, il y eut encore des particuliers qui reçurent des Empereurs le titre de consuls honoraires. Cette opinion se fonde sur le texte précis d'une novelle de l'empereur Léon-le-Philosophe, qui abroge complètement la novelle que Justinien avait rendue trois siècles auparavant, au sujet des consuls et des largesses qui leur étaient prescrites. Il y est dit que la plupart des personnes qui parviennent maintenant à la dignité de consul, n'étant plus en état de satisfaire aux charges

qu'elle leur impose, il est convenable de rayer des constitutions de l'Empire une institution abrogée de fait et n'ayant plus aucune raison d'exister (1).

Nous sommes réduit à voir dans Symmaque-le-Jeune un de ces consuls honoraires (2) dont l'empereur Léon faisait si bon marché, ou à supposer, comme nous l'avons déjà dit, qu'il y a eu erreur dans la rédaction de l'épitaphe et qu'au lieu de Symmacus Junior il faut lire Justinus Junior (3). Tout s'arrange facilement à l'aide de cette dernière supposition, puisque le second consulat de l'empereur Justin-le-Jeune concorde non-seulement avec l'indiction XV[e], mais encore avec l'année 567, qui vit l'évêque Philippe remplacer Namatius sur le siége de Vienne.

Au surplus, cette épitaphe, qui figure dans un manuscrit du IX[e] siècle, parmi plusieurs pièces du même temps, ne peut avoir l'autorité d'une œuvre contemporaine. C'est l'amplification de quelques lignes d'un ancien nécrologe, disant tout simplement ce que les am-

(1) *Imp. Leonis constitutio* XCIV. *Legis, quae de consulatu agit, abrogatio. Apud Corpus Juris civilis.*

(2) Nous rappellerons à l'appui de cette conjecture la curieuse souscription d'une charte du IX[e] siècle où l'on voit figurer, non en qualité de Consul, il est vrai, mais en qualité de Préfet, un personnage du nom même de Symmaque-le-Jeune. *Anno a Verbo Dei carnem sumente octingentesimo trigesimo quinto, regnante Carolo Ludovici filio, Simmacho juniore Praefecturae fascibus infulato, indictione undecima,* etc. *Charta Milonis Montani comitis Aptensis in gratiam Sendradi episcopi ejusd. urbis.* (Gallia christiana nova, t. I. Instrument. ecclesiae Aptensis, p. 74).

(3) Il convient cependant de faire observer que la seconde syllabe de *Justinus* étant ordinairement longue, la mesure de l'hexamètre en serait altérée.

bages de la poésie ne permettent plus de comprendre.

Chorier s'est contenté de reproduire cette pièce sans toucher à la difficulté qu'elle présente. Il dit que Naamat mourut « âgé de trois vingts treize ans sous le consulat de Symmachus, c'est-à-dire l'an 524 de nostre rédemption, » et il ne le place pas moins, dans l'histoire chronologique des archevêques de Vienne, à son rang ordinaire, après saint Pantagathe et saint Hesychius, IIe du nom (1).

Le P. Le Cointe s'en est préoccupé davantage, et voici de quelle manière il a interprété ces dates énigmatiques : Naamatius qui avait été d'abord Patrice, comme l'apprend son épitaphe, avant de succéder en qualité d'évêque de Vienne à Hesychius, cessa de vivre cette année (558), dans son quinzième lustre et après avoir vécu soixante et treize ans, depuis le consulat de Symmaque-le-Jeune, soit depuis l'an du Christ 485, ainsi qu'il résulte des fastes de Cassiodore, Marcellin et Marius. Son épitaphe, qui se lit en entier dans les *Antiquités de Vienne*, se termine par ces vers qui, outre le consulat de Symmaque-le-Jeune sous lequel il naquit, indiquent le nombre d'années qu'il vécut et font connaître l'année même de sa mort (2).

On voit que le savant oratorien, habitué à trancher les difficultés chronologiques, n'a pas reculé devant celle que présente cette épitaphe, et qu'il a forcé le latin à lui donner la date de la mort de Namatius par le calcul des

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 293. — *Estat politique de Dauphiné*, t. I, p 193.

(2) Car. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum;* Paris, 1665, 8 vol. in-fol., t. I, p. 831.

années qu'il aurait vécues depuis le consulat de Symmaque-le-Jeune. Cette rétroactivité, imposée à une date funéraire, est insolite et ne repose que sur l'interprétation arbitraire du texte. Dans tous les cas, Namatius ne peut être mort à la fois à l'âge de soixante et treize ans et au commencement de son quinzième lustre, *quintus decimus cum surgeret orbis*. Ces deux supputations ne s'accordent point, et comme la seconde ferait double emploi avec la première, il est évident qu'elle ne concerne pas l'âge de Namatius, mais bien l'époque de sa mort. La difficulté reste donc, après cette explication, au point où nous l'avons laissée.

Namatius fut premièrement enseveli dans l'église de Saint-Pierre, « à la main gauche, » dit Chorier, et c'est là que se lisait son épitaphe ; mais, par la suite, le tombeau ayant été complètement détruit, ses saintes reliques furent portées dans une chapelle dédiée à Notre-Dame et placées derrière le grand autel. D'après le texte même de l'ancien hagiologe de Vienne dont cet historien s'est servi, elles furent transportées de l'église de Saint-Pierre dans une église de Sainte-Marie, qui peut être prise pour Notre-Dame-de-la-Vie ou, selon l'interprétation de Charvet, pour Notre-Dame-d'Outre-Gère (1). Il paraîtrait néanmoins que les moines de Saint-Pierre se croyaient en possession du corps de saint Namatius au XIIIe siècle, puisqu'il est compris parmi ceux qui furent relevés dans ce monastère du temps du pape Innocent IV, dont nous

(1) *Sepultus ad sinistram partem altaris Apostolorum, deinde translatus est in basilicam beatae Mariae et positus retro altare.* (Excerpta ex vetusto Ms. hagiologio Viennensi repert. inter Schedas Nicolai Chorier, Claude Estiennot, op. laud.

avons cité la bulle.

L'église de Vienne honorait autrefois la mémoire de saint Namatius par un office particulier, inscrit dans le Bréviaire, au 17 novembre ; mais, depuis la réforme opérée dans la liturgie de la province viennoise par Jean-Georges Le Franc de Pompignan, il n'est plus honoré que par une fête collective, instituée au 3 novembre, sous le titre de Fête des saints évêques de Vienne qui n'en ont point de particulière.

INSCRIPTION

QUI SE VOYAIT

DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-FERRÉOL

AU-DELA DU RHÔNE.

338.

HEROAS CHRISTI GEMINOS HAEC CONTINET AVLA
IVLIANVM CAPITE CORPORE FERREOLVM.

Ces deux vers nous ont été conservés par Grégoire de Tours, dans le Livre des Miracles de saint Julien, qui forme la seconde partie de son ouvrage intitulé : *De la Gloire des Martyrs* (1). Nous ne saurions en donner une meilleure explication que celle que nous fournit le texte même du pieux narrateur.

Une fois, dit-il, que je me trouvais à Lyon où j'étais venu à la rencontre du bienheureux évêque Nizier, il me prit envie de faire un voyage à Vienne, sans autre but que d'y aller prier et d'y visiter particulièrement la tombe du glorieux martyr Ferréol. Il me semblait qu'à raison de l'antique amitié qui l'avait uni à Julien, le patron de mon pays, je n'étais pas moins le fils de l'un que de l'autre.

(1) Les Livres des Miracles et autres opuscules de George Florent Grégoire, évêque de Tours, revus et collationnés sur de nouveaux manuscrits, par H. L. Bordier. Paris, 1857, in-8°, t. I, page 306.

Bref, ma prière terminée, comme je levais les yeux vers le jubé, le distique suivant frappa mes regards : « Ce temple renferme les reliques de deux soldats du Christ, savoir : la tête de Julien, le corps de Ferréol. » Tout en cherchant à comprendre ce que je lisais, je demandai au gardien de l'église comment et pourquoi cette inscription avait été mise là. Il me répondit que la basilique du saint martyr Ferréol avait été anciennement bâtie sur le rivage même du Rhône, mais que, par la suite, la violence des eaux ayant déjà fait écrouler le porche qui la précédait de ce côté là, elle paraissait menacée d'une ruine si prochaine que saint Mamert, alors évêque de Vienne, résolut d'y pourvoir en la remplaçant par une autre église d'une architecture élégante et religieusement construite sur le même plan.

Il ne s'agissait plus que d'y transférer le corps du saint martyr, et un grand nombre d'abbés accoururent avec leurs moines pour se prêter à cette invention. Après avoir passé une partie de la nuit en prière, ils prirent la pioche et se mirent à creuser la terre. Parvenus à une certaine profondeur, ils rencontrèrent trois tombes, et soudain la plus cruelle incertitude s'empara des esprits. Personne en effet ne pouvait affirmer laquelle était la tombe du bienheureux martyr. Tandis que, frappés de stupeur, ils demeuraient immobiles, un des assistants, poussé, je crois, de l'inspiration divine, s'écria que c'était une ancienne tradition, très-répandue parmi le peuple, que la tombe du martyr Ferréol renfermait la tête du confesseur Julien, et qu'ainsi en les ouvrant toutes, les unes après les autres, il serait facile de reconnaître celle qui gardait les restes du saint martyr.

A ces paroles, l'évêque ordonne que tout le monde se prosterne pour prier, et la prière terminée, il s'approche des tombes. Il n'y avait qu'un cadavre seul dans chacune des deux premières que l'on découvrit, mais lorsqu'on eut découvert la troisième, on y trouva le corps parfaitement conservé d'un homme, couvert de vêtements intacts, ayant la tête coupée, et serrant dans son bras une autre tête (1). Il était comme s'il venait d'être enseveli ; son visage avait gardé ses couleurs, sa tête ses cheveux, enfin exempt de toute corruption, vous l'eussiez pris pour un homme vivant plongé dans le sommeil. Alors l'évêque, plein d'une sainte joie, prononça qu'il n'y avait nul doute et que c'étaient bien là les restes de Ferréol et la tête du martyr Julien. C'est ainsi qu'au milieu des chants de l'église et de l'allégresse universelle, le corps fut, par la volonté divine, transféré de son antique demeure dans le lieu où il est maintenant honoré.

Je n'ai fait que rapporter fidèlement, ajoute saint Grégoire, ce que j'ai appris, au tombeau du martyr, de la bouche même du gardien de l'église. Je pourrais toutefois invoquer à l'appui de mon récit le témoignage de notre cher Sidoine, qui, dans une lettre adressée au même saint Mamert, s'exprime en ces termes : « A toi seul il a été accordé, dans cette partie occidentale du globe, de faire une double translation, à savoir : celle du corps de Ferréol et de la tête de notre Julien. C'est donc avec justice que nous réclamons, en compensation, que de chez vous il nous vienne une part du patronage,

(1) *Qui, deciso capite, caput amplexus aliud brachio retinebat.*

puisqu'il vous est venu de chez nous une part du patron (1). »

Nous apprenons des actes de son martyre, rapportés par Dom Ruinart, que saint Ferréol, qui servait dans une légion, ayant été dénoncé comme chrétien, fut amené devant le tribunal de Crispinus, préfet ou gouverneur de la ville de Vienne, et sommé de sacrifier aux Dieux de l'Empire. Ferréol, loin d'obéir, ayant hautement confessé la foi du Christ, Crispinus le fit battre de verges et jeter, chargé de chaînes, dans un affreux cachot.

Le matin du troisième jour où il y avait été renfermé, ses gardes s'étant endormis, Ferréol s'aperçut que ses chaînes étaient tombées. Ne doutant point que Dieu ne voulut rendre la liberté à son serviteur, il se leva doucement et s'évada sans trouver aucun obstacle à sa sortie. Une fois hors de la porte de Lyon, *foras portam Lugdunensem*, il se demanda quelle était la meilleure direction à prendre pour ne laisser aucune trace de sa fuite. Il reconnut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de traverser le Rhône à la nage, et, sans s'inquiéter de la rapidité du courant, il se jette dans le fleuve. La confiance qu'il avait mise en Dieu ne fut point trompée, et en quelques brasses il parvint heureusement à la rive opposée. De là il gagna le grand chemin, *aggerem publicum*, et le suivit à pas précipités jusqu'à la rivière du Gier. Mais, rejoint par ses persécuteurs, il n'alla pas

(1) *Apollinaris Sidonii Epist. Lib.* VII, *ep.* I. *Sidonius domino papae Mamerto.* Grégoire de Tours abrége le texte de Sidoine, qui rappelle au commencement de la première phrase l'invention des corps des deux martyrs Gervais et Protais, faite par saint Ambroise, évêque de Milan, environ quatre-vingts ans auparavant.

plus loin. Ils le ramenaient, les mains liées derrière le dos, lorsque, saisis d'une rage soudaine, ils le massacrèrent sur les bords du Rhône, au lieu même où le tombeau du martyr est aujourd'hui honoré (1).

Chorier ne nous paraît pas avoir compris le texte que nous venons de traduire, lorsqu'il place à Sainte-Colombe, dans l'ancien jardin des religieuses de Saint-Benoît, la prison d'où s'échappa saint Ferréol. Il est évident que le *Jarem fluvium* ne peut être la rivière de Gère, et que Ferréol ne traversa pas le Rhône pour rentrer dans Vienne, mais bien pour gagner la campagne et fuir du côté des montagnes du Forez. Sorti de cette ville par la porte toujours connue sous le nom de porte de Lyon, il avait devant lui, de l'autre côté du Rhône, la rivière du Gier, près de Givors, tandis qu'il ne pouvait rencontrer la Gère qu'en revenant sur ses pas (2).

L'église primitive de Saint-Ferréol avait donc été bâtie sur le lieu même où il avait souffert le martyre, dans la dernière persécution de Dioclétien, vers l'an 304, selon la conjecture des hagiographes, car les actes ne donnent aucune espèce de date. Ce ne fut sans doute que plusieurs années après, et lorsque les Chrétiens eurent obtenu de Constantin le libre exercice de leur culte, qu'un citoyen de Vienne, nommé Castallius, non moins illustre par ses ancêtres que par sa postérité, dit la légende, fit élever ce monument sur son tombeau. Il n'était encore que catéchumène et ce fut pour arriver, par l'intercession du martyr, à la grâce du baptême,

(1) *Acta Martyrum*, Th. Ruinart; Augsb. 1802, *pars tertia*, p. 91.

(2) *Antiquitez de la ville de Vienne*, p. 141.

qu'il offrit à Dieu cette basilique, digne ouvrage de son ardente foi (1). Nous avons vu qu'elle était sur le point d'être engloutie par le Rhône, lorsque saint Mamert se hâta de la remplacer par une autre, construite à quelque distance de là, dans un lieu plus convenable et hors de la portée des ondes. Elle n'y fut point à l'abri de la fureur des Sarrazins, qui ravagèrent une partie de la France durant les premières années du VIII[e] siècle. L'église de Saint-Ferréol et le monastère qui l'accompagnait partagèrent le sort des autres églises et monastères des environs de Vienne ; ils tombèrent l'un et l'autre pour ne plus se relever, du moins de ce côté du fleuve.

L'auteur anonyme qui a écrit la vie de saint Clair, longtemps après sa mort (2), nous apprend qu'à l'époque où vivait cet abbé Viennois, vers le milieu du VII[e] siècle, il existait sur la rive droite du Rhône un certain nombre de monastères d'hommes et de femmes, fondés par les évêques de Vienne et connus sous le nom collectif de monastères *Grenencenses, Grinianenses, Grinincenses*. Le plus considérable de ces monastères était celui dans lequel reposaient les restes du bienheureux martyr Ferréol. Il nomme ensuite le monastère de Sainte-

(1) *Basilicam in honorem martyris fecit, fundans eam tanto opere, quanta et fide ; praemittens hoc munus deo, ut ad baptismi consummationem cum patrocinio martyris perveniret.*

Acta S. Ferreoli martyris sub die decima octava septembris ; apud Bolland.

(2) *Vita sancti Clari abbatis Viennensis ; Acta sanctorum ord. sancti benedicti, saeculum secundum.* Cette vie ne peut être du milieu du VIII[e] siècle, comme le pense Mabillon, puisqu'il y est question de l'église de Saint-Sevère, qui, du temps de l'archevêque Adon, mort en 874, était encore sous le vocable de Saint-Etienne.

Colombe, qui renfermait trente religieuses, et ajoute que dans les divers monastères *Grinianenses*, vivaient alors plus de quatre cents moines.

Ces monastères étaient si renommés, deux cents ans auparavant, qu'Apollinaire Sidoine proposait pour modèle de la régularité, à son ami Volusien, les statuts, soit des Pères de Lérins, soit des Pères *Grinincenses* (1). Avitus, évêque de Vienne, dans une lettre à l'évêque Maxime, lui raconte qu'occupé à la visite des monastères *Grenencenses,* il avait été obligé de s'absenter de Vienne et qu'en conséquence il n'était point en état de répondre à certaines questions qu'il lui adressait (2).

Ces monastères, dont il n'existe plus de traces depuis des siècles et dont le nom même s'est perdu, fleurirent jusqu'à l'époque des invasions Sarrazines. Mais alors, comme nous l'apprenons de la chronique d'Adon, la remarquable église de Saint-Ferréol, située au-delà du Rhône, ayant été incendiée par ces barbares, l'archevêque Willicaire, qui siégeait vers 736, transféra dans la ville de Vienne les restes de saint Ferréol et la tête du martyr Julien, et les déposa pieusement dans une église qu'il fit bâtir à la hâte et selon la modicité des ressources que lui avaient laissées les malheurs du temps (3). Il est encore question de l'ancien monastère de Saint-Ferréol ou des *Grinienses,* dans deux chartes de l'archevêque Léger, données en 1036 et 1037, en faveur de la nou-

(1) *Apollinaris Sidonii epist. lib.* VII, *ep.* XVII.

(2) *Alcimi Aviti epist.* LXV.

(3) *Adonis Viennensis archiepiscopi breviarium chronicorum,* Parisiis, 1561, in-12, p. 211.

velle église, dont il rappelle avec tristesse la splendeur passée (1) ; mais de tous les monastères connus sous cette dénomination, le couvent des religieuses de Sainte-Colombe ayant été le seul qui fut relevé et qui survécut aux autres, le nom de Sainte-Colombe finit par l'emporter et par rester exclusivement à cette partie du rivage du Rhône qui regarde la ville de Vienne.

Chorier prétend que tout cet espace de terre qui s'étend de ce côté, depuis un quart de lieue au-dessous de Sainte-Colombe, jusques à environ trois lieues auprès de Lyon, s'appelait *Grenniacus* ou *Griniacus,* nom qui s'est arrêté au lieu de Griny, sur le même rivage (2). Cette assertion, que n'accompagne aucune preuve, nous paraît fort hasardée et ne repose probablement que sur la ressemblance fortuite du nom de *Grinianenses* avec celui de Grigny, que porte un petit village situé à une lieue au-delà de Givors. La circonscription territoriale des anciens diocèses n'a pas, en général, subi de modification sans qu'il en soit resté quelque trace dans l'histoire locale. Or, de toute ancienneté, le diocèse de Vienne ne s'étendait pas, sur la rive droite du Rhône en remontant ce fleuve, au-delà du village de Loire, et le diocèse de Lyon commençait au village de Bans ou Baon, dont Givors n'était alors qu'une dépendance.

Il est dit dans un échange fait du temps de l'archevêque Adon, qui monta sur le siége de Vienne en 860, que les choses échangées et données sont situées dans le

(1) Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, p. 402.

(2) Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, t. I, p. 621, et *Antiquités de Vienne*, liv. II, ch. VI.

pagus de Lyon, dans le territoire de Baon, aux lieux nommés le village de Baon et Chaponost (1). Nous apprenons des savantes recherches de M. Aug. Bernard sur le diocèse de Lyon, que l'espace de terre dont parle Chorier faisait partie du territoire de Goiffieux et du pays de Jarez, devenu l'un des plus vastes archiprêtrés de ce diocèse, sous le nom d'archiprêtré de Jarez, qu'il tirait de la rivière du Gier, anciennement appelée *Jarius* (2). S'il a existé quelque abbaye à Grigny, comme le veulent les almanachs historiques de Lyon, elle dépendait, comme l'église du lieu, de l'abbaye d'Ainay, et n'avait rien de commun avec les célèbres monastères *Grinianenses,* fondés par les évêques de Vienne et soumis, ainsi que nous l'avons vu, à leur juridiction. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait trouver un texte qui permît de croire que le village de Grigny a jadis été compris dans le diocèse de Vienne, et jusqu'ici ce texte ne s'est pas rencontré, ni dans les cartulaires de Vienne, ni dans ceux de Lyon.

Le lieu de Bans ou Baon, comme il est appelé dans plusieurs pouillés du diocèse de Lyon des XIII et XIV[e] siècles, publiés par M. Bernard, était considérable autrefois, puisqu'il avait donné son nom à un territoire, *Baonensis ager.* Il était le chef-lieu de ce territoire qui comprenait Givors, mais, par la suite, le commerce et

(1) *Cum consensu et cohortante domno Adono episcopo, dedit et tradidit, quae sunt in pago Lugdunense, in agro Baonense, in locis nominandis, in Baone villa et in Caponarias, etc., XVII Kal. febr. anno VI, regnante domno nostro Karolo filiû Judit. (Ex cartulario Viennensi,* Manuscrits de Baluze à la Bibliothèque Impériale. Arm. III, p. 2).

(2) Appendices aux cartulaires de Savigny et d'Ainay. II[e] partie du cartulaire de l'Abbaye de Savigny ; 2 v. in-4°.

l'industrie ayant singulièrement accru Givors, les rôles changèrent. Baon, réduit à la condition de simple hameau, devint à son tour l'annexe de Givors, et son nom, dont la prononciation modifia l'orthographe au XVI[e] siècle, finit, pour ainsi dire, par disparaître.

On lit dans le cartulaire de Saint-Hugues que Guy, archevêque de Vienne, ayant refusé de satisfaire aux réclamations que lui adressait l'évêque de Grenoble, le pape Urbain II chargea Hugues, archevêque de Lyon, son légat dans les Gaules, de régler leur différend, et que ce prélat les fit comparaître l'un et l'autre devant lui, *apud Baonem*, dans un lieu nommé Baon. Ce nom, qui ne se retrouvait plus sur les cartes, a fort intrigué les savants, et M. Giraud, en désespoir de cause, est allé le chercher jusqu'au milieu d'une province voisine. « Je crois, dit-il, que *Baona* est *Vaona*, *Vosne* ou *Vône* en Bourgogne, *in pago Belnensi*. Ce lieu dépendait alors de l'évêché d'Autun, suffragant de l'archevêché de Lyon (1). » Il nous semble hors de doute que, sans chercher aussi loin, le lieu de cette conférence doit être placé *apud Baonem*, à Baon, aujourd'hui Bans, qui, par sa situation sur le rivage du Rhône, à quatre lieues de Lyon et à deux lieues de Vienne, était beaucoup plus à la portée de l'archevêque de Lyon, de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble, que Vône, ou tout autre endroit de la Bourgogne.

(1) *Essai historique sur l'abbaye de S. Barnard, de Romans*, par M. Giraud, ancien député ; Lyon, Louis Perrin, 1856, p. 110.

ÉPITAPHE DU DUC ANCEMOND

FONDATEUR

DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS.

339.

HIC IACET DVX ANCEMONDVS
NVLLI VIRTVTE SECVNDVS
QVI REXIT SEDEM
ET EDIDIT EDEM (1).

Cette épitaphe est gravée sur une table de marbre blanc encastrée dans le mur du chœur de l'église de Saint-André-le-Bas, à gauche du maître-autel, et fait pendant à celle du Roi Conrad. Quoiqu'elle ne soit pas depuis longtemps à cette place, on ignore à quelle epoque elle y a été transportée.

Tout ce que nous savons, c'est que du temps d'Aymar du Rivail, et même de Chorier, elle était encore devant le grand autel et faisait partie du pavé du chœur. « Les caractères de cette inscription, dit ce dernier historien, sont bien formez et n'ont rien de la rudesse des derniers siècles (2). » Plus tard, et sans doute mieux instruit, il

(1) Ci-gît le duc Ancemond — à nul autre en vertu second — qui a gouverné la cité — et bâti l'église de Saint-André.

(2) *Les Recherches du sieur Chorier sur les Antiquitez de la ville de Vienne, métropole des Allobroges*. Lyon, 1658, in-12, p. 66.

s'est chargé lui-même de suppléer à la concision de cette phrase par les détails suivants :

« Ancemon fut ensevely dans l'abbaye de Saint-André-le-Bas, mais son tombeau ayant esté depuis renversé, comme tous les autres qui estoient eslevez dans les églises de cette ville, il ne nous en reste que la pierre où son épitaphe est gravée. Ayant changé de lieu, elle a esté portée au-devant du grand autel, où elle n'a point d'élévation sur le pavé. Quels tristes effets n'ont pas l'ignorance, la stupidité et l'ingratitude ! (1). »

Il est évident que Chorier considérait cette épitaphe comme un débris de la tombe primitive d'Ancemond, ou du moins comme un monument ancien et remontant au-delà des siècles barbares. Quoique son opinion ait généralement prévalu, nous allons exposer les motifs qui ne nous permettent pas de la partager. Et d'abord, il ne se rencontre pas dans Vienne une seule inscription du moyen âge, romane ou même gothique, dont les caractères aient la moindre analogie avec ceux de l'épitaphe d'Ancemond. Il faut descendre jusqu'à la Renaissance pour trouver quelques exemples de la recherche et de la prétention avec laquelle elle est exécutée. Nous ne pouvons donc attribuer à une autre époque, à un autre style, ces lettres maniérées et chargées de traits superflus, que l'artiste n'a empruntées au type roman que pour les rendre et les enjoliver à sa fantaisie.

Ensuite nous ferons observer qu'il est assez étonnant que cette inscription remarquable ne soit citée nulle part avant le XVI[e] siècle. Elle ne se trouve pas même

(1) *Histoire générale de Dauphiné*. Grenoble. 1661, in-f°, p. 603.

à côté de celle du Roi Conrad dans le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin, rédigé par les ordres de Louis XI, alors Dauphin, l'an 1456 (1). Si Thomassin a relevé sur la place, comme on ne peut le mettre en doute, l'épitaphe de Conrad, par quelle fatalité celle d'Ancemond aurait-elle échappé à ses regards! Cette omission nous porterait à croire qu'elle n'existait point encore, et qu'elle n'a été composée et gravée que de 1456 à 1530, date approximative de la rédaction de l'ouvrage d'Aymar du Rivail, le premier historien qui l'ait rapportée (2).

On a cherché sans doute à donner à cette inscription une tournure singulière et propre à faire illusion sur l'époque où elle aurait été composée et exécutée. Elle affecte des archaïsmes de style et de forme, qui surprennent à première vue, mais qui ne résistent pas à un examen attentif. L'usage des épitaphes en rimes léonines ne remonte pas au VI[e] siècle, ou du moins elles ne se montrent que rarement avant le XI[e]. Les tendances pédantesques de la Renaissance se trahissent dans celle-ci jusqu'à laisser échapper cette réminiscence virgilienne : *Nulli virtute secundus*. Les caractères sont en désaccord complet avec le texte et ne représentent pas la même époque. Enfin, le pêle-mêle qui règne dans cette composition ne nous permet pas d'y voir autre chose qu'un pastiche, destiné à réparer l'oubli des âges précédents et à mettre en relief l'antiquité du monastère de Saint-

(1) *Le Registre Delphinal, fait par le commandement de très haut et très-puissant prince le Dauphin de Viennois, par son amé et féal conseiller, Mathieu Thomassin, chevalier.* Manuscrit de la bibliothèque de Grenoble.

(2) *Aymari Rivallii de Allobrogibus libri novem ex autographo codice editi.* Viennae Allobrogum, 1844, in-8°, p. 348.

André. On sait quelle émulation animait à ce sujet les diverses églises et abbayes. C'était à qui ferait remonter le plus haut sa fondation par des titres et des monuments dont assurément l'épitaphe d'Ancemond est encore un des plus modestes.

Ancemond, ou plutôt Ansemond (1), était du nombre de ces grands seigneurs apanagés par la conquête, à qui, sous le titre de ducs, les rois Franks et Bourguignons, confiaient le gouvernement supérieur d'une province composée de plusieurs comtés. Une charte, tirée des archives de l'église de Vienne et rapportée par Baluze et par Mabillon, nous donne une haute idée de la puissance, des richesses et de la piété de ce personnage. Cette donation ou ce testament, comme l'on disait alors, est adressé par Ansemond et sa femme Ansleubane à leur fille Rémila, qui avait pris le voile sous le nom d'Eugénie, dans un monastère de la ville, dont sa tante Eubonne était abbesse. Agissant avec l'agrément du sénat de Vienne, ils disposent en sa faveur d'une portion de leurs biens, à la charge par elle d'accomplir le vœu qu'ils avaient fait à Dieu de construire en l'honneur de saint André, l'apôtre, un monastère destiné à leur sépulture, *quod Deo vovimus ad sepulturam nostram*. Ils rappellent qu'ils ont déjà bâti un monastère en l'honneur de saint Pierre à Beau-Champ, *Bello Campo*, hors des murs de la ville, de façon qu'elle soit protégée tant au dedans qu'au dehors par les reliques des saints. Et pour l'entier accomplissement de cette œuvre, ils donnent les

(1) *Ansemundus* et non *Ancemondus* comme l'écrit l'auteur de l'épitaphe en francisant le nom latin du seigneur Bourguignon

cours et jardins qu'ils possèdent non loin du lieu dit de Mars, *non longè à loco qui dicitur Martis* (1), tout ce qui leur revient par droit d'héritage en ces quartiers, tant au dedans qu'au dehors de la ville, afin que leur fille y établisse un monastère de saintes femmes, vivant sous la règle de saint Léonien, dans laquelle elle a été nourrie. Ils l'invitent à faire expédier tous les actes nécessaires pour que le monastère appartienne à la Mère église de Vienne, et soit compris dans l'héritage qu'ils lui ont légué (2). C'est en effet le titre dont se sont toujours prévalu les archevêques de Vienne pour maintenir et défendre leur juridiction sur l'abbaye de Saint-André-le-Bas.

Quoiqu'il ne soit nullement question, dans cette charte, de l'abbaye de Saint-André-le-Haut, les historiens modernes de Vienne n'ont pas laissé de la regarder comme l'acte de fondation de ce couvent. C'est une erreur d'autant plus grave que saint Adon, parlant de la fondation de Saint-André-le-Bas par le duc Ansemond, n'oublie pas de rappeler que l'autre monastère de Saint-André-le-Haut, situé sur la colline de la ville, existait déjà, qu'il avait été fondé par saint Léonien du temps de saint Avi-

(1) Une ancienne tradition, appuyée du témoignage de saint Adon, place le temple de Mars à l'orient de la ville, sur l'emplacement qu'occupe en partie le cimetière actuel, au-dessus et non loin des vastes dépendances que le monastère de Saint-André-le-Bas devait à la munificence d'Ansemond.

(2) *Ansemundi et Ansleubanae Charta in gratiam Remilae filiae suae pro conditione Parthenonis apud Viennam.Steph. Baluzii capitularia regum Francorum. Appendix actorum veterum. N. XLIX.Joann. Mabillon, de re diplomatica,* lib VI, n. 3. Cette charte a été extraite du cartulaire de Saint-Maurice-de-Vienne, gr. in-fol., écrit sur parchemin, à 2 col., manuscrit du XIII° siècle, qui a disparu depuis la Révolution.

tus, et que c'est là qu'avait été elle-même nourrie, sous la discipline religieuse, Rémila, fille de ce duc (1).

Barnard, archevêque de Vienne, réclamant de Louis-le-Débonnaire la restitution de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, qui avait été soustraite à son église par la cupidité des méchants, lui exposa, titres en mains, que ce monastère avait été donné à l'église de Saint-Maurice et soumis à sa juridiction par Ansemond, sa femme Ansleubane et leur fille Rémila, dite en religion Eugénie, qui l'avaient fondé et constitué sous la règle de Saint-Léonien (2). Il est donc certain que l'abbaye de Saint-André-le-Bas avait été primitivement fondée pour recevoir des religieuses au lieu des religieux qu'elle reçut bientôt, et que de là est née la confusion que nous venons de signaler. Cet incident n'est pas unique dans l'histoire ecclésiastique, et l'on sait que les religieuses établies à Vezelay ne tardèrent pas à y être remplacées par des moines, du vivant même et du consentement du fondateur, Gérard de Roussillon (3). Nous nous en sommes rapporté, quant à nous, au texte de la pièce et à l'interprétation pour ainsi dire officielle que garantissent les actes publics.

Cette charte, curieuse par les renseignements qu'elle renferme à la fois sur l'histoire ecclésiastique et sur la topographie de la ville de Vienne, est datée de la IXe an-

(1) *Nam aliud monasterium superius sancti Andreae, in colle civitatis situm, jam erat. Fundaverat enim ipsum beatissimus Leonianus temporibus sancti Aviti ejusdem urbis episcopi, ubi eadem ipsa Remila sub regulari disciplina nutrita fuerat. Adonis Viennensis archiepiscopi breviarium chronicorum. Ex ed.* Paris, 1561, in-8°, p. 188.

(2) *Praeceptum Ludovici Pii de monasterio sancti Andreae Viennensis, Baluz. app. ad capitularia. N. XLVIII.*

(3) *Gallia Christiana nova,* t. IV, 467.

née du règne de Lotaire. Quoique cette date soit très-vague et sujette à discussion, il n'y a pas lieu de mettre en doute l'authenticité de la pièce même, puisqu'elle est rappelée en termes exprès, comme nous venons de le dire, dans un diplôme accordé à la requête de Barnard, archevêque de Vienne, par Louis-le-Débonnaire, au palais d'Aix-la-Chapelle, le V des nones de mars, la XVIII[e] année de son empire, indiction IX[e], soit le 3 mars 831.

Lotaire, Lothaire, Hlotaire ou Chlotaire, n'étant qu'un seul et même nom dont l'orthographe était aussi variable que la prononciation, Mabillon a pensé qu'il s'agissait ici de Clotaire I[er], et ce prince ayant succédé à son père Clovis, en 511, il assigne à cette charte la date de 520. Le savant bénédictin n'a point fait attention qu'en 520 Sigismond régnait encore sur la Bourgogne, et que, par conséquent, une donation de biens à Vienne ne pouvait être datée du règne de Clotaire. Le commencement du règne de ce dernier doit être reculé jusqu'à l'époque de la conquête de Vienne par les rois Franks, qui eut lieu vers 532, ainsi que l'établit la présence de Julien, évêque de Vienne, au concile d'Orléans, le 23 juin 533 (1).

Cette donation serait donc de l'an 542 environ, date qui, dans tous les cas, ne s'oppose pas à ce que le duc Ansemond ne soit le même que le Bourguignon Ansemond, dont il est honorablement question dans la vie de saint Sigismond, sous l'année 527. Le légendaire raconte « que ce seigneur jouissait de tant de considération auprès des rois Mérovingiens, malgré la fidélité qu'il avait

(1) *Concilium Aurelianense* II. *Childeberti fratrumque regum praeceptione celebratum IX Kalendas Julias, anno supra dictorum regum XXII.* Mansi, Conciliorum ampliss. collectio, t. VIII, p. 836.

gardée à Sigismond jusqu'au jour de son martyre, que ce fut à lui que s'adressa l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, afin d'obtenir, par son intercession, du prince Théodebert, la permission de retirer du puits où ils avaient été jetés, près d'Orléans, les restes du roi de Bourgogne et de sa malheureuse famille, pour les transporter et les réunir aux tombeaux des saints martyrs Thébéens (1). » Les vertus d'Ansemond avaient trouvé grâce devant les féroces enfants de Clovis, et s'il ne conserva pas le gouvernement qu'il tenait des rois Bourguignons, ses jours du moins s'achevèrent en paix dans la ville qu'il avait enrichie de ses pieuses fondations.

Nous ne devons pas omettre qu'il existe dans le recueil des lettres d'Avitus, trois lettres adressées à Ansemond, « homme illustre, » personnage non moins distingué par sa piété que par sa haute position, avec qui l'évêque de Vienne paraît avoir entretenu les relations les plus intimes (2).

L'encadrement orné de moulures qui accompagne l'inscription, est en plâtre, et a été sans doute ajouté lorsqu'on l'a changée de place et de position. Quant au ciment noir qui garnit le creux des lettres et les fait pour ainsi dire saillir en relief sur le fond du marbre, c'est un accessoire de la gravure, une espèce de niellure, particulière, comme l'on sait, au XV[e] siècle et à la Renaissance.

(1) *Vita sancti Sigismundi regis*; *apud Acta sanctorum, prima Maii*, p. 87. — Sigismond fut massacré par les ordres de Clodomir, roi d'Orléans, le premier mai de l'an 524, jour auquel son nom est inscrit dans les Martyrologes.

(2) *Sancti Aviti opera. Ansemundo viro illustri*; ep. 49, 71, 72.

340.

OC TOMOL
AE RECORDATION
S BVRGVNDIO QV FVIT OM
Q I VIXIT IN PACE BONIS AC
ANNVS XXX OBIIT... TERTIO
IVS VCC.. INDI SECVND
ORIOSISSIMI DAGO

In HOC TOMOLO *requiescit* BONAE RECORDATIONIS..... BVRGVNDIO QVI FVIT...... QVI VIXIT IN PACE BONIS AC *moribus*..... ANNVS XXX OBIIT.... TERTIO..... VIRI CLARISSIMI INDICTIONE SECUNDA.... GLORIOSISSIMI DAGO*berti*.

Les caractères et le style de cette épitaphe appartiennent à l'ère romane primitive. Elle est trop incomplète pour qu'il soit possible d'en tirer autre chose, sinon que celui dont elle parle était ou se nommait Bourguignon (1), qu'il vécut en paix et mourut à l'âge de trente ans, tant d'années après le consulat de..... homme clarissime, indiction deuxième, telle année du règne du très-glorieux Dago...., probablement Dagobert.

(1) Le nom ethnique de *Burgundio* devait être assez commun depuis l'époque de l'établissement des Bourguignons dans les Gaules; la xiv[e] ep. du l. ix des Lettres de Sidoine Apollinaire est adressée à un jeune homme de ce nom, *Sidonius Burgundioni suo salutem*.

Si la restitution que nous proposons était admise, il faudrait rapporter au règne de Dagobert Ier, le seul des trois rois de ce nom qui ait régné sur la Bourgogne, la date de l'épitaphe de *Burgundio*. Elle serait de l'an 629, la seule où l'on ait compté l'indiction IIe pendant le règne de ce prince qui succéda à son père, Clotaire II, l'an 628, et mourut en 638.

La partie supérieure de cette inscription, dont il reste à peine le tiers, est chargée d'un ornement courant, composé de corps et de têtes d'oiseaux bizarrement accouplés. Elle a été trouvée au village de Luzinay, à 9 kil. de Vienne, en labourant une terre, à mi-pente d'une colline, appelée Montgié. Elle fait partie de la collection de M. Girard, amateur d'antiquités à Vienne.

ÉPITAPHES DE SAINT BARNARD

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

341, 341 BIS.

TER. DENIS. ANNIS. PASTO . . . .
CLARVIT. ET. TOTIDEM. SIN . . . .
MILES. SVB. CHAROLO. S. . . . .
PASCHASIO. PAPAE PLA . . . .
FESTA. DIES. AGITVR. D . . . .
IPSE. FEBROARII. QVA. S . . . .

Ce fragment d'inscription, trouvé en octobre 1845 dans la démolition d'une ancienne chapelle adossée à l'église de Saint-Barnard, de Romans, a été l'objet d'un rapport présenté au Comité historique des arts et monuments, par M. Giraud, député de la Drôme (1). Il résulte des recherches auxquelles s'est livré notre savant compatriote, que ces phrases mutilées se rattacheraient à la vie de saint Barnard, archevêque de Vienne au IX[e] siècle, et proviendraient d'une épitaphe qui lui fut dressée vers le milieu du XI[e] siècle dans l'église de Romans dont il était le fondateur. Nous ne saurions mieux faire

(1) Rapport présenté au Comité historique des arts et monuments par M. Giraud, député de la Drôme, membre correspondant. Extrait du *Bulletin archéologique des arts et monuments*. Paris, Paul Dupont, 1846, broch. de 12 pages avec *fac simile*.

que de reproduire en peu de mots la solide argumentation de M. Giraud.

Issu, dit sa légende, d'une famille illustre du diocèse de Lyon et destiné par sa naissance à la carrière des armes, Barnard avait servi sous les drapeaux de Charlemagne avant de se jeter dans le cloître, où l'entraîna une vocation d'autant plus irrésistible qu'il était marié et père de plusieurs enfants; mais l'éclat que répandaient au loin ses vertus ne tarda point à l'arracher de sa chère solitude d'Ambronay et à le porter sur le siége archiépiscopal de Vienne. Il l'occupa de 810 à 842 et n'eut à regretter que la part que sa position l'obligea de prendre aux tristes débats qui s'élevèrent entre Louis-le-Débonnaire et ses enfants. Froissé par les événements, troublé par de secrètes inquiétudes, il conçut, dans les dernières années de sa vie, le dessein de se créer une autre retraite où il put achever ses jours dans les mortifications et la prière. Il fonda, à l'extrémité de son diocèse, dans un lieu sauvage et inculte qu'occupe aujourd'hui la ville de Romans, un monastère et une église qu'il consacra sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul et des trois martyrs Sevérin, Exsupère et Félicien, ainsi que le rapporte une précédente inscription, n° 326 *bis*. Après un épiscopat de trente-deux années, il mourut au monastère de Romans, le XI des Calendes de février, et le X, conformément à ses intentions, il y fut inhumé. « *Sa fête est célébrée* le 23 janvier, qui correspond au X des Calendes de février, jour anniversaire de sa sépulture. »

M. Giraud pense avec raison que le Charles dont il est parlé dans ces mots *miles sub Charolo,* ne saurait être

que le plus célèbre de tous les princes de ce nom, et celui sous les drapeaux de qui Barnard avait en effet servi. Les mots *Paschasio Papae* désigneraient saint Paschase, évêque de Vienne au commencement du IVe siècle, qui fit, comme le raconte une ancienne légende, l'invention des corps des trois martyrs, et dont il serait ici question à l'occasion des honneurs que Barnard rendit aux reliques des mêmes saints. Il fonde son opinion sur ce qu'il n'y a point eu de pape du nom de Paschase et sur l'usage où l'on était, jusqu'à Grégoire VII, de donner ce titre de pape aux évêques et même quelquefois aux simples prêtres.

« L'hémistiche de la première ligne, *terdenis annis*, qui indique trois dizaines d'années ou trente ans, si l'on en ajoutait deux, exprimerait exactement la durée de l'épiscopat de Barnard, particularité de sa vie que nous retrouverons tout à l'heure reproduite par les mêmes mots dans ces deux vers d'une épitaphe bien authentique de cet archevêque :

IPSE VIENNENSI TERDENIS ATQVE DVOBVS
ANNIS METROPOLI PRAEFVIT ECCLESIAE.

« Le complément *atque duobus* manque, il est vrai, à notre fragment; mais on peut raisonnablement supposer qu'il faisait partie de l'inscription lorsqu'elle était entière. »

Nous pouvons ajouter à l'appui de cette conjecture, qu'après un examen plus attentif de la pierre, notre collaborateur, M. Allmer, estime qu'au lieu de *asto* il faut lire *pasto* et que l'on pourrait à la rigueur restituer ainsi le vers :

TERDENIS ANNIS PASTOR FVIT ATQVE DVOBVS.

« D'après la cinquième ligne, il s'agit d'un personnage dont l'Église célèbre la fête, *festa dies agitur*, et probablement de Barnard, qui ne fut pas honoré comme saint immédiatement après sa mort, mais un siècle plus tard, vers l'an 944. C'est alors qu'eut lieu l'élévation de son corps et sa translation du tombeau où il avait été primitivement déposé, dans un monument plus splendide, à gauche du grand autel et en face de la chapelle qu'il avait fait ériger lui-même en l'honneur des trois martyrs Sevérin, Exsupère et Félicien. Cette cérémonie, qui était alors le mode usité de canonisation, fut entourée d'une pompe extraordinaire et accompagnée d'un grand concours de fidèles attirés par l'éclat des miracles et de la réputation du saint personnage. »

« C'est à partir de cette époque que sa mémoire devint l'objet d'un culte public : *a quo tempore memoria ejus in sacris fastis celebris habere coepit* (1). C'est à cette époque aussi que l'Église, désignée jusqu'alors dans les donations fréquentes qui lui étaient faites sous le titre d'église des douze apôtres ou de Saint-Pierre et de Saint-Paul, commence à porter le nom de son fondateur et à le reconnaître pour son principal patron. »

Enfin, M. Giraud considère le dernier hémistiche, *ipse febroarii quas,* comme le commencement d'un vers qui rappelait le jour de la mort de Barnard, arrivée, selon l'épitaphe suivante, le dixième jour avant les Calendes de février, soit le 23 janvier :

FEBROARIAS DENO SOLE ANTE KALENDAS.

(1) *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti, saeculum*, IV, p. 579.

Quant à ces mots très-lisibles de la seconde ligne : *claruit et totidem, il brilla autant de.....*, M. Giraud avoue qu'il lui a été impossible de les rattacher à rien de satisfaisant. Barnard ayant vécu soixante-quatre ans, ce membre de phrase ne mettrait-il pas en comparaison les trente-deux années qu'il avait passées sur le siége de Vienne avec les trente-deux années qu'il avait passées, soit dans le monde, soit dans le cloître? On conviendra sans peine que l'opinion de M. Giraud s'appuie sur les plus fortes présomptions et que s'il ne s'agit pas ici de l'archevêque Barnard, il ne peut être certainement question que d'un personnage inconnu dont la vie eut les plus grands rapports avec la sienne.

M. Giraud est allé lui-même au-devant de la seule objection qu'on put lui faire. Elle résulte de l'existence d'une épitaphe de Barnard, extraite du Bréviaire imprimé pour la première fois, par les soins du chapitre, en 1518, et qui se voyait encore à cette époque sur le marbre funéraire, *cujus epitaphium ita patet marmore insertum :*

MOESTIFICA QVISQVIS SCRIPTVRA PASCERE VISVM
HIC CVPIS ET MORTIS CONDITIONE GEMIS,
MARMORE SCITO SVB HOC BARNARDI CORPVS HVMATVM
ORDINE QVI MICVIT PONTIFICALE CLVENS ;
INCLYTVS, EGREGIVS, LARGVS, FACVNDVS HONESTVS
DOCTRINA POPVLO, RELIGIONE DEO.
IPSE VIENNENSI TERDENIS ATQVE DVOBVS
ANNIS METROPOLI PRAEFVIT ECCLESIAE
CONDIDIT HOC TEMPLVM VOTO STVDIOSVS AMOENO
DEQVE SVIS REBVS SISTERE CONSTITVIT.
CVRRICVLVM QVARTVM POST BIS SEX LVSTRA PEREGIT
NIL NOSTRVM NVMERO FALLITVR ARBITRIVM ;

DEINDE FEBROARIAS DENO SOLE ANTE KALENDAS
DECESSIT MORIENS CORPORE NON ANIMA;
QVEM DEVS OMNIPOTENS.... ACHERONTIS AB AMNE
ERVIT ANGELICIS INSERVITQVE CHORIS (1).

Il est à regretter que cette épitaphe, dont le treizième vers est faux et le quinzième incomplet, ait disparu lorsqu'en 1563 et 1567, les protestants s'emparèrent de la ville de Romans, violèrent la tombe de saint Barnard, enlevèrent sa châsse et jetèrent ses reliques au vent. L'examen des caractères eut fourni un élément de comparaison avec le fragment de celle dont nous venons de parler et permis de décider quelle était la plus ancienne des deux. A défaut de cet indice, la seule lecture de l'inscription entière fait penser à M. Giraud qu'elle est d'une date moins ancienne que le fragment, qui appartient, à son avis, au XI[e] siècle. Barnard venait alors d'être récemment admis aux honneurs de la béatification et les principaux actes de sa vie, offerts à la curiosité des fidèles, sont retracés en partie sur ce qui nous reste de la pierre. Il y est question de ses services militaires sous Charlemagne, de la part qu'il prit à l'œuvre de saint Paschase, enfin de l'institution récente de sa fête et du jour auquel on doit la célébrer.

« Ces détails, dit M. Giraud, accusent une époque assez rapprochée des événements auxquels ils s'appliquent, et

(1) Tous les anciens textes portent :

ERVIT ANGELICIS INSERAT ATQVE CHORIS.

Inseruitque est une correction des Bollandistes, adoptée par M. Giraud, qui s'accorde mieux avec la construction de la phrase, mais qui substitue cependant une affirmation à un vœu. *Acta sanctorum, die vigesima tertia Januarii.*

je ne trouve pas les mêmes signes d'antiquité dans l'ensemble de la seconde épitaphe : le saint y est loué d'une manière générale; on voit qu'il est depuis longtemps en possession du patronage de l'église; on n'a plus besoin de faire connaître le jour de sa fête ni d'associer d'autres reliques aux mérites des siennes; on n'est pas même bien certain du nombre d'années qu'il a vécu, soixante-quatre, dit-on, *ni nostrum numero fallitur arbitrium*.

« Je ne serais pas éloigné de croire que l'inscription mutilée aura été composée peu après la canonisation de Barnard, et placée sur la tombe nouvelle que la piété des fidèles venait de lui élever. Elle aura été détruite et brisée dans un des nombreux désastres qui, de la fin du Xe siècle au XIIIe, ont ruiné plusieurs fois l'église de Romans, peut-être dans le sac de cette église dont le Dauphin Gui se rendit coupable en 1133. Plus tard, au milieu du treizième siècle, lors de l'agrandissement et de la réédification que j'attribue à l'archevêque Jean de Bournin, ses débris auront été employés comme matériaux, et l'épitaphe que le Bréviaire nous a transmise aura remplacé la première. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, ce morceau mérite d'être recueilli, ne fût-ce que sous le rapport de son incontestable antiquité. »

Le vœu de M. Giraud a été écouté et ce curieux fragment se voit aujourd'hui encastré, à trois mètres du sol, dans un des contre-forts de l'église de Saint-Barnard, à Romans.

FONDATION OBITUAIRE DE BARNOIN

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

342.

XVII KALENDARVM FEBRVARII OBIIT BARNVINVS ARCHIEPISCOPVS QVI DEDIT S. MAVRITIO SACERDOTALE VESTIMENTVM TOTVM AVREVM VALDE BONVM : INSVPER ET ANNVLVM AVREVM MAGNVM ET SEPTEM LAMPADES ARGENTEAS ET RESTAVRAVIT XENODOCHIVM PAVPERVM BONAQVE ALIA MVLTA FECIT : ERAT QVIPPE VICARIVS DOMINI PAPAE PER TOTAM GALLIAM (1).

On ignore l'époque de l'élection de Barnoin ou Bernoin, successeur d'Otramn ; tout ce que l'on sait, c'est qu'il était archevêque de Vienne l'an 887 et qu'il assista en cette qualité au concile de Châlon-sur-Saône (2). Dévoué aux intérêts de Louis, fils de Boson et d'Hermengarde, il fit le voyage de Rome pour obtenir l'assentiment du pape Etienne V à l'élévation de ce jeune prince au trône qu'avait occupé son père. Ses négociations ayant obtenu le succès le plus complet, il présida, l'an 890, au concile de Valence, dans lequel Louis reçut la couronne de Bourgogne de la main des prélats et des seigneurs du

(1) Le Lièvre, *Histoire de l'antiquité et sainctelé de Vienne*, p. 213. — Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, p. 238.

(2) *Barnoinus sanctae Viennensis ecclesiae episcopus subscripsi*. Mansi, conciliorum ampliss. collectio, XVIII, 51 et 52.

pays (1). Ce dévouement n'aurait rien d'extraordinaire si Barnoin était, comme le dit Hugues de Flavigny, le propre frère du roi Boson. Ce chroniqueur, au reste, paraît bien informé puisqu'il confirme à l'archevêque de Vienne la qualité de vicaire du pape dans les Gaules, qualité qui jusqu'ici ne lui avait été donnée que par cette mention obituaire, tirée d'un ancien ménologe de l'église de Vienne (2).

Il y est loué, comme l'on voit, de sa charité envers les pauvres, dont il répara l'hôpital, et de sa magnificence à l'égard de l'église de Saint-Maurice qu'il enrichit d'un superbe ornement d'étoffe d'or et à laquelle il donna son anneau pontifical également en or et sept lampes d'argent. L'épiscopat de Barnoin fut encore signalé par la célébration d'un concile tenu à Vienne, l'an 892, dans la basilique de la ville, consacrée sous l'invocation du saint Sauveur, qui n'est autre chose que la cathédrale, connue dans d'autres documents sous le vocable de saint Maurice. Quoique le préambule du concile donne à Vienne le titre de métropole de la Gaule, *metropolim Galliae,* on ne voit pas qu'Aurélien, archevêque de Lyon, ait protesté contre cette qualification ni qu'il ait refusé d'apposer sa signature à la suite de celle de l'archevêque de Vienne (3).

(1) *Concilium Valentinum, ejusd. op.* p. 95. Les souscriptions annoncées à la fin de l'acte du concile manquent dans toutes les copies, mais le cartulaire de Vienne renferme plusieurs privilèges de Barnoin, datés en ces termes : *Anno... quo vocatus et electus a nobilibus principibus hujus regionis Ludovicus.*

(2) *Formosus vices suas Barnoino commisit, qui fuit frater Bosonis regis.* (Hugonis Flaviniacensis abbatis chronicon; apud Pertz, monumenta Germaniae historica, x, 356).

(3) *Mansi, op. laud.*, p. 121. — J'ai trouvé en un vieil livre de la

Barnoin, après avoir gouverné son église pendant environ treize ans, mourut le 16 janvier d'une année que l'on ne peut déterminer que par celle de l'élection de Rainfroy, son successeur, qui eut lieu le 28 février 899. L'ancienne chronique des archevêques de Vienne que nous avons déjà plusieurs fois citée, nous apprend qu'il fut enseveli dans l'oratoire de Saint-Georges, petite église voisine et dépendante de celle de Saint-Pierre.

librairie de l'abbaye d'Esnay, à Lyon, que du temps du pape Formosus, fut assemblé un concile de l'église gallicane, en l'église de Saint Salvateur, à Vienne, là où présidèrent deux légats du Saint-Siége apostolique. Et soubscrirent audit concile *Barmon,* archevesque de Vienne, Aurelian, archevesque de Lyon, Isaac, évesque de Valence, et un autre Isaac, de Grenoble, et plusieurs autres prélats. Jean Le Maire de Belges, de la différence des schismes et des conciles de l'église ; à la suite des Illustrations de Gaule; Lyon, 1549, pet. in-f°.

FRAGMENT

DE

L'ANCIENNE ÉPITAPHE DU ROI BOSON

343, 344.

//////////////I///////I/////SC///////////////////S FVIT AVD///////
////////ORNAVIT GEM/////////////////////VP ATQ. CO//////
/////////M VITA FVIT SANITA////ET LETA MANER///////
/////////N MVLTIS DEV///T///PECTORE MAGN///////
////////ME TIBI SCEPTR//////DIADEMA PARAVIT///////
/////////SOL : QVAMVIS HVNC PLVRES VO///////
///////VIVO PANE REFECTV////////////////////////////////////

L'antiquaire sous les yeux de qui tomberait ce fragment d'inscription, reconnaîtrait sans peine qu'il appartient à une époque reculée ; mais, faute de pouvoir y rattacher un sens, il ne tarderait pas à l'abandonner comme un débris inutile. Le marbre tronqué, mutilé, qui porte ces lignes à demi effacées par le frottement des pieds, n'en est pas moins le monument le plus précieux de toute cette collection, au double point de vue de l'histoire et de l'épigraphie. C'est la dalle sépulcrale qui recouvrit les restes de Boson, roi de Bourgogne, mort à Vienne le 8 janvier 887.

Il fut inhumé soit dans l'église de Saint-Maurice, soit dans les cloîtres, appelés plus tard les petits cloîtres de

Notre-Dame, qui accompagnaient cette église au nord. Ce sont là les deux opinions successivement émises par Chorier, qui n'apporte aucune preuve, pas plus à l'appui de l'une qu'à l'appui de l'autre (1). La seconde, qui a paru la plus vraisemblable à Charvet, n'est fondée que sur une simple induction. Elle résulte de l'existence dans ces cloîtres des tombeaux de la reine Mathilde et de la reine Ermengarde, qui avaient été conservés lorsque l'archevêque Jean de Bournin fit reconstruire, au XIII[e] siècle, les trois chapelles comprises dans ces mêmes cloîtres, tandis que des circonstances particulières l'auraient obligé de détruire le mausolée de Boson. « Quoi qu'il en soit, » ajoute-t-il, « le marbre sur lequel on avait gravé son épitaphe fut transporté dans la chapelle de Sainte-Apollonie, aujourd'hui celle des fonts baptismaux, et engagé dans le mur vis-à-vis de l'autel (2). » Charvet s'en est tenu là et il a eu probablement ses raisons pour ne pas s'aventurer sur les pas de Chorier dans les détails suivants :

« Le mauzolée de Boson fut destruit lorsque l'archevesque Jean fit rebastir entièrement l'église de Saint-Maurice, dans laquelle il luy avoit esté érigé. On n'en conserva que la pierre où son épitaphe estoit gravée. Elle fut attachée à la muraille d'une chappelle, et sans doute au lieu mesme où avoit esté ce tombeau. Ses os, qui en furent tirez, ayants esté lavez d'une liqueur odorante,

(1) *Histoire générale de Dauphiné;* Grenoble, 1661, in-fol. p. 702. — *L'Estat politique de la province de Dauphiné;* Grenoble, 1671, in-12, t. I. p. 298.

(2) *Histoire de la sainte église de Vienne,* p. 234 et 371.

furent enfermez dans une niche, pratiquée auprès, dans la mesme muraille. Ils y ont esté descouverts depuis peu avec quelques lambeaux d'une estoffe de soye, dans laquelle ils avoient esté enveloppez. S'il faut juger de sa taille par eux, et il le faut asseurement, il passoit la médiocre et, quoique c'en soit, le peuple accouru de tous costés pour les voir, a eu sujet d'admirer la vanité des choses humaines, etc. » Telles sont les indications locales que nous devons aux deux principaux historiens de Vienne, et qu'il était indispensable de consigner ici préalablement.

Revenant à notre fragment, nous dirons qu'il est impossible de méconnaître la physionomie toute romaine des lettres dont il est composé. On y remarque, il est vrai, une exécution dégénérée, quelques ligatures, quelques enlacements, mais cet appauvrissement de la forme, ces irrégularités elles-mêmes, encore à l'état d'exception, caractérisent particulièrement l'épigraphie du IX[e] siècle. C'est donc bien l'épitaphe du roi Boson dans son état primitif, celle qui fut inscrite le lendemain de sa mort sur la tombe dépositaire de ses nobles restes. Mais à quelle époque et dans quelles circonstances fut-elle arrachée de la place qu'elle occupait ? L'histoire ne le dit pas et nous n'essayerons de suppléer à son silence que par les indices que le fragment lui-même nous fournit.

Il est certain qu'il avait été déjà mis au rebut en 1216 et livré, comme morceau de marbre, pour recevoir l'inscription obituaire avec cette date, qui se lit sur la face opposée, (n° 435). La table, assurément, pouvait être brisée depuis quelque temps lorsqu'elle subit cette nouvelle injure, mais enfin la date de 1216 est un jalon dont

il nous sera permis d'apprécier la portée. Bref, l'épitaphe ayant été brisée, on songea pieusement à la rétablir et, quoi qu'en aient dit Chorier et Charvet, une épitaphe nouvelle ou du moins une nouvelle pierre remplaça l'ancienne. Malgré l'état fruste du fragment qui nous a été conservé de celle-ci, on y retrouve trop de mots de l'épitaphe restituée pour qu'il soit possible de contester l'identité des deux compositions et la réalité du fait que nous venons d'exposer. Le texte suivant lèvera tous les doutes.

Épitaphe restituée du roi Boson.

✝ REGIS. IN. HOC TVMVLO. REQVIESCVNT. MEMBRA. BOSONIS.
HIC. PIVS. ET. LARGVS. FVIT. AVDAX ORE. FACVNDVS.
SANCTI. MAVRICII. CAPVDAST. CIRCVMDEDIT. AVRO.
ORNAVIT. GEMMIS. CLARIS. SVPER ATQVE CORONAM.
INPOSVIT. TOTAM GEMMIS. AVROQVE. NITENTEM.
HIS. DVM VITA. FVIT. BONA DVM VALITVDO MANERET.
MVNERA. MVLTA. DEDIT. PATRONO. CARMINE DICTO.
VRBIBVS. IN MVLTIS ⁝ DEVOTO. PECTORE. MAGNA.
CONTVLIT. ET. SANCTIS. PRO. CHRISTI. NOMINE. DONA
STEPHANE. PRIME. TIBI. CEPTRVM. DIADEMA PARAVIT.
LVGDVNI PROPRIVM. RVTILAT. VELVT HIC. NICOMINVS SOL.
QVAMVIS. HVNC. PLVRES. VOLVISSENT. PERDERE. REGES.
OCCIDIT. NVLLVS SED VIVO PANE REFECTVS
HOC. LINQVENS. OBIIT. CHRISTI. CVM. SANGVINE. REGNVM
QVEM. DEVS. IPSE POTENS. CELI. QVI. CLIMATA. PINGIT.
CETIBVS. ANGELICIS. IVNGAT PER. SECVLA. CVNCTA.
OBIIT. TERTIO. IDVS. IANVARII. OCTAVO. ANNO. REGNI. SVI

Nous ferons suivre ce texte d'une traduction et de quelques remarques nécessaires pour l'intelligence des

mots et des passages qu'elle ne saurait éclaircir suffisamment.

En ce tombeau repose le corps du roi Boson, prince pieux et magnifique, plein de vaillance et de faconde. Il enferma le chef de saint Maurice dans un reliquaire d'or, enrichi de pierres précieuses et surmonté d'une couronne toute resplendissante d'or et de pierreries. Il n'avait point attendu l'affaiblissement de ses forces et de sa santé pour combler de ses dons le saint patron nommé dans ces vers. Sa piété ne se montra pas moins généreuse, pour l'amour du Christ, envers les saints de plusieurs autres villes. A toi, Etienne, premier martyr, sa royale munificence offrit un diadême, qui brille, à Lyon, comme un soleil aux rayons enflammés. Quoique beaucoup de rois eussent juré sa perte, aucun ne parvint à le tuer; mais il était muni du pain vivant et du sang du Christ lorsqu'il abandonna le trône avec la vie. Que le Dieu tout puissant qui émailla les régions célestes, le réunisse à tout jamais aux chœurs de ses anges.

Il mourut le onze janvier, la huitième année de son règne.

SANCTI MAVRICII CAPVDAST CIRCVMDEDIT AVRO
ORNAVIT GEMMIS ETC.

Capud pour *caput* se rencontre fréquemment dans les inscriptions du moyen âge, mais ici l'ouvrier, par ignorance, n'a fait qu'un seul mot de *capud* et de la conjonction *ast, capudast* au lieu de *capud ast.*

« Ce même passage donnerait lieu, selon Charvet, à une difficulté. Il dit que Boson donna à l'Église de Vienne un buste dont la tête était d'or, ornée de pierreries, pour y placer les reliques de saint Maurice, patron de cette

ville, et qu'il y ajouta sa couronne qui était également d'or et toute brillante de pierres précieuses. Cependant au bas de ce buste on lit une inscription qui attribue le buste au roi Hugues et ne laisse à Boson que l'honneur d'avoir donné la couronne. *Rex Hugo sancti Mauritii caput auro texerat; Rex Boso coronam auream gemmis ornatam addiderat, quæ pro parte deperdita Petrus de Villars archiepiscopus ita restituit anno D.* 1635. »

Aymar du Rivail, écrivain du XVI[e] siècle, qui avait été dans sa jeunesse clerc de l'Église de Vienne, nous fournit en peu de mots l'explication de la difficulté, restée insoluble pour l'archidiacre Charvet. Hugues, dit-il, donna à saint Maurice de Vienne une couronne d'or magnifique, ornée de pierres précieuses, et dessus est écrit : Hugues, roi pieux, l'offre à saint Maurice. Et cette couronne peut être enlevée du chef de saint Maurice, tandis que l'autre, que donna Boson, est adhérente au chef du saint et plus petite (1). Il n'en est pas moins vrai, comme le fait observer Charvet, que l'inscription de 1635 « avoit été dressée par quelqu'un très-peu versé dans l'histoire, » puisqu'en dépit de la chronologie, il faisait ajouter par le roi Boson quelque chose à l'œuvre du roi Hugues.

Le Père Menestrier a trouvé encore dans ces mêmes vers la matière d'une attaque plus sérieuse contre la mémoire de Boson. « Il y a lieu de croire, dit-il, que ce prince donna non-seulement le reliquaire, mais encore la

(1) *Et coronam auream splendidam et gemmis ornatam divo Mauricio Hugo dedit; et in ea scriptum est : Hugo pius rex sancto offert Mauricio. Et haec corona e capite divi Mauricii tolli potest; altera autem, quam Boso dedit, capiti divi Mauricii perpetuo adhaeret et minor est.* (Aymari Rivallii de Allobrogibus libri novem, p. 384).

précieuse relique qu'il renfermait. Charles-le-Chauve lui ayant donné l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, peu de temps avant de le nommer gouverneur de Vienne, il est à présumer qu'il profita de sa position pour enlever à cette abbaye le chef de saint Maurice et en faire don à l'église métropolitaine de son gouvernement (1). Nous ne doutons pas que le savant jésuite n'ait excusé le délit « par la direction d'intention, » toutefois il nous semble préférable d'en disculper complètement la mémoire du roi de Bourgogne. Or il est constant que, bien longtemps avant lui, l'Église de Saint-Maurice prétendait à la possession du corps et du chef du martyr, qui, séparés l'un de l'autre, avaient été jetés dans le Rhône, à Agaune, et portés miraculeusement par le cours du fleuve jusques auprès de Vienne. Quoi qu'il en soit de cette tradition, qui ferait remonter la possession de l'Église de Vienne au IV[e] siècle, on ne peut contester du moins le témoignage de saint Adon. Cet archevêque de Vienne rapporte dans sa chronique, sous l'année 718, que l'un de ses prédécesseurs, saint Eoalde, fit construire une petite église voûtée où il déposa une portion considérable des reliques de saint Maurice et de ses compagnons, et qu'à partir de cette époque l'Église de Vienne, précédemment dédiée aux sept frères Machabées, passa sous l'invocation du glorieux chef de la légion thébéenne (2).

HIS DVM VITA FVIT BONA DVM VALITVDO MANERET
MVNERA MVLTA DEDIT PATRONO CARMINE DICTO.

(1) *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon,* par le P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus ; Lyon, 1696, in-fol. p. 254.

(2) *Adonis Breviarium chronicorum,* p. 208.

His pour *Is* se trouve assez souvent dans les auteurs du moyen âge et même dans plusieurs anciens manuscrits de Lucain (1). Autant qu'il est permis d'en juger, ce vers était faux dans la première épitaphe et se lisait ainsi :

HIS DVM VITA FVIT SANITAS ET LETA MANERET.

Il a été corrigé et remis sur ses pieds dans la seconde. Le mot *sanitas*, dont la seconde syllabe est brève et qui ne pouvait faire partie de l'hexamètre, a été remplacé par la périphrase, *bona dum valitudo maneret*, dont le sens répond à celui qu'exprimait la première version. Il est vrai que, pour échapper lui-même à une faute de quantité, l'auteur de cette correction est allé chercher le mot *valitudo*, beaucoup moins usité que *valetudo*, mais dont enfin on trouve, selon Forcellini, plusieurs exemples dans les anciens manuscrits. Le nouveau *Thesaurus poeticus* nous en avait d'abord offert un exemple d'autant plus topique qu'il était emprunté à un poète viennois, Alcimus Avitus :

QVALIA DIVITIÆ VALITVDO CORPORIS IPSVM
ROBVR. (*Ad Fuscinam sor. v.* 347).

Mais quel a été notre désappointement lorsque nous nous sommes aperçu que l'auteur de ce dictionnaire s'était servi d'un mauvais texte, et qu'au lieu de citer un vers d'Avitus, il n'avait fait que citer un des cinq cents vers dont Jean de Gaigny s'est plu à farcir l'édition des poèmes d'Avitus qu'il a donnée, à Lyon, en 1536.

(1) *Non erat his populus quem pax tranquilla juvaret.* (Pharsalia, liv. I. v. 171).

Un ancien nécrologe nous apprend en quoi consistaient les autres donations que l'église de Saint-Maurice dut au roi Boson. Outre le buste d'or, enrichi de pierres précieuses, qu'il fit faire pour le chef de saint Maurice, il rendit aussi à son Église l'abbaye de Saint-André-le-Bas avec toutes ses dépendances. Et de plus il donna pour le service de la cathédrale sept croix d'or, vingt reliquaires d'or, garnis de reliques, douze chasubles, onze chappes, ses vêtements royaux, tissus d'or, et des vases d'argent (1).

STEPHANE PRIME, TIBI CEPTRVM DIADEMA PARAVIT,
LVGDVNI PROPRIVM RVTILAT VELVT HIC NICOMINVS SOL.

L'épithète *prime* tient ici la place de celle de *protomartyr,* que les écrivains ecclésiastiques donnent à saint Étienne, le premier martyr qui ait souffert la mort pour la défense de la foi.

Ceptrum, au lieu de *sceptrum* qui se lit sur l'ancienne pierre. Le Père Menestrier a traduit comme s'il y avait *sceptrum et diadema paravit,* et en a tiré la conclusion suivante : « Il donna à l'Église métropolitaine de Saint-Estienne de Lyon son sceptre et son diademe, ce qui semble appuyer le sentiment d'Othon de Frisinghen, qui

(1) *Tertio idus Januarii obiit Boso rex, qui caput sancti Mauricii auro et gemmis pretiosissimis fabricavit et coronam auream ei imposuit. Qui etiam abbatiam sancti Andreae subterioris monasterii cum appendiciis suis reddidit : et ad servitium altaris majoris domus, dedit septem cruces aureas et viginti philacteria cum reliquiis : et planetas id est casulas duodecim, pallia undecim, et vestimenta sua aurea regalia et boclares argenteos.* Extrait du registre des bienfaits de l'église de Vienne. T. Ier des *Preuves de l'histoire de Dauphiné,* recueillies par Gaspard Moïse de Fontanieu, intendant de cette province, et conservées à la Bibliothèque Impériale, en cinq vol. in-4°.

a dit que c'étoit en cette ville que Bozon avoit été couronné, et que ce fut ce qui le porta à laisser son sceptre et son diademe au lieu même où il les avoit receus. »

On remarquera d'abord que la conjonction *et*, qui pouvait parfaitement s'élider, ne se trouve ni sur l'une ni sur l'autre des deux pierres, et ensuite que *sceptrum* est très-souvent pris au figuré pour l'autorité même dont il est l'insigne. C'est dans ce sens que nous avons traduit : à toi, Étienne, premier martyr ou protomartyr, son sceptre, c'est-à-dire sa royale munificence offrit un diadême. Le second membre de la phrase, *Lugduni proprium rutilat*, étant au singulier, il est évident qu'il n'est question que du diadême seul. L'épitaphe ne dit pas que Boson ait donné son diadême à saint Étienne ; elle se borne à dire qu'il lui a donné un diadême, ce qui est tout différent. Le passage employé par le Père Menestrier ne peut donc en aucune façon venir à l'appui du sentiment d'Othon de Frisinghen, que nous n'avons pas d'ailleurs à discuter ici.

Au lieu de *hig nicominus*, qui n'offre aucun sens, il faut évidemment lire *hignicomus* soit *ignicomus*, épithète que donnent au soleil plusieurs poètes du Bas-Empire :

AUT TER UT ÆOLIDI MENSIS TENET IGNICOMUS SOL.
(AUSONII EPIST. VII, 8).

FUDERAT IN TERRAS ROSEUM JUBAR IGNICOMUS SOL.
(JUVENCUS, DE EVANGELICA HISTORIA, LIB. III, 1).

Cette épithète même, sans aller si loin, se retrouve dans une épitaphe de ce recueil, n° 353.

CVRRIBVS IGNICOMIS AD SVPEROS GERERIS.

Quant à l'addition de la lettre *H* au mot *ignicomus*,

hignicomus, elle rentre complètement dans les habitudes des écrivains de la basse latinité, qui ne se font pas plus scrupule d'ajouter à tort cette lettre que de la supprimer mal à propos. En résumé, la mutilation de ce mot ne doit pas étonner de la part de l'ouvrier, qui n'en a fait qu'un de *capud* et d'*ast.*

QVAMVIS HVNC PLVRES VOLVISSENT PERDERE REGES
OCCIDIT NVLLVS.

Il serait difficile de trouver un commentaire plus énergique de ces deux vers que le passage suivant, extrait des chroniques d'un illustre contemporain, Réginon, abbé de Prum.

« Les fils de Louis-le-Bègue, Louis et Karloman, élevés sur le trône par le zèle et le concours de Hugues l'abbé et des autres grands du royaume, ne laissèrent pas, durant tous les jours de leur vie, un seul instant de repos à Boson. Eux non-seulement, mais les autres rois francks qui leur succédèrent, eurent toujours en telle haine son nom, qu'ils obligèrent, sous la foi des plus horribles serments, leurs généraux, leurs capitaines, jusqu'à leurs soldats, à poursuivre à outrance sa ruine et sa mort. Toutefois, Boson se montra si habile que, quoique assailli sans relâche par les rois et les forces de tant de royaumes, jamais on ne put parvenir ni à le cerner ni à le prendre. Il sut tellement s'attacher ses partisans que, bien qu'ils fussent, à cause de lui, proscrits et dépouillés de leurs héritages, ses ennemis échouèrent dans toutes leurs tentatives pour trouver un traître parmi ses soldats (1).

(1) *Reginonis chronicon, sub anno* 879. Pertz, *Monumenta Germaniae historica,* 1, 590.

SED VIVO PANE REFECTVS
CHRISTI CVM SANGVINE

Les auteurs ecclésiastiques nous apprennent que l'usage de donner aux laïques la communion sous les deux espèces, a duré jusqu'au commencement du XII[e] siècle. Plus tard, ils ne la reçurent plus que sous l'espèce du pain, sans qu'aucune loi ou constitution ait prescrit ce changement, qui s'est introduit insensiblement.

OBIIT TERTIO IDVS IANVARII OCTAVO ANNO REGNI SVI.

Boson ayant été élu roi au concile de Mantaille, le 15 octobre 879, mourut effectivement dans la huitième année de son règne, après avoir régné sept ans, deux mois et vingt-sept jours.

Boson, fils de Bwin, comte en Ardenne, et neveu de la reine Theutberge, femme de Lothaire, roi de Lorraine, devint le favori de Charles-le-Chauve et s'éleva rapidement aux plus hautes dignités, par le crédit de sa sœur Richilde qu'il fit entrer dans le lit de ce monarque. Créé successivement comte de Bourgogne et de Provence, duc de Pavie, archiministre du sacré palais, il semblait avoir mis le comble à sa fortune en épousant la princesse Hermengarde, fille de Louis II, dernier empereur d'Italie. Mais son ambition ne fit que s'accroître de celle de sa femme, qui, née sur le trône, préférait de mourir plutôt que de ne pas y remonter (1). Le royaume d'Italie qu'ils considéraient pour ainsi dire comme leur héritage, fut

(1) *Quae nolle se vivere dicebat, si maritum suum regem non faceret. (Bertiniani vel Hincmari remensis annales, sub anno* 879. Pertz, *op. laud.* p. 512).

le premier objet de l'ardente convoitise des deux époux, et ce ne fut qu'après avoir échoué de ce côté qu'ils songèrent à une autre couronne.

Louis-le-Bègue, débile successeur de Charles-le-Chauve, venait de descendre dans la tombe, le 10 avril 879. Il laissait deux fils, Louis et Karloman, nés d'un premier mariage, et sa seconde femme, enceinte d'un autre fils, qui fut depuis Charles-le-Simple. Ce premier mariage ayant été contracté par Louis-le-Bègue à l'insu de son père et dissous par son ordre, il se manifestait une grande incertitude sur l'état des enfants qui en étaient provenus. Leur légitimité était soutenue par les uns et repoussée par les autres. Tandis que cette question s'agitait et troublait le royaume, Boson pensa que le moment était venu de mettre à exécution ses ambitieux projets. Assuré du concours des grands seigneurs de la Bourgogne et de la Provence, et ne doutant pas que le pape Jean VIII ne fût aussi bien disposé pour lui que l'un de ses prédécesseurs l'avait été jadis pour Pépin, il décida vingt-trois archevêques et évêques à se réunir en concile pour l'élire et le couronner roi. Il est inutile de revenir sur les suites de cette entreprise qu'une précédente citation a suffisamment caractérisée. Nous nous contenterons d'ajouter, en peu de mots, que Boson, après avoir été écrasé par les armées de trois rois conjurés à sa perte, et réduit à fuir loin de sa capitale, finit par dompter la fortune et par rentrer dans Vienne, où il mourut paisiblement entre les bras de sa femme Hermengarde et de son fils Louis.

Il fut inhumé à Saint-Maurice, non dans l'église mais dans la partie extérieure de ses bâtiments, connus plus

tard sous la dénomination de Petits-Cloîtres de Notre-Dame. C'était la seule dérogation que les canons de l'Église eussent encore tolérée à l'ancienne loi, qui défendait d'inhumer dans les églises d'autres personnages que les martyrs et les saints (1). On cite, il est vrai, de nombreuses infractions à cette loi (2), mais nous n'avons pas à nous occuper de ce qui se passait ailleurs. Il est certain qu'à Vienne les tombeaux de la reine Mathilde et de la reine Ermengarde, femmes de Conrad et de Rodolphe, se trouvaient dans les Cloîtres. Une charte du comte Hugues, de l'an 926 environ, dit en termes formels que sa femme, qualifiée du titre de reine, *Willa regina*, à raison de sa naissance royale, avait été inhumée dans le porche de l'église de Saint-Pierre, *in atrio sancti Petri*. Comme les canons rendus par l'église sur cette matière ne font aucune distinction de sexe, nous en tirons la conséquence qu'il n'y eut pas plus d'exception à l'égard de Boson qu'à l'égard de ces royales Dames.

On ignore quel pouvait être la forme de son tombeau, mais quoique la table de marbre dont il nous reste un fragment ait été refendue, il est permis de conjecturer, d'après son épaisseur relative, qu'elle avait servi de couvercle à un sarcophage. En rétablissant le texte, lettre par lettre, M. Allmer s'est assuré qu'elle ne devait pas

(1) *Prohibendum etiam secundum majorum instituta, ut in ecclesia nullatenus sepeliantur, sed in atrio, aut porticu aut exedra ecclesiae. Ex can. concilii Nannetensis, apud Gratiani canones ex recensione Berardi*; Taurini, 1752, 4 v. in-4°, t. I. p. 275 et 507.

(2) V. deux dissertations de Muratori, réimprimées par Ritter, à la suite du commentaire de Godefroy, sur le titre *De sepulcris violatis*. Codex Theodosianus, t. 2. p. 165.

avoir moins de deux mètres de longueur; ajoutez à cela qu'il existe encore sur les bords de la table plusieurs tenons assez rapprochés les uns des autres et scellés avec du plomb, qui ont sans doute servi à l'assujettir sur l'auge qu'elle recouvrait. Dans tous les cas, et quelle que soit la place qu'il ait occupé, ce fragment d'un marbre grec, remarquable par sa blancheur et la finesse de son grain, ne peut que donner une haute idée du monument auquel il appartenait.

Il était déjà vieux, et sans doute à demi ruiné, lorsque Jean de Bournin fut obligé de le faire démolir avec les cloîtres qui s'opposaient à l'agrandissement de son église cathédrale. Le chœur actuel de l'église de Saint-Maurice occupa une partie de ces anciens cloîtres, qui, reculés et rebâtis au nord de l'abside, formèrent, sous le nom de Petits-Cloîtres, les trois chapelles de Notre-Dame, de Saint-Jean, et des Machabées ou de Maguelone. Tout porte à croire que la démolition du tombeau de Boson s'opéra dans des circonstances paisibles, puisqu'une nouvelle pierre reçut l'épitaphe, assez mal reproduite, il est vrai, mais enfin améliorée d'une correction prosodique.

La date de 1216 qui se lit sur la face opposée du fragment servirait de point d'appui à ces considérations. Jean de Bournin, « l'archevêque Jean, » célèbre dans les fastes de l'église de Vienne par les nombreuses constructions et réparations qu'il fit exécuter pendant un pontificat de quarante-huit années, fut le successeur immédiat de Burnon de Voiron, mort le premier février 1218. Le rétablissement du tombeau de Boson aurait donc été un de ses premiers ouvrages, car il n'est guère

probable que la table qui portait l'épitaphe, fut-elle brisée depuis longtemps, eut été abandonnée au marbrier avant la complète transcription du texte sur la nouvelle table. C'était une pièce trop authentique pour qu'on ait négligé de la conserver, au moins tant qu'elle était nécessaire.

Nous approchons ainsi d'une date à peu près déterminée et qui ne s'éloigne pas trop du style de l'épitaphe restituée. Elle se compose de capitales romaines, mêlées de lettres dont les extrémités s'épanouissent et forment des évolutions circulaires. Chaque mot est séparé du précédent par un ou par trois points. Le V consonne et l'U voyelle y sont employés simultanément et sans distinction de valeur. Enfin les M et les E affectent des formes qui tendent au gothique, mais n'y arrivent pas encore. Ce sont là tous les caractères du style de transition qui se manifeste vers la fin du XII[e] siècle et se déveleppe à mesure que l'on avance dans le XIII[e]. Quelle que soit la différence chronologique des appréciations, personne, du moins, n'ira plus, sur la foi de Chorier et de Charvet, jusqu'à prendre cette inscription pour un monument original et contemporain de Boson.

Ces deux historiens rapportent qu'elle fut transportée, ils auraient dû dire placée, au commencement du XIII[e] siècle, dans la chapelle de Sainte-Apollonie, aujourd'hui celle des fonts baptismaux et la septième à gauche en regardant le chœur. C'est là qu'on la voit à gauche de l'autel, gravée sur une table de marbre blanc, évidée et encadrée d'une moulure. Cette table recouvre-t-elle une niche pratiquée dans la muraille, comme le dit Chorier, ou est-elle simplement engagée dans la paroi, comme le

dit Charvet? C'est une question que le déplacement de la pierre pourrait seul résoudre.

Nous voyons qu'à ce détail près, ils sont d'accord tous les deux sur le temps où elle fut mise à la place qu'elle garde encore; et cependant, si l'on s'en tient à l'opinion d'un archéologue distingué, M. Delorme, la construction de la chapelle de Sainte-Apollonie et de toutes celles de ce côté de la nef, ne daterait que du XIVe siècle. Il est vrai que ces chapelles paraissent avoir été pratiquées dans une espèce de basse nef qu'on aurait convertie à cet usage seulement à cette époque, comme le témoignent les arcades et les fenêtres à ogive qui s'ouvrent sur la grande nef et dont est percée la muraille extérieure. On reconnaît facilement à la reprise des murs ce qui existait et ce qui a été ajouté. Le mur contre lequel est scellée l'épitaphe de Boson forme notamment la prolongation d'un couloir qui s'ouvre sur l'église par une porte du XIe ou du XIIe siècle, et qui sortait autrefois sur les grands cloîtres par une porte du XIVe siècle, aujourd'hui murée. Enfin, on ne sait de quelle manière expliquer comment au-dessus des fenêtres de ces chapelles du XIVe siècle, règne une galerie à arcades bouchées, qui appartient évidemment au style roman du XIe siècle. Il résulte de ces singularités architectoniques que cette partie de l'église de Saint-Maurice, ayant été reprise et remaniée en sous-œuvre, l'épitaphe de Boson n'a pas été à l'abri de ces remaniements, et qu'elle a probablement passé d'une muraille voisine sur celle où nous la voyons aujourd'hui.

Quant au fragment de l'ancienne inscription, il a tour à tour éprouvé les plus dures vicissitudes. La seconde

destination qu'il avait reçue ne le mit pas à l'abri de nouveaux outrages, et il servait en dernier lieu de seuil de porte à l'intérieur d'une maison située au hameau de La Salignat, sur la commune d'Estrablin, à une lieue et demie de Vienne. Cette maison, qui avait appartenu au dernier marquis de Rigaud de Serezin, est aujourd'hui la propriété de M. Guillermet, qui a bien voulu se dessaisir, en faveur de M. Girard, de ce débris précieux à tant de titres.

Il tranche en effet une question débattue jusqu'à ces derniers temps, et sert à prouver, à la gloire de nos ayeux, qu'ils n'étaient pas moins jaloux que les Romains de rétablir les monuments détruits et endommagés par les années ou par les accidents. Tous les auteurs, depuis le commencement de la République jusqu'au déclin de l'Empire, ne nous entretiennent que de ces restitutions. Elles remplissent les pages du trésor de Gruter. Les uns s'y font honneur d'avoir réparé des temples, des autels, des portiques, des thermes, des canaux; les autres d'avoir rétabli des tombeaux, des cippes, des inscriptions. Il n'y a pas à s'y méprendre, le nom du restituteur est toujours là pour rendre témoignage de la restitution; mais, à cet égard, l'humilité chrétienne nous a privés des secours que l'épigraphie romaine doit à l'orgueil des payens.

ÉPITAPHE DE SOBON

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

345.

HAEC CINERES ABDIT SOBEONIS TERREA MOLES.
PRAESVLIS EXIMII PRAECLARO GERMINE CRETI.
HIC MONACHI SVMPSIT SVPREMO TEMPORE VESTEM.
TARTAREAS VITARE VALENS VMBRAS METVENDAS.
ET PICEVM GLISCENS VLTRO VITARE BARATHRVM
INSTANTIS VITAE FVGIENS DISCRIMEN AVERNI.
HAVD EREBI CHRISTE RAPIAT HVNC SAEVA POTESTAS
SED COR EXCIPIAT CLEMENTI NVMINE DEXTRA.
OBIIT AVTEM IIII. KL. MARTII

C'est à tort et dans l'intérêt d'une de ses généalogies que Chorier a prétendu que Sobon, ou Sobéon, était fils d'Artaud Ier, comte de Lyon et de Forez (1). Un titre de l'église de Cluny, rapporté par Baluze, prouve qu'il était frère d'un seigneur nommé Ingelbert, et fils comme lui de Berlion, ou Bérilon, vicomte de Vienne sous le règne de Louis-l'Aveugle (2). Destiné sans doute par l'ordre de sa naissance à l'état ecclésiastique, il devint

(1) Chorier, *Estat politique de Dauphiné*, t. I p. 257.

(2) *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*; Paris, 1708, 2 v. in-fol. t. I, p. 255 et t. II, p. 478.

prévot de l'église de Vienne, puis archevèque de cette ville en 931. C'était un prélat guerrier, et le chapitre de Saint-Barnard, de Romans, ayant essayé de se soustraire à sa juridiction, il sut le ramener au devoir par la force des armes. Un acte du siècle suivant l'accuse même d'avoir distribué les biens des moines rebelles aux capitaines qui l'avaient accompagné dans cette expédition (1).

Les remords qu'il en ressentit et les craintes qu'il éprouvait pour son salut, le portèrent, selon toute vraisemblance, à revêtir l'habit monacal dans ses derniers moments. Il espérait, à l'aide de ce pieux déguisement, éviter les chances menaçantes de l'enfer et trouver grâce devant la miséricorde divine. C'était une pratique fort commune à cette époque et dont il nous reste une foule d'exemples. Ces sortes de moines s'appelaient *monachi ad succurrendum*, c'est-à-dire moines devant être secourus ou pour être secourus par les prières de la communauté à laquelle ils s'affiliaient ainsi à leurs derniers moments.

Sobon fut d'ailleurs un prélat généreux à la mesure de sa naissance, qui enrichit le chapitre de son église de plusieurs domaines importants, consistant en terres et vignes, serfs et serves, comme le dit un ancien nécrologe. La cathédrale dut encore à sa munificence sa plus grosse cloche ; enfin il disposa en faveur du monastère de Saint-Pierre, d'une grande vigne située dans le val des Jardins, près de la porte d'Avignon, que le monastère possédait encore au moment de la révolution.

Quoique tous les nécrologes de Vienne s'accordent avec

(1) *Cartulaire de Saint-Barnard de Romans*, par M. Giraud, preuves n° 4.

son épitaphe pour fixer la mort de Sobon au IIII des calendes de mars, soit au 26 février 952, nous ne savons en vertu de quelle autorité Charvet le fait mourir le 1[er] mars. Il fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Pierre, où son tombeau ne paraissait plus depuis longtemps. Il en était de même de cette épitaphe, assemblage assez bizarre d'expressions chrétiennes et payennes, dont Chorier seul nous a conservé le texte (1).

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 294.

ÉPITAPHE DU ROI CONRAD

A SAINT-ANDRÉ-LE-BAS.

346.

† QVI VESTES ⁝ GERITIS ⁝ PRECIOSAS ⁝ QVI SINE ⁝ FINE ⁝
NON PROFECTVRAS ⁝ ACCVMVLATIS OPES,
DICITE ⁝ QVAM PAVCIS OPIBVS ⁝ POST FVNERA SITIS ⁝
CONTENTI ⁝ SACCVS SVFICIT ATQVE LAPIS ⁝
GONRADVS IACET ⁝ HIC. QVI ⁝ TOT CASTELLA TOT VRBES ⁝
POSSEDIT ⁝ TVMVLO CLAVDITVR ISTE BREVI ⁝
MENTE. DEI FAMVLVS ⁝ HABITV PRINCEPS. TRABEATVS ⁝
CITERIVS VESTES ASPERA : SVLITVS ERAT ⁝
QVA IACET ECCLESIAM GEMMIS REPARAVIT ET AVRO ⁝
ANDREE SANCTI PROMERITVRVS OPES ⁝
IS REX. GONRADVS MONACOS STABILIVIT IBIDEM ⁝
CORPORE Q FERTVR LVDV TVMVLATVR IBIDEM.

Vous qui portez des habits précieux et ne cessez d'accumuler des richesses qui ne vous profiteront pas, apprenez combien peu de choses vous suffisent après votre mort. C'est assez d'un linceul et d'une pierre. Conrad gît ici; celui qui posséda tant de châteaux, tant de villes, est enfermé dans cet étroit tombeau. Vrai serviteur de Dieu, il savait en allier les obligations avec la dignité du Prince, et ses vêtements royaux cachaient un rude cilice. Il prodigua l'or et les pierreries à la restauration de l'église où il repose, pour mériter les faveurs de saint André. C'est à ce roi Conrad que les moines doivent leur établissement en ce lieu, le même où son corps, ... est inhumé.

Cette épitaphe de Conrad, roi de Bourgogne, mort le 19 octobre 993, se voit dans l'église de Saint-André-le-Bas, gravée sur une table de pierre, ornée de moulures et d'une corniche, et engagée dans le mur, à droite de l'autel, à trois mètres environ au-dessus du pavé. C'est la même place qu'elle occupait déjà au XVe siècle, comme en fait foi ce passage de Mathieu Thomassin. « Le dict Gonrard est sevely à Vienne, au monastère de Saint-André, au bas de ladicte ville, à la main gauche du grand autel, et dedans le mur, au-dessus des chayeres du prestre, diacre et sous-diacre, est escript son épitaphe de lettres bien enciennes (1). »

L'histoire ne dit pas en quel lieu mourut Conrad, mais il est certain que c'est à Saint-André-le-Bas, dans le monastère qu'il avait relevé et enrichi de ses dons, qu'il voulut être inhumé (2). Son tombeau devait consister en quelque monument en rapport avec son rang, les bienfaits qu'il avait répandus sur le couvent et la piété de son fils et successeur le roi Rodolphe. Il avait été élevé soit à l'extérieur, soit dans l'intérieur même de l'église, s'il faut prendre à la lettre les termes de son épitaphe, *qua jacet ecclesiam;* mais lorsqu'une partie de la nef fut reconstruite, vers le milieu du XIIe siècle, sous la direction de l'architecte Guillaume Martin (n° 372),

(1) Le registre Delphinal de Mathieu Thomassin, composé par le commandement du Dauphin (Louis XI), l'an 1456. Manuscrit de la bibliothèque de Grenoble.

(2) Le chroniqueur Hermann Contract dit que Conrad fut enterré *apud sanctum Mauricium*, probablement à Saint-Maurice d'Agaune, dans le Valais, mais on voit qu'il était mal informé (*Herimanni chronicon apud* Pertz, VII, 117).

il est à présumer qu'on ne le jugea pas susceptible d'être conservé. L'épitaphe fut transcrite sur une pierre nouvelle et l'on fit à Saint-André, pour la mémoire de Conrad, ce que l'on avait fait à Saint-Maurice, pour celle de Boson.

Ceci ne se rapporte qu'à ce que nous avons déjà dit, et non à l'âge réciproque des deux inscriptions. Celle de Conrad, quoique moins habilement exécutée que celle de Boson, accuse à peu de différence près, la même époque et le même style. Toutefois, et sans prendre aucune date en considération, nous serions au contraire disposé à accorder l'antériorité plutôt à l'épitaphe de Saint-André qu'à celle de Saint-Maurice. Ce sont deux inscriptions restituées, à un court intervalle l'une de l'autre et probablement l'une à cause de l'autre, mais ici, à défaut de preuve matérielle, c'est l'épitaphe elle-même qui s'est chargée de rendre témoignage de la restitution.

Elle se compose de douze vers alternativement hexamètres et pentamètres, à l'exception des deux derniers qui sont hexamètres, et qu'une détestable rime ne fait pas moins jurer que cette mesure avec le reste du texte. C'est une addition d'autant plus évidente qu'elle porte, avec cette facture, l'empreinte du siècle où elle a été imaginée. Nous n'en dirons pas davantage sur ces deux vers avant d'avoir examiné ceux qui les précèdent.

Il n'y a pas lieu de suspecter l'originalité des dix premiers vers de l'épitaphe. C'est de la prose mise en mesures, telle qu'on en faisait au Xe siècle, avant que les rimes léonines ne se fussent emparées de ce genre de composition. Elle serait même assez claire du commen-

cement à la fin, si elle n'eut pas été défigurée par l'ouvrier chargé de la reproduire. Nous ne lui reprocherons pas *dicite* pour *discite*, qui peut également appartenir au texte primitif ou à la copie, mais il est évident qu'il s'est fourvoyé dans la reproduction du second de ces deux vers :

MENTE DEI FAMVLVS, HABITV PRINCEPS, TRABEATVS
CITERIVS, VESTES ASPERA SVLITVS ERAT.

Mot à mot : serviteur de Dieu par l'esprit, prince par l'extérieur, il était en deça, de notre côté, *citerius* (1), c'est à dire par-dessus, revêtu de la trabée. Maintenant au lieu de *sulitus*, qui n'est pas latin, faut-il lire *sublitus*, participe du verbe *sublino*, recouvrir, la phrase ne sera correcte qu'à la condition de changer *vestes* en *veste*, *veste aspra sublitus erat*, il était par-dessous, recouvert, ceint d'un dur cilice. Mais le vers n'en reste pas moins doublement faux. On est donc obligé de donner la préférence à la correction plus heureuse de Jean du Bois et de lire avec lui :

MENTE DEI FAMVLVS, HABITV PRINCEPS, TRABEATVS
CITERIVS, VESTIS ASPERA SVBTVS ERAT (2)

Il n'y a de cette manière qu'un mot pour ainsi dire changé, *subtus* à la place de *sulitus*, car pour *vestes* ou *vestis*, ces deux désinences se confondaient assez souvent sous la plume des écrivains du moyen-âge.

L'épitaphe, ainsi que nous l'avons fait remarquer, se

(1) Ce comp. de *citrà* est assez inusité, puisque Forcellini n'en cite qu'un exemple tiré de Sénèque.

(2) Joannes à Bosco, *Viennae antiquit. sacrae et prophanae*, p. 83,

termine par deux espèces de vers hexamètres et rimés, qui n'ont été sans doute ajoutés, à l'époque de la restitution, que pour servir de complément au texte et suppléer à ce qu'il ne disait pas. Il n'y a pas moyen de se rendre compte autrement *de ce qu'ils font là*. Le premier, en effet, nous apprend que c'était au roi Conrad que les moines devaient leur établissement à Saint-André :

IS REX CONRADVS MONACHOS STABILIVIT IBIDEM.

Il est facile de comprendre le but et l'intérêt de cette addition. Elle certifiait de la fondation royale du monastère et venait en aide à tous les priviléges qu'il pouvait réclamer à ce titre. Passons au vers suivant que nous reproduisons avec les deux abréviations plus exactement figurées sur le fac-simile de M. Allmer.

CORPORE Q FERTVR LVDV̄ TVMVLATVR IBIDEM.

Il y est dit, autant qu'il est permis de l'entrevoir, que le corps de Conrad a été enterré dans le lieu même dont il vient d'être question; mais, quel que soit le sens que l'on donne à la phrase, il est impossible d'y faire entrer le mot *ludu*, *ludum*, pour une signification quelconque. On a été forcément amené à cette conclusion, que le texte était corrompu, et voici de quelle manière le même Jean du Bois a proposé de le rétablir :

CORPORE QVI FERTVR DVDVM TVMVLATVS IBIDEM.

Cette restitution a obtenu l'assentiment d'un habile antiquaire, M. Delorme, qui s'en explique ainsi : « Nous devons dire que, après avoir essayé nous-même, il y a longtemps, plusieurs manières de lire et d'expliquer ce

dernier vers, le parti qui nous a paru le plus sage a été de nous en tenir à la correction de Du Bois, au moins jusqu'à ce qu'une lumière inattendue vienne nous éclairer. » M. Delorme s'appuye en outre sur cette considération, que les deux derniers vers étant beaucoup moins anciens que le reste de l'épitaphe et ayant été ajoutés postérieurement, on a pu fort bien dire alors, *fertur dudum*, « on raconte depuis longtemps, ou c'est une ancienne tradition, que son corps a été inhumé dans le lieu même où. » (1)

Quel que soit le poids que donne à cette interprétation l'autorité de M. Delorme, nous avouerons franchement qu'elle ne nous satisfait pas. D'abord *tumulatus corpore*, enterré en corps, nous paraît très hasardé ou du moins sans exemple ; car, si l'on fait rapporter *tumulatus* au corps de Conrad et non à Conrad lui-même, il faudrait *tumulatum*, et le vers n'existerait plus. Ensuite les mots *fertur dudum*, pris au figuré, laissent percer le doute et rendent pour ainsi dire problématique le fait qu'attestent à deux reprises les vers précédents et dans les termes les plus positifs : *Conradus jacet hic.* — *Qua jacet ecclesiam*. Au lieu d'ajouter quelque chose au texte primitif, ils ne serviraient qu'à l'amoindrir, et l'on ne saurait, en bonne logique, prêter une pareille inconséquence aux moines de Saint-André.

Ce vers, pour être dans les conditions du premier, doit avoir rapport à une circonstance nouvelle, comme serait par exemple la translation du corps de Conrad, soit du lieu où il serait mort, soit du lieu où il aurait été dé-

(1) *Revue de Vienne*, troisième année, p. 162.

posé, à l'endroit où il fut définitivement inhumé. On ignore malheureusement le lieu où mourut ce roi de Bourgogne; mais, si de toutes les villes qu'il habitait ordinairement, il n'en est point dont le nom se rapproche plus de *Ludu* ou *Ludum* que celui de *Ludunum* ou *Lugdunum*, on est obligé de reconnaître que ce mot ne saurait entrer dans le vers sans en rompre la mesure. L'examen attentif de la pierre prouve que l'ouvrier a commencé à s'égarer au mot *fertur*, dont la dernière lettre est évidemment surchargée. Il ne se sera point arrêté en si beau chemin; le mot LVDV est altéré de l'avis de tout le monde, mais, au nôtre, il cache quelque chose de plus spécial, de plus essentiel qu'une locution adverbiale. La correction de Jean du Bois ne répond point à nos exigences, et faute de pouvoir en trouver nous-même une plus satisfaisante, nous nous bornerons au rôle de rapporteur.

Conrad (1), fils de Rodolphe, second roi de la Bourgogne transjurane, et de Berthe de Souabe, n'avait que 8 à 10 ans lorsque son père mourut, le 24 septembre 937. Sa mère s'étant presque aussitôt remariée avec Hugues, roi d'Italie, il fut enlevé et conduit à la cour d'Othon Ier, roi de Germanie, qui s'attribua sa tutelle pendant plusieurs années. Remis en possession de ses États, il vit sa domination s'étendre sur les vastes contrées que chacun des deux royaumes de Bourgogne avait autrefois comprises. La tranquillité de son règne ne fut troublée que par les invasions des Sarrazins et des Hongrois, dont

(1) Il est nommé indifféremment dans les chroniques et dans les chartes : *Conradus, Chonradus, Chuonradus, Chunradus, Gonradus.*

il sut habilement débarrasser la Provence et le Dauphiné en les mettant aux prises les uns avec les autres. Il s'inquiéta moins des envahissements de ses propres sujets, et, préférant la paix à la guerre, le pardon aux rigueurs de la justice, il mérita par sa modération et par sa longanimité, le surnom de Pacifique, sous lequel il est connu dans l'histoire.

Assez dissolu dans sa jeunesse, puisqu'il laissa un fils naturel (1), il ne s'adonna pas moins à une grande dévotion et combla de ses dons les églises et les monastères. Il doit être notamment regardé comme le restaurateur de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, qui, fondée par le duc Ansemond vers le milieu du VI[e] siècle, était complètement déchue de son ancienne splendeur au commencement du VIII[e]. Désertée par les moines à la suite de l'invasion des Sarrazins, elle était tombée aux mains du fisc, et Boson en avait joui au même titre que les autres rois de cette époque jouissaient des principales abbayes qui se trouvaient dans leurs états. Mais ce prince n'ayant rien à refuser à l'archevêque Ottram, après les services qu'il en avait reçus, lui donna ou restitua ce monastère par un diplôme du 16 janvier 881 (2). On voit que le service divin avait été abandonné à Saint-

(1) *Burchardus Lugdunensis episcopus, Rodulfi regis frater, Conradi ex concubina filius. Hugonis Floriacensis chronicon.* Pertz, *Monum. Germaniae hist.* t. x, p. 367.

(2) *Instituentes ut omnimodis ibi officium divinum inculpabiliter jugiter peragatur, luminaria praebeantur, canonicis servientibus tam ibi quam in ecclesia sancti Mauritii victus et alimonia a rectore praescriptae ecclesiae congruenter administretur.*

Bosonis Regis diplomata. Historiens des Gaules, t. ix, p. 671.

André, puisque ce même diplôme ordonne qu'il y sera désormais célébré décemment et sans interruption, par des chanoines retribués et traités sur le même pied que ceux de l'église de Saint-Maurice, d'où probablement ils avaient été tirés. Cette restitution toutefois ne consista que dans la reconnaissance de quelques droits honorifiques; l'église de Saint-André devint la chapelle des rois de Bourgogne, et les chanoines qui la desservaient n'eurent d'autre recteur ou administrateur de leur temporel que le roi lui-même. Ils étaient ses clercs, les clercs du palais, et les chartes du cartulaire de cette abbaye nous montrent qu'ils ne pouvaient recevoir ni donner que de l'autorité de leur recteur, l'empereur Louis (1). Pendant toute la durée du règne de ce prince, il n'est question que de chanoines dans les actes du même cartulaire (2), et c'est au roi Conrad qu'il faut attribuer le rétablissement, ou, pour nous servir des termes de son épitaphe, l'établissement des moines à Saint-André:

IS REX CONRADVS MONACHOS STABILIVIT IBIDEM.

Dans la basse latinité *stabilire* se prend pour *ordinare*, *constituere*, et, en effet, Conrad établit des moines là où

(1) Dans une vente de Hugues, comte et marquis, à l'abbaye de Saint-André-le-Bas, il est dit que cette vente est faite à l'église de Saint-André *suoque rectori domino Ludovico imperatori, fratribusque ibidem deo militantibus*. Extrait du cartulaire de Saint-André-le-Bas, manuscrit du XIIe siècle, pet. in-4, sur parchemin, de 84 feuillets, qui a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Vienne, arrivé le 5 février 1854, mais dont il reste, entr'autres, deux copies, l'une chez M. Giraud, à Romans, l'autre à Ville-sous-Anjou, chez l'auteur de ces notes.

(2) *Quapropter donant atque commutant canonici sancti Andreae monasterii subterioris, jubente domno Ludovico imperatore etc.* Ibid.

il n'y avait avant lui que des chanoines. Il obéissait en cela aux préjugés de son temps et à ses propres inclinations. Le clergé régulier passait généralement pour l'emporter en perfection sur le clergé séculier, et telle était à cet égard la conviction de Conrad, qu'il portait lui-même le cilice monacal. Il pensa donc qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable à Dieu et de plus utile pour son âme, que de remplacer un chapitre de chanoines par un couvent de moines.

L'abbaye de Saint-André-le-Bas fut l'objet de la constante sollicitude de Conrad; il ne se borna point à réparer, à décorer l'église, il pourvut par de nombreuses donations à l'entretien et à la subsistance des moines qu'il y avait établis. La reine Mathilde s'associa généreusement aux pieuses dispositions de son époux, et dans une donation, datée de l'an 992, on voit ce prince agir non-seulement en son nom, mais encore comme exécuteur des dernières volontés de sa femme. Toutes ces libéralités sont expressément rappelées dans un diplôme confirmatif du roi Rodolphe, fils et successeur de Conrad, où il s'exprime en ces termes : *Venerabilis Haimoinus, de monasterio Sancti Andreae apostoli in civitate Vigenna siti, cum monachis sibi commissis, ante praesentiam nostram, praeceptum patris nostri deferens, postulavit ut res quae in ipso ad praefatum monasterium,* a se jam dudum restauratum, *delegatae erant, pro animae matris nostrae Mathildis reginae remedio ac suae, nostrae auctoritatis praecepto, ad sustentationem Deo ibi servientium, corroborare dignaremur*. . . . . . . (Cartulaire de Saint-André).

Enfin les chartes et les chroniques nous fournissent d'assez nombreux détails sur la vie de Conrad, ses

alliances et ses enfants; elles n'ont oublié qu'une chose, c'est de nous donner, avec le nom du lieu où il mourut, le mot de l'énigme que renferme la dernière ligne de son épitaphe.

ÉPITAPHES ET TOMBEAUX

DES

REINES MATHILDE ET ERMENGARDE

347 ET 348.

VI. KALENDAS DECEMBRIS OBIIT MAGTILDIS VXOR REGIS CONRADI QVI OBIIT XIV KALENDAS NOVEMBRIS ET DEDIT S. MAVRICIO VILLAM LVSINIACVM (*) CVM SERVIS ET ANCILLIS ET OMNIBVS APPENDICIIS ET DICTA REGINA DEDIT THVRIBVLVM MAGNVM TOTVM AVREVM ET CRVCEM AVREAM ET DEDIT CORONAM LAMPADARVM (**) TOTAM ARGENTEAM ANTE DOMINI SEPVLCHRVM (***). QVAE REGINA IACET INTVS PARIETEM ANTE CAPELLAM B. MARIAE VIRGINIS.

Le 26 novembre mourut Mathilde, femme du roi Conrad, lequel mourut le 19 octobre, et donna à Saint-Maurice le fisc de Luzinay avec ses serfs, serves, appartenances et dépendances; et donna ladite reine un grand encensoir d'or massif

(*) Lusinay ou Luzinay, village à 9 k. de Vienne. Un commentateur allemand a donné une gracieuse étymologie de ce nom, en traduisant *Lusiniacum* par *Rossignole*. Scheidius *origines Guelficae*, in-fol. t. II, p. 55.

(**) C'était une espèce de lustre, de candelabre, arrondi en forme de couronne et garni de lampes.

(***) Le sépulcre de N.-S.; la chapelle du S.-Sépulcre occupait alors dans l'intérieur de l'église de Saint-Maurice, une place qui est encore marquée par une inscription sur les dalles de la nef (N. 533).

et une croix d'argent; et aussi une couronne de lampes, d'argent massif, pour être placée devant le sépulcre de notre Seigneur. Le corps de cette reine repose dans l'intérieur de la muraille, devant la chapelle de Notre-Dame.

VI. KALENDAS SEPTEMBRIS OBIIT ERMINGARDIS VXOR RODVLPHI REGIS QVI OBIIT OCTAVO IDVS SEPTEMBRIS ET DEDERVNT SANCTAE VIENN. ECCLESIAE CASTELLVM CIVITATIS (*) ET MANSIONES IN VRBE QVAE DICVNTVR AD CANALES (**) ET OMNEM COMITATVM VIENN. CVM OMNIBVS QVAE ERANT DE FISCO REGIS.

Le 27 aoust mourut Ermengarde, femme du roi Rodolphe, qui mourut le 6 septembre, et donnèrent les deux époux à la sainte église de Vienne le château de la cité et la maison située dans la ville, qu'on appelle la maison des Canaux, et tout le comté de Vienne avec tout ce qui dépendait du fisc royal.

Ces deux inscriptions, avec les figures qui paraissent au-dessus, étaient peintes jadis, la première, à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame ou de Roussillon; la seconde, à l'entrée de celle de Saint-Jean, qui dépendaient toutes les deux des petits cloîtres de Saint-Maurice, rasés en

(*) *Cum castello quod supereminet ipsi civitati, quod dicunt proprio nomine Pupet. Regis Rodulphi Diplom.* Historiens des Gaules, t. XI, p. 549.

(**) Le Palais ou la maison des Canaux. Cette demeure des anciens rois de Bourgogne portait ce nom à cause des aqueducs et des voûtes souterraines sur lesquelles, pour nous servir de l'expression de Chorier, elle est pour ainsi dire suspendue.

1803. Lorsque l'archevêque Jean de Bournin entreprit de reconstruire ces chapelles au XIIIe siècle, il fut obligé de faire démolir un grand nombre de tombeaux, qui se pressaient sous ces voûtes comme dans une espèce d'hypogée royale ; mais il eut soin de conserver les sarcophages de la reine Mathilde et de la reine Ermengarde. Ils furent replacés à l'entrée des deux chapelles que nous avons nommées, et une fragile peinture retraça sur la muraille l'image des deux princesses, accompagnée d'une légende extraite du registre des Bienfaits de l'église de Saint-Maurice. Charvet, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, « crut devoir conserver à la postérité ces deux morceaux de peinture gothique sur le point de disparaître à l'époque où il écrivait. » Il les regardait comme « étant du XIIIe siècle et comme ayant une grande analogie de style et de coloris avec les peintures de l'hospice du pont du Rhône, qu'avoit fait également construire Jean de Bournin. (1) » Quoique nous soyons privé de ce terme de comparaison, nous n'en reconnaissons pas moins dans ces arcades trilobées et surmontées de clochetons, garnis de crochets, qui encadrent les effigies des deux reines, les caractères distinctifs de l'architecture du XIIIe siècle.

Ces peintures, d'une assez grande dimension, à ce qu'il paraît, étaient encore bien conservées au XVIe siècle, puisque Aymar du Rivail entre à leur sujet dans des détails que l'on retrouverait difficilement sur la réduction exé-

(1) Manuscrit de Charvet, autrefois en la possession de M. le marquis de Rigaud de Sérezin. Claude Charvet, archidiacre de l'église de Saint-Maurice, auteur de l'*Histoire de la sainte Église de Vienne,* imprimée à Lyon en 1761, avec un supplément de 31 pp. daté de 1769, est mort à Vienne le 15 janvier 1772.

cutée de la propre main de l'archidiacre Charvet et reproduite par M. Allmer. Le costume des deux reines était à peu près le même. Elles portaient une tunique brodée, accompagnée d'un voile, qui serrait leurs cheveux derrière la tête et retombait en plis flottants jusque dessus leurs épaules. Cette coiffure, qui laissait apercevoir les oreilles, était surmontée d'une couronne ; enfin, et pour ne rien omettre, les mains qui soutenaient le sceptre étaient richement gantées. Mathilde, d'une taille assez élevée, avait le nez effilé, le visage ouvert et les traits d'une beauté régulière; Ermengarde était moins grande, mais quoique sa figure fût plus ronde qu'allongée, il n'y avait rien non plus à reprendre, ni dans la forme ni dans l'expression de ses traits (1).

Chorier dit que le tombeau de la reine Mathilde, d'une pierre solide et massive, était engagé dans l'épaisseur de la muraille sur laquelle se voyait cette peinture, et qu'il ne devait sa conservation qu'à la nature même de sa position. Il ajoute que les restes d'une peinture à peu près semblable à celle-ci s'apercevaient encore sur les parois d'un mur en regard, mais que toutes ses recherches à ce sujet n'avaient abouti à aucun résultat (2).

Mathilde était fille de Louis d'Outremer, roi de France, et petite-fille de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, par Gerberge, sa mère. Née en 948, elle avait épousé, vers 967, Conrad, qui avait eu déjà plusieurs enfants d'Adélanie, veuve d'un comte transjurain, avec laquelle il avait vécu maritalement. Elle eut elle-même trois en-

(1) *Aymari Rivallii, de Allobrogibus libri novem*, p. 381, 388.
(2) *Antiquitez de la ville de Vienne*, p. 218, 221.

fants de ce prince, Rodolphe III, son successeur, Berthe, mariée en premières noces à Eudes, comte de Blois, et en secondes au roi Robert, et Gerberge, femme d'Hermann, duc de Souabe. On a peu de détails sur la vie de Mathilde; on sait seulement que, plus guerrière que son mari, elle réprima en personne une sédition qui s'était élevée dans cette partie du Viennois, connue sous le nom de Valloire. Elle poursuivit les factieux et les ayant contraints de se réfugier dans le château de Montbreton, elle assiégea et détruisit cette redoutable forteresse. Le retentissement de ce fait d'armes nous est attesté par une charte de donation en faveur d'Adelelme, abbé de Saint-Pierre, qui ne porte point d'autre date que celle-ci : Le troisième jour des ides d'aoust, l'an que l'illustre reine Mathilde a détruit le château de Montbreton (1). Cette date est moins superbe, mais elle a cependant beaucoup de rapport avec celle que Mabillon avait lue au bas d'un titre de Cluny : Cette année, la comtesse Agnes assiégea le château de Vouvans et le prit, comme c'était sa coutume (2). Mathilde mourut le 26 novembre 992, environ dix mois avant son mari le roi Conrad, ainsi que l'établit une charte que nous avons citée à l'article de ce prince.

« Le tombeau de la reine Ermengarde, relevé et formé

(1) *III idus Augusti, eodem anno quo inclita regina Mathildis castrum de Monte Britone destruxit.* Fontanieu, *Preuves de l'histoire de Dauphiné*, t. I. Le château de Montbreton, plusieurs fois rebâti depuis cette époque, se voit encore sur une éminence dans la commune de Chanas. Il appartenait en 1790, comme du temps de Chorier, à une branche de l'illustre maison de Groléo. *Hist. générale de Dauphiné*, t. I. p. 743.

(2) *In hoc anno, ut in illa charta legitur, nobilissima comitissa Agnes, obsedit castrum Volventem et ut fuit sua consuetudo, coepit eum.* Ann. ord. S. Benedicti, l. LII, cap. 77.

d'une grande pierre creusée, dit Chorier, estoit à l'entrée de la chapelle de Saint-Jean; mais ce qui certes est digne de pitié pour cette grande princesse et d'un blasme immortel pour ceux qui ont commis cette faute, on l'a tiré de là et aujourd'hui il sert à un usage honteux dans quelque maison particulière. »

Ermengarde était veuve et mère de deux fils lorsqu'elle épousa le roi Rodolphe, dont elle n'eut point d'enfants. On ne sait rien autre de cette princesse, sinon qu'elle jouissait d'une grande influence sur l'esprit faible et débonnaire de son mari, qui ne signait aucune charte de quelque importance sans y faire intervenir sa femme. Il paraît même, d'après un diplôme tiré du cartulaire de Vienne, daté d'Aix, le 24 avril 1011, qu'il lui avait donné le château de Pupet, la ville et le comté de Vienne, avant d'en disposer de nouveau et de son agrément en faveur de l'église et de l'archevêque de Vienne. Cette dernière et célèbre donation est en effet datée de l'an 1023 et postérieure par conséquent de plusieurs années à la première. Elle substituait purement et sans réserve l'église et l'archevêque à la juridiction royale, et à tous les droits qui ressortissaient de cette juridiction dans l'étendue de la ville et du comté de Vienne.

Ces droits étaient la propriété personnelle de Rodolphe, qui n'ayant point d'héritier direct, avait liberté complète de les aliéner, sans que personne eut qualité pour quereller et contester la validité de cette disposition. Aussi fut-elle, à plusieurs reprises, reconnue et confirmée par les empereurs d'Allemagne, donataires du dernier roi de Bourgogne. Les rois de France eux-mêmes la respectèrent jusqu'à l'avènement d'un prince qui fit passer sous le

niveau toutes les têtes et toutes les prééminences féodales. Louis XI, alors dauphin, obligea l'archevêque Jean de Poitiers à partager avec lui une juridiction qu'il menaçait d'envahir tout entière. Par ce traité, connu sous le nom de *Pariage,* il fut statué que l'archevêque reconnaîtrait la souveraineté du dauphin, que la justice s'exercerait alternativement par ses officiers et ceux de l'archevêque, mais le ressort supérieur fut réservé au dauphin et toutes les appellations à son vibailli. La justice a été ainsi rendue à Vienne jusqu'en 1790, les années paires au nom du roi et les années impaires au nom de l'archevêque.

C'est à tort que quelques historiens de Vienne font mourir la reine Ermengarde en 1035; deux chartes souscrites par elle, l'une en faveur d'Artaldus, évêque de Grenoble, le 24 aoust 1057, l'autre en faveur de Guitger, abbé de Saint-Pierre, de Vienne, le 20 septembre 1057, prouvent d'une manière évidente que sa carrière s'est prolongée jusqu'au 27 aoust de l'année suivante (1). La mémoire des bienfaits que cette princesse avait prodigués aux couvents de Vienne, n'était point encore mise en oubli au XVI[e] siècle, et Du Rivail rapporte que, chaque année, les religieuses du monastère de Saint-André-le-Haut allaient en procession visiter sa tombe et prier pour elle devant la peinture qui représentait son image (2).

(1) La première de ces chartes est tirée du cartulaire de Saint-Hugues, conservé à l'évêché de Grenoble; la seconde, d'un extrait du cartulaire de Saint-Pierre, provenant de la bibliothèque de Valbonnays.

(2) *Et Ermengardae sepulcrum ipsae moniales puellaris caenobii divi Andreae Viennensis quotannis supplicantes et orantes visitant; et in conspectu picturae ejus, pro Ermengarda regina preces emittunt.* Rivallii, op. laud.

349.

//////////////////////Theutbergia
//////////////////////fvit qve : wltv
///////////////// a pavperibvs
/////////////////ria. ad vltimvm
////////////////// aē monacha
/////////////////omnia.
////////////////s. precibvs.

Ce fragment d'inscription, gravé sur marbre, se voit contre le mur des anciens cloîtres, aujourd'hui détruits, du monastère des Bénédictines, à Sainte-Colombe-lez-Vienne. On sait que ce monastère était florissant dès le VII[e] siècle, et que, sous l'évêque Cadéolde, on y comptait trente religieuses. Theutberge fut sans doute une religieuse de ce couvent au X[e] siècle, époque à laquelle nous semblent appartenir les caractères de cette inscription, qui faisait, autant qu'il est permis de le soupçonner, l'éloge de la charité de la défunte et la recommandait aux prières des fidèles.

ÉPITAPHE D'ÉTIENNE

AU MUSÉE DE VIENNE.

350.

✝ HIC STEPHANI PVLCRO CONDVNTVR MEMBRA SEPVLCRHO ⁝
QVOD IPSE (1) DVM VIXIT POST VITAM FODERE DIXIT ⁝
VALDE DEO DIGNE VITAM DVCENDO BENIGNAE ⁝
TESTATVR MARTIVS HVNC QVARTIS OBISSE KALENDIS ⁝ (2)
HEC QVICVMQVE LEGIS PRECIBVS MEMORARE IACENTIS ⁝
ANNO AB INCARNATIONE DOMINI IESV CHRISTI.
MILLESIMO XII. INDICTIONE X.

Cette inscription est la première de cette série, avec date certaine, dans laquelle l'écriture capitale enclavée commence à se mélanger de quelques-unes de ces lettres à contours arrondis, que l'on est convenu de désigner sous le nom de lettres onciales. C'est l'épitaphe en vers léonins, assez mal sur leurs pieds, d'un dignitaire ecclésiastique nommé Etienne, mort le 27 février de l'an de N. S. Jésus-Christ 1012, indiction X[e]. Son corps est déposé dans ce beau sépulcre qu'il avait commandé de son vivant pour lui servir après sa mort. Il avait mené une vie pieuse, très-agréable à Dieu, et il est recommandé aux prières de ceux qui liront son épitaphe. *Precibus me-*

(1) Chorier a rétabli le vers en substituant *sibi* à *ipse*.

(2) Il y a une transposition évidente dans ce vers qui doit être lu ainsi :

MARTIVS HVNC QVARTIS TESTATVR OBISSE KALENDIS.

morare jacentis, souviens-toi du mort dans tes prières, *memorare* du déponent *memorari* usité seulement dans la basse latinité. *Sepulcrho* pour *sepulchro* est évidemment une transposition de l'ouvrier. Quant à *benignae* pour *benigne, hec* pour *haec*, ce mélange d'orthographe dénote qu'avant d'abandonner l'usage ordinaire de la diphthongue, on commençait à ne plus se rendre compte de sa valeur.

Il y a eu deux archevêques de Vienne du nom d'Etienne; mais la date de l'épitaphe ne permet de l'attribuer ni à l'un ni à l'autre. Etienne I[er] et Etienne II ont occupé le siége archiépiscopal pendant le cours du XII[e] siècle, et l'Etienne dont il est ici question mourut l'an 1012, qui s'accorde parfaitement avec l'indiction X[e]. Il ne faut donc tenir nul compte de l'assertion de Chorier, qui prétend que « ses manuscrits donnent cette épitaphe à l'archevêque Etienne qui vivoit sous le règne de Frédéric Barberousse, » et il doit être sévèrement repris d'avoir imaginé une date correspondant à cette assertion. Cette date est d'autant plus arbitraire, qu'à en juger par l'étrange manière dont il l'a reproduite, il est évident qu'il n'a pas su lire la dernière ligne de l'inscription :

« ANN. AB INCARNAT. D. M. CLXII.
NR. ⌑ HV. XPI. »

« Il semble, avoue-t-il lui-même, que ces caractères si embarrassés ne sont que des grotesques qui ne signifient rien (1). « Malgré cet aveu, il est encore fort dif-

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 323 de l'ancienne édition, et p. 320 de la réimpression, donnée par M. Cochard en 1828, gr. in-8°.

ficile de se rendre compte du procédé qu'il a employé pour arriver à un pareil résultat. C'est ce dont on pourra se convaincre par la comparaison de son texte avec celui que porte la pierre. Nous lisons : *Anno ab incarnatione Domini Jesu Christi millesimo XII, indictionne X*[a].

Toute la difficulté consiste à savoir que l'abréviation du nom de Jésus-Christ est composée de lettres grecques, à l'exception des deux finales, qui sont latines et servent à marquer le cas : IH̄S XP̄S. IH̄V XP̄I. Chorier devait d'autant moins l'ignorer qu'il en avait une foule d'exemples sous les yeux, et qu'à défaut de science, la plus simple analogie aurait dû le guider. Quoi qu'il en soit, il a tendu fort innocemment sans doute un piége dans lequel est venu s'enferrer un antiquaire de Toulouse. Après avoir reproduit de confiance l'inscription telle que la figure Chorier, notre savant n'a pas voulu laisser la dernière ligne sans explication, et voilà celle qu'il a trouvée : « On ne devine pas la signification de l'H renversé de la dernière ligne. Peut-être en lui donnant la valeur de *servus* pourrait-on lire : *Nostri redemptoris servus humilis Christi* (1). » Cette interprétation reposerait sur un texte authentique qu'elle n'en serait pas meilleure, et l'on sait en l'état ce qu'elle vaut.

Cette épitaphe est gravée sur une table de pierre calcaire tendre, qui était, il y a peu d'années, engagée à l'extérieur du mur septentrional de l'ancienne église de Saint-Georges, contiguë à celle de Saint-Pierre, d'où elle a été transportée au Musée de Vienne.

(1) *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 1837, in-4, t. III, p. 95.

351.

PLANGE VIENNA TVAM SVBITO CECIDISSE COLVMNAM
QVAE SVBDVCTA TVVM MOESTIFERAT POPVLVM
ECCLESIAE///////////////////ELECTOS EFFVNDITE FLETVS
CASV PASTORIS EXIMII/////////////////////////////////
//

Nous rapportons d'après Chorier ce fragment d'une épitaphe qui n'existe plus. Comme il fait observer qu'elle était composée de lettres entrelacées, peut-être n'en a-t-il donné que ce qu'il a pu déchiffrer. Il y est très-probablement question d'un archevêque, colonne de l'église de Vienne, et digne par ses vertus des regrets de ses ouailles; mais que cet archevêque soit Proculus ou Aglimarus (Agilmarus), c'est ce dont il nous est impossible de convenir avec lui. Il y a tant d'archevêques dont le nom finissant en *us* peut terminer un pentamètre léonin, qu'il eût mieux fait de s'abstenir que de hasarder une vaine conjecture (1).

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 322.

ÉPITAPHE

EN VERS LÉONINS ET EN LETTRES ENCLAVÉES ET CONJOINTES

DE HUGUES

ABBÉ DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS.

352.

† HVGO PIVS PAPAS MONACHORVM PROVIDVS ABBAS˙.˙
HOC TERRE TVMVLO CONDITVR EXIGVO˙.˙
QVI SIBIMET SIMPLEX SED AMORIS MVNERE DVPLEX˙.˙
BISCOLOR ETERNO COMPLACVIT DOMINO˙.˙
HIC DVDVM CYTHARA CONSVETVS LVDERE SANCTA˙.˙
QVAM DOMINI SANCTVS SPIRITVS INTVS ALIT˙.˙
DVLCIA CONCORDIS DVM TEMPERAT HORGANA CORDIS˙.˙
EXCITAT HESPERIOR CARMINE LVCIFERVM :
NIL PARCENS ORI DEDIT AC SI MEMBRA SOPORI˙.˙
NVLLA TAMEN TREMVLIS MORA FVIT LABIIS:
NAM DVM BELLA DEI BELLATVR CORDE FIDELI˙.˙
CLAXSENDIS QVE SONO PROFVGAT ALLOPHILOS˙.˙
POST AQVILE LETI VICTRICIA SIGNA TRIVMPHI˙.˙
CVM LILIIS DVBII FINIT ITER STADII˙.˙
CVM TORRET TROPICVM SOL SEXTO LVMINE CANCRVM˙.˙
SISTIT CVM LVCRO DVPLA TALENTA DEO:

CVM FELIX SPIRITVS AD SVPERA VEITVR NOTANTVR ANNI INCARNATIONIS SALVATORIS MILL XXX II. INDICCIO XV˙.˙

Cette épitaphe peut être considérée comme un des monuments les plus curieux à la fois de l'épigraphie

et de la littérature du XI[e] siècle. Elle est aussi difficile à comprendre qu'à déchiffrer, et les pensées n'y sont pas moins entortillées que les lettres. Nous essayerons toutefois d'en donner une traduction, que nous ferons précéder de quelques remarques grammaticales nécessaires pour l'intelligence de ce texte bizarre.

V. 1. *Papas*. Le nom de *papa* ou *papas*, qui signifie père nourricier ou simplement père, a été longtemps un titre d'honneur, attribué aux évêques et aux autres dignitaires ecclésiastiques.

V. 4. *Biscolor* pour *bicolor*, de deux couleurs.

V. 6. *Spiritus intus alit,* réminiscence virgilienne, Æn. VI, 726.

V. 7. *Concordis* pour *concordibus; horgana* pour *organa*.

V. 8. *Excitat hesperior carmine luciferum. Hesperior* pour *hesperio,* d'*hesperius,* du couchant. D'après les grammairiens, l'étoile de Vénus prend le nom de Lucifer lorsqu'elle précède le soleil et celui d'Hesperius lorsqu'elle vient après. En simple prose, les pieux concerts de l'abbé Hugues se prolongeaient du soir au matin.

V. 12. *Claxsendis* pour *Claxendicis,* conque marine, espèce de trompette. *Allophilos, Allophylus,* composé de deux mots grecs, signifie littéralement étranger, mais la Vulgate s'en sert au pluriel pour désigner particulièrement les Philistins; *David in tituli inscriptionem, cum tenuerunt eum Allophyli in* Geth. Psalm. LV. I. Sulpice Sévère l'emploie dans le même sens, tandis que chez les écrivains du moyen âge, il devient synonyme de payen, d'infidèle, et désigne tantôt les Normands, tantôt les sectateurs de Mahomet.

V. 14. *Cum liliis, etc.* Dans la symbolique chrétienne,

les lis étaient l'emblème et le signe des confesseurs auxquels, sans doute, à raison de la sainteté de sa vie, on assimile l'abbé Hugues.

V. 15. *Cum torret tropicum sol, etc.* Le soleil entrant aujourd'hui dans le signe du Cancer le 21 juin, Hugues serait mort le 26 du même mois, sans tenir compte de la différence produite depuis huit siècles par la précession des équinoxes.

V. 16. *Sistit cum lucro, etc.* Allusion à la parabole de l'évangile selon saint Mathieu, ch. xxv.

V. 17. *Veitur* pour *vehitur.*

Chaque ligne de l'épitaphe comprend sur la pierre un hexamètre et un pentamètre, dont le milieu rime ordinairement avec la fin. Chaque vers est suivi ordinairement de trois points ou de trois espèces de virgules, posées en forme de triangle renversé.

Hugues, le pieux père des moines, le vigilant abbé est enterré dans cet étroit tombeau. Simple de sa nature, il se doublait par le don d'amour, et sous ce double aspect il sut plaire au maître éternel. Habitué depuis longtemps à promener ses doigts sur la harpe sacrée que vivifie l'esprit saint du Seigneur, les accords harmonieux qu'il tire de cet instrument accompagnent ses cantiques du coucher du soleil au lever de l'aurore. Il ne donne pas plus d'aliment à sa bouche que de repos à ses membres, et cependant aucune fatigue n'interrompt la prière sur ses lèvres tremblantes. Ainsi, tandis qu'il livre bataille pour le Seigneur d'un cœur aguerri et qu'il met en fuite les infidèles au son de la trompette, chargé des aigles victorieuses, insigne de son triomphe, il arrive, les lis à la main, au terme de sa pénible carrière. Lorsque le

soleil brûlait de sa sixième lumière le cancer tropical, il présenta à Dieu les talents qu'il avait fait fructifier au double. Alors que son âme bienheureuse fut enlevée au ciel, on comptait l'an mil trente-deux de l'Incarnation du Sauveur, indiction quinzième.

Hugues paraît en qualité d'abbé de Saint-André-le-Bas dans plusieurs actes du Cartulaire de cette abbaye; mais ils ne nous apprennent autre chose sinon qu'il fut le successeur de l'abbé Viventius, et qu'il vivait sous le règne de Rodolphe-le-Fainéant et du temps de l'archevêque Burcard.

Cette inscription est engagée dans le mur extérieur de la nef de l'église de Saint-André-le-Bas, du côté nord, au-dessus de la porte d'une sacristie, qui a pris la place de l'ancienne chapelle de Sainte-Magdeleine. Et en effet, Chorier, après avoir rapporté l'épitaphe du duc Ansemond, ajoute : « Il y en a quelques autres dans la chapelle de Sainte-Magdeleine, mais elles ne sont pas lisibles (1). » Il aurait pu convenir avec d'autant plus de franchise qu'il n'avait pas su lire celle-ci, qu'à l'époque où il écrivait, peu de gens eussent été capables de suppléer à son défaut. Ce qu'il y a en tout cas de certain, c'est que M. Allmer est le premier qui l'ait mise au jour et en ait exécuté le curieux fac-simile, reproduit dans l'atlas qui accompagne cet ouvrage.

(1) *Recherches sur les Antiquitez de la ville de Vienne*, in-12, p. 66.

ÉPITAPHE DE BURCARD

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

353.

VRBS SEMPER VICTRIX ET NOSTRO TEMPORE FOELIX
PVLSAS ETHEREVM LAVDE VIENNA POLVM
TV PRAECLARORVM NVTRIX FORTISSIMA REGVM
FASTV COMPTA MANES REGIA SCEPTRA TENES
TVQVE ROSAS RVBRAS SANCTORVM SANGVINE TINTAS
PRO FIDEI MERITO REDDERE SCIS DOMINO
TV CONFESSORES ALBO PRO MVNERE FLORES
MORE TVI SOLITO FERRE MONES DOMINO.
TV VETVLOS VIDVAS IVVENES TENERASQVE PVELLAS
ORDINE DISTINCTOS SISTIS OPIMA DEO
TV QVOQVE BRVCARDVM VIRTVTVM LVMINE CLARVM
EDVCTVM TENEBRIS ASSOCIAS SVPERIS.
PASTOREM TVTVS QVI PASTOR ET IPSE SEQVVTVS
DVX SIBI COMMISSO FIDVS ERAT POPVLO
AGNOS DEFENSANS ET FORTITER HOSTIBVS INSTANS
PROSTERNENS NOCVOS BELLIGERANS CVNEOS
VICTRICEM PALMAM DOMINI PERDVXIT IN AVLAM
CVM QVO PERPETVA PACE VIGET PLACIDA
VSV PSALLENDI DVM TEMPVS ERAT MORIENDI
LAVDE DEI PLENA LINGVA SILERE NEQVIT
REX IVSTO VITE TRIBVISTI DONA PETENTI
HEC DICENS SANCTVS SPIRITVS ASTRA PETIT.
QVARTO SEPTEMBRIS DECIMOQVE BRVCARDE KALENDAS
CVRRIBVS IGNICOMIS AD SVPEROS GERERIS (1).

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 279; Le Lièvre, *Histoire de Vienne*, p. 255; Joann. à Bosco, *Antiquitates Viennae*, p. 64; Charvet, *Histoire de Vienne*, p. 635. *Brucardus* dans cette épitaphe, mais ordinairement Burkardus, Burchardus.

Adélanie, mariée en premières noces à Anselme, comte d'Aoste et de Nions, eut de lui deux fils, Burchard ou Burcard, archevêque de Vienne, et Ulric, que, dans une donation à l'abbaye de Saint-Pierre, Burcard appelle son frère et son avoué (1). On sait que l'avoué était un seigneur laïque, chargé de soutenir en justice, et de plaider au besoin les armes à la main, les affaires et les causes de l'église qui l'avait choisi. Après la mort d'Anselme, Adélanie vécut ou se remaria avec Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne, dont elle eut plusieurs enfants, entre autres Burchard, archevêque de Lyon, qui, dans plusieurs actes du cartulaire de Savigny, se dit frère du roi Rodolphe. Ils étaient en effet frères consanguins, et quoique notre Burcard ne fut point parent de Rodolphe, né du second mariage de Conrad avec Mathilde de France, il lui était néanmoins allié d'assez près pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner du crédit dont il jouissait auprès de ce prince. Il obtint de lui de riches et nombreuses concessions, et notamment la fameuse donation du comté de Vienne et du château de Pipet, fondement de la puissance des archevêques et l'origine du titre de comtes de Vienne, qu'ils ont porté jusqu'à la révolution de 1789.

Les soins qu'il prit de la grandeur temporelle de son église, ne firent point négliger à Burcard les devoirs de son ministère. Il les remplit avec tant de zèle qu'il a mérité le titre de Bienheureux, et qu'autrefois il se faisait

(1) *Ego Burchardus sancte Viennensis ecclesie archiepiscopus et Udolricus frater meus et advocatus meus. . . . pro remedio animarum nostrarum vel pro genitore nostro sive pro genitrice nostra Aaldui . . . anno XXV regnante Rodulfo rege. Donatio B. archiepiscopi et Udolrici fratris ejus ecclesie S. Petri* (Extrait du cartulaire de Saint-Pierre).

chaque année en son honneur, le 19 août, une procession solennelle du chapitre de Saint-Pierre dans le quartier de Fuissin (1). Plusieurs miracles s'étant même opérés à son tombeau, il fut question, vers le commencement du XVII[e] siècle, de le canoniser; mais les procédures en cour de Rome ayant traîné en longueur, ce projet ne parvint pas à exécution. Les continuateurs de Bollandus manifestent avec raison leur étonnement de ce qu'un Prélat, si célèbre par ses miracles, n'ait pas encore obtenu les honneurs dus aux saints (2).

On lit dans un ancien nécrologe de l'église de Vienne que Burcard, illustre par ses mérites et la gloire de ses miracles, monta au ciel le 19 du mois d'aoust et fut enseveli solennellement le 20, dans l'église de Saint-Pierre, après avoir sagement administré pendant trente ans la sainte église de Vienne. Un autre nécrologe dit qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, à main gauche. C'est là qu'était son épitaphe, rapportée par Le Lièvre et Chorier, et que nous donnons d'après le texte de ce dernier, qui a reproduit les signes abréviatifs.

Cette pièce nous offre un tableau assez remarquable de l'état de la ville de Vienne, au commencement du XI[e] siècle. Capitale d'un vaste royaume, animée par le séjour d'une cour nombreuse, peuplée de riches couvents, elle était alors heureuse, *nostro tempore felix,* ou du moins elle brillait des dernières lueurs de sa prospérité et de sa grandeur.

(1) *Processionale ad usum ecclesiae Sancti Petri foris portas Viennae;* Lugduni, 1747, in-8, p. 144.

(2) *Acta Sanctorum*, augusti, t. III, p. 698.

Nous y voyons que Burcard n'avait pas constamment recours à l'épée de son avoué, qu'il ne se bornait pas à défendre ses ouailles avec la parole, et qu'il savait au besoin repousser la force par la force, combattre et dissiper les bataillons ennemis :

PROSTERNENS NOCVOS, BELLIGERANS CVNEOS.

Elle nous apprend enfin que les angoisses de la mort ne suspendirent pas les prières sur les lèvres du saint archevêque, et qu'il expira en psalmodiant les louanges du Seigneur.

L'épitaphe ne porte d'autre date que celle du mois, et l'année précise de la mort de Burcard n'est marquée nulle part; mais Léger, son successeur, ayant daté une de ses chartes de l'an 1037, indiction V^{e}, le 6 des nones d'octobre, « la VIIe année de son épiscopat n'étant pas encore entièrement révolue, » il en résulte que notre archevêque mourut le 19 aout 1030 et que Léger lui succéda dans le courant du mois suivant (1).

(1) *Cartulaire de Saint-Barnard-de-Romans*, par M. Giraud; Lyon, 1856, in-8°, p. 68.

INSCRIPTION OBITUAIRE

RELATIVE A UN PERSONNAGE INCONNU

DU NOM DE GIRARD

354.

HAC IACET IN TVMBA. TESAVRI MAGNA COLVMNA·.·
NOMINE GIRARDVS. PATER VRBIS ET HVIVS ALVMNVS·.·
NOMINIS HEC FAMA. MONSTRATVR GLORIA VANA·.·
NIL LAPIDES CLARI. SIBI PROSVNT SPLENDOR ET AVRI·.·
SPLENDOR ET ARGENTI. NIL PRODEST SVMMA TALENTI·.·
AD CINERIS PRIMAM. QVIA SOLVITVR ISTE FIGVRAM·.·
CONSILIIS PLENIS. QVIA SVBVENIEBAT EGENIS·.·
D IN DOMINI MANIBVS. REQVIESCAT SPIRITVS EIVS·.· M·.·
PRIDIE. IDVS. IVLI. OBIIT·.·

Cette épitaphe en vers léonins, rimés au milieu et à la fin, a depuis longtemps attiré l'attention des écrivains qui se sont occupés de l'histoire et des antiquités de la ville de Vienne. Mathieu Thomassin, dans son Registre delphinal, composé par ordre du dauphin Louis XI, l'a rapportée deux fois. « En ce temps (il vient de parler du roi Rodolphe) ès ides de juillet, mourut un très-vaillant prince de grande renommée, appelé Girard de Vienne, comte de Vienne, et il est enterré à Vienne dessoubs le grand portail de l'abbaye de Saint-Pierre hors porte, en un sépulchre enlevé de grosses pierres sur lesquelles est

escrit l'épitaphe qui s'ensuit, pour mémoire de la noblesse et de la vaillance de luy. De ce Girard et de ses vaillants gestes ont esté faits livres, et croys que les nobles de Bourgogne qui s'appellent de Vienne, partirent de ce vaillant homme. »

Dans une autre partie de son ouvrage écrite en latin, il revient sur le même personnage, et après avoir donné un abrégé du livre de ses Gestes, conservé, dit-il, à l'Abbaye de Saint-Denis, près de Paris, il ajoute : *Dictus Girardus de Viennâ decessit anno Domini . . . . et sepultus est in monasterio sancti Petri* (1).

La critique historique n'existait pas du temps de Thomassin, et une similitude de nom a suffi pour lui faire attribuer l'épitaphe de Saint-Pierre à Girard de Vienne, héros d'un roman métrique dont la scène se passe sous Charlemagne (2).

Le célestin Jean du Bois rapporte également cette épitaphe qu'il défère à un Richard, abbé de Saint-Pierre, quoiqu'il soit impossible de lire Richard pour Girard (3). Sa copie, d'ailleurs assez inexacte, se termine ainsi :

D OBIIT PRIDIE IDVS IVLII M.

Enfin, l'épitaphe de Girard figure comme de raison dans les *Antiquitez de Vienne* de N. Chorier, mais avec

(1) *Le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin.* (Manuscrit de la bibliothèque de Grenoble).

(2) Un fragment considérable du Roman de Gérard de Viane a été publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 7535, à la suite de l'ouvrage de M. Immanuel Bekker, intitulé : *Der Roman von Fierabras Provenzalisch*; Berlin, 1829, in-4°, p. XII.

(3) J. à Bosco, *Viennae Antiquitates*, p. 101.

l'addition d'une lettre numérale en la forme suivante :

D PRIDIE IDVS IVLII OBIIT M. L.

« Cette épitaphe, dit-il, est celle de Girard, comte, c'est-à-dire gouverneur de Vienne, environ l'an 1045. C'est le jugement qu'en fait André du Chesne, aux doctes recherches duquel les curieux ont tant d'obligations. Ceux qui veulent que ce soit le tombeau d'un abbé ne considèrent pas que les louanges qui lui sont données dans cette épitaphe répondent mal à cette qualité. Ce Girard y est nommé le père de la ville et son nourrisson; si c'étoit un abbé, on luy auroit plustôt et plus proprement donné le titre de père de ce monastère. Il y est parlé de la gloire qui l'environnoit pendant sa vie, de ses grandes richesses, du nombre infini des pierres précieuses, de l'or et de l'argent qu'il possédoit; je ne vois point comment l'on pourroit accommoder cet éloge avec la modestie et l'humilité de la vie monastique et religieuse. Cela estant, il faut en conclure, avec André du Chesne, que ceci est le sépulchre du comte Girard ou Gerard. Il fut vaincu par l'empereur Henri II, à qui il fut contraint de se rendre, l'an 1045, comme l'escrit le comte Herman, qui le nomme Gérold... Enfin, l'année de la mort de ce prince y est marquée; il mourut l'an 1050 et au mois de juillet. » (1)

Pour arriver à ce résultat, Chorier a supposé que la lettre D était précédée d'un A *(Anno Domini)*, et la lettre M, suivie d'une autre lettre numérale, L, ML, (1050).

Voici maintenant le texte même d'André du Chesne dont il s'est prévalu :

(1) *Recherches sur les Antiquitez de Vienne*, p. 261.

« Herman fait aussi mention d'un Gerold, prince Bourguignon, lequel il dit s'estre soubsmis, l'an MXLV, à Henri III, empereur, avec Renaud, comte de Bourgogne. Et croy que c'est encore le mesme que Gerard de Vienne, ou de Geneve, lequel, suivant les Mémoires de Thomassin, mourut le premier jour de juillet, l'an . . . . . . et fut enterré à Vienne, soubs le grand portail de l'Abbaye de l'église de Saint-Pierre (1). »

Toutes ces citations concourent à établir que Chorier est le premier qui ait lu un millésime sur la pierre tombale de Girard. Il est vrai que, dans le champ resté libre, à droite et à gauche du texte de l'épitaphe, à la hauteur de l'avant-dernière ligne, il se trouve un D et un M en lettres majuscules. Cette même particularité se reproduit sur deux autres inscriptions qui font partie de notre collection viennoise, mais, comme ces deux inscriptions portent une date, il est impossible d'attacher à ces lettres une valeur numérale. Nous les regarderons plutôt les unes et les autres comme une réminiscence de la formule romaine D. M., que les artistes viennois avaient continuellement sous les yeux et qu'il était si facile d'approprier à la religion chrétienne, soit qu'on l'interprétât généralement par *Deo Magno, Deo Maximo;* ou d'une manière plus topique, par *Divis Machabaeis*, *Divo Mauricio,* les saints patrons de l'Eglise et de la ville de Vienne.

On sait que cette formule payenne s'est également rencontrée sur plusieurs tombes chrétiennes des catacombes,

(1) *Histoire des Roys*, *Ducs et Comtes de Bourgogne*, par André du Chesne; Paris, 1619, in-4°, p. 242. Herman, le comte Herman, est le chroniqueur plus connu sous le nom d'Hermann Contract. *Herimanni augiensis chronicon, apud Pertz monumenta Germaniae historica.* V. 67.

mais on ne peut expliquer par les mêmes causes sa présence sur des tombes du XI[e] et du XII[e] siècles. On conçoit, avec les antiquaires de Rome, que les premiers chrétiens aient subi l'influence des habitudes populaires et qu'ils se soient servis par inadvertance des formules payennes à une époque de confusion et d'enfantement (1). Ce pêle-mêle d'habitudes et d'idées n'existait plus au XII[e] siècle, et il faut nécessairement que les sigles antiques aient perdu leur signification primitive pour en recevoir une convenable à la place qu'ils occupaient sur ces trois tombes.

Chorier n'aimait point à demeurer court, et ainsi que nous l'avons déjà montré, il n'était nullement délicat sur le choix des moyens, lorsqu'il s'agissait d'échapper à cette humiliation. Désolé de ne pouvoir arracher son secret à cette énigmatique inscription, il n'a rien trouvé de mieux que de se rattacher à la conjecture de Du Chesne, convertie par l'addition d'une date en document historique. La lettre L, sur laquelle il appuie son système, n'ayant été reproduite ni par Thomassin ni par Du Bois, il est difficile de croire qu'elle ait été emportée par une cassure de la pierre, et nous préférons nous en rapporter à ce qui existe plutôt qu'à ce qu'il prétend avoir vu.

Il ne faut pas s'étonner au surplus qu'on ait omis sur cette épitaphe, comme sur une foule d'autres de la même époque; la date de l'année pour s'en tenir à celle du mois. Dans ces temps de fervente piété, le but essentiel des

(1) *Mémoire de M. Raoul Rochette sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes*. Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nouvelle série, t. XIII.

épitaphes n'était point de conserver à la postérité la mémoire du défunt, mais de recommander son âme aux prières de l'Eglise. Il suffisait donc de fixer sur la pierre, avec la date du jour du mois où il était décédé, celle de l'anniversaire auquel lui donnaient droit ses mérites ou ses fondations. La date de l'année n'était, à proprement parler, qu'une superfluité que l'on pouvait omettre ou ajouter sans que l'échéance mensuelle en fût en rien affectée.

M. Delorme fait observer qu'il ne lui a pas paru possible de traduire raisonnablement les mots *Tesauri* ou *Thesauri magna columna,* si ce n'est par : monument, c'est-à-dire exemple d'une haute fortune (1). Nous pensons avec lui qu'il en est de cette bizarre métaphore comme d'une foule d'autres éparses dans les écrivains de la basse latinité, et qu'elle ne saurait être rendue que par un équivalent. Il y aurait toutefois un moyen plus facile de se tirer de peine; ce serait d'embrasser le sentiment d'un savant du Valais, qui tance vertement Du Chesne d'avoir pris pour un comte, un simple trésorier de la ville de Vienne, *Thesauri magna columna,* mot à mot, la grande colonne, le soutien du trésor (2). Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette même périphrase se trouve reproduite à la lettre dans l'épitaphe d'un chanoine qui se lisait autrefois sur la muraille de la sacristie de l'église de Saint-Paul, à Lyon.

(1) *Description du Musée de Vienne*, p. 277.

(2) *Dissertation sur une médaille de Gérard, duc de Bourgogne*, par David, chanoine d'Annecy, d'après les Mémoires de Pierre-Joseph Rivaz, de Saint-Gengoulph dans le Bas-Valais. (Manuscrit de la fin du dernier siècle dont il existe une copie dans notre bibliothèque).

HIC IACET IN TVMBA THESAVRI MAGNA COLVMNA
ARTIBVS VGO BONVS, GRAMMATICVS LOGICVS,
CANONICVS DOCTVS, LEVITAQVE RELIGIOSVS, ETC. (1).

Tout nous semble donc concourir à jeter une grande incertitude sur la condition et la qualité du personnage dont il est question dans l'épitaphe de l'église de Saint-Pierre. Il n'en est pas de même de l'époque de son exécution, et quoique on aperçoive quelques lettres arrondies mêlées aux capitales romanes, nous ne saurions nous éloigner beaucoup de la date que Chorier prétend y avoir trouvée.

La pierre qui porte cette inscription a été transportée, en 1823, de l'ancienne église de Saint-Pierre au Musée de Vienne.

(1) *La Fondation et les Antiquités de la basilique de Saint-Paul de Lyon,* par le sieur de Quincarnon. Lyon, S. D. pet. in-12, p. 28.

ÉPITAPHE DE GÉRARD

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

355.

HOC IN SARCOPHAGO GERARDVS CLAVDITVR ABBAS
SPIRITVS ASTRA PETIT SED CINIS HIC TEGITVR
ALTAE STIRPIS ERAT SED MORIBVS ALTIOR ISTAM
DE PARVA MAGNAM FECERAT ISTE DOMVM
LARGVS PAVPERIBVS PARCVS SIBI DIVES EGENIS
DANS SVA PAVPERIBVS SEQVE DEO TRIBVENS
CVI QVANTVM POTVIT CVPIENS SINE FINE PLACERE
CAELEBS LONGAEVO TEMPORE VIXIT EI.
FVIT BIS SENAS CVM MARS NOTAT IPSE KALENDAS.
INSPECTOR TVMVLI DIC REQVIESCAT EI.

Le cartulaire de Saint-André-le-Bas rapporte un accord et règlement, qui intervint, par la médiation de l'archevêque Léger, entre Gérard, abbé de Saint-Pierre, et les moines de Saint-André, au sujet des dîmes d'une chapelle à Saint-Martin-de-Gemens, dont il fut convenu que chacun des deux monastères percevrait la moitié. Chorier cite plusieurs autres actes dans lesquels il paraît en la même qualité vers la fin du XIe siècle (1). Gérard était, comme le dit son épitaphe, plus recommandable

(1) *L'Estat politique de la province de Dauphiné*, t. II, p. 367.

encore par ses vertus que par sa haute naissance. Il ne s'en prévalut que dans l'intérêt de son abbaye qu'il laissa grande après l'avoir trouvée petite.

Sa bonne renommée l'accompagnait au loin et dans une visite qu'il fit à Cluny, il reçut de saint Hugues, abbé de ce monastère, le don d'un office et d'une messe après sa mort (1). C'était une grâce d'autant plus précieuse, qu'il n'existait alors aucune église où ce pieux tribut des vivants aux défunts fut acquitté avec la même exactitude et la même solennité que dans celle de Cluny, célèbre par l'institution récente de la fête de la Commémoration des Morts. Cette simple mention suffit pour garantir le prix de la faveur et le mérite de celui qui l'avait obtenue. Il y a lieu de croire que Gérard rendit cette visite à Hugues, abbé de Cluny, avant ou après le concile qui se tint, le 2 mars 1072, à Chalon, où nous voyons qu'assistèrent entre autres Erimann ou Varmond, archevêque de Vienne, Gérard, abbé de Saint-Pierre de Vienne, et Humbert, abbé de Saint-André-le-Bas (2). On ignore l'année de la mort de Gérard, qui mourut probablement vers la fin du siècle, le douze des calendes de mars, comme son épitaphe se contente de le marquer.

Il nous reste deux textes de cette inscription, qui se voyait autrefois contre une muraille dans l'église de Saint-

(1) *Dominus Hugo abbas Cluniacensis dedit Girardo abbati Sancti Petri Viennensis officium et missam post obitum suum, quando ipse locum Cluniacensem et dominum abbatem visitavit.* Extrait du VIe vol. des Antiquités Bénédictines de dom Claude Estiennot, manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prez, aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale.

(2) Martene et Durand, *Thesaurus novus anecdotoι um*, tom. IV, 98.

Pierre; nous devons le premier et le plus complet au Célestin Jean du Bois et le second à Chorier, qui a omis les deux derniers vers. Au lieu de *fuit,* qui ne peut entrer dans l'avant-dernier vers de l'épitaphe, peut-être faut-il lire *finit,* qui se prend absolument pour mourir dans les auteurs de la basse latinité et même dans Tacite (1).

(1) *Viennae sacrae et prophanae Antiquitates, ad calcem Floriacensis Bibliothecae, opera Joannis a Bosco;* Lugduni, 1605, in-8°. — Chorier, *Antiquitez de Vienne,* p. 326.

356.

//////////MREDVS PRAESVL
//////////NOVEMBRIS
//////////DICAVIT
////////S PECCATOR

Nous ignorons de quel endroit provient ce fragment d'inscription, déposé depuis quelques années au musée de Vienne. Il avait été sans doute scellé soit à un tombeau, soit à une muraille, puisque l'on aperçoit encore à l'angle inférieur de la pierre un trou rond, qui semble avoir été fait pour le passage d'un tenon. Le mot *praesul* convient à un évêque comme à un abbé, mais il est impossible de deviner le nom qui précède et auquel s'applique probablement la qualification d'*Humilis Peccator*. Ce fragment, autant qu'il nous est permis d'en juger par le peu qui reste, appartiendrait au XII[e] siècle.

357.

XIIII KALENDAS IANVARII
DEDICATIO

Cette courte inscription, que nous attribuons au XIe ou au XIIe siècle, est gravée sur le linteau d'une porte qui s'ouvre sur une petite cour, derrière la salle des assemblées capitulaires du monastère de Saint-Pierre, et qui sans doute conduisait à une chapelle dont elle rappelle la dédicace.

358.

† MENSIS NOVEMBRIS
VIII IDVS DEDICACIO

Cette inscription existe à Beauvoir-de-Marc, sur le tympan de l'archivolte d'une porte communiquant de l'église à l'escalier du clocher. Un tore cylindrique suit le bord de l'arc à plein cintre qui encadre l'inscription. Celle-ci se lit sur la face opposée dans l'intérieur de l'église.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

EN L'HONNEUR

DE SAINT JULIEN

359.

† HIC INCLITVS MILES CER
TIFICAT IVLIANVS NATALI
BVS EXTITISSE NOBILIBVS
ORTVS ANIMAMQVE SVAM
BRIVATE CAPITALI MARTIRIO
CONSECRASSE VIENNENSI
QVOQVE BASILICE CAPVT EIVS
VENERARI. OB REM EDEM
HANC INCOLASQVE PRESER
VARE DIGNETVR. AMEN.

L'image de Julien, cet illustre guerrier, atteste qu'il est né en ce lieu, issu de nobles parents, qu'il a sanctifié son âme par le martyre à Brioude et que son chef est aussi honoré dans une église de Vienne. Qu'il daigne à cause de cela protéger cette maison et ses habitants. Ainsi soit-il.

La tournure bizarre de cette inscription ne permet pas de douter qu'elle n'accompagnât une représentation de saint Julien. Aussi, quoiqu'elle ait été trouvée et recueillie dans une maison située au nord de Vienne, à droite du chemin qui, de la grande route de Lyon, conduit au hameau de Charavelle, rien ne permet de supposer qu'elle y ait été originairement placée. Il est beaucoup plus vraisemblable de croire avec M. Delorme, qu'elle y

aura été transportée de Vienne (1). Et, en effet, l'image de saint Julien se voyait autrefois dans cette ville, sur la porte d'une maison que, selon une ancienne tradition, il avait habitée et où peut-être même il était né. Cette maison existe encore dans la Grande-Rue, à l'angle de la rue du Port-Plantier, et c'est à raison, sans doute, de cette tradition que le clergé de la cathédrale y faisait une station le second jour de la procession des Rogations. En vertu d'une charge singulière et dont on ignore l'origine, le propriétaire était tenu de donner trois deniers à chacun des ecclésiastiques assistants; mais l'un et l'autre usage étaient déjà tombés en désuétude longtemps avant la Révolution (2).

Cette inscription, placée près d'une citerne, a été usée par le frottement des sceaux que l'on posait dessus, à ce point qu'il n'est guère possible de la comprendre sans restituer plusieurs lettres comme l'a fait avec bonheur M. Delorme. Il la croit du XI[e] ou du XII[e] siècle, mais nous ne saurions, malgré notre déférence pour les opinions de ce savant, la ranger parmi les monuments d'un âge aussi reculé. La régularité des lignes, la gravure nette et peu profonde des lettres, l'emploi que l'on a fait du compas dans l'exécution des rondeurs, le peu d'épaisseur et la qualité même du marbre, sont à notre avis les indices vraisemblables d'une époque plus récente. Et passant de la forme au fond, nous trouvons dans le mot *certificat* un exemple de ce mélange de la langue romane

(1) *Saint Julien et saint Ferréol*, article de M. Delorme, inséré dans la *Revue de Vienne*, t. I, p. 408.

(2) Charvet, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, p. 45.

avec la langue latine, qui caractérise les chartes et les inscriptions du XV[e] au XVI[e] siècle.

Les Actes du martyre de saint Julien nous apprennent que, né d'une noble famille de la ville de Vienne, il portait les armes dans une légion dont saint Ferréol, son ami, était tribun, lorsqu'une violente persécution éclata contre les chrétiens, on ne dit pas sous quel empereur (1). Ferréol, voyant approcher le danger et le craignant moins pour lui que pour Julien, le pressa de fuir dans les montagnes de l'Auvergne. Celui-ci finit par céder à ses instances, mais il ne put échapper aux soldats que Crispinus, gouverneur de la province, mit à sa poursuite. Ils l'atteignirent bientôt et l'ayant massacré, ils rapportèrent sa tête à Crispinus, comme un témoignage certain de l'exécution de ses ordres. Le corps du martyr fut enlevé par des chrétiens qui le transportèrent à Brioude, tandis que Ferréol trouvait le moyen de se procurer sa tête et de la soustraire aux outrages des payens. Dénoncé au farouche gouverneur, il ne tarda pas à partager le sort de son ami. Il reçut la mort sur le rivage du Rhône, dans le faubourg de Vienne, qui, après avoir porté longtemps son nom, prit depuis celui d'un monastère dédié à sainte Colombe. Les chrétiens l'enterrèrent sur le lieu même où il avait cueilli la palme du martyre et placèrent, dans son tombeau et entre ses bras, la tête de Julien. Le concours des fidèles y fit plus tard élever une chapelle, qui fut ensuite remplacée par une église, ainsi que nous l'avons raconté d'après Grégoire de Tours. (N° 338)

Mais de même que saint Julien l'avait emporté sur tous

(1) *Acta Sanctorum*, augusti, t. VI, p. 169.

les autres saints de l'Auvergne dont il était devenu le patron, de même le culte ou du moins le renom de saint Ferréol finit par l'emporter à Vienne sur le sien. Aussi Venantius Fortunatus, dans son Catalogue des Saints les plus célèbres en divers lieux, attribue-t-il saint Julien à l'Auvergne comme saint Ferréol à Vienne :

PRIVATVM GABALVS, IVLIANVM ARVERNVS ABVNDANS,
FERREOLVM PARITER PVLCHRA VIENNA GERIT.

L'église que saint Mamert avait fait élever au-delà du Rhône, ayant été détruite par les Sarrazins, l'archevêque Wilicaire recueillit le corps de saint Ferréol et la tête de saint Julien, et les déposa dans une modeste église, qu'il fit construire, sous son ancien vocable, dans l'intérieur même de la ville. Elle avait conservé son titre d'abbaye en devenant l'une des sept paroisses de Vienne, mais, en 1600, Jérôme de Villars, qui était en qualité d'archevêque collateur de ce bénéfice, le réunit avec les biens qui en dépendaient à la sacristie de la cathédrale. La paroisse fut elle-même, en 1773, réunie à celle de Notre-Dame-de-la-Vie et l'église cédée à une confrérie de Pénitents noirs qui l'occupa jusqu'à la Révolution. Vendue nationalement à cette époque, l'église fut convertie en maison d'habitation et il n'en reste plus qu'une petite sacristie et les cryptes, qui servent aujourd'hui de caves. C'est dans l'une de ces cryptes, restaurée par les soins de l'historien Jean Le Lièvre, sacristain de Saint-Maurice et en cette qualité abbé de Saint-Ferréol, qu'était conservée la dernière parcelle des reliques de saint Ferréol, échappée à la rage des Huguenots, qui livrèrent aux flammes ces précieux restes, après avoir dévasté l'église, en 1567.

ÉPITAPHE DE RICHARD

MOINE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS.

360.

† INSPECTOR CORDIS : CVM IVDEX VENERIT ORBIS (*)
REDDERE PRO MERITIS : SINGVLA PRAETERITIS
DE TERRAE CASTRIS : MANSVRVM DVCAT IN ASTRIS :
RICHARDVM MONACHVM : GRAMMATE DOCTILOCVM : (**)
NAM FVIT HIC BLANDVS : SVMMIS ET REBVS AMANDVS :
RIXIS PACIFICVS : TRISTIBVS ET MEDICVS
FINIS VT OPTAVIT : QVEM CHRISTO SANCTIFICAVIT :
VT SACRA VERBA : TONANT MENTIBVS ..... RESONANT. (1)

Lorsque le souverain Juge, qui voit le fond des cœurs, viendra rendre à chacun selon ses œuvres, il conduira de la terre au séjour éternel le moine Richard, le disert pré-

(*) Le second hémistiche de ce vers se trouve dans l'épitaphe du jeune Dagobert par Fortunat, liv. IX, c. V.

VIVIS HONORE ERGO ET CVM IVDEX VENERIT ORBIS
SVRRECTVRVS ERIS FVLGIDVS ORE NITENS.

Mais la pensée est si banale qu'il faut en considérer l'expression plutôt comme une rencontre que comme un emprunt.

(**) *Grammate*, qui n'est pas latin dans le sens de grammaire, ne peut être ici qu'une contraction de *grammatice;* il en est de même de *doctilocum* pour *doctiloquum*, bien que la quantité n'ait rien à y gagner.

(1) *Ut sacra verba sonant mentibus ut resonant.*
(Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 76).

dicateur; car, doux et aimable au plus haut degré, il savait appaiser les querelles et guérir les esprits affligés. Il a fini comme il le désirait celui qui s'est sanctifié dans le Christ. Les paroles sacrées tonnent dans le cœur de même qu'elles sonnent dans la bouche.

Il n'est guère possible de donner une traduction plus littérale de ces vers où la pensée est en général sacrifiée à la rime léonine. Comme le moine Richard y est loué de son talent à parler correctement, et qu'il est aussi question plus loin des effets de la parole sacrée, nous l'avons qualifié de prédicateur disert. Il nous semble que le dernier vers, mutilé par la fracture de l'angle gauche de la pierre, doit être lu de la manière suivante :

VT SACRA VERBA TONANT MENTIBVS, ORE SONANT.

Ce lieu commun signifie que l'âme est d'autant plus émue que le prédicateur est plus animé. Il fait sans doute allusion au genre d'éloquence de ce moine de Saint-André, dont nous n'avons pas autre chose à dire.

Le style et les caractères de cette inscription nous paraissent appartenir au XII[e] siècle. La pierre calcaire sur laquelle elle est gravée se voyait, du temps de Chorier, dans les cloîtres du monastère de Saint-André-le-Bas. Elle avait été recueillie, probablement à l'époque où ces cloîtres furent vendus, par M. Chavernod, collecteur Viennois, qui l'a cédée depuis au musée lapidaire de Lyon. Elle se trouve reproduite dans la description de ce musée qu'a donnée le docteur Comarmond; Lyon, 1854, in-4°, p. 202, n° 285.

361.

† OROLOGIVM

Nous ne pensons pas qu'on puisse donner à la croix qui paraît en tête de ce mot la valeur d'une H et lire *Horologium* au lieu d'*Orologium*, qui se rencontre dans les auteurs de la basse latinité. Cette croix est un signe de piété, l'invocation ordinaire au Dieu crucifié, que portent les monuments lapidaires des chrétiens depuis les temps les plus reculés. Les quatre points disposés en rond, qui précèdent la syllabe RO et suivent la lettre L, figurent un O, de même que les trois points verticaux qui suivent le G figurent un I, et les cinq points qui précèdent l'M un V. Ces points et les lettres qui les accomgnent, étaient sans doute remplis de quelque métal brillant, destinés à les faire apercevoir de loin, comme l'étaient, au dire de Chorier, les lignes horaires avant que ce métal en eût été arraché (1).

Ce mot, gravé en caractères du XII[e] siècle, se lit sur la frise d'un laraire antique, en marbre blanc, qui provient de l'église de Saint-Sévère, aujourd'hui complètement détruite, et qui n'est autre chose que cette ancienne montre solaire, qui se voyait du temps de Chorier sur le

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 39.

mur occidental du clocher. La niche, destinée dans le principe à quelque statuette des dieux lares, avait été remplie de manière à présenter une surface plane sur laquelle on avait tracé les douze lignes indicatives des heures. Après la démolition du clocher, ce gracieux édicule fut placé au-dessus de la porte d'une cabane bâtie dans une vigne du vallon de Saint-Marcel, où, rendu en quelque sorte à sa destination primitive, il abritait sous sa demi-coupe, en forme de coquille, une statue de la sainte Vierge, chargée d'attirer la protection du Ciel sur la maison et ses habitants. Il y est resté longtemps ignoré, jusqu'à ce que la cabane ayant été démolie, il est arrivé, par les soins de M. Delorme, au musée de la ville de Vienne.

STATUE MUTILÉE

DE

SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

SOUS LE VESTIBULE OU PORCHE LATÉRAL

DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE, DONNANT SUR LA PLACE SAINT-PAUL.

362 ET 362 BIS.

Ce vestibule est décoré sur chacune de ses faces latérales de trois arcades ogivales simulées, formées de meneaux cylindriques en application, et traversées, à un peu plus du tiers de leur hauteur, par une tablette horizontale destinée à supporter des statues. Des six statues qui ont dû occuper les six niches résultant de cette disposition, trois seulement sont encore en place. Elles sont en marbre et quoique d'âges différents, à ce qu'il nous semble, toutes les trois appartiennent au style roman et datent d'une époque antérieure aux décorations architecturales du vestibule où elles sont placées. La plus ancienne et la seule entière est à droite en entrant du dehors, et représente Jésus-Christ, du moins avons-nous cru le reconnaître au nimbe chevronné qui entoure sa tête, à sa main bénissante et à son vêtement qu'orne une bordure composée d'une suite de médaillons à images de saints. Elle est, comme œuvre d'art, d'un caractère très-remarquable : la taille raide et trapue, plus courte que nature, la figure osseuse et morte,

les plis de la robe pressés les uns contre les autres et disposés en anneaux concentriques autour des genoux, les mains non détachées en relief, mais collées au corps et soudées à la masse, font de cette image de marbre un type magnifique de statuaire byzantine.

La statue de saint Jean est placée de l'autre côté du vestibule, sous l'ogive du milieu et dans une niche qui, de même que les autres, conserve encore les traces de la peinture dont elle a été revêtue. La représentation que M. Allmer donne de cette statue nous dispense de la décrire. On remarquera cependant que les mains adhèrent au corps, comme dans celle du Christ, et que les muscles et les plis de la robe sont accusés, non par le renflement des chairs et de l'étoffe, mais au moyen de nervures saillantes. Un stuc colorié remplissait les parties creuses des riches galons qui rehaussent les bords du manteau et de la robe.

Il y a une grande analogie d'exécution entre cette statue et celle de saint Pierre, que reproduit le n° suivant. Elle doit être à peu près du même temps, c'est-à-dire du XIIe siècle plutôt que du XIe, à en juger par la forme des caractères que porte la légende qui se déroule entre ses mains. Cette légende, dont le développement se trouve sous le n° 362 *bis*, n'est autre chose que le premier verset de l'Evangile selon saint Jean : *In principio erat Verbum,* etc.

La troisième statue représente saint Pierre, facile à reconnaître à la clef qu'il tient de la main droite. Le modelé s'y montre meilleur et le caractère byzantin moins accusé que dans les deux autres. La tête manque comme à la statue de saint Jean placée à sa droite.

Nous avons dit que les statues étaient bien plus anciennes que les décorations du porche où elles ont été transportées au XIIIe siècle. Ce fait résulte d'une inscription encastrée au-dessous de la figure de saint Jean, entre deux meneaux dont elle remplit exactement l'intervalle. Cette inscription, évidemment faite pour la place qu'elle occupe, porte la date de 1274 et figure plus loin dans ce recueil sous le n° 428. Elle peut donc servir de point de repère pour dater et mettre en comparaison l'ornementation de ce vestibule avec les détails identiques qui se retrouvent en différentes parties de l'église de Saint-Maurice. Il est d'autant plus digne d'attention, que si l'on a fait contribuer à sa décoration intérieure les œuvres de l'ère romane, c'est de quelque ancien monument romain qu'a été tirée l'admirable frise qui sert de linteau à sa porte extérieure.

Chorier nous apprenant qu'il existait autrefois, sous la voûte de cette porte, une chapelle dédiée à saint Antoine (1), on doit en inférer que la statue de ce patriarche des cénobites était l'une des trois qui ont complètement disparu. On ignore à quelle époque appartiennent ces actes de vandalisme, mais on peut, sans faire tort aux Calvinistes, en charger ces iconoclastes du XVIe siècle, dont on suit la trace, à Vienne et dans tout le Midi, aux ruines et aux mutilations qu'ils ont laissées sur leur passage.

(1) *Antiquitez de Vienne,* p. 199.

363.

† NON PETRVS HEC PETRA ROMAE PETRVS ET SVPER AETHRA
† AD FORMAM CVIVS SPECIES FIT IMAGINIS HVIVS

Cette pierre n'est point Pierre, Pierre est à Rome et dans les cieux; cette image n'est que la représentation de la forme extérieure que nous lui attribuons.

Ces deux hexamètres léonins, dont le premier est faux, accompagnent à droite et à gauche une statue de saint Pierre, qui se voit sur le tympan de la porte intérieure de l'ancienne chapelle des assemblées capitulaires de l'abbaye de Saint-Pierre. Le sens du premier de ces deux vers est facile à comprendre; mais il n'en est pas de même du second où l'auteur, complétant sa pensée, s'efforce de prévenir le reproche adressé à quelques catholiques ignorants, de confondre la représentation d'un saint avec le culte relatif, qui seul est dû à son image. C'est ainsi du moins que nous avons compris et tâché de rendre cette phrase à laquelle serviront de commentaire les vers suivants :

EFFIGIEM CHRISTI, QVI TRANSIS, PRONVS HONORA :
NON TAMEN EFFIGIEM, SED QVOD DESIGNAT ADORA.

ESSE DEVM, RATIONE CARET : CVI CONTVLIT ESSE
MATERIALE LAPIS, EFFIGIALE MANVS.
NEC DEVS EST, NEC HOMO, PRAESENS QVAM CERNIS IMAGO :
SED DEVS EST ET HOMO, QVEM SACRA FIGVRAT IMAGO (1).

Chorier n'y a point cherché tant de mystère et s'est contenté d'observer que « s'il faut en croire à cette mauvaise poésie, on voit en cette statue la vive figure de ce chef des Apostres, qui a esté le premier vicaire du chef de tous les chrétiens (2). »

La statue en marbre, à peu près de grandeur naturelle, représente saint Pierre assis. Sa tête est nimbée d'un simple filet; il donne de la main droite la bénédiction selon le rit latin, et tient de l'autre une seule clef, contre l'usage ordinaire qui lui en attribue deux. Un manipule ou fanon, long et étroit, pend à son bras gauche et retombe sur les plis ondoyants de sa robe, qui laisse apercevoir ses pieds chaussés à l'antique.

Les parties de cette statue, qui se rapportent à celle de saint Jean l'évangéliste, nous paraissent traitées par les mêmes procédés plastiques. La voussure à plein cintre et à rais de cœur qui l'encadre, le style des chapiteaux allégoriques, qui soutiennent l'architrave, la statue de saint Pierre elle-même et les vers léonins dont elle est accompagnée, nous portent à attribuer à l'ère romane tertiaire, c'est-à-dire à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], ce morceau remarquable d'architecture et de statuaire.

Nous devons avertir qu'il y a sur la planche du Re-

(1) *Gulielmi Durandi Rationale divinorum officiorum*, l. I, c. III.

(2) *Antiquitez de Vienne*, p. 313.

cueil de M. Allmer une transposition, et que les deux chapiteaux, représentant à droite un cavalier courbant la tête sur son cheval qui semble s'abattre, et à gauche un autre cavalier chevauchant fièrement, ne forment en réalité qu'un seul et même chapiteau, celui de droite vu de face et en retour. Au surplus, il n'est guère possible de reconnaître aujourd'hui les détails de sculpture qui décoraient ces chapiteaux de marbre, mutilés à plaisir par des soldats auxquels cette salle a dernièrement servi de lieu de casernement.

364.

PRESENTI FOSSA CLAVDVNTVR CORPORIS OSSA
PETRI CLEMENTIS TAM NOBILIS AC SAPIENTIS
QVAM PLENVS MORVM SEMIS DEDIT ILLE BONORVM
ISTI CENOBIOQVE MOLENDINA MVNERE DEXTRO
NOMINA MOROSE QVORVM DICVNTVR OROSE
HIC TRANSMIGRAVIT AD CHRISTVM QVIQVE BEAVIT
EXPELLENS MEDIAS QVINTO MORIENDO KALENDAS
MENSIS SEPTEMBRIS QVO CESSIT IVSSVA MEMBRIS
ANNI TERCENI DVODENI///////////////////////////////////////
ET QVATER///INDE XX TI
ETERNAM VITAM CVI////////////////////ATQVE QVIETAM
FAVSTVM DANS NVMEN CVNCTIS DICENTIBVS AMEN.

Cette inscription se trouvait sur le dernier des deux degrés par lesquels on entrait dans une chapelle consacrée à sainte Magdeleine, qui occupait une partie d'un porche voûté attenant à l'église de Saint-Pierre et s'ouvrant sur le cimetière. Elle était, dit Chorier, fort peu lisible; aussi a-t-elle été fort mal lue et nous n'aurons que peu de remarques à faire sur ce texte mutilé (1).

V. 5. Il y a ici un jeu de mots, tout à fait dans le goût de l'époque, sur le nom des moulins qui s'appelaient *Orose* ou d'*Orose* et l'adverbe *morose*, tristement, morosement. Par une généreuse disposition, Pierre Clément donna à

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 277.

ce monastère la moitié de ses biens et les moulins qu'on nomme morosement Orose; c'est-à-dire et pour mieux rendre le jeu de mots, il donna le moulin qu'il conviendrait mieux, en songeant à la mémoire du donataire, d'appeler Morose qu'Orose. Chorier ajoute que ces moulins d'Orose étaient situés sur la Gère et qu'ils furent, entre les abbés de Saint-Pierre, de Saint-André et le prieur de Saint-Martin, l'objet d'une contestation réglée par une bulle du pape Clément VII, donnée à Avignon la quinzième année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1393.

V. 8. Au lieu de *Iussua*, qui ne signifie rien, peut-être faudrait-il lire *vis sua; cessit vis sua membris*, il mourut. Nous n'en serions guère plus avancé, car il est impossible de trouver une date dans les noms de nombre défigurés qui suivent cette phrase. A supposer que les années *terceni* ou *treceni duodeni*, trois cent douze, fussent précédées du millésime ordinaire, l'addition nous conduirait à l'année 1312; mais la vingtième indiction, *inde* ou *indictione XXti*, ne pourrait en aucune façon servir de contrôle à ce calcul. C'est un nombre auquel ne peut être portée cette période dont la révolution s'accomplit dans l'espace de quinze ans. Il n'y a donc rien à tirer de ces lignes fautives, et réduit à asseoir nos conjectures sur le reste du texte, nous renverrons cette épitaphe à l'époque florissante de la poésie léonine, du XII[e] au XIII[e] siècle.

ÉPITAPHE DE BERNON

ET

RECHERCHES SUR LES RELIQUES DE SAINT MAXIME

SECOND PATRON DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS, A VIENNE.

365.

.† HIC SITVS EST BERNO VIVAT CVM REGE SVPERNO.
FILI. CHRISTE. DEI. PARCE. BENIGNVS. EI.
.HVIVS NOSTRA BONIS EXORNANTVR LOCA DONIS.
.MAXIME RELIQVIAS HIC DEDIT ALME TVAS.
OCTOBRIS LVCE BIS DENA TE DVCE CHRISTE.
OBTATVM. NIMIVM BERNO. TVLIT. BRAVIVM (1).

« Ci-gît Bernon, qu'il vive avec le roi du Ciel! Christ, fils de Dieu, que votre bonté lui fasse miséricorde. Notre église est embellie de ses dons : Bienheureux Maxime, c'est à lui qu'elle doit tes reliques. Le vingtième jour d'octobre, sous tes auspices, ô Christ, Bernon cueillit la palme objet de ses ardents désirs. »

(1) *Oblatum bravium*. *Oblatum* pour *Optatum* est une sorte de germanisme très-ordinaire dans la basse latinité. *Bravium*. La signification de ce mot, tiré du grec, nous est enseignée par le 24e verset, chapitre IX, de la 1re épître de saint Paul aux Corinthiens : *Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium.*

Plusieurs actes du cartulaire de Saint-André-le-Bas, datés du règne de Louis-l'Aveugle, établissent d'une manière incontestable que déjà, dans les premières années du X[e] siècle, le corps de saint Maxime, évêque de Riez, était conservé dans l'église de ce monastère. Il y était même en si grand honneur qu'il avait été admis à partager, avec saint André, les honneurs tutélaires et qu'à partir de l'époque dont nous venons de parler, le nom du saint évêque figure à côté de celui du saint apôtre, dans toutes les donations reçues par l'église. Le célèbre comte et marquis Hugues, depuis roi d'Italie, faisant avec le monastère de Saint-André un échange sous forme de vente, la vingtième année de l'empire de Louis, c'est-à-dire l'an 920 ou 921, s'exprime en ces termes : *Vendo beato sancto Maximo regensi episcopo, cujus ossa in ipsa tumulata habentur basilica* (1). Si, comme il ne semble pas permis d'en douter, ce saint Maxime est le même que celui dont il est question dans l'épitaphe de Bernon, il en résulte que la donation de ses reliques à l'église de Saint-André est un fait antérieur aux premières années du X[e] siècle. La suite de ce raisonnement nous conduirait à assigner à l'épitaphe la même date qu'au fait, si le style des caractères dont elle est composée ne s'y opposait formellement. En comparant cette inscription avec celles qui la précèdent, dans le recueil de M. Allmer, on est frappé de l'introduction, parmi les capitales romaines, d'un grand nombre de lettres onciales et de la tendance de ces mêmes lettres vers les formes circulaires

(1) Cartulaire du monastère de Saint-André-le-Bas, manuscrit du XII[e] siècle déjà cité.

du caractère gothique. Elle appartient donc à l'ère de transition qui commence vers la fin du XI[e] siècle, et dans tous les cas il est impossible de la faire remonter en deçà (1).

Comment s'est-il fait que Bernon, personnage inconnu dans l'histoire, ait obtenu, deux cents ans au moins après sa mort, un pareil honneur? Comment est-il arrivé que le monastère de Saint-André ait fait pour lui ce qu'il n'avait fait que pour ses deux illustres fondateurs, le duc Ansemond et le roi Conrad? Il est facile de le deviner selon nous : le but de l'épitaphe était moins d'honorer la mémoire de Bernon, que de constater le dépôt des reliques de saint Maxime et de créer un titre à la possession de l'église de Saint-André On voudra bien nous permettre une digression nécessaire pour l'intelligence de cette question hagiologique et la justification du sentiment que nous venons d'avancer.

Il est assez singulier que les reliques, le corps même d'un évèque de Riez, se trouvent dans un monastère de Vienne, sans que rien n'indique comment et à quelle époque s'est opérée cette translation. Il y a plus, l'histoire de l'église de Riez est formellement contraire aux prétentions que l'épitaphe de Bernon était destinée à soutenir.

Maxime, célèbre par sa sainteté et par les miracles qu'il fit pendant sa vie et après sa mort, mourut à Riez, environ l'an 460. Son corps fut inhumé dans l'église de

(1) Cette inscription, gravée avec soin sur une pierre blanche, en partie engagée dans le mur, se voit dans l'église de Saint-André-le-Bas, à gauche, entre la porte de la sacristie et le chœur.

Saint-Pierre qu'il avait fait construire et qui portait déjà son nom avant que le patrice Dynamius eût écrit sa vie, vers la fin du VI[e] siècle (1). Quoique le Martyrologe romain place sa commémoration au 27 novembre, la grande fête de saint Maxime était célébrée à Riez le 21 mai, jour de la translation de ses reliques, opérée en 1230. Elles y étaient donc encore à cette époque, et, d'après la citation suivante, elles n'auraient été diverties que plus tard :

« Il n'est resté à Riez, de ce corps saint, que le crâne et un bras ; tout le reste a été transféré en l'abbaye de la Grasse, en Languedoc, sans que l'on sache en quel temps, ni comment; car les religieux de la Grasse n'ont d'autres titres que d'anciens inventaires de leurs reliques, d'environ quatre cents ans, qui font mention de ce corps saint. Quoiqu'à Riez on croye posséder un bras de saint Maxime, les religieux de la Grasse ne laissent pas d'assurer qu'ils ont les deux. Qu'ils s'accordent donc, car au compte des uns et des autres, voilà un bras de trop (2). »

Le compte dont parle notre auteur, un peu légèrement peut-être pour un Bénédictin, ce compte, dis-je, aurait été plus difficile encore à régler, si l'on y avait appelé les religieux du monastère de Nantua, car eux aussi ne prétendaient rien moins que de posséder le corps du même saint. Cette prétention sera d'autant plus

(1) *Vincentius Barrali, chronologia sanctorum et abbatum insulae Lerinensis*; Lugduni, 1613, in-4°, p. 120.

(2) *Recueil historique des Archevêchez, Evêchez, Abbayes et Prieurez de France*, par Dom Beaunier, religieux bénédictin; Paris, 1726, 2 vol. in-4°, t. I, p. 11.

curieuse à examiner, que cette fois l'église de Saint-André, de Vienne, est partie au procès. Autant qu'il est permis d'en juger d'après les fragments qui nous restent de l'histoire de la translation des reliques de saint Maxime, il paraît qu'à une époque dont la date n'est point marquée, le corps du saint évêque de Riez, conservé jusqu'alors à Nantua, s'était perdu et passait pour avoir été donné aux Viennois; mais des signes éclatants ayant manifesté la présence du saint dans son ancienne demeure, on estima qu'il était convenable de transférer ses reliques, de l'endroit où elles gisaient, en un lieu plus honorable. Les religieux se préparaient à mettre la main à l'œuvre, lorsque saint Maxime, lui-même, fit connaître qu'il fallait différer jusqu'à la venue de Hugues, abbé de Cluny et prieur du monastère de Nantua (1). Il ne tarda pas, en effet, à arriver, accompagné d'Odon, évêque d'Ostie, qui fut depuis pape sous le nom d'Urbain II.

Nous n'entrerons point dans le détail des jeûnes, des prières et des cérémonies qui précédèrent l'exhumation du corps de saint Maxime; nous nous bornerons à faire

(1) *Multis rutilantibus signis quibus constare poterat Maximum esse honestius atque sublimius collocandum, contigit adesse venerandum patrem Cluniacensis monasterii simulque rectorem Nantuacensis, Hugonem, quod revelationem suam Maximus ad ejus tempora protelandam differendam quе censuerit. Hic ergo tam mirifica gesta comperiens, et ea quae de Maximo regensi audierat virtutum magnalia eis conferens; insuper et de corpore ejus fuisse Viennensibus impertitum ipsum quod erat de Nantuacensibus per quemdam clericorum qui illud perdiderant,* etc. *Historia translationis reliquiarum S. Maximi apud Nantuacum. Ex ms. codice Nantuacensi. (Appendix ad vitam Urbani PP. II.* Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart. Paris, 1724, 3 vol. in-4°, t. III, p. 335).

observer que le soin de le lever de terre fut exclusivement commis à deux moines du couvent, nommés Ricard et Guillaume, qui seuls connaissaient l'endroit où il avait été déposé, quand il avait été rapporté dans l'église (1). Après que les os eurent été reçus les uns après les autres, tant par les mains de l'abbé Hugues, que par celles de l'évêque d'Ostie, le corps saint fut placé dans une châsse préparée d'avance, et exposé à la vue des fidèles, dont rien ne pouvait égaler les acclamations et la joie. Enfin, on décida que la fête commémorative de cette invention serait, à perpétuité, célébrée à Nantua, le vingt-six aoust de chaque année.

L'histoire, ou plutôt la légende que nous venons d'extraire, ne porte point de date, mais la qualité d'évêque d'Ostie, donnée à Odon, ne permet pas de mettre en doute qu'elle n'ait été écrite entre l'année 1078 où il fut nommé à cet évêché, et l'année 1088 où il parvint au trône pontifical.

Sans chercher à expliquer comment le corps de saint Maxime se trouvait à Nantua, il n'en est pas moins suffisamment exprimé que c'est bien de là que provenait celui que les Viennois se flattaient de posséder à Saint-André. Précédé de la réputation singulière que le récit de ses actes avait répandue sur son nom, Maxime, qu'entourait pour ainsi dire une auréole de miracles, ne tarda point à rendre célèbre l'église qui l'avait adopté. S'il ne ressuscitait plus les morts, comme à Riez, il guérissait

(1) *Praecepit cuidam fratri Ricardo nomine, qui locum noverat, ubi illud cum Guillermo jam dicto reposuerat, quando ad ecclesiam revectum fuerat.* (Ibid.).

toujours les malades, et les personnes affligées de douleurs incurables n'avaient pas en vain recours à sa puissante intervention. L'affluence des fidèles n'était pas moins grande à son autel, à Saint-André-le-Bas, qu'à la chapelle rurale que lui avait fait ériger le monastère dans un de ses domaines, à une demi-lieue de la ville (1).

Il y a lieu de présumer qu'éveillés par la jalousie, les moines de Nantua se rappelèrent un jour que ces puissantes reliques venaient de leur monastère et qu'ils feignirent de croire qu'elles n'en étaient sorties que pour y rentrer bientôt. Ils exposèrent le fait comme ils l'entendaient à leur pieux abbé et à son compagnon, l'évêque d'Ostie, et procédèrent, avec le concours de ces deux illustres prélats, à l'exhumation que nous avons racontée. C'était un événement à cette époque; et bientôt, de proche en proche, le bruit parvint jusqu'à Vienne, que les reliques de saint Maxime que l'on prétendait y posséder, venaient d'être retrouvées dans le monastère de Nantua. Le coup devait être sensible pour les moines de Saint-André; ils ne s'étaient guère inquiétés, s'il y en avait eu, des réclamations lointaines, mais ils ne pouvaient laisser sans réponse l'espèce de revendication que leur dénonçait un monastère voisin. Il est probable qu'ils répliquèrent, et la preuve qu'ils le firent victorieusement, c'est que saint Maxime a continué d'être à

(1) Cette chapelle subsiste encore et continue d'être fréquentée les lundis de Pâques et de Pentecôte par une foule d'âmes pieuses, surtout par les personnes atteintes de douleurs, qui croient, dans cet acte de dévotion, trouver un spécifique certain pour leur guérison. (Note de M. Cochard, p. 24, de son édition des *Antiquités de la ville de Vienne*, par Nicolas Chorier. Lyon, 1828, in-8°).

Vienne l'objet d'un culte légitime, favorisé des indulgences de l'Église romaine (1), tandis qu'il n'a jamais obtenu à Nantua que des honneurs éphémères, dont la trace est effacée depuis longtemps.

Ce fut sans doute à l'occasion de ce débat que les religieux de Saint-André songèrent à remettre en lumière la mémoire du personnage auquel ils étaient redevables des reliques de saint Maxime et qu'ils lui dressèrent une épitaphe constatant cette donation. Mais quel était ce Bernon? « Je n'oserais pas asseurer, dit Chorier, qu'il soit le mesme que Bernon, premier abbé de Cluny, ny le nier aussi (2). » Le doute n'était guère permis à l'égard d'un personnage si connu. Bernon, mort le 13 janvier 927, reposait à Cluny dont il avait été, sinon le premier abbé, du moins le fondateur. Au lieu de hasarder cette demi-conjecture, Chorier aurait mieux fait de convenir qu'il ne savait rien du Bernon mort et inhumé le 20 octobre à Saint-André-le-Bas. Nous serons plus franc que lui; toutes nos recherches n'ont abouti à rien, sinon à nous faire soupçonner qu'on se donnait peut-être une peine inutile en cherchant à dissiper l'obscurité dans laquelle ce personnage a été laissé à dessein.

Toutes les difficultés que nous venons d'exposer et qui paraissent inextricables, ne provenaient sans doute que d'une confusion de noms, très-commune dans l'his-

(1) Du temps du pape Sixte IV, six cardinaux concédèrent, à perpétuité, cent ans d'indulgence à ceux qui visiteroient la chapelle de Saint-Maxime le jour des Rameaux, le lendemain de Pasques et la feste de Pentecoste. Elles furent accordées à la prière de l'abbé André de Martel, le 19 novembre de l'an 1461; Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 22.

(2) Même ouvrage, p. 66.

toire des saints où les plus célèbres ont presque toujours fini par absorber leurs homonymes. Il existe dans le Martyrologe plus de soixante saints du nom de Maxime, et les moines de Saint-André s'étaient préparé de graves embarras en attribuant par ignorance ou sciemment à saint Maxime de Riez les reliques d'un autre saint Maxime, dont Bollandus nous a conservé la légende. Ce saint Maxime, natif des environs de Cahors, vivait à la fin du VI[e] siècle, du temps de saint Disdier, évêque de cette ville, par les soins duquel il avait été élevé. Issu d'une famille illustre, comblé des dons de la fortune, il abandonna tout, jusqu'à l'épouse que ses parents voulaient lui donner, pour se consacrer à Dieu et chercher son salut dans la solitude.

Tandis qu'incertain du lieu où il se retirerait, il se dirigeait du côté de Limoges, il fut averti en songe par un ange de prendre la route de Vienne. Arrivé dans ce pays, il subjugua par ses miracles les cœurs les plus hostiles et fut admis comme religieux dans le monastère de Saint-Jean-de-Limon que gouvernait alors l'abbé Samson. Ce monastère, dit la légende, est situé dans une région montueuse, sur les rives du Rhône; au nord court la Limone et au couchant s'élève une colline qui se nomme *Terulius*. Il dépend d'une métairie royale et c'est par les soins d'Eldebode, courrier du roi Flotaire, qui la régit, que toutes les eaux des marécages ont été réunies dans une tranchée qui les conduit au Rhône (1).

(1) *Cellulam scilicet S. Joannis Limonico monasterio ubi Samson abbas praest. . . . continet cellam inter montuosa loca super amne Rhodano, ex latere Aquilonis Limonia fluenta, et de parte occidente, montem minorem, qui vocatur Terulius, etc.* (Acta Sanctorum, sub die II[e] januarii).

Après la mort de l'abbé Samson, Maxime ayant accepté le gouvernement du monastère sans avoir préalablement demandé et obtenu l'agrément du courrier Eldebode, ce seigneur le fit mander devant lui. Maxime répondit que c'était à Eldebode de venir pour recevoir sa bénédiction et entendre ses raisons et non à lui de sortir de son monastère. Le seigneur, enflammé de colère, monta à cheval et courut au monastère de Limon. A la suite d'une violente altercation, comme Eldebode levait le bâton qu'il tenait à la main pour frapper Maxime, sa main fut paralysée et il perdit la vue. Il rentra chez lui plein de rage, mais ses serviteurs accoururent, pour le venger, disaient-ils, de ce magicien, et un d'eux, nommé Gondran, frappa de sa lance Maxime, qui mourut le lendemain matin, assisté à ses derniers moments par Augustin, évêque de la province d'Auvergne, et par saint Paschase, archevêque de Vienne. Il souffrit le martyre le 2 janvier, la XII[e] année du règne du roi Flotaire, l'an 625 selon Bollandus, et reçut une honorable sépulture dans le monastère de Limon où se conservent les reliques de saint Jean et de saint Victor.

Quel que soit le jugement que l'on porte des anciennes légendes, il ne faut pas que les anachronismes qui les déparent nous empêchent de profiter des indications topographiques qu'elles renferment. Il existe encore à une lieue et demie de Vienne, sur la route de Lyon et dans la commune de Simandre, les restes d'un ancien prieuré de l'ordre de la Merci, connu sous le nom de prieuré de Notre-Dame-de-Limon. A côté de Notre-Dame-de-Limon se trouve un bois assez vaste désigné sous le nom de Bois-de-Saint-Jean, et, un peu plus loin, un hameau qui

porte le nom de Saint-Jean-d'Archieu ou d'Archers. Il résulte du rapprochement de ces noms que c'est dans ces mêmes quartiers qu'était situé le monastère de Saint-Jean-de-Limon, où saint Maxime reçut la couronne du martyre et la sépulture. Ce monastère ayant été détruit durant les guerres et les invasions du VIIIe siècle, il n'y a rien d'étonnant que le corps du saint ait été transporté dans la ville la plus voisine et déposé dans le monastère de Saint-André. Quoi qu'il en soit de notre conjecture, les faits sur lesquels elle repose n'en forment pas moins un curieux chapitre à ajouter à l'histoire hagiologique de Vienne.

Note de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc sur un ancien reliquaire, qui existait à Vienne chez les moines de St-André; 19 novembre 1612 (Manuscrit de la Biblioth. impériale).

« Une boitte d'ivoire antique de douze cents ans pour le moins, haulte de six ou sept doigts et de huit ou dix doigts de diamètre. Il y a plusieurs figures tout à l'entour représentées en bosse, entre autres l'entrée de Jérusalem avec les palmes, le miracle de l'aveugle né, celuy du Lazare bandellé de bout dans un portail, mais en celuy-là le Christ porte une petite croix à la main, et partout Notre Seigneur est représenté sans barbe comme aux anciens marbres d'Arles.

« Il y a encores un autre mystère à moy incogneu, je ne scay si ce seroit l'Annonciation de la Vierge, c'est une femme voillée, assise sur une selle qui se ploye, laquelle tient en sa main gauche je ne scay quoy comme un *tracheau* d'estouppes, et en sa main droite quelque chose

qui pend sur un vase, et derrière elle il y a un ange vestu et aîlé qui parle à elle.

« Au mitan de ceste boitte il y a d'un costé une croix sur laquelle il y a comme un labarum ou pour le moins l'estendard quarré ou il y a des petits troux ou étoient attachées des pierreries formant la figure du Chrisme ou *signun salutare*. Et de l'autre costé vis à vis de celuy-là ou au contraire, il y a un tabernacle composé de trois arcades ; dans celle du mitan, il y a un autel en forme de table, à trois pieds cordonnez sur laquelle il y a un livre fermé ; et plus hault une croix qui soubstient un calice. En chasque tabernacle des costez il y a un rideau et soubs iceluy un vase comme un calice ou canthare.

« Dans ceste ancienne boitte on conserve une machoire d'un sainct Maximus qu'ils disent avoir esté leur abbé et evesque de je ne scay où. »

366.

† QVINTO. IDVS. IVLII. OBIIT. BOSO. LEVITA

Cette inscription commémorative de la mort d'un sous-diacre, nommé Boson, se lit, en caractères du XII[e] siècle, sur une pierre de choin, qui sert de chambranle à la porte d'une maison située sur la place Saint-Paul, vis-à-vis des chapelles de l'église de Saint-Maurice. Nous ignorons si elle est complète ; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un des jambages de la même porte paraît fait de la même pierre, qui aurait été refendue, et dans ce cas, les lettres, s'il y en a, sont tournées du côté de la maçonnerie.

ÉPITAPHE DE DODON

A SAINTE-BLANDINE.

367.

† DODONI PECCATORIS DEVS MISERERE SEPVLTI QVI HVIC LOCO FIDELIS EXTITIT QVIQVE ETIAM DE SVO PREDIO AD ALENDA LIBAMINA ET FRATRVM ADIVTORIO DEDIT VINEAS IN TAVSIAGO VBI POSSVNT COLLIGI PLVS MINVSVE MODII..... OBIIT OCTVAGENARIVS IIII KL. IVLI.

Les évêques, les abbés et même les simples moines prenaient quelquefois par humilité cette qualification de pécheur, qui est ici conférée à Dodon. Nous ne pouvons donc en tirer aucune induction sur le rang qu'il avait occupé dans l'ancien monastère de Sainte-Blandine, dont il ne restait plus du temps de Chorier qu'une église ruinée où cette inscription avait été trouvée (1).

On entendait par *libamen,* l'offrande faite en matières liquides, en vin, en huile; comme par *oblatio,* l'offrande faite en matière sèche, pain ou encens. *Ad alenda libamina* signifie donc ici le vin nécessaire pour le saint sacrifice, et l'on voit en effet qu'il est question d'un legs de vignes. Ces vignes étaient situées à Toisy ou Toisieu,

(1) *Recherches sur les Antiquitez de Vienne,* p. 429. — Joannes à Bosco, *Viennae Antiquitates,* p. 99.

hameau de la commune de Saint-Prim, et pouvaient produire environ tant de muids de vin; le chiffre aurait été oublié, à moins toutefois que les auteurs de qui nous tenons ce texte n'aient lu : *plus minusve modii,* au lieu de *plus minus VI modii,* environ six muids.

Le récit du martyre de sainte Blandine et de ses compagnons nous a été conservé dans la célèbre lettre adressée par les chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères de l'Asie et de la Phrygie (1). L'atrocité des tourments qu'elle avait soufferts, sa constance au milieu des plus longues épreuves, après avoir frappé les payens eux-mêmes, la rendirent l'objet d'une religieuse admiration. Elle ne pouvait éclater nulle part avec plus de vivacité que dans la ville qui, d'après une tradition plus ancienne qu'assurée, prétendait lui avoir donné la naissance. Aussi les chrétiens de Vienne ne tardèrent-ils point à élever une église à sainte Blandine, sur le mont Quirinal, qui perdit son nom pour prendre le sien. Il y fut joint plus tard un monastère où l'on comptait, du temps de l'évêque Cadéolde, vingt-cinq veuves vivant en communauté sous la direction de saint Clair, abbé de Saint-Marcel. Le saint abbé voulut être enterré dans l'église de ce monastère, et c'est dans un caveau, devant le grand autel, que reposèrent longtemps ses reliques avant qu'elles fussent transportées au monastère de Saint-Pierre.

L'église de Sainte-Blandine ayant été détruite pendant le siége de Vienne par les rois francks en 882, un abbé,

(1) *Epistola ecclesiarum Viennensis et Lugdunensis de martyrio sancti Pothini et aliorum plurimorum.* (Ex Eusebii Hist. Eccles. Lib. v, c. I et seqq).

nommé Ratbert, obtint de l'archevêque Bernoin la permission de la reconstruire, à condition que lui et son neveu Straderius en jouiraient pendant leur vie (1). Ce fut peut-être à cette époque que les moines succédèrent aux religieuses. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'église de Sainte-Blandine fut entièrement rasée en 1562, de peur que les Huguenots ne l'occupassent et qu'elle ne favorisât leurs desseins sur le château de Pipet qu'elle dominait. Ce point culminant a porté aussi le nom de Molard de Sainte-Blandine, d'un vieux mot encore usité en Dauphiné, pour désigner une éminence, un tertre, une motte de terre.

(1) *Bernuinus Viennensis archiepiscopus dat facultatem Ratberto instaurandi ecclesiam Sanctae Blandinae martyri dicatam atque in monte Quiriaco sitam.*

Spicilegium Lucae d'Achery, *ex ult. editione,* t. III, p. 362.

Cette montagne reçoit dans les vieux textes les noms de *Quiriacus, Quiriacum, mons Quirinalis.*

ÉPITAPHE DE DIDIER

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

368.

HIC PATER INSIGNIS DOCTRINA MORIBVS ACTIS
AFFATV BLANDVS PRAVI DISSVASOR ET VLTOR
SPARSIT OPES SED OPVM NON COPIA DEFVIT ILLI
NVLLI QVA POTVIT QVE DANDA FVERE NEGAVIT
SOLIS BIS SENVM IAM SCORPIO SENSERAT ORTVM
DE MEDIO FACTVS CVM CARNIS RESPVIT ACTVS
IN DESIDERIIS FVIT OMNI MENTE SVPERNIS
HINC DESIDERIVS MERITO NOMEN FVIT EIVS.
OBIIT IIII KL. NOVEMBRIS ANNO
DOMINI MILL. CXXVI. IND. IIII (1).

Cet abbé, distingué par sa science, ses mœurs, ses actes et par son affabilité, savait prévenir le mal et au besoin le réprimer. Les trésors de sa charité étaient inépuisables et jamais sa main ne se fermait tant qu'il avait quelque chose à donner. Le soleil venait d'entrer pour la douzième fois dans le signe du Scorpion, lorsque la vie abandonnant son corps, il fut enlevé d'ici-bas. C'est à juste titre qu'il fut nommé Desiderius (Désir), celui dont tous les désirs tendaient vers le ciel.

Il mourut le quatre des calendes de novembre de l'an du Seigneur 1126, *indiction IV*[e].

(1) Chorier est le seul qui nous ait conservé le texte de cette curieuse épitaphe, qui se voyait dans les cloîtres du monastère de Saint-Pierre; *Antiquités de Vienne*, p. 311.

D'après ce vers :

SOLIS BIS SENVM IAM SCORPIO SENSERAT ORTVM

l'abbé Didier serait mort le XIIe jour de l'entrée du soleil dans le signe du Scorpion. Or, le soleil entrant aujourd'hui dans ce signe le 23 octobre, il en résulterait qu'il serait mort le 3 novembre, tandis que la date en prose énonce qu'il mourut le 4 des calendes de novembre, soit le 29 octobre de l'an 1126, indiction IVe.

Nous avions d'abord pensé que la différence que nous venons de signaler provenait du changement occasionné par le mouvement sidéral, connu sous le nom de précession des équinoxes, en vertu duquel le soleil rétrograde chaque année d'un certain nombre de secondes ou fractions de degré. Il en résultait que le soleil n'entre plus aujourd'hui dans le signe du scorpion le même jour où il y entrait en 1126, mais il était inutile de chercher dans des calculs astronomiques la solution de cette difficulté.

Un savant mémoire de M. Wallon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous apprend que dans tous les calendriers qui se trouvent en tête des livres d'église et missels, du IXe au XIVe siècle, on voit que l'entrée du soleil dans chaque signe du zodiaque est constamment marquée au XV des calendes (1). C'était une règle invariable. Bède avait dit : « Il y a trente parties dans chaque signe. On les regarde comme les décades de la terre, parce que le soleil les parcourt en trente

(1) Mémoire sur la détermination des événements au moyen âge par le jour de l'entrée du soleil par les signes du Zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres, 1095 à 1127. Extrait du t. xxiv des *Mémoires de l'Institut, etc.*; Paris, 1864, in-4.

jours et dix heures et demie, en commençant toujours du milieu du mois, c'est-à-dire du XV des calendes, *a medio mensis, id est XV calendarum die semper incipiens* (Beda, de natura rerum, C. XVII).

Or, le soleil étant entré le XV des calendes d'octobre dans le signe du Scorpion, il en résulte que l'abbé Didier, mort douze jours après cette entrée, est décédé le IV des calendes de novembre, soit le 29 octobre, et que cette date s'accorde parfaitement avec la date numérale que porte son épitaphe.

Jean du Bois rapporte dans ses *Antiquités de Vienne* que le pape Gélase II donna, le 14 janvier 1119, à Lyon, une bulle par laquelle il prit sous sa protection Didier, abbé de Saint-Pierre, et les moines de son couvent, sans préjudice toutefois de l'obéissance canonique qu'ils devaient à l'archevêque de Vienne (1). Il ajoute que cette bulle fut confirmée au même Didier par le pape Calixte II, l'an 1123.

Didier paraît en qualité d'abbé de Saint-Pierre dans un acte ou compromis passé, le 25 septembre de l'an 1120, entre les religieux de ce monastère et les religieux cisterciens de la nouvelle abbaye de Bonnevaux, qui avait été établie, à ce qu'il paraît, sur le territoire d'une paroisse relevant de l'église de Saint-Pierre (2).

(1) La date de cette bulle remplit une lacune de l'itinéraire du pape Gelase II, qui se trouvait le 20 décembre 1118 à Orange, qui de là vint à Valence et à Vienne, et ne put se rendre à Mâcon où il tomba malade et à Cluny où il mourut le 29 janvier 1119, sans avoir passé par Lyon, où cette bulle nous apprend qu'il séjournait le 14 janvier 1119. *Viennae Antiquitates sacrae et prophanae*, p. 106.

(2) *Notitia de origine monasterii Bonaevallis prope Viennam.* (Appendix annal. Benedictin. T. VI, n° 6).

FRAGMENT

DE

L'ÉPITAPHE D'HUMBERT I

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

369.

GAVDEAT VMBERTE CELESTIS PATRIA PER TE
TERRIGENIS/////////////////DOLOREM HVIVSQVE SVPER TE
DET DEVS//////////////////////////////////////DELICIARVM
QVOS DEDIT IN TERRIS PASTORES ECCLESIARVM.

Cette inscription, d'après Chorier, se lisait sur le tombeau de Humbert ou Umbert, premier du nom, archevêque de Vienne. « Ce prélat vivoit l'an 1146. Son épitaphe, dont chaques mots font quasi autant de chiffres, comprend beaucoup de louanges en peu de paroles, puisqu'elle compare la joie qu'il apporta dans le ciel à la tristesse qu'il laissa sur la terre. » Il est, en effet, marqué dans un vieux Catalogue des archevêques de Vienne, écrit par les ordres de l'archevêque Jean de Burnin, l'an 1239, que Humbert reçut en 1146 de l'empereur Conrad l'investiture du gouvernement de la ville de Vienne, qu'il mourut en 1147, et qu'il fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre avec un deuil universel, *cum ingenti omnium luctu* (1).

(1) *Ex Chronico Antistitum Viennensium, jussu Joannis Burnini episcopi, anno* MCCXXXIX *conscripto.*
Recueil des Historiens des Gaules, XII, 345.

« Cette épitaphe, placée contre une muraille dans les cloîtres de Saint-Pierre, étoit si basse, ajoute Chorier, qu'on avoit de la peine à la lire. » Est-ce la faute de la pierre ou la sienne? Est-ce celle de l'auteur? Le fait est qu'on ne saurait pas tirer grand parti de ces hexamètres mutilés (1).

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 302.

ÉPITAPHE DE ROTBERT

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

370.

† HAC SVB QVADRATA LAPIDVM : COMPAGE QVIESCIT
VIR PIVS ET PRVDENS : HVMILIS : FACVNDVS HONESTVS
VERIDICVS PATIENS : CASTVS : PROBVS : ATQVE MODESTVS
ABBAS ROTBERTVS : SIT EI : PARADISVS APERTVS.
CHRISTE DEI FILI : DIGNERIS EI MISERERI
ET. PATRIARCHARVM SINIBVS ⁝ IVBEAS. REFOVERI
VER ERAT. EQVATIS : IAM NOCTIBVS ATQVE DIEBVS
SVBCRESCENTE DIE : MVNDI. PERITVRA RELIQVIT
OBIIT XII KL. APRIL : ANNO AB INCARN. DOMINI : MILL
CENT XLVIII : INDICTIONE XI
D M

L'abbé Rotbert, avec tant de vertus, méritait bien que le paradis lui fût ouvert et que le Fils de Dieu l'admît dans le sein des patriarches. Il quitta ce monde périssable le jour qui vient après l'equinoxe du printemps, ou, pour s'exprimer en prose, il mourut le 21 mars de l'an de l'incarnation 1148, indiction XIe. L'année concorde avec l'indiction.

Au bas de cette épitaphe en vers hexamètres, mêlés de quelques rimes léonines, figurent, espacées à droite et à gauche, les deux lettres majuscules D M sur la signification desquelles nous avons eu déjà l'occasion d'ex-

primer notre opinion. Nous ne devons pas cependant omettre de rappeler ici que notre collaborateur, M. Allmer, préférerait d'interpréter ces deux lettres par la formule chrétienne *Deus misereatur,* que par la formule semi-payenne *Deo Magno, Deo Maximo.*

Une partie du mur méridional de l'église de Saint-Pierre s'étant écroulée quelques années avant 1658, plusieurs tombeaux plus ou moins anciens furent renversés et détruits. De ce nombre était celui de Robert. Il fut ouvert et l'on y trouva ses os noyés dans une masse de chaux vive, devenue presque aussi dure que la pierre. Cette particularité n'indiquerait-elle pas que cet abbé était mort en temps de peste ou à la suite de quelque maladie contagieuse? A ses côtés était sa crosse de fer, qui s'égara. On ne prit pas plus de soin de son tombeau, et ses os furent déposés dans un espace laissé vide à cet effet dans la muraille et probablement à l'endroit même où se voit encore son épitaphe (1). Elle est à côté et à droite de l'ancienne porte du cloître que décore une statue de saint Pierre représentée sous le n° 263.

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne,* p. 300.

371.

† XI KL. IVLII OBIIT.//////////////////////////
MILL. CL////////////////

Le bloc de choin sur lequel se lit ce fragment d'une inscription postérieure à 1150, fait partie de la base du premier pilier de la grande nef de l'église de Saint-Maurice, à gauche.

ÉPIGRAPHE ET DATE

SUR UN PILIER DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS.

372.

ADORATE DOMINVM IN AVLA SANCTA EIVS

† ET CVM. STATIS AD ORANDVM. REMITTITE. SI QVID HABETIS. ADVERSVS ALIQVEM. VSQVE LXXES. VIIES. † VVILLELMVS. MARTINI. ME. FECIT : ANNO. MILL. C. LII. AB INC. D

Adorez le Seigneur dans son auguste sanctuaire, et lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui jusqu'à septante fois sept fois.

Guillaume Martin m'a fait l'an 1152 *de l'incarnation du Seigneur.*

Cette épigraphe se lit dans l'église de Saint-André-le-Bas, sur la base en marbre blanc d'un pilier engagé, qui sépare la deuxième travée de la troisième, à droite en entrant. L'invitation à la prière et au pardon des offenses est composée de paroles empruntées au 28e psaume, v. 2, à l'évangile selon saint Marc, ch. XI, v. 25, et à celui de saint Mathieu, ch. XVIII, v. 22. Elle est l'expression de la piété de l'architecte Guillaume Martin, qui appartenait sans doute à l'une de ces pieuses associations de bâtis-

seurs auxquelles, à partir du XII[e] siècle, sont dues la plupart de nos vieilles églises. Ces confréries ne se composaient pas d'ouvriers vulgaires, mais d'hommes dévoués à la sainte mission de relever et de réparer les temples ruinés par le temps ou dévastés par les barbares. Ces travaux étaient pour eux des bonnes œuvres, et l'on ne doit pas être surpris de la grandeur des résultats qu'ils ont obtenus en accomplissant des actes de foi et de piété plutôt que des labeurs mercenaires.

L'ancienne église de Saint-André-le-Bas, aujourd'hui la seconde paroisse de la ville de Vienne, est une des productions les plus remarquables de l'architecture romane. Fondée au VI[e] siècle par le duc Ansemond, relevée de ses ruines et rendue au culte par le roi Boson, elle devint la chapelle particulière des rois de Bourgogne dont le palais s'élevait à peu de distance. Elle fut l'objet de la prédilection de Conrad, qui, selon les termes de son épitaphe, la restaura, l'enrichit de ses dons et voulut y être inhumé. Rodolphe, son fils, ne l'oublia pas dans ses immenses largesses, et il suffit de parcourir les pages du cartulaire de cette abbaye pour se convaincre du degré de prospérité qu'elle avait atteint au XII[e] siècle.

A cette époque on jugea que le vaisseau de l'église ne répondait pas à l'importance de sa destination, et on résolut de l'agrandir. L'architecte Guillaume Martin fut chargé de construire une nouvelle nef plus large, plus haute que l'ancienne, et composée de trois travées qu'il dut relier et ajuster aux parties que l'on voulait conserver, c'est-à-dire à l'abside et au clocher. Il ne put y parvenir, sur le terrain qui lui était livré, qu'à l'aide d'une faible déviation entre l'axe des anciennes et celui

des nouvelles constructions, en élevant un contre-mur destiné à atteindre la hauteur de la voûte qu'il allait jeter, et en dissimulant la saillie intérieure des murs de l'abside par la décoration de deux superbes colonnes en marbre et monolithes, tirées d'un monument antique. Il est à croire que l'œuvre de Guillaume Martin s'arrêta à la deuxième travée dont il a signé le pilier, et que la troisième restée inachevée ne fut terminée et couverte qu'au siècle suivant. La nef à une époque postérieure fut encore allongée d'une quatrième travée et portée enfin, au XV[e] siècle, jusqu'à l'extrémité du terrain, où la façade ou plutôt le mur de clôture, percé autrefois de deux grandes fenêtres jumelles, aujourd'hui en partie bouchées, repose à plomb sur les substructions de l'ancien rempart romain.

En résumé, l'église de Saint-André-le-Bas offre les caractères architectoniques de trois époques principales, qui se suivent et se mêlent sans se confondre. L'abside et les deux premiers étages de son élégant campanile appartiennent au XI[e] siècle; les deux premières travées de la nef au XII[e], et la troisième travée et le dernier étage du clocher au XIII[e].

Nous n'avions ici qu'à retrouver la part de l'architecte Guillaume Martin, et des détails plus circonstanciés seraient hors de notre sujet comme de notre compétence (1).

(1) V. un article de M. V. Teste, sur la restauration de l'église de Saint-André-le-Bas; *Moniteur Viennois* du 23 juin 1854. — *Annuaire Indicateur de la ville de Vienne pour* 1854, art. de M. Delorme, p. 25.

373.

† ASPICE QVI TRANSIS IACET HIC VILLELMA MEMENTO.
LABITVR ISTA BREVI MORTALIS VITA MOMENTO.
SIC PERPENDE CINIS CVNCTORVM DENIQVE FINIS.
OMNIBVS EST VNVS QVIA NON VVLT PARCERE FVNVS.
AD PENAS MISERI MORTIS PER FATA TRAVNTVR.
CELORVM IVSTI FELICI LVCE FRVVNTVR.
HANC REX ETERNVS SERVET NE LEDAT AVERNVS
XI. KAL. IANVARII OBIIT, MILL. C L II :
NEC PROCVL HINC EIVS SOCIVS GAVFREDVS HVMATVS
VIVAT IN ETERNVM CVM CHRISTO REGE BEATVS
VI KAL APRILIS OBIIT

Cette épitaphe en vers hexamètres, rimés tantôt à la fin seulement, tantôt au milieu et à la fin, consiste en lieux communs sur la vanité de la vie et la nécessité de la mort, qui ne fournissent aucun renseignement sur la condition de Villelmine et de Geoffroy, son mari. Quoique le mot *socius* ne soit guère employé d'une manière absolue pour signifier mari, il est évident qu'il ne peut avoir ici d'autre signification.

Ce marbre, avant qu'il eût été recueilli et déposé par les soins de M. Delorme au musée de Vienne, était placé contre le mur septentrional d'une maison adossée

au côté nord du clocher de l'église de Saint-Pierre (1)

Sur la face opposée de cette table, alors beaucoup plus grande, avait été gravée une autre épitaphe dont il ne reste plus que les bouts de ligne. Elle paraît, à la forme des lettres, remonter au VIe ou au VIIe siècle, mais on ne peut y reconnaître autre chose, sinon qu'elle était composée de vers hexamètres et pentamètres.

(1) M. Delorme, *Description du Musée de Vienne*, page 279, a donné le texte de cette inscription, accompagnée d'une traduction.

ÉPITAPHE DE RAIMOND

ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE DE VIENNE.

374.

† XII KL. FEBRVARII. OBIIT. RAIMVNDVS ARCHIDIACONVS. ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MLL. C. LX.IIII.

D'après un règlement dont on faisait remonter l'origine jusqu'à Charlemagne, mais qui du moins paraît fort ancien, la première dignité de l'Église de Vienne était, au-dessous de l'archevêque, celle de prévôt; la seconde, celle de doyen; la troisième, celle de grand archidiacre (1). Vers l'an 1067, la prévôté ayant été réunie à la manse capitulaire, le doyen devint le premier dignitaire du chapitre et le grand archidiacre le second.

L'archidiacre, comme l'indique son nom, était le premier des diacres. Il était primitivement chargé de l'administration du temporel et de la surveillance du clergé, emplois qui le faisaient regarder comme l'œil et le bras de l'évêque. Mais, par la suite, les archidiacres ayant élevé leurs prétentions jusqu'a vouloir s'attribuer en propre la juridiction qui leur était déléguée, les évêques s'appliquèrent à restreindre leurs pouvoirs. Ils y parvinrent en les multipliant. Outre le grand archidiacre,

(1) Charvet, *Preuves de l'Hist. de la sainte Église de Vienne*, p. 653.

on en compta jusqu'à quatre dans le diocèse de Vienne : les archidiacres de Saint-Jean-d'Octavéon, de Salmorenc, de la Tour et d'au-delà du Rhône. Ce dernier archidiaconé ne tarda pas à être réuni au doyenné, et l'ancien titre de grand archidiacre fut affecté à l'archidiacre de Vienne, réduit à la modeste juridiction que comporte ce titre.

Raimond était investi de cette dignité, alors fort importante, sous l'épiscopat d'Étienne II, qui mourut l'an 1164, une année avant lui.

Cette inscription, la plus ancienne de celles qui nous restent dans l'église de Saint-Maurice, est gravée sur une pierre calcaire, qui fait partie de la plinthe du mur extérieur de cette église, du côté du nord, donnant sur l'emplacement occupé successivement par le Grand-Cloître et le cimetière des Pauvres. Du temps de Charvet, elle était tellement rapprochée du sol, couverte de moisissure et de boue, qu'on avait de la peine à la remarquer et à la lire; mais, à la suite du déblai et du nivellement de la place, elle est aujourd'hui à un mètre et demi au-dessus du sol (1).

(1) Charvet, même ouvrage, p. 775.

375.

† X. KAL ⁝ IANVARII ⁝ OBIIT. MELIORETVS ⁝ SVBDIACONVS ANNO ⁝ AB INCARNATIONE ⁝ DOMINI ⁝ MILLESIMO ⁝ CENTESIMO. L X. V.

Si Melioret peut être considéré comme un nom de famille, c'est la première fois que nous en voyons apparaître un dans les inscriptions datées de cette collection. Melioret, Melheurat, de *melior,* sont des comparatifs empruntés par la langue romane au latin, qui désignaient sans doute à l'origine une personne douée d'excellentes qualités et, de fait, meilleure que les autres.

Cette inscription, gravée sur pierre mollasse, se voit contre le mur septentrional de la place Saint-Paul, autrefois mitoyen entre la chapelle de Saint-Théodore et les Petits-Cloîtres de l'église de Saint-Maurice.

Charvet rapporte cette inscription (p. 772 de son *Hist. de Vienne); mais, induit en erreur par le jambage circulaire du T oncial ou roman, il a lu *Meliorecus* au lieu de *Melioretus*.

376.

† XI KAL. FEBRVARII OBIIT ARIBERTVS. MONACHVS ANNO AB INCARNATIONE. MILL CLXX.

Un nom, qui paraît être celui de Mauricius et qui serait alors un prénom, a été ajouté en petits caractères au-dessus du nom du moine Aribertus ou Arbertus, mort en 1170.

Cette inscription, oblitérée et presque illisible, est gravée sur une pierre de choin, engagée dans le mur autrefois mitoyen des cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre et de la chapelle de Sainte-Barbe, où se tenaient les assemblées capitulaires. Elle est à droite de la porte de cette chapelle, qui servait aussi à la sépulture commune des chanoines de cette église comme à celle des moines, avant leur sécularisation.

Cette inscription, dont on remarque l'exécution prétentieuse et tourmentée, n'a pas été publiée.

ÉPITAPHE D'YVES

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

377.

MENTE CAPAX PLENVSQVE DEO VITAQVE SERENVS
YVO CARNE PERIT ETHERA MENTHE (*) PETIT
FLOS FLORVM CECIDIT MORTIS GLADIVMQVE CECIDIT (**)
PLANGIT EVM POPVLVS CLERICVS ET LAICVS
///////////FVISSE PATREM DOCET HINC ET REGVLA FRATREM
IN COMMVNE BONVS SE SIBI FECIT ONVS
SVFFICIT OS CVIVS VEL MENS IN LAVDIBVS HVIVS
NON VALET HVNC TITVLVS QVEM CAPIT HIC TVMVLVS.
CVI SEXTI SEXTO FIT VITE META KALENDAS
SINIBVS ANGELICIS HVNC DEVS ASSOTIAS (***).
SEXTO KL IVNII OBIIT ANNO AB INCARNATIONE
DOMINI MILL° CLXXII INDICTIONE III (1).

Il nous a été conservé deux copies de cette épitaphe, qui existait autrefois dans les cloîtres de l'abbaye de Saint Pierre, auprès de celle de l'abbé Robert (n° 370). Le texte que nous avons reproduit provient de la copie

(*) *Æthera mente.* (J. à Bosco).

(**) *Recidit.* . (Id.)

(***) *Civibus angelicis hunc Deus associas.* (Id.).

(1) *Obiit* 6 *Kal. Jul. anno Incar.* CIↃLXI. Indict. III. (Id.).

de Chorier, les variantes de celle de Jean du Bois (1). Ces variantes, d'ailleurs assez insignifiantes, ne portent réellement que sur la date du mois et de l'année où mourut Yves, abbé de Saint-Pierre. Le premier le fait mourir le 27 mai de l'an 1172, et le second le 26 juin de l'an 1061. Il paraît assez difficile de se décider entre ces deux versions. Et, d'abord, Jean du Bois n'est pas conséquent avec lui-même lorsqu'il date du XIe siècle l'épitaphe d'Yves, abbé de Saint-Pierre, que dans une ligne préliminaire il fait vivre du temps de Hugues, abbé de Bonnevaux. Il est certain que le saint abbé de ce dernier monastère était contemporain de l'empereur Frédéric Barberousse, qui lui adressa deux lettres à l'occasion de ses démêlés avec le pape Alexandre dont Hugues fut un des principaux arbitres, l'an 1176 (2). On voit ensuite que Chorier, tout en adoptant ce premier abbé Yves, ne laisse pas d'en cataloguer un second de même nom, sans alléguer d'autre autorité que celle de cette épitaphe (3). L'indiction IIIe ne concordant pas plus avec l'année 1061 qu'avec l'année 1172, il est impossible de se décider pour l'une ou pour l'autre, à moins que l'emploi bien décidé de la rime léonine ne fasse pencher la balance en faveur de la dernière.

Maintenant, si nous traduisons exactement ce vers assez obscur de l'épitaphe :

CVI SEXTI SEXTO FIT VITAE META KALENDAS,

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 301. — *Joann.* à Bosco, *Viennae sacrae et prophanae Antiquitates*, p. 100.

(2) *Epistolae Frederici Romanorum imperatoris ad Hugonem abbatem Bonnae-Vallis.* Hist. des Gaules, XVI, 698.

(3) Noms des abbés de S. Pierre, p. 368 du tome second de l'*Estat politique de Dauphiné*.

Le six des calendes du sixième mois fut le terme de sa vie, il en résulterait que l'abbé Yves serait mort le 27 mai, comme porte le texte de Chorier, l'année commençant alors au 25 du mois de décembre.

Nous nous bornerons à quelques notes sur le reste de cette épitaphe composée de vers léonins, rimant au premier hémistiche et à la fin, qu'il serait assez difficile d'assujettir au joug d'une traduction.

V. 3. *mortis gladiumque recidit,* « il a brisé le glaive de la mort. » Cette pensée revient fréquemment chez les Pères de l'Église, et saint Augustin a dit dans le même sens : *Christi mors mortem occidit.*

V. 5. Le mot *Patrem* désigne la qualité d'Yves, qui fut abbé par sa vigilance, sa bonté, et frère par son exacte observation de la règle. Jean du Bois a rempli la lacune qu'offre ce vers dans le texte de Chorier par le mot *vir : vir fuisse patrem docet,* etc. Mais ce mot ne répondant pas aux exigences de la quantité, il faudrait lire plutôt *cura :*

CVRA FVISSE PATREM DOCET HINC ET REGVLA FRATREM.

V. 6. Le premier hémistiche, ainsi que le fait remarquer Chorier, est emprunté au portrait de Caton par Lucain :

Justitiae cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus. (Phars. II, 389).

V. 7. Il faut supposer un point d'interrogation à la fin de ce vers : Quelle est la bouche ou l'esprit qui pourrait suffire à le louer? Il est au-dessus de toutes les louanges qu'on inscrirait sur sa tombe.

378.

† VII. K. SEPTEMBRIS OBIIT HVGO MONACVS ET SACERDOS ⁝
HIC PIVS HVGO IACET CAMERARIVS EQVVS HONESTVS ⁝
PRESBITER ET MONACVS RELIGIONIS APEX
TELLVRIS GREMIVM DITAT CARO SPIRITVS ASTRA ⁝
PRINCIPIVM QVE PETIT PORCIO QVEQVE SVVM
ANNO AB INCARNATIONE M ⁝ C ⁝ L. XX ⁝ VII ⁝
VI ⁝ IDVS MAII OBIIT AGATHA SOROR EIVS.

Nous n'avons à remarquer dans ces mentions obituaires que le titre de chamarier ou chambrier, *camerarius*, qui paraît pour la première fois. Le chamarier était un des principaux officiers du monastère. Il était chargé de l'administration des terres, des revenus, du mobilier, du vestiaire et quelquefois aussi de la garde du trésor. Ces diverses fonctions le mettaient en contact avec beaucoup de gens, et c'est pour cela sans doute que le chamarier Hugo est loué particulièrement de son équité. Les vers se mêlent à la prose sans qu'il soit très-facile de saisir la ligne de démarcation qui les sépare; mais enfin le second distique, un peu moins plat que le précédent, nous paraît signifier que chacune des deux parties dont se composait l'être de Hugo retourne à son principe, la chair à la terre, l'âme au ciel.

Le 10 mai mourut Agathe, sa sœur, que recomman-

dait sans doute quelque fondation aux prières de la communauté.

Cette inscription, assez fruste, se voit sur une pierre de choin, à droite de la porte de la chapelle de Sainte-Barbe, contre laquelle étaient autrefois adossés les cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre. Elle est publiée ici pour la première fois.

ÉPITAPHE DE GUILLAUME TIVELZ

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

379.

† ⁝ II ⁝ IDVS ⁝ MARCII ⁝ OBIIT ⁝ DOMNVS WILLELMVS TIVELZ ⁝ BONE ⁝ MEMORIE ⁝ ABBAS SANCTI PETRI ANNO ⁝ AB INCARNATIONE ⁝ DOMINI M° C° LXXXVI.

Quoique cette inscription paraisse conserver la place qu'elle occupait autrefois contre le mur de la chapelle de Sainte-Barbe, à gauche de la porte qui communiquait des cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre dans cette chapelle, il en manque aujourd'hui la fin, que M. Allmer a complétée par la copie que Chorier en avait relevée alors qu'elle était entière (1). Le même historien fait remarquer que Guillaume Tivelz est le premier abbé de Saint-Pierre qui ait joint à son nom propre celui de sa famille (2). C'est, en effet, vers la fin du XIIe siècle que les surnoms et les noms de famille commencèrent à se répandre et à devenir communs en Dauphiné, ainsi qu'en fournissent la preuve plusieurs autres pièces de cette

(1) Cette copie est conforme à celle que nous fournit un manuscrit de la Bibliothèque Impériale (n° 5662) contenant quelques additions au livre des *Antiquités de la ville de Vienne* de Jean du Bois.

(2) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 304.

collection. L'abbé Guillaume Tivelz fut encore probablement le premier abbé qui ait joui du privilége de porter la mitre; privilége accordé, l'an 1179, aux abbés du monastère de Saint-Pierre, par le pape Alexandre III, à la prière de Rotbert, archevêque de Vienne, appelé à Rome pour assister au III[e] concile général de Latran (1).

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 357.

380.

† ⁝ VII ⁝ IDVS ⁝ MAII ⁝ OBIIT ⁝ ANDREAS (DE CVRTIBVS)
MONACHVS ⁝ ET ⁝ SACERDOS.
ANNO. AB INCARNATIONE ⁝ DOMINI MILL ⁝ C ⁝ LXXXVI.
INDICTIONE ⁝ I.I.I.I ⁝ M

Cette inscription porte avec elle la preuve de ce que nous avons dit sur l'époque où les surnoms se sont introduits en Dauphiné. L'espèce de timidité avec laquelle le surnom est joint au nom, nous montre cet usage pour ainsi dire à sa naissance. Au-dessus du nom du moine André, et sans contredit pour le distinguer de ses nombreux homonymes, on a tracé en petits caractères le surnom de *de Curtibus*, par lequel il était généralement désigné de son vivant. *De Curtibus* répondait probablement en langue romane au nom de *des Cours*, que plusieurs familles portent encore.

Une M majuscule, séparée du texte et placée en védette à droite de la dernière ligne, correspondait nécessairement avec un D maintenant effacé qui se trouvait à l'angle gauche. Ce sont les mêmes initiales que nous avons déjà remarquées sur l'épitaphe de Rotbert (nº 370), et sur l'épitaphe de Gérard (nº 354).

Les deux bandes de pierre de choin juxta-posées, sur lesquelles se lit cette inscription qu'encadre une moulure très-fruste, composée de feuilles d'eau, font partie du mur de la chapelle de Sainte-Barbe et se trouvent à côté du nº 378. L'inscription n'avait pas encore été publiée.

ÉPITAPHE DE JULIENNE DE SAVOIE

ABBESSE DE SAINT-ANDRÉ-LE-HAUT.

381.

†. PRIDIE. K. AVGVSTI. OBIIT. DOMNA. IVLIANA. ABBATISSA. SANCTI. ANDREE. QVE. HABEBAT. DE PROPRIO. FRATRIS. SVI. VMBERTI. COMITIS. SABAVDIE. ET. DE PROPRIO. AGNETIS. SORORIS. SVE. GEBENNENSIS. COMITISSE. EQVINA. ANIMALIA (*). XXTI. III. QVE DEDIT. CONVENTVI. EIVSDEM ECCLESIE. VT. IN DIE. OBITVS. SVI. HABEAT. CONVENTVS. SINGVLIS. ANNIS. XXTI. SOLIDOS. AD REFECCIONEM (**). M. C. NONAGESIMO. IIII.

Le dernier jour de juillet, mourut Julienne, abbesse de Saint-André, qui avait à titre de succession, tant de son frère Umbert, comte de Savoie, que de sa sœur Agnès, comtesse de Genève, vingt-trois chevaux, qu'elle légua au couvent, afin que la communauté ait, chaque année, au jour anniversaire de sa mort, vingt sous pour une réfection. 1194.

(*) *Equina animalia*, mot à mot bêtes chevalines, c'est-à-dire chevaux, juments, etc. Cette expression était usitée en Dauphiné et se retrouve, entre autres, dans les lettres de franchise accordées l'an 1376 par Jacques de Roussillon aux habitants du mandement de Montbreton; *animalia equina, asinina vel alia ad bastum.*

Valbonnays, *Histoire de Dauphiné*, I, 82.

(**) Chorier a cru devoir ajouter ici *monacharum*, dont le sens de la phrase pouvait très-bien se passer. *Antiquitez de Vienne*, p. 448.

Cette épitaphe, que Chorier a publiée le premier, et qu'il se flatte d'avoir fait connaître à Samuel Guichenon, est celle d'une princesse de Savoie, restée jusque-là inconnue aux généalogistes de cette maison. Julienne était fille d'Amé III, comte de Savoie, et de Marguerite d'Albon, sœur d'Humbert, aussi comte de Savoie, et d'Agnès, femme d'un autre Humbert, comte de Genevois. Guichenon n'en dit pas autre chose que ce qu'il avait appris de cette épitaphe (1).

Le XII[e] siècle nous offre de nombreux exemples de donations, de ventes, de payements stipulés en nature, bestiaux, grains et blé. Cet héritage de vingt-trois chevaux, eu égard à la qualité des personnes qui figurent dans le titre funéraire, n'en est pas moins singulier, et doit tenir non-seulement à la rareté du numéraire, mais encore à quelque circonstance particulière qu'il nous est impossible de démêler. Nous avons dit que Julienne les avait recueillis à titre de succession, car on ne peut supposer qu'un si mince apport eût constitué la dot d'une princesse de Savoie à son entrée en religion. Dans tous les cas, il est sous-entendu que ces vingt-trois chevaux représentaient une somme qui fut acquise au couvent, à la charge d'une rente de vingt sous ou d'une livre affectée au repas annuel qu'avait fondé l'abbesse pour se rappeler au souvenir et aux prières de la communauté.

Les documents de cette époque nous montrant que le prix des chevaux était aussi variable alors qu'il l'est aujourd'hui, nous n'essayerons pas une évaluation qui ne reposerait que sur des données incertaines. Nous nous bornerons à faire observer que si on multiplie par 100,

(1) *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. I, p. 231.

avec M. Benjamin Guérard, les prix du XIᵉ et du XIIᵉ siècle, pour obtenir par approximation leur valeur moderne, ces vingt sous représenteraient une somme actuelle de cent francs, parfaitement suffisante pour une semblable destination (1).

Il nous reste un témoignage marquant de la considération que ses vertus et sa naissance avaient acquise à cette abbesse. C'est une bulle datée d'Anagni, le 4 mars 1173, par laquelle le pape Alexandre III prend, à sa requête, sous sa protection immédiate, le monastère de Saint-André, le confirme dans la jouissance de ses possessions et immunités et lui concède plusieurs nouveaux et notables priviléges.

Nous n'insérerons pas ici le long dénombrement des églises avec leurs décimes et dépendances, appartenant au couvent, dans les diocèses de Vienne, de Grenoble, de Lyon, de Viviers, de Saint-Paul-Trois-Châteaux; nous nous contenterons de rappeler qu'il possédait à Vienne et dans l'enceinte de la ville les églises de Sainte-Marie-des-Anciens (2), de Sainte-Blandine et de Saint-Michel,

(1) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, prolégomènes du t. Iᵉʳ, p. 190.

(2) *Ecclesia Sanctae Mariae Veterum.* L'église de Sainte-Marie-des Anciens a reçu par la suite le nom de Notre-Dame-de-la-Vie, qui n'est qu'une traduction populaire de la même dénomination. Le mot *vie, viés, viez,* se dit en langue romane pour vieille, ancienne, âgée, et cette qualification n'avait d'autre but que de distinguer l'église établie dans le vieux temple romain, d'une autre église sous le même vocable, située au-delà de la rivière de Gère et portant, à cause de cette situation, le nom de Notre-Dame-d'Outre-Gère. Cette distinction est indiquée d'une manière formelle par ce passage de l'épitaphe de Jean de Bournin, archevêque de Vienne, mort en 1266 : *Qui basilicas beatae Mariae de ultra Geriam et beatae Mariae Veteris Viennensis, sumptuosis decoravit aedificiis.* On a

plusieurs maisons et vignes, une maison entre autres, avec une vigne joignant le palais, *juxta palatium*. Les priviléges consistaient dans le droit productif d'inhumer à Saint-André tous ceux qui voudraient y élire leur sépulture, et dans la permission accordée aux religieuses de célébrer les offices divins, même en cas d'interdit général, pourvu toutefois que ce fût à voix basse, les portes closes et sans tintement de cloches (1).

Le monastère des Nonnains de Saint-André-le-Haut, ainsi nommé de la position qu'il occupait sur les hauteurs de la ville, et pour le distinguer de Saint-André-le-Bas, n'était pas moins illustre par son ancienneté que par le mérite et la qualité de ses abbesses. Fondé au VI[e] siècle par saint Léonien, reclus de Saint-Pierre, on y comptait, à ce que rapporte son épitaphe, soixante religieuses qu'il dirigeait du fond de sa cellule. Bientôt après il eut pour abbesse Eubone, sœur du duc Ansemond, et c'est là que fut élevée dans la pratique des

dit Notre-Dame-de-la-Vie, par ellipse, pour Notre-Dame-de-la-Vieille-Eglise et non pour Notre-Dame-du-Vieux-Chemin, *Veteris Viae*, comme l'ont prétendu quelques antiquaires. Si le mot *vie* avait ici la signification de voie ou chemin, Notre-Dame-de-la-Vie ne signifierait pas autre chose que Notre-Dame-du-Chemin. Ces deux mots : *Vetus via, veteris viae,* ne pouvaient entrer dans la composition du surnom de cette église sans former en langue romane un nom analogue à celui de Viévy, qu'un village de Bourgogne a tiré *a veteri via,* c'est-à-dire de la situation où il se trouvait sur l'ancienne voie romaine d'Autun à Arnay. Il est donc évident que Notre-Dame-de-la-Vie n'a été dit que pour Notre-Dame-de-la-Vieille-Eglise, et afin d'éviter l'amphibologie malséante qu'aurait offerte la dénomination de Notre-Dame-la-Vie ou la-Vieille.

(1) *Cum autem generale interdictum fuerit, liceat vobis, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare.* Bulle extraite des manuscrits de Baluze, à la Bibliothèque Impériale, Arm. III.

vertus monastiques Remila Eugenia, fille du patrice Bourguignon. Ravagé de fond en comble par les Sarrazins ou par les Wandales, selon les termes d'une vieille charte, il resta désolé, comme les autres monastères de la ville de Vienne, jusqu'à ce que le roi Rodolphe, à la sollicitation de sa femme Ermengarde, de Mallenus, évêque de Grenoble, et du vénérable Odilon, abbé de Cluny, l'eût relevé de ses ruines et rendu à sa splendeur première. De concert avec l'archevêque Burcard, il y établit des religieuses tirées du monastère de Saint-Césaire, à Arles, qui, par la suite, quittèrent la règle du saint évêque pour revenir à la règle plus uniforme de saint Benoît.

L'église de Saint-André-le-Haut, telle qu'elle existait au XVII[e] siècle, ne paraissait pas fort ancienne, dit Chorier, mais elle n'en était pas moins digne d'être vue. Elle était entièrement voûtée, et rien de ce qui pouvait lui donner de la grâce pour plaire aux yeux et de la force pour résister au temps, n'y avait été épargné. Reconstruits également à diverses époques, les bâtiments de l'abbaye étaient plus remarquables par leur étendue que par leur architecture. Tout a été vendu en détail à la Révolution et transformé en fabriques et en habitations particulières. Il n'en reste, pour ainsi dire, plus d'autre trace qu'une porte assez élégante, construite au XVII[e] siècle, pour servir d'entrée principale au monastère.

Le tombeau et l'inscription funéraire de Julienne de Savoie n'ont pas éprouvé de moindres vicissitudes. Le sarcophage qui renfermait la dépouille mortelle de cette abbesse ayant été trouvé, vers 1650, au milieu de quelques masures, ses os en furent tirés et déposés dans

une chapelle du couvent dédiée à saint Joseph. « Du moins, dit Chorier, on ne les a pas séparez de cette inscription qui apprend quel honneur leur est deû. »

On ignorait ce qu'elle était devenue après la vente et la destruction du monastère, lorsqu'en 1829 les archives du Rhône donnèrent la singulière nouvelle que cette même inscription, « gravée sur un marbre carré-long, avait été récemment retirée de la Saône, vis-à-vis l'entrée du chemin des Étroits, au-dessous de la Quarantaine. » L'auteur de l'article s'en étonne avec raison, et demande comment il se fait que cette pierre sépulcrale ait été trouvée dans un pareil endroit, « ainsi que le lui a assuré le marbrier chez lequel il l'avait vue (1). » Nous sommes persuadé, pour notre compte, que l'épitaphe de l'abbesse de Saint-André-le-Haut était arrivée à Lyon par une voie moins extraordinaire, et que loin d'avoir remonté le Rhône jusqu'au confluent de ce fleuve et de la Saône, elle n'avait fait que suivre la même route qu'ont prise avant elle, et que malheureusement continuent de prendre beaucoup d'autres antiquités de Vienne.

Un point triangulaire sépare chaque mot de cette inscription remarquable par l'élégance de ses lettres, qui forment des évolutions circulaires et s'épanouissent en fer de lance. Elle était, il y a quelques années, entre les mains du docteur Commarmond, qui l'a depuis cédée à M. Henri Morin-Pons, de Lyon, ainsi que nous l'apprend une communication faite par M. Georges de Soultrait au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, institué près le ministère de l'instruction publique (t. III, n° 6).

(1) *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, t. IX, p. 438, et t. X, p. 223.

382.

ANNO. AB. INCARNATIONE. DOMINI. M°. C°. VIIC. XIII. KL. OCTOBRIS. OBIIT GVILLELMVS. DODO. CANONICVS ET. SVB DIACONVS.

VIR. PIVS ET. IVSTVS. VIR. CVLTOR. SVMMVS. HONESTI.
HAC. IACET. IN. TVMBA. VENERANDVS. CVRA. MODESTI.
IN. QVO. LAVDIS. HONOS. PROBITAS. ET. GLORIA. CLERI.
FLORVIT. ET. SENSVS. SALOMONIS. ET. ORBITA. VERI.
PERPETVE. LAVDIS. SACRO. DIADEMATE. DIGNVS.
VIVAT. IN. ETERNVM. GVILLELMVS. DODO. BENIGNVS.

L'an de l'incarnation du Seigneur 1200 *moins sept,* (1193), *le* 19 *septembre, mourut Guillaume Dodon, chanoine et sous-diacre.*

Le sous-diacre est un ecclésiastique revêtu du premier degré des ordres majeurs ou sacrés qu'on appelle sous-diaconat. L'incertitude qui régna longtemps dans l'Église sur la nature des obligations qu'imposait ce caractère, fit qu'un grand nombre de clercs se contentèrent de ce titre, qui leur permettait de jouir d'un canonicat, sans les astreindre aux devoirs plus étroits de la prêtrise. Guillaume Dodon n'en était pas moins un homme pieux et juste, recommandable par sa modestie, sa probité, et chez lequel brillait avec la sagesse de Salomon un profond amour de la vérité, *orbita veri,* mot à mot la trace,

l'empreinte de la vérité. Il en est de cette expression comme de la majeure partie de ces hexamètres rimés qu'on ne saurait traduire qu'en les paraphrasant.

Cette inscription obituaire, gravée sur marbre, se voit contre le mur mitoyen des petits cloîtres de Saint-Maurice, aujourd'hui démolis, et de l'ancienne chapelle de Saint-Théodore ou de Virieu (1).

(1) Joann. à Bosco, *Viennae Antiquitates*, p. 102.
Charvet l'a rapportée aussi, p. 788 de son Histoire, mais, ne se rendant pas exactement compte de l'ordre dans lequel étaient posés les chiffres, il l'a datée de 1207 au lieu de 1193.

383.

† II. CALEND. IANVARII OBIIT WILLELMA DE CVVERIA QVAE DEDIT MILLE SOLIDOS AD REFECTIONEM CLERICORVM MCXCIII. (1193).

Cuveria, Cuvière, n'est point le nom de famille de Wilhelmine, le nom du fief qu'elle possédait, c'est tout simplement le nom du quartier qu'elle habitait, joint au sien, pour la distinguer des autres Wilhelmines de la ville de Vienne. Ce quartier était autrefois, comme il l'est encore aujourd'hui, celui des tanneurs, et Chorier croit avec raison que son nom vient des cuves ou cuviers disposés en grand nombre le long de la Gère pour le service des tanneries. Particulier d'abord à une ruelle qui conduisait à des moulins appartenant au chapitre de Saint-Maurice, le nom de Cuvière devint commun par la suite à la rue qui, du pont de Saint-Sevère, tend à celui de Saint-Martin.

La cérémonie des funérailles se terminait ordinairement chez les Romains par un festin que l'on donnait aux parents et aux amis du défunt. Soit que les Gaulois leur eussent emprunté cette coutume, soit qu'elle existât de temps immémorial parmi eux, toujours est-il qu'elle fut au nombre des usages que le Christianisme ne chercha pas à détruire. C'était une chose ordinaire, dans le XIIe siècle, d'offrir un repas à ceux qui avaient été invités

à des funérailles. Chorier fait observer que cela se pratique encore à la campagne, et, en effet, dans quelques communes des Hautes-Alpes, on continue de dresser des tables sur le cimetière même et d'y boire à la santé du *pauvre mort* (1). Les prêtres qui se trouvaient à la cérémonie y étaient conviés comme les autres assistants. Mais on s'aperçut bientôt qu'ils n'étaient pas à leur place dans ces festins qui dégénéraient quelquefois en orgies, et l'on jugea qu'il serait plus convenable d'affecter certaine somme à un repas qu'ils prendraient ensemble dans leur cloître. Les personnes aisées, considérant cette disposition comme le moyen le plus efficace de se rappeler aux prières du clergé, ordonnaient souvent que le repas aurait lieu à perpétuité le jour de leur mort et à la suite de la célébration de leur anniversaire. Elles ne s'en remettaient point à la piété de leurs héritiers et prescrivaient elles-mêmes tout ce qui devait assurer l'exécution de leurs dernières volontés (2).

Cette inscription se voit contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, donnant autrefois sur les Grands-Cloîtres et aujourd'hui sur la place Saint-Paul.

(1) *Histoire, Topographie, Antiquités, Usages des Hautes-Alpes,* par le baron de Ladoucette, 2e édition. Paris, 1834, in-8°, p. 459.

(2) Chorier, *Antiquitez de Vienne,* p. 212.

ÉPITAPHE DE ROTBERT

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

384.

SI QVIA IVRIS ERAS GLADIO DEFENSOR VTROQVE
GRATIA SI LINGVE (*) SI LITTERA RELIGIOQVE
SI GENVS AVT MORES POSSVNT AVERTERE FATA
TE PASTORE FVIT ROTBERTE VIENNA BEATA
FELIX QVOD FRVITVR SALTEM DOMVS ISTA SEPVLTO
QVO VIVENTE FRVI GAVDERET TEMPORE MVLTO
SED QVIA TE DIGNVS VIR NON FVIT INCLITE MVNDVS ⁝
DESERIS HVNC IN QVO REMANET TIBI NEMO SECVNDVS ⁝
ET IAM DECVRSI DIGNVM MERCEDE LABORIS ⁝
IVNIVS ETHEREIS MENSIS TE REDDIDIT HORIS ⁝ (**)
QVEM TIBI SOLA DEDIT SVCCEDERE GRATIA CHRISTI ⁝
TE TVVS AYNARDVS GEMIT HOC EPIGRAMATE TRISTI ⁝
ANNO DOMINI ⁝ M° ⁝ C° ⁝ XCV ⁝ XV ⁝ KL ⁝ IVLII ⁝ OBIIT ⁝
DOMNVS ⁝ ROTBERTVS ⁝ ARCHIEPISCOPVS ⁝

Le sens de cette épitaphe est tellement embarrassé par la rime, qu'il n'est guère possible de la traduire littéralement. Tout ce que l'on peut en tirer se réduit à

(*) Ainsi que nous l'avons déjà remarqué l'*e* commence à se substituer généralement à la diphtongue æ. *Lingue* pour *linguæ*, *ethereis* pour *æthereis*

(**) *horis* pour *oris*.

des phrases non moins décousues que le texte. On voit que Robert ou Rotbert, comme on écrivait anciennement, avait défendu la justice par le double glaive dont il était armé en sa qualité d'archevêque et de comte, de chef spirituel et de prince temporel; qu'il joignait à la naissance le talent de la parole, l'érudition, la conduite et la piété, et que Vienne avait été heureuse sous son pontificat. Du moins il restait à son Église la consolation de posséder le corps de celui qu'elle s'était réjouie si longtemps de posséder vivant. Ce fut au mois de juin que cet homme incomparable reçut le prix de ses travaux et qu'il alla regagner les plages célestes. L'auteur en terminant s'adresse à l'illustre défunt et lui dit : *Cette triste épitaphe est l'expression des regrets de ton Aynard, de celui que la grâce du Christ a appelé à te succéder.*

L'an du Seigneur 1195, *le* 18 *juin, mourut le seigneur Rotbert, archevêque.*

Robert fut un des prélats distingués de l'Église de Vienne. S'il appartenait à la maison de la Tour-du-Pin, comme l'affirme Charvet (1), il est étonnant que cette illustration ait échappé aux savantes recherches de Valbonnays sur la généalogie de cette famille princière. Quoi qu'il en soit, la haute dignité dont il fut revêtu n'était point au-dessus de sa naissance et de son mérite. Il prit part à tous les grands événements de son époque. L'an 1179, il assista à la tête des évêques de la province de Vienne au XI[e] concile œcuménique de Latran, et l'empereur Frédéric Barberousse voulut être couronné de sa

(1) *Histoire de l'Eglise de Vienne*, p. 355.

main dans la basilique de Saint-Ambroise de Milan, le 27 janvier 1186 (1). Il paraît qu'averti par l'âge et les infirmités de sa fin prochaine, il se donna de son vivant un successeur en la personne d'Aynard, qui prend le titre d'archevêque dans une charte de l'an 1194. Robert ne survécut pas longtemps et finit ses jours le 18 juin 1195, ainsi que le porte son épitaphe, et non le 18 mai, comme Charvet l'écrit sans doute par inadvertance. Il fut enterré à Saint-Maurice, dans la chapelle dite de Saint-Étienne et plus tard de Notre-Dame-de-Pitié, la première à gauche en entrant par la porte qui donne sur la place Saint-Paul.

Le tombeau de Robert, encastré dans le parement de la muraille, se voit au-dessous de son épitaphe. Il est en marbre blanc, décoré à chaque extrémité d'une colonnette octogone et au milieu d'une colonnette ronde, surmontées toutes les trois de chapiteaux à feuilles d'eau. La partie de l'église où il fut placé n'était alors qu'une basse nef latérale de la grande, qui passait à travers les contreforts par des demi-arcs en berceau. Ce ne fut qu'au XIV[e] siècle qu'elle fut transformée en une ligne de chapelles séparées, dont chaque arcade s'ouvrit en face de celles de la grande nef.

Robert est le premier archevêque de Vienne qui ait été inhumé dans son église cathédrale, à la différence de ses prédécesseurs qui tous avaient été portés à l'église de Saint-Pierre, hors des portes de la ville. On ignore les

(1) *Sexto kal. februarii, Viennensis archiepiscopus Fredericum imperatorem romanum Mediolani coronavit. Ex Radulfi de Diceto imaginibus historiarum.* (Hist. des Gaules, XVII, 627).

motifs de cette dérogation aux anciennes coutumes, mais ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle se produit presque en même temps à Arles et quelques années après à Lyon. Jusqu'à l'époque de la mort de Guillaume de Montrond, vers 1155, les archevêques d'Arles avaient reçu la sépulture dans la crypte de Saint-Honorat des Aliscamps, et Robert d'Auvergne fut le premier archevêque de Lyon inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Jean, l'an 1234.

Tout en défendant d'une manière générale la sépulture dans les églises, les conciles avaient été forcés, pour ainsi dire, d'admettre tant d'exceptions qu'elles finirent par triompher de la règle et par ouvrir les caveaux des églises urbaines, non-seulement aux évêques et aux prêtres renommés par leur sainteté, mais encore aux laïques et à tous ceux que recommandaient leurs pieuses libéralités.

385.

† PRIDIE NONAS APRILIS OBIIT PETRVS SAPIENS ET SACERDOS

† QVINTO DECIMO KL AVGVSTI OBIIT ANDREAS. SACERDOS QVI DEDIT. MILLE SOLIDOS AT REFECCIONEM. CLERICORVM SINGVLIS. ANNIS IN DIE. OBITVS SVI PERSOLVENDAM. M. IIICC. (1197).

Il n'y a dans ces deux *obit* que le mot *sapiens* qui puisse offrir quelque difficulté. D'après la construction de la phrase, on ne saurait le prendre pour une qualification élogieuse; il est évident qu'il doit être entendu substantivement, dans le sens de sage homme, d'homme versé dans la science du droit et des lois. On distinguait alors les personnes qui s'occupaient d'affaires contentieuses en trois catégories, *sapientes, legistas et causidicos*, les sages hommes ou prud'hommes, les légistes et les avocats (1). Le prêtre Pierre avait été de son vivant le jurisconsulte, le conseil de l'Église de Vienne. Il instruisait, il préparait la défense des droits que ses avoués laïques soutenaient devant les cours de justice par la parole et au besoin par les armes. Les statuts

(1) *Non negligens vir ille, multos sapientes, legistas, et causidicos mercede conduxit, insuper et quosdam ad defensionem suae partis episcopos invitavit. Vita S. Stephani abbatis Obazinensis*, XII *saeculo exarata*. (Baluz. *Miscell.* t. IV, in-8°, p. 123).

attribués à Charlemagne et que nous avons déjà cités, nous apprennent qu'il y avait au nombre des offices de cette Église six charges de chevaliers légistes, investis de ces dernières fonctions, *erunt praeterea milites sex jurisperiti et advocati pro ecclesia* (1). Ces charges avaient été réduites par la suite au nombre de deux et n'étaient plus conférées qu'à des légistes de profession, qui n'en ont pas moins gardé le titre de chevaliers jusqu'à la Révolution de 1789.

Cette inscription gravée sur marbre se voit contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, auquel s'adossaient autrefois les Grands-Cloîtres.

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 655.

ÉPITAPHE D'UNE PRIEURE

DU MONASTÈRE DES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE SAINTE-COLOMBE-LEZ-VIENNE.

386.

† ANNO AB INCARNACIONE. DOMINI M°. C°. LXXXXVIIII. VII°. IDVS MAII. OBIIT. PORTERIA. PRIORISSA. SANCTE. COLVMBE. QVE. DEDIT. CONVENTVI. VIII. LIBRAS. PRO ANNIVERSARIO. SVO. QVE. EXPENSE. FVERVNT. IN VINEA. MARTINI. DE. MONTE. QVE. EST. SVBTVS. ECCLESIAM. SANCTI. IOHANNIS//////////////////

Cette prieure du monastère de Sainte-Colombe-lez-Vienne, morte le 9 mai de l'an 1199, appartenait probablement à la famille Portier, qui a tenu un rang assez considérable en Dauphiné et en Savoie.

Que expense fuerunt in vinea Martini de Monte. Cette phrase, traduite mot à mot, signifierait que les huit livres données par la prieure Portier pour son anniversaire furent dépensées dans la vigne de Martin du Mont, qui serait alors un tenancier du couvent; mais il est plus probable que ces huit livres furent dépensées, c'est-à-dire employées à l'acquisition de la vigne de Martin du Mont, située au-dessous de l'église de Saint-Jean. Chorier dit que cette église se trouvait autrefois sur le grand chemin de Sainte-Colombe à Ampuis, et que le territoire qui est aux environs en a conservé le nom (1).

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, in-12, p. 150.

Le martyre que souffrit sainte Colombe à Sens, dans une des persécutions de l'empereur Aurélien, avait été entouré de circonstances merveilleuses, qui répandirent au loin la renommée et le culte de cette sainte. Les fidèles élevèrent en son honneur plusieurs églises autour desquelles s'établirent par la suite autant de monastères. Si l'on s'en rapporte à l'auteur de la vie de saint Clair, on comptait déjà trente religieuses dans celui de Sainte-Colombe-lez-Vienne, vers l'an 640. Sa fondation doit être en effet contemporaine de celle du célèbre monastère de Sainte-Colombe-lez-Sens, qui florissait au commencement du VII[e] siècle; car, si la sainte avait reçu la couronne du martyre à Sens, une pieuse tradition voulait qu'elle eût reçu le sacrement du baptême dans une église même du faubourg de Vienne, qui prit plus tard son nom (1).

On ignore l'origine de la suprématie qu'exerçaient les abbés de Saint-Pierre sur le prieuré de Sainte-Colombe; quoi qu'il en soit, les religieuses ayant essayé de s'y soustraire, elles furent rappelées à la soumission par une bulle du pape Grégoire VIII, et les abbés de Saint-Pierre ont continué jusqu'en 1787 de nommer à chaque vacance les prieures de Sainte-Colombe. Ce prieuré n'en jouissait pas moins de revenus considérables et de priviléges importants, qu'il devait à la munificence des rois de France. Les guerres civiles du XVI[e] siècle changèrent cette prospérité en désolation, et le monastère n'existait pour ainsi dire plus que de nom lorsqu'il fut relevé de

(1) *Notice historique et statistique sur Sainte-Colombe-lez-Vienne,* par Cochard, en tête de l'Almanach de la ville de Lyon pour l'année 1813

ses ruines par le zèle de deux de ses prieures, Claude Mitte de Chevrières et Laurence de Simiane de Gordes, aidées par les libéralités de Scipion de Polloud de Saint-Agnin. C'est ce que nous apprennent deux inscriptions rapportées par Chorier, et que leur date a laissées en dehors de ce recueil qui ne s'étend pas au-delà du XVI[e] siècle. La première se lisait à l'entrée de l'église.

FAVENTE NVMINE
REGNANTE HENRICO IV
SOLERTI PIETATE D. CLAVDIAE MITTE DE
CHEVRIERES HVIVS LOCI ANTISTITAE
PROMOVENTE
DIRVTAE HAE AEDES A FVNDAMENTIS
EXCITATAE
ET D. LAVRENTIAE DE SIMIANE PIA SO-
LERTIA SVB AVSPICIIS FOELICIBVS LVDO-
VICI XIII
LAXATAE
EAEDEM QVE ADITV ET VESTIBVLO ILLVS-
TRIS D. SCIPIONIS DE POLLOVD DE ST-
AGNIN LIBERALITATE ORNATAE ANN. D.
M. D. CXXIII.

La seconde sur la tombe même de Claudine Mitte de Chevrières, qui avait été enterrée dans une chapelle des Cloîtres dédiée à saint Jean.

P. M.
D. CLAVDIAE MITTE DE CHEVRIERES NON
MINVS SANCTE ALIAS IN D. PETRI LVGDVN.

COENOBIO VITA RELIGIOSA EXORSAE
QVAM HIC FOELICITER COLLAPSAM INI-
VRIA TEMPOR. DISCIPLINAM AVSPICATAE
HOC MARMOR SANCTIMONIAE ET MONI-
MENTVM GRATA ANTISTITAE ILLI SVF-
FECTAE PIETAS POSVIT QVAE EAM SEQVI
CVPIT ET ASSEQVI OB. XXII IVNII.
MDCXII.

Cette maison, réduite à de modiques revenus, était encore, au siècle dernier, un asile ouvert aux filles de qualité qui se vouaient au célibat, et jusqu'à sa suppression ses prieures et ses religieuses ont appartenu aux familles les plus distinguées du Dauphiné et des provinces voisines.

L'inscription obituaire de la prieure Portier, gravée sur marbre, se voyait autrefois dans le cloître des Bénédictines de Sainte-Colombe où M. Cochard l'avait recueillie (1). Elle fait aujourd'hui partie de la collection d'antiquités de M. Garon, à Sainte-Colombe.

(1) *Recherches sur les Antiquités de la ville de Vienne* de Nicolas Chorier, nouvelle édition corrigée et augmentée par M. Cochard. Lyon, 1828, in-8°, p. 139.

FONDATION OBITUAIRE

D'AYMON D'AMBRONAY

MARCHAND A VIENNE.

387.

✝ XII ⁝ KL APRILIS ⁝ OBIIT AYMO DE ⁝ ANBRONAIO QVI ⁝ DEDIT NOBIS ⁝ PRO ⁝ ANNIVERSARIO ⁝ SVO ⁝ X ⁝ SOLIDOS ⁝ CENSVALES SVPER OPERATORIVM ⁝ SVVM ⁝ QVOD ⁝ EST ⁝ IN MERCERIA ⁝ ANNO ⁝ GRATIE ⁝ M° ⁝ C°C ⁝

Le 21 *mars mourut Aymon d'Ambronay, qui nous a donné pour son anniversaire dix sols de rente constitués sur son ouvroir, qui est situé dans le quartier des Merciers. L'an de grâce* 1200.

L'ouvroir ou la boutique d'Aymon, natif d'Ambronay ou Ambournay, petite ville du Bugey, était situé dans le quartier des Merciers ou Marchands. Quoiqu'il y eut à cette époque des lieux particuliers désignés pour la vente de certaines marchandises connues sous le nom de merceries, nous pensons que ce mot doit être pris ici dans une signification plus étendue. Nous serions même porté à ne voir dans le nom actuel de la rue Marchande qu'une réminiscence, une traduction de cette vieille dénomination. Ce quartier était en effet celui des Marchands et la

rue Marchande aboutit à la rue de l'Éperon, où nous aurons plus tard l'occasion de constater l'existence d'un autre ouvroir.

La place qui porte aujourd'hui le nom de place Modène, s'étendait alors jusqu'à la Gère et servait aux marchés publics. Elle était comprise dans le domaine du monastère de Saint-André-le-Bas, *in agro sancti Andreae*, en raison de quoi, chaque marchand était tenu de payer à chaque fête de Toussaint une redevance de trois sols au monastère (1).

L'église de Saint-André fut pendant plusieurs siècles l'église paroissiale de ce quartier, mais par la suite les Souverains Pontifes ayant jugé qu'il y avait incompatibilité entre les devoirs monastiques et les fonctions curiales, les religieux furent obligés d'établir un chapelain séculier dans une petite chapelle élevée sur leurs terres, à la charge d'une redevance annuelle envers le couvent. Cette chapelle devint l'église paroissiale de Saint-Pierre-d'Entre-Juifs, qui occupait avant sa destruction une partie de cette place connue dans les anciens titres sous le nom de *Plastrum*, Plastre, vieux mot de la langue romane, servant à désigner un emplacement, un lieu découvert et vague. Elle était, ainsi que l'indique le nom de Saint-Pierre-d'Entre-Juifs, environnée de juifveries. C'est là, dans le voisinage des marchés, que s'étaient agglomérées les habitations de ce peuple entre les mains duquel se concentrait la majeure partie du commerce au moyen âge. C'est là que se trouvait leur quartier séparé, le Bourg des Hébreux, *Burgus Hebræorum*, comme s'ex-

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 60.

prime un titre du X[e] siècle (1). Il s'étendait jusque sous les murs du monastère de Saint-André, qui ne souffrait ce voisinage qu'à raison des profits et des services qu'il retirait de cette espèce de serfs qu'aucune loi ne protégeait contre les exactions.

L'église de Saint-Pierre-d'Entre-Juifs, ravagée par les Protestants en 1562, tombait en ruine lorsqu'elle fut entièrement démolie en 1587. Cette démolition et celle de deux autres maisons acquises par la ville, rendit quelque largeur à la place du Plastre. Elle fut encore agrandie en 1720, à l'occasion de l'entrée de la princesse de Modène, fille du Régent, qui traversait la France pour se rendre en Italie auprès de son époux. En mémoire de cet événement, on donna à la place le nom de place Modène qu'elle a conservé jusqu'à nos jours (2). C'est un genre de flatterie municipale qui n'est point particulier à la ville de Vienne, et dont on use toujours, sans s'inquiéter le moins du monde de la perturbation qu'il jette dans les traditions d'une cité.

L'an de grâce, ainsi appelée parce qu'elle partait du jour de la naissance du Sauveur, est une formule de date employée dès le XII[e] siècle, et qui s'est perpétuée jusque dans les temps modernes en France et en Allemagne. Elle est toutefois assez rare à Vienne, puisqu'elle ne se rencontre que sur cette inscription.

Le marbre qui la porte se voit dans les anciens cloîtres de Saint-André-le-Bas, cloîtres non détruits si l'on veut, mais engagés dans la maçonnerie d'une maison dont ils forment le rez-de-chaussée.

(1) *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, manuscrit déjà cité.
(2) *Le Guide des Etrangers à Vienne*, par M. Rey; Lyon, 1819, in-8°, p. 98.

INSCRIPTIONS OBITUAIRES

A NOTRE-DAME-DE-L'ISLE.

388.

TERCIO NONAS ⁝ MAII ⁝ OBIIT ⁝ AIMIN. PRIOR ⁝ HVIVS ⁝ LOCI ⁝ PRESBYTER ⁝ CANONICVS ⁝ SANCTI ⁝ RVFI.

† V ⁝ IDVS ⁝ OCTOBRIS ⁝ OBIIT ⁝ IOHANNES ⁝ BAIO ⁝ FRATER ⁝ AIMINI ⁝ PRESBYTER ⁝ CANONICVS ⁝ SANCTI ⁝ RVFI ⁝

ANNO AB ⁝ INCARNATIONE ⁝ DOMINI ⁝ M. CC II ⁝ V ⁝ IDVS ⁝ AVGVSTI ⁝ OBIIT ⁝ ALDO ⁝ PRIOR ⁝ HVIVS LOCI.

Le 5 *mai mourut Aimin, prieur de ce lieu, prêtre, chanoine de Saint-Ruf.*

Le 11 *octobre mourut Jean Baion, frère d'Aimin, prêtre, chanoine de Saint-Ruf.*

L'an de l'incarnation du Seigneur 1202, *le* 9 *aoust mourut Aldo, prieur de ce lieu.*

Il ne faut pas confondre les inscriptions commémoratives avec les épitaphes; elles n'en occupent pas la place et n'en reproduisent ni la forme ni les termes essentiels. Ce sont des registres obituaires de marbre ou de pierre, sur lesquels on inscrivait, souvent après coup et sans ordre, les noms des religieux ou des personnes que leur piété ou leurs bienfaits recommandaient aux prières annuelles de l'Église ou de la communauté.

Quoique ces trois inscriptions commémoratives soient gravées sur la même pierre, à la suite les unes des autres,

il n'est pas probable qu'elles se réfèrent à la même année, c'est-à-dire à l'année 1202 que porte la dernière. En effet, l'acte de la donation que fit Aynard de Moirenc, archevêque de Vienne, du prieuré de l'Isle à l'ordre de Saint-Ruf, est daté de l'an 1202, au mois de septembre. Il en résulterait que le prieur Aldo, non qualifié chanoine de Saint-Ruf, serait l'ancien prieur du lieu, et qu'il mourut dans le mois qui précéda la donation, tandis que le prieur Aimin et son frère, qualifiés tous deux chanoines de Saint-Ruf, seraient morts le 5 mai et le 11 octobre de l'année ou des années qui suivirent la donation. Il n'y a pas moyen de se tirer autrement de cette difficulté, à moins de supposer qu'il y a erreur dans le millésime du dernier obit et oubli du titre de chanoine de Saint-Ruf.

Le prieuré de l'Isle avait été fondé, sous l'épiscopat de l'archevêque Etienne, vers l'an 1130 environ, par un gentilhomme du pays, nommé Gauthier de Balbières, propriétaire du territoire qui portait ce nom, sans doute à raison de quelque dérivation du Rhône (1). Mais les usurpations des seigneurs du voisinage et la négligence des religieux ne tardèrent point à réduire à la dernière misère cette maison, d'abord florissante. La sollicitude pastorale de l'archevêque Aynard s'en émut, et, d'accord avec son chapitre, il jugea que l'ordre de Saint-Ruf, célèbre par sa ferveur et sa régularité, pourrait seul la rétablir dans son ancienne prospérité. Ils cédèrent donc à perpétuité à Falcon, abbé de Saint-Ruf, et à son ordre, l'église de l'Isle avec toutes ses dépendances, priviléges et immuni-

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 353.

tés. L'archevêque, toutefois, se réserva le droit d'approuver et de confirmer la nomination du prieur et d'envoyer à la maison de l'Isle, comme dans un lieu de repos, les chanoines et les clercs de son Église que l'âge ou la maladie forceraient à la retraite. Il fut même prévu que si ces ecclésiastiques voulaient entrer en religion, ils seraient reçus au nombre des chanoines de Saint-Ruf (1); nous insisterons sur ce dernier point afin de n'être pas obligé d'y revenir à l'occasion de plusieurs autres inscriptions.

Cette note serait incomplète s'il ne nous était pas permis d'y ajouter quelques mots sur l'ordre de Saint-Ruf, qui, s'il n'appartient pas autant au diocèse de Vienne qu'à celui de Valence, n'en a pas moins jeté son plus grand éclat en Dauphiné. Quatre chanoines de l'église de Notre-Dame-des-Doms, à Avignon, animés d'un pieux désir de perfection, demandèrent à Benoît, leur évêque, la permission de se retirer dans l'église de Saint-Juste, située sur les bords de la Durance, non loin des murailles de la ville. Ils prirent le nom de Chanoines de Saint-Ruf, en mémoire de ce premier évêque d'Avignon dont les reliques étaient conservées dans l'église qui leur fut concédée par un acte du 1er janvier de l'an 1038. La vie édifiante qu'ils menaient dans cette retraite leur attira bientôt un grand nombre de disciples, et engagea les pasteurs les plus zélés à les appeler dans leurs diocèses pour y rétablir la discipline et y faire refleurir la piété. L'ordre de Saint-Ruf était dans sa plus grande splendeur lorsque les Albigeois, après avoir ravagé le Languedoc, se jetèrent sur le com-

(1) Charvet, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, p. 365.

tat Venaissin et brûlèrent l'abbaye en 1156. Les chanoines cherchèrent au loin un asile et vinrent s'établir dans l'Isle de l'Éparvière, près de Valence, qu'ils achetèrent de l'évêque Odon de Chaponay, au prix de deux cents marcs d'argent. Cette acquisition, de l'an 1158, fut approuvée et confirmée la même année par une bulle du pape Adrien IV, qui, lui-même, avait été chanoine, puis abbé de Saint-Ruf. Ce second siége ne brilla pas d'un moindre éclat que le premier; l'ordre continua de fournir des hommes remarquables par leur savoir et leurs vertus, un pape, des cardinaux, des évêques; mais, après quatre siècles de prospérité, l'abbaye fut visitée par de nouveaux hérétiques. L'église, la maison abbatiale, les cloîtres que soutenaient d'élégantes colonnes de marbre, tout fut pillé, ravagé, incendié par les Calvinistes en 1562. Les chanoines abandonnèrent leur chère solitude pour se réfugier dans un ancien prieuré qu'ils possédaient dans l'enceinte même de Valence. Ce prieuré devint le troisième et dernier siége de l'ordre de Saint-Ruf, qui fut supprimé en 1771 et réuni à l'ordre de Saint-Lazare par un bref du pape Clément XIV. M. de Tardivon, ancien abbé général de cet ordre, et qui jouissait en cette qualité de revenus considérables, tenait, en 1785, à Valence, une excellente maison où il accueillit parfaitement le lieutenant Bonaparte, qui lui avait été recommandé par Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun.

La pierre obituaire qui fait le sujet de cet article, a été retirée des cloîtres aujourd'hui détruits du prieuré de l'Isle, et déposée au musée de Vienne (1).

(1) Delorme, *Description du Musée de Vienne*, p. 277.

DATE DE 1202

EN CHIFFRES ARABES.

389.

Cette date, gravée sur une pierre de choin, se voit au-dessus d'un bénitier placé extérieurement à côté de la porte occidentale de l'église romane de Saint-Romain-en-Galles, autrefois suburbe de Vienne, au-delà du Rhône.

Quoique les chiffres arabes se rencontrent avant le XIII[e] siècle dans quelques ouvrages manuscrits, traitant spécialement de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie, ils n'ont guère commencé à paraître sur les monuments et les inscriptions avant le XIV[e] et le XV[e] siècles. C'est à partir seulement du règne de Henri II, que les monnaies des rois de France portèrent l'année de leur fabrication marquée en chiffres arabes. Nous pensons donc, ainsi que M. Allmer l'a reconnu lui-même après un examen plus attentif, qu'il ne faut attacher aucune importance à ces chiffres, dont la forme capricieuse et fantasque ne fait probablement que déguiser la date moderne de 1802.

390.

//
DE. VERENNAI. ET. REDDITVS. QVOS. HABEBAT. AD. THEATRVM PRO. ANNIVERSARIO. SVO. ET. DIMIDIVM. MOLENDINORVM. DARPOV. TALI. TENORE. VT. PRIDIE. ANNIVERSARII. SVI. VNIVERSITAS CONVENTVS. SICVT. IN. DIE. ANNIVERSARII. A. REFECTORIO. PROCVRETVR. OBIIT. ANNO. DOMINICE. INCARNATIONIS. M°. CC. III.

Une cassure de la pierre a emporté le commencement de cette inscription que nous traduirons ainsi :

N. . . a donné (sa terre, sa vigne) de Verenay et les rentes qu'il avait auprès du théâtre pour son anniversaire, et la moitié des moulins d'Arpou, à la condition expresse que, la veille de son anniversaire de même que ledit jour, la communauté entière soit traitée par le Réfecturier. Il mourut l'an de l'incarnation du Seigneur 1203.

On ignore d'où provient ce fragment d'inscription, et l'absence des noms propres ne permet pas de suppléer aux renseignements qui nous manquent à cet égard. Il résulte de la construction de la première phrase qu'il était question d'une donation de quelques biens situés à Verenay, hameau d'Ampuis, dépendant alors du dio-

cèse de Vienne. La phrase suivante fournirait une indication précieuse pour l'histoire des antiquités de la ville de Vienne, si par malheur elle n'était trop concise. Elle mentionne l'addition de certains revenus, de certaines redevances, que le donateur possédait auprès du théâtre, vers le théâtre, *ad theatrum;* mais où ce théâtre était-il situé? C'est ce qu'expliquait sans doute l'acte dont cette inscription n'est que la substance. Il y a tout lieu de croire qu'il pouvait alors exister à Vienne quelques restes d'un édifice romain portant encore le nom de Théâtre; mais s'agit-il ici de celui dont l'antiquaire Schneyder prétendait avoir trouvé les substructions au pied du mont Saint-Just? C'est ce que l'inscription a malheureusement omis de rappeler.

Arpou, Arpot, est le nom d'un ruisseau coulant au nord de Vienne, et sur lequel étaient établis des moulins qui devinrent plus tard et en entier la propriété de l'église de Saint-Maurice.

Le Réfecturier, *Refectorius, Refecturarius*, était l'officier qui, dans les communautés, veillait à l'entretien du réfectoire, c'est-à-dire de la table. Dans l'Église de Vienne, ses attributions étaient plus étendues, et, chargé de l'administration des revenus de la manse capitulaire, il joignait à ce titre celui de Procureur du Chapitre.

Cette inscription, gravée sur une pierre de choin, a été rapportée et traduite par M. Delorme dans sa *Description du Musée de Vienne*, p. 297.

ÉPITAPHE DE GIRBERT DE VERNOSC

ARCHIPRÊTRE.

391.

ANNO. INCARNATIONIS. DOMINICE. M. C. C. VIII. IIII. IDVS SEPTEMBRIS. OBIIT. GIRBERTVS. DE. VERNOSC. ARCHI PRESBITER. QVI. DEDIT. DEO. ET. ECCLESIE. SANCTI. MAVRICII AD PLENARIAM. REFECTIONEM. CONVENTVS. M. SOLIDOS. PRO. ANNIVERSARIO. SVO
ET LX. LIBRAS. PRO ANNIVERSARIO. BONETI. PATRIS. SVI. ET L. LIBRAS. PRO ANNIVERSARIO PATRVI. SVI.
ITEM LX. LIBRAS. PRO. FESTO. SANCTI. GREGORII.
ITEM LX. LIBRAS. PRO. FESTO. SANCTI. IOHANNIS. BAPTISTE.
ITEM LX. LIBRAS. PRO. ANNIVERSARIO. MARIE. MATRIS. SVE. DIE. APOSTOLORVM PETRI. ET. PAVLI.

L'an de l'incarnation du Seigneur 1208, *le* 10 *septembre, mourut Girbert de Vernosc, archiprêtre, qui donna à Dieu et à l'église de Saint-Maurice mille sous pour une réfection complète de la communauté le jour de son anniversaire; et soixante livres pour l'anniversaire de Bonet, son père; et cinquante livres pour l'anniversaire de Guillaume, son oncle; item soixante livres pour la fête de saint Grégoire; item soixante livres pour la fête de saint Jean-Baptiste; item soixante livres pour l'anniversaire de Marie, sa mère, le jour de la fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul.*

Si l'archiprêtre Girbert appartenait à la famille des seigneurs de Vernosc, village du département de l'Ardèche, dépendant alors du diocèse de Vienne et de l'archiprêtré d'Annonay, il est surprenant que son père ne soit désigné que par le simple nom ou prénom de Bonet. Quoi qu'il en soit, c'était un personnage important et très-riche, puisque avant ces nombreuses fondations, il avait déjà fait don à l'église de Saint-Maurice des dîmes de Saint-Clair, qu'il avait achetées à très-haut prix, l'an 1190, d'Adémar de Montchenu et de quelques autres seigneurs (1).

La basse latinité se plaisait à exagérer le sens des mots par des terminaisons augmentatives. C'est ainsi que de *plenus* s'était formé *plenarius,* dont la signification paraît avoir plus de force et d'étendue. *Refectionem plenariam* signifie donc un repas abondant, complet, auquel rien ne manquait, par comparaison sans doute avec les repas ordinaires, qui n'étaient ou ne devaient être que de simples réfections, *ad vires tantum reficiendas.* Le mot pleinier, plénier, fort usité dans la langue romane, rendait parfaitement le sens et la valeur de *plenarius;* mais l'Académie a jugé à propos d'en restreindre l'usage à certaines locutions, telles que cour plénière, indulgence plénière.

Le marbre qui porte cette inscription, est engagé dans le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, donnant sur l'ancien cimetière des Pauvres, aujourd'hui la place de Saint-Paul.

Cet emplacement avait été précédemment occupé par

(1) Charvet, *Hist. de l'Eglise de Vienne,* p. 360

les Grands-Cloîtres dans lesquels se trouvait la salle, le réfectoire, où se réunissaient ordinairement pour manger en commun tous les membres du Chapitre. C'est à raison de cette communauté de vie, que le corps entier de l'Église, chanoines et collégiés, est désigné par le nom de *Conventus,* quoiqu'il ne fut réellement composé que de clercs séculiers. Elle nous montre aussi pourquoi ces anciennes fondations consistaient en repas et en réfections générales, plutôt qu'en distributions manuelles. Ainsi, tant que cette première destination paraît sur les inscriptions, on doit estimer que la vie commune a continué de subsister dans l'Église de Vienne, et qu'elle n'a cessé d'être en usage que lorsqu'elle a été remplacée par la seconde (1).

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 211; Charvet, *Histoire de l'Église de Vienne,* p. 787.

ÉPITAPHE DE BURNON

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

392.

† ANNO ⁝ INCARNATIONIS ⁝ DOMINICE ⁝ M° ⁝ C°C XV
III ⁝ KAL ⁝ FEBR ⁝ OBIIT ⁝ DOMNVS ⁝ BVRNO ⁝ BONE
MEMORIE ⁝ VIENNENSIS ⁝ ARCHIEPISCOPVS ⁝ CANONICVS ⁝
SANCTI ⁝ RVFI ⁝
PRO ⁝ QVO ⁝ FIAT ⁝ SICVT ⁝ PRO ⁝ ABBATE
ANIMA ⁝ CVIVS ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝ PACE
QVI ⁝ DEDIT ⁝ ECCLESIE ⁝ SANCTI ⁝ MAVRICII ⁝ LX
X LIBRAS ⁝ PRO ⁝ SVO ⁝ ANNIVERSARIO ⁝ FACIENDO (1).

L'an de l'incarnation du Seigneur 1218, le premier février, mourut le seigneur Burnon, de bonne mémoire, archevêque de Vienne, chanoine de Saint-Ruf, pour lequel on fera le même service que pour un abbé de céans. Que son âme repose en paix. Il donna à l'église de Saint-Maurice soixante-dix livres pour la célébration de son anniversaire.

Cette inscription soulève des difficultés chronologiques plus faciles à exposer qu'à résoudre. Jusqu'à sa décou-

(1) Charvet, *Fastes de la ville de Vienne*, manuscrit autographe de 256 pages grand in-4°, p. 133. — Supplément à l'*Histoire de l'Eglise de Vienne*, Corrections et additions. Opuscule de 31 pages, 1769, in-4°, p. 10,

verte on avait cru, sur la foi d'une chronique des évêques de Vienne, écrite l'an 1239, par les ordres de l'archevêque Jean de Bournin, successeur de Burnon, que ce dernier prélat, renonçant aux honneurs du siècle, s'était retiré dans la chartreuse du Val-Sainte-Marie, au diocèse de Die, où il avait fini ses jours sous l'habit de moine en 1231, selon le texte même de la chronique, ou en 1221, selon la correction de Charvet. Il y a lieu d'être surpris qu'un clerc de l'Église de Vienne se soit trompé sur un fait arrivé pour ainsi dire de son temps, puisque, comme nous venons de le rappeler, l'auteur de la chronique écrivait sous l'épiscopat du successeur immédiat de Burnon (1). Cependant, cette inscription ayant été trouvée en 1763, derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-de-l'Isle, Charvet s'empressa de la faire imprimer dans son Supplément à l'histoire de l'Église de Vienne, et d'adopter les corrections qu'elle fournissait à son premier texte. Il est malheureusement à regretter qu'elle ait été perdue, car elle ne nous paraît pas avoir été déchiffrée d'une manière exacte.

Charvet lit : — *Anno incarnationis Dominice MCCXV. III kal. febr. obiit domnus Burno.* Cet archevèque serait mort le 3 des calendes de février, soit le 30 janvier 1215, et n'aurait par conséquent occupé le siége de Vienne que deux mois et onze jours, son prédécesseur Humbert étant mort, d'après son épitaphe, le 19 novembre 1215.

(1) *Chronicon Antistitum Viennensium jussu Burnini archiepiscopi anno* 1239 *conscriptum, e schedis V. C. Dni Nicolai Chorier Delphinatis historiographi eruit Claudius Estiennot,* t. VI de ses fragments d'histoire sacrée, conservés à la Bibliothèque Impériale. — *Historiens des Gaules;* t. XII, 345, et XVIII, 744.

Or, Charvet lui-même a tiré des archives de l'Église de Vienne deux titres qui ne permettent pas de douter que l'épiscopat de Burnon ne se soit prolongé au-delà de 1215.

Le premier, qu'il traduit en entier, est un diplôme de Eudes, duc de Bourgogne, qui confirme au vénérable archevêque Burnon les péages accordés à son prédécesseur Humbert, par Frédéric II, roi des Romains (1). Cette pièce qui est datée de Vienne au mois de juin 1216, est citée sous la même date par Jean Du Bois, dans ses antiquités de l'Église de Vienne (2). Le second rappelle l'hommage que le dauphin Guigues-André rendit à l'archevêque Burnon pour les comtés de Vienne et d'Albon, le 26 juin 1217. Charvet, quoiqu'il cite en marge les archives de Vienne, se contente d'alléguer cet acte, qui avait été déjà analysé sous la même date par Jean Le Lièvre (3). Enfin, et pour ne pas laisser de doute à cet égard, il est expressément inséré dans l'hommage que rendit, en 1243, à l'archevêque Jean de Bournin, le comte Guigues, fils de Guigues-André, que le Dauphin reconnait qu'un semblable hommage avait été précédemment prêté par son père André, de bonne mémoire, entre les mains de l'archevêque Burnon (4).

(1) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 384.

(2) Joannes à Bosco, *Viennae Antiquitates sacrae et prophanae*, p. 93, *ad calcem Floriacencis bibliothecae*; Lugduni, 1605, in-8°.

(3) *Histoire de l'antiquité et saincteté de Vienne*, 1623, in-8°, p. 361.

(4) *Fuit etiam additum quod hec omnia et singula A. bone memorie pater ipsius Guigonis comitis se tenere et habere in feodum ab archiepiscopo et Capitulo Viennensi et eodem modo recognovit in manibus Burnonis archiepiscopi Viennensis et pro hiis homagium fecit eidem.* (Registres capitulaires de la sainte Eglise de Vienne, manuscrit du XIII[e] siècle dont il existe une copie dans notre Bibliothèque).

Si Burnon vivait encore le 26 juin 1217, comme tout concourt à le prouver, il en résulte pour nous que l'inscription doit être lue ainsi : *Anno incarnationis Dominice MCCXVIII, kalendis februarii obiit domnus Burno.* L'an de l'incarnation du Seigneur 1218, le premier février, mourut le seigneur Burnon (1).

La chronique que nous avons citée plus haut, nous apprend qu'après la mort de l'archevêque Humbert, arrivée le 19 novembre 1215, le clergé et le peuple de Vienne élurent incontinent et à l'unanimité, en remplacement du défunt, un moine de la Chartreuse, nommé Guiffrey, qui l'avait assisté à ses derniers moments; mais l'humilité de ce religieux et son amour pour la solitude lui firent refuser l'épiscopat. On fut obligé de procéder à une nouvelle élection, et Burnon qui n'était plus jeune, puisqu'il avait été successivement doyen des Églises de Grenoble et de Vienne, fut élu, probablement vers la fin de 1215 ou le commencement de 1216. Il n'occupa le siége épiscopal qu'environ deux ans, et averti par la vieillesse de songer au salut de son âme, il vint achever ses jours dans le pieux asile de Notre-Dame-de-l'Isle, ouvert par son acte de fondation aux anciens chanoines et dignitaires de l'Église de Vienne. Ce fut en conformité de la règle commune, qu'il prit ou reçut le titre de chanoine de Saint-Ruf, inscrit sur sa pierre obituaire.

Il est impossible, comme on le voit, de faire concorder les textes de la chronique et de l'inscription, et en

(1) Burnon eut pour successeur immédiat Jean de Bournin, qui, d'après un acte du Cartulaire de Romans, publié par M. Giraud, n° 391, occupait déjà le siége épiscopal le 27 aoust 1219. Cf. Spon, *Histoire de Genève*, Preuves n° XX.

admettant même que celle-ci n'ait été qu'imparfaitement déchiffrée, il n'en résulte pas moins que Burnon mourut sous l'habit de chanoine de Saint-Ruf et non sous celui de chartreux. Nous devons en conclure qu'il a fini ses jours à Notre-Dame-de-l'Isle en 1218, et non dans la chartreuse du Val-Sainte-Marie ou de Bouvante, l'an 1231. Entre deux documents, l'un écrit sur le papier, l'autre gravé sur la pierre, il faut nécessairement se décider en faveur du dernier, quelle que soit d'ailleurs l'inexpérience de l'historien qui nous l'a transmis.

Nous avons récemment découvert dans l'Obituaire de Saint-Robert-de-Cornillon, manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 5247, la mention suivante, qui met hors de doute la leçon que nous venons de proposer et de soutenir : *Kal., februarii obiit Borno Viannensis archiepispus.* L'archevêque Burnon de Voiron, est donc mort le premier février d'une année qui ne peut être que l'année 1218, et son successeur, Jean de Bournin, occupait déjà le siége épiscopal de Vienne le 27 aoust 1219, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Cette inscription obituaire, déterrée derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-de-l'Isle-sous-Vienne, en 1763, avait été transférée au palais de l'archevêché, par les soins de l'archidiacre Charvet. On ignore ce qu'elle est devenue, mais elle a été probablement employée avec les autres débris de cet édifice dans les constructions modernes qui l'ont remplacé.

ÉPITAPHE D'HUMBERT II

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

393.

HIC CORPVS PETRA TEGITVR SED SPIRITVS ETHRA
PRESVLIS VMBERTI PECIIT DE MVNERE CERTI
PRO QVO CERTAVIT VIVENS DVM SE MACERAVIT
CARTVSIE MOREM SECTANS CELLE QVE RIGOREM
AD NOS TRANSLATVS SIC CVRAM PONTIFICATVS
GESSIT PASTORIS SIMVL VT VOTIQVE PRIORIS
FORMAM SERVARET NEC IN ALTERVTRO TITVBARET
MVNDVM SVBPEDITANS MVNDI CONTAGIA VITANS
ECCLESIAM REBVS DITANS OPIBVSQVE DIEBVS
PER QVOS HIC DEGIT PATRIAM SVB PACE REDEGIT
MILLENO BIS CENTENO QVINTOQVE TER ANNO
LVCE DVODENA NOS DESERIT ANTE DECEMBREM

Cette pierre couvre le corps de l'évêque Umbert, mais son âme est montée au ciel, récompense certaine des austérités qu'il a pratiquées de son vivant en suivant les rigoureuses observances de la Chartreuse. Transféré de sa cellule parmi nous, il a rempli les devoirs du pontificat sans que la qualité de pasteur lui fît oublier le caractère de prieur et sans qu'il manquât aux obligations de cette double tâche. Foulant aux pieds le monde, évitant sa contagion, tout ce qu'il avait appartenait à son Église. Les jours qu'il passa parmi nous furent, grâce à lui, des jours de paix pour le pays. Il nous a abandonnés l'an 1215, *le douzième jour avant décembre, soit le* 19 *novembre.*

Les douze vers de cette épitaphe sont rangés sur le marbre en six lignes que rien ne distingue, et, sauf quelques rimes léonines, on pourrait s'y tromper et les lire comme de la prose. Ainsi que le disent ces prétendus vers, Umbert ou Humbert avait été tiré d'une cellule de chartreux pour occuper le siége de Vienne, vacant par la mort d'Aynard de Moirenc, environ l'an 1208; et même, à ce qu'il paraît, il aurait été prieur, non de la Grande-Chartreuse, mais peut-être de la Chartreuse de Seillon, près de Bourg, où il avait fait profession.

Les austérités qu'il continua de pratiquer dans sa nouvelle dignité, ne le détournèrent point de ses devoirs temporels, et il sut allier les macérations du cénobite avec les fonctions du prélat, sans que les unes préjudiciassent aux autres. Il obtint, en 1214, de Frédéric II, roi des Romains, la confirmation des priviléges accordés à ses prédécesseurs et l'établissement d'un péage dans la ville de Vienne. Il mit à profit l'autorité que lui donnait sa vie exemplaire pour réconcilier le dauphin Guigues-André avec sa femme Béatrix de Claustral, et couronna ses derniers jours en rétablissant la concorde entre l'archevêque de Lyon et son Chapitre, près d'en venir aux mains.

Chorier, en faisant la description par ordre des chapelles de l'église de Saint-Maurice, dit que les os d'Humbert reposent dans la chapelle de Saint-André, dans un tombeau « élevé et apparent, » sur lequel est gravée cette épitaphe. Charvet dit également qu'on voyait l'épitaphe d'Humbert dans la chapelle de Saint-André. Cette chapelle est la seconde en partant du fond de l'église et vient après celle que distingue le tombeau armorié des Maugiron.

Il résulte de ces renseignements que l'épitaphe d'Humbert a été déplacée assez récemment, puisqu'elle se voit aujourd'hui dans la troisième chapelle, que Chorier appelle chapelle de la Trinité, où elle est encastrée dans la muraille qui sépare la même chapelle d'une autre dite de Saint-Étienne, où se trouve le tombeau de l'archevêque Robert. Si le texte de Chorier n'était pas si formel, on pourrait croire qu'une dalle en pierre sur laquelle est représenté au trait un archevêque, reconnaissable à sa mitre et à sa crosse, et qui faisait partie du pavé de la chapelle de Saint-André, provient du tombeau de l'archevêque Humbert, et qu'alors il n'y aurait eu de déplacée que la plaque de marbre qui porte l'épitaphe. Mais cette dalle n'a pu faire partie que d'une tombe plate, et Chorier dit positivement que les os d'Humbert reposaient dans un tombeau « élevé et apparent. » Il est donc fort difficile de résoudre la question, car, pour associer l'épitaphe avec la dalle, il faudrait que l'épitaphe eût été simplement placée dans la muraille au-dessus de la dalle, tandis que Chorier nous dit qu'elle était gravée sur le tombeau même (1).

Nous pensons donc que l'épitaphe a été transportée là où elle est à une époque assez récente, puisque, du temps de Charvet, en 1760, elle était encore à la place où Chorier l'avait vue; quant à la dalle, qui, détachée du pavé, se voit maintenant debout dans la chapelle de Saint-André, elle a certainement recouvert la tombe d'un archevêque mort dans le courant du XIII[e] siècle, qui, néanmoins, ne nous paraît pas être le même que celui dont nous venons de nous occuper.

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 196.

394.

† XV. KAL. MAII. OBIIT. VILLELMVS. ARCHIDIACONVS DE MOTA.

† ANNO. DOMINI. M.CC.XIII. XVIIII KAL. FEBROARII. OBIIT. VILLELMVS. ARCHIDIACONVS. NEPOS. EIVS QVI ACQVISIVIT. MEDIETATEM. MISTRALIE. SANCTI. CLARI. ET. SANCTO. MAVRICIO DEDIT. VT. INDE. VNIVERSITAS. ECCLESIE. BIS. IN. ANNO. PROCVRETVR. DIE ANNIVERSARIO. EIVSDEM VILLELMI. ET. DIE. ANNIVERSARIO. VILLELMI. AVVNCVLI. EIVS

Le 17 avril mourut Guillaume de la Motte, archidiacre.

L'an du Seigneur 1213, le 14 janvier, mourut Guillaume, archidiacre, son neveu, qui acheta la moitié de la mistralie de Saint-Clair et la donna à Saint-Maurice, afin que le produit en soit employé à traiter tous les membres de l'Église, deux fois par an, au jour de l'anniversaire du même Guillaume et au jour de l'anniversaire de Guillaume, son oncle.

Guillaume de la Motte figure en la même qualité d'archidiacre parmi les dignitaires du Chapitre de l'Église de Vienne, qui furent présents à la donation du prieuré de l'Isle à l'ordre de Saint-Ruf, l'an 1202, au mois de décembre (1). Il mourut après cette année et avant l'année 1213, époque de la mort de son neveu, du même nom que lui, qui le fit pieusement participer aux effets de sa libéralité envers l'église de Saint-Maurice.

(1) Charvet, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, p. 367.

Le nom de Mistral, qui n'est qu'une corruption de celui de *Ministerialis,* très-usité dans la basse latinité, désignait en Dauphiné l'agent, l'officier chargé de percevoir les cens, les droits fixes et casuels appartenant à une seigneurie. Les appointements considérables attribués à ces offices, et qui consistaient notamment dans le tiers de la recette des droits casuels, les eurent bientôt transformés de commissions temporaires en fiefs héréditaires. Ils devinrent la propriété de ceux qui les tenaient à titre d'inféodation, d'engagement ou d'achat, et comme tels susceptibles de vente et d'aliénation. L'archidiacre Guillaume, deuxième du nom, racheta donc de celui qui la possédait la mistralie de Saint-Clair, et la remit avec ses revenus à l'église de Saint-Maurice, pour subvenir aux frais de sa double fondation.

L'église de Saint-Maurice étant composée, de temps immémorial, d'un *chapitre* de chanoines et d'un *collége* de prêtres et de clercs, ce n'est pas sans raison que le donateur s'est servi du mot *Universitas ecclesiae.* Il entendait par là que sa fondation profitât au corps tout entier sans distinction; et cette clause était d'autant plus essentielle qu'elle allait au-devant des prétentions du Chapitre, toujours disposé à se considérer comme le dépositaire et le seul dispensateur des biens légués à l'Église.

Cette inscription est gravée sur une pierre de choin, qui se voit engagée au pied du mur qui limite au nord la place Saint-Paul. C'était autrefois le mur mitoyen entre les Petits-Cloîtres, aujourd'hui démolis, et la chapelle de Saint-Théodore ou de Virieu, où se tenait la chaire de théologale (1).

(1) Charvet, *op. laud.,* p. 774.

395.

M.CC.XV. IIII. NONAS. IANVARII. OBIIT. VVILLELMVS. DE. CVVERIA. QVI. DEDIT. ECCLESIE SANCTI. MAVRICII. TANTVM. DE. BONIS. SVIS. VNDE. SINGVLIS. ANNIS. DIE. OBITVS. SVI. FIAT. GENERALIS. LIBRA. CONVENTVI. ET. ALIA. PRO. MATRE. SVA. VILLELMA. QVE OBIIT. V. KAL. IVNII. ET. ALIA. PRO FRATRE. SVO. SIMVNDO. QVI. OBIIT XVI. KAL. IVLII. ET. ALIA. PRO. PATRE SVO. ADEMARO. QVI. OBIIT. PRIDIE. KAL. AVGVSTI. ITEM. DVPLEX. LIBRA. DIE. NATAL. DOMINI. ET. RESTAVRAVIT. SEPVLCRVM.

(L'an) 1215, *le* 2 *janvier, mourut Guillaume de Cuvière, qui donna suffisamment de ses biens à l'église de Saint-Maurice pour que, chaque année au jour de son décès, il fût fait à la communauté une distribution générale; et une autre pour sa mère Wilhelmine, morte le* 28 *mai; et une autre pour son frère Simond, mort le* 16 *juin; et une autre pour son père Adémar, mort le* 31 *juillet : de plus, une distribution double au jour de Noël. Et il restaura le Sépulcre.*

Cuveria, Cuvière, ainsi que nous l'avons fait remarquer, étant le nom d'un quartier de Vienne, peuplé de tanneurs et de marchands, ne peut être pris pour un nom de fief ni désigner une personne noble; ce n'était

qu'un simple surnom donné à Guillaume, pour le distinguer de ses nombreux homonymes.

Libra, *libratio*, en vieux français, *livrée*, était la livraison, la distribution en pain, vin, deniers, qui se faisait, à certains jours, aux membres d'une communauté pour subvenir à leur nourriture et à leur entretien. Le mode et le taux de cette distribution étant réglés par l'usage dans chaque église, on s'est contenté d'énoncer ici qu'elle serait générale, et double le jour de Noël de ce qu'elle aurait été aux jours des anniversaires précédents. L'emploi de cette nouvelle formule dans les fondations obituaires porte à croire que la vie commune commençait à s'abolir dans l'Église de Vienne, et que chacun était libre d'user en son particulier de la quote-part qui lui était allouée.

Le sépulcre que fit restaurer Guillaume n'est autre chose que la chapelle dite du Sépulcre ou du Saint-Sépulcre, dont une inscription spéciale nous fournira l'occasion de parler plus à propos. (N° 533).

Cette inscription, sur une table en pierre de choin, se trouve à côté de la précédente, joignant la porte de la chapelle de Saint-Théodore et en face de la porte latérale de l'église de Saint-Maurice (1).

(1) Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 215. — Charvet, *Hist. de la sainte Église*, p. 772.

396.

LEGE DATA DIRE PERSOLVIT DEBITA MORTI
ERMENGVARDA SIT HEC SANCTORVM IVNCTA COHORTI
CHRISTE TIBI PLACVIT VIVENS CLAVSOQVE LABORIS
FINE DECEMBER EAM CELESTIBVS INTVLIT HORIS
OBIIT. XIIII KL. IANVARII ANNO AB INCARNATIONE
D. MCCXVIII.

Horis est ici pour *oris,* les plages célestes; ainsi que nous l'avons déjà remarqué, l'orthographe de ces deux mots se confondait quelquefois dans la haute comme dans la basse latinité.

Les expressions banales de cette épitaphe en vers léonins ne sont guère propres à suppléer au silence de l'histoire locale, qui ne nous apprend rien de cette pieuse Ermengarde, décédée le 19 décembre de l'an 1218.

Du temps de Chorier, cette inscription se lisait sur le dernier des deux degrés par lesquels on entrait dans une chapelle adossée contre l'église de Saint-Pierre, du côté du nord, et dédiée à sainte Magdeleine. Elle était auprès de celle de Pierre Clément, rapportée précédemment, et, quoiqu'elle fût également fort peu lisible, elle nous paraît avoir été beaucoup mieux déchiffrée. La date poétique du dernier vers dit que décembre porta Ermengarde aux plages, aux régions célestes, et la date en prose la fait effectivement mourir dans le courant du même mois.

397.

† KL ⁝ SEPTEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝ GVIFREDVS ⁝ CANTOR QVI ⁝ DEDIT ⁝ SEXSAGINTA LIBRAS ⁝ PRO ANNIVERS ARIO ⁝ SVO ⁝ ANNO ⁝ DOMINI $\overset{c}{\text{M}}$ ⁝ $\overset{c}{\text{C}}\overset{c}{\text{C}}$XXII ⁝

Le premier septembre mourut Guiffrey, chantre, qui donna soixante livres pour son anniversaire, l'an du Seigneur 1222.

D'après les anciens statuts attribués soit a saint Volfère, archevêque de Vienne du temps de Charlemagne, soit à cet empereur lui-même, la chantrerie n'était qu'un personnat, c'est-à-dire qu'une dignité sans administration (1). Le chantre n'en était pas moins un des principaux dignitaires du Chapitre. Il présidait au chœur, dirigeait le chant, et, dans les offices solennels, portait la chappe et le bâton.

Le chantre Guiffrey paraît être le même que Guiffrei de Fornache, chantre, qui figure au nombre des témoins de la donation du prieuré de l'Isle aux chanoines de Saint-Ruf.

Le marbre qui porte cet obit se voit contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, où furent autrefois les Grands-Cloîtres et ensuite le cimetière des Pauvres. La table est encadrée dans une moulure en pierre.

(1) *Fragmentum dotationis seu fundationis sanctae Viennensis ecclesiae, de novo factae post ejus ruinam, per piissimum Imp. Carolum Magnum.* Charvet, *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 653.

ÉPITAPHE DE RAIMOND DE VILLE

ÉTRANGEMENT CITÉE DANS LE GLOSSAIRE DE DU CANGE.

398.

†. III. IDVS IANVARII. RAIMVNDVS.
OBIIT. DE VILLA. LAICVS ⁝ QVI : DEDIT. DEO. ET. SANCTO :
MAVRICIO. PRO GENERALI. ET. ANNVA. REFEC
TIONE. CLERICORVM. QVANDAM. DOMVM.
PROPE. CHANALES. ET. XXX. LIBRAS. QVE. PO
SITE. FVERVNT IN EMPTIONE TERRE W
ILLELMI ASCHERICI APVD COSTAS DAREI. ANNO. INCARNATI
VERBI.
MILL. CC. XX. IIII

Le trois des ides de janvier (11 *janvier) mourut Raimond de Ville, laïque, qui donna à Dieu et à Saint-Maurice pour une réfection générale des clercs une maison près des Canaux; et trente livres qui furent employées à l'achat de la terre de Guillaume Ascheric aux Côtes-d'Arey; l'an du Verbe incarné* 1224.

On ne peut attribuer la transposition du mot *obiit* qu'à une erreur de l'ouvrier : *Tertio idus januarii obiit Raimundus de Villa.*

Il est très-souvent question, dans l'histoire de la ville de Vienne, du palais, de la maison des Chanaux ou des

Canaux, *Canales, domus Canalium*. C'était un palais, une forteresse que, selon la tradition, Conrad-le-Pacifique avait fait bâtir sur les débris et au milieu des restes d'un vaste édifice romain. Il portait ce nom, dit Chorier, à cause des aqueducs et des voûtes souterraines sur lesquels il est pour ainsi dire suspendu. Un des événements les plus mémorables des annales de la cité, aurait même concouru à le faire passer à travers les siècles sans l'effacer ni le corrompre. Ce fut par un de ces aqueducs, qui avait son issue hors de la ville, que les soldats de Gondebaud pénétrèrent dans Vienne sans être découverts et la saccagèrent en dépit de ses remparts (1).

Le passage de Grégoire de Tours, auquel Chorier fait allusion, n'est point assez précis pour que l'on soit tenu de l'entendre à sa manière (2). Il y a plus, l'examen attentif des circonstances et des lieux est tout-à-fait contraire à l'opinion qu'il émet sans prendre la peine de la développer. Les vastes souterrains qui s'étendent sous cet ancien palais et sous plusieurs autres maisons de la basse ville, sont plutôt des égouts, des canaux de décharge, que des aqueducs proprement dits. Cette destination se reconnaît à leur construction, leur niveau et leur direction. Quant aux aqueducs, que l'on distingue des égouts à leur revêtement de ciment, les plus considérables, après avoir suivi la rive méridionale de la Gère pendant plusieurs kilomètres, venaient aboutir sur le plateau de la ville qu'occupent aujourd'hui le nouveau cimetière,

(1) *Antiquitez de Vienne*, in-12, p. 382.

(2) *Sancti Gregorii Turonensis episcopi Historia Francorum*. Lib. II cap. 33.

les restes du couvent des Capucins et le collége. C'est là que s'élevait le palais des empereurs romains, le Palais Supérieur, comme il est nommé dans les titres du moyen âge, et c'est là aussi qu'avec plus de vraisemblance doit être placé le lieu de la scène que raconte Grégoire de Tours.

Quoi qu'il en soit des accessoires, le sentiment de Chorier sur l'origine du nom de Palais des Canaux a été généralement adopté et n'a trouvé d'autre contradicteur que Charvet. Cet historien veut qu'on entende le mot *canalis* dans le sens de chemin public que lui donne un passage du Code Théodosien (1). Il voit dans le magnifique portique, attenant à ce palais, une porte triomphale à laquelle aboutissaient plusieurs grands chemins, et il en conclut que le Palais des Canaux a tiré son nom des chemins publics sur le bord desquels il se trouvait (2). Cette opinion est assez mal formulée, et à tant faire que de l'avancer, il fallait voir plutôt dans ce portique l'entrée principale d'un vaste forum, au milieu duquel figurait, comme à Rome, le milliaire doré d'où partaient tous les grands chemins de la province Viennoise (3). Mais, sans nous arrêter à expliquer ou à dé-

(1) *Neque tamen sit cujusquam tam insignis audacia, qui parangarias aut paraveredos in civitatibus ad Canalem audeat commovere.* Lib. VIII, cod. Theod. tit. V, *De cursu publico, Lex.* XV. V. la longue note dont Ritter accompagne ce passage dans l'édition qu'il a donnée du Code Théodosien. Leipsick, 1736, 6 vol. in-fol., t. II, p. 546.

(2) *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 471.

(3) Cet arc majestueux, qui dans les Actes du martyre de saint Zacharie, extraits des anciens Bréviaires de Vienne, reçoit à la fois le nom de Porte Triomphale et de Porte Gratienne, est regardé aujourd'hui comme le dernier débris d'une longue suite de portiques qui entouraient le Forum Viennois.

fendre un sentiment qui ne nous paraît pas soutenable, nous passerons à un autre chef de critique sur lequel il ne saurait exister le moindre doute.

Outre sa maison, située près du Palais des Canaux où se trouve aujourd'hui le théâtre, Raimond de Ville avait donné trente livres, qui furent employées à l'acquisition de la terre de Guillaume Ascheric, aux Côtes-d'Arey (1). Les mots *terre (terrae)* et *willelmi* sont écrits en abrégé *tre willi*. De ces deux mots Charvet n'en a fait qu'un et a lu *trewilli;* et, pour justifier sa lecture, il a ajouté en note : « Trewilli, pressoir, en bas vulgaire truet, dérivé du mot étroit (2). » Carpentier, en dépouillant le recueil des inscriptions de l'église de Saint-Maurice que donne Charvet à la fin de son volume, a recueilli précieusement cette savante remarque, et de son supplément elle est arrivée dans la nouvelle édition du *Glossaire* de du Cange où se lit l'article suivant :

« Trewillum, torcular, idem quod *trolium*. Epit. in eccl. Vienn. apud Charvet, hist. ejusdem, p. 771. XXX libras quae positae fuerunt in emptione trewilli Ascherici apud Costas d'Arey, anno incarnati Verbi Mil. CCXXIIII. »

L'an du Verbe incarné n'est qu'une variante, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de la formule ordinaire, l'an de l'incarnation du Christ ou du Seigneur. Usitée en France dès le X[e] siècle, elle se rencontre fréquemment dans les actes passés en Dauphiné. On doit la considérer

(1) Les Côtes-d'Arey, commune du canton de Vienne *(sud)*, à 9 kilomètres de cette ville, autrefois Saint-Martin-des-Costes-d'Arey, *in villa Arelis, in Arelo ad Sanctum Martinum,* dans le Cartulaire de Saint-André-le-Bas, manuscrit du XII[e] siècle.

(2) *Histoire de l'Eglise de Vienne,* p. 771.

comme une forme plus explicite d'exprimer l'incarnation du Verbe ou de la seconde personne de la Trinité, et comme une sorte de protestation contre les attaques dont ce mystère avait été l'objet de là part des hérésiarques.

Le marbre qui porte cette fondation obituaire, composée de caractères gothiques arrondis, assez élégants et fort lisibles, se voit contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, donnant sur la place de Saint-Paul.

ÉPITAPHE

ET

FONDATION DE GUILLAUME

ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

399

STIRPE NITENS CLARA NEC MORVM NOBILITATE
DEGENER EXIMIVS MERITIS CLARVS PROBITATE
COMPATIENS HVMILIS FLAGRANS (*) VIRTVTIS ODORE
WILLELMVS IACET HIC ABBATIS FVNCTVS HONORE
QVEM TVLIT E MEDIO DEVS ET SVPER ASTRA LOCAVIT
ASSOCIAT SANCTIS SANCTVMQVE FVISSE PROBAVIT
ANN. D. MCCXXIV. OBIIT VII. ID. IVL.

ADQVISIVIT IDEM ABBAS DOMNVM PVPONIS FVISSIN QVAE EST IVXTA PORTAM AVSTRALEM MAIORIS STRATAE PRO QVA DEBET ABBAS SANCTI PETRI PROCVRARE TOTVM CONVENTVM DIE OBITVS SVI ET DIE OBITVS GONTARDI FRATRIS EIVS QVI OBIIT VIII ID. AVG. ITEM ETIAM ADQVISIVIT PRETIO LX LIBRARVM VINEAM QVAE EST IVXTA CLAVSTRVM SANCTI IOHANNIS PRO QVA DEBET ABBAS PROCVRARE TOTVM CONVENTVM IN FESTO ASSVMPTIONIS B. MARIAE.

Le tombeau de Guillaume, abbé de Saint-Pierre, mort le 9 juillet de l'an du Seigneur 1224, existait du temps

(*) Au lieu de *flagrans* il faudrait lire *fragrans*, mais ces deux verbes se confondaient souvent même chez les Latins.

de Chorier sous le porche de l'église de Saint-Pierre. Son épitaphe se compose de deux parties, l'une en vers léonins, l'autre en prose. La première est consacrée à l'éloge des vertus du défunt qui répondaient à la noblesse de sa naissance; la seconde au détail des riches fondations que l'abbaye devait à sa munificence. Les vers seuls ont paru dignes à Chorier d'être recueillis, mais l'auteur de quelques additions aux antiquités de Jean Du Bois nous a conservé l'épitaphe entière (1). Après avoir rapporté les vers qu'à raison de leur vulgarité nous nous dispenserons de traduire, il ajoute : *Legitur etiam et illud in eodem monumenti operculo,* etc. On lit aussi sur le couvercle du même tombeau : *Le même abbé acquit la maison de Pupon Fuissin, qui est auprès de la porte méridionale de la Grande-Rue, en raison de quoi, l'abbé de Saint-Pierre est tenu de traiter toute la communauté au jour de son décès et au jour du décès de son frère Gontard, qui mourut le 6 aoust. Il acquit aussi au prix de soixante livres la vigne qui touche au cloître de Saint-Jean, en raison de quoi l'abbé est tenu de traiter toute la communauté le jour de la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie.*

La maison de Pupon ou Poupon était située dans le quartier de Vienne qui conserve encore le nom de Fuissin, et joignait la porte méridionale de la Grande-Rue, plus rapprochée alors de l'église de Saint-Maurice que celle qui existe aujourd'hui sous le nom de Porte d'Avignon. Ce quartier ou faubourg, comme le nomme Chorier, doit son nom à un petit ruisseau qui, descendant des hau-

(1) *Antiquitates Viennae sacrae et senatoriae, auctore Clemente* Durand., pet. in-8°, sur papier de 258 pages. Ancien fonds, n° 5662, à la Bibliothèque Impériale. — Chorier, *Antiquitez de Vienne,* p. 260.

teurs de Pipet, va se jeter dans le Rhône, après l'avoir traversé. Notre antiquaire, qui n'avait garde de laisser passer un nom sans en chercher l'étymologie, s'est mis cette fois en frais d'érudition. L'opinion de ceux qui font venir le nom de Fuissin de celui de Fuscine, sœur du célèbre évêque saint Avitus, lui paraît trop simple, et il se hâte d'en proposer une infiniment plus savante. Fuissin viendrait de *Fuscina,* synonyme de *Tridens,* et les masures, remarquables par leur grandeur et leur noble maçonnerie, que l'on a découvertes en ce lieu, seraient les restes d'un ancien temple consacré à Neptune armé de son trident (1). Chorier aurait été mieux avisé, ce nous semble, de chercher un peu plus bas dans son Dictionnaire. Il y aurait trouvé l'adjectif *fuscinus, ad fuscum pertinens,* qui caractérise parfaitement la nature des eaux brunes et noirâtres que charrie ce petit ruisseau. Au surplus, *Fuscinus* se retrouve, comme surnom, sur plusieurs inscriptions romaines, et, quelle que soit l'origine du nom de Fuissin, elle ne peut appartenir qu'à la langue des Romains.

L'église de Saint-Jean occupait une partie de l'emplacement sur lequel ont été construites les casernes et la manutention. Cette église était accompagnée d'un monastère où vivaient cinquante moines du temps de l'évêque Cadéolde; ce sont là ces cloîtres dont il est question dans l'épitaphe de l'abbé Guillaume; mais, exposés en dehors des murs à toutes les atteintes de la guerre, les édifices religieux, bâtis dans ces quartiers, étaient déjà ruinés plusieurs siècles avant que les Huguenots y missent la dernière main.

(1) *Histoire générale de Dauphiné;* Grenoble 1661, in-fol., p. 25.

400.

† IX. KL. IVNII. OBIIT. BARO : SACER
DOS : QVI DEDIT. LX : LIBRAS. PRO GENERALI :
REFECTIONE. ET ANNVA : QVE PO
SITE : FVERVNT. APVD : VILETAM.
ET : CASELLAM. SVPER : TERRAM. WILLELMI.
EIGRAZ. ANNO : DOMINI.
M : CC. XX : V.

Les soixante livres que donna le prêtre Baro ou Baron pour une réfection générale et annuelle de la communauté de Saint-Maurice, furent imposées, on dirait aujourd'hui hypothéquées, sur la terre de Guillaume Eigraz, située à Villette et Chuzelle, commune de l'arrondissement de Vienne, connue maintenant sous le nom de Villette-Serpaize-et-Chuzelle.

Au lieu de *et casellam,* Charvet a lu *in capellam,* mais cette leçon n'aurait aucun sens et il est évident qu'il s'est trompé (1).

Marbre contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, donnant sur la place de Saint-Paul.

(1) *Histoire de la sainte Eglise,* p. 782.

401.

† II. K. DECEMBRIS. OBIIT. STEPHANVS. QVI. DEDIT. XVIII. DENARIOS. CEN
SVALES. IN. DOMIBVS. QVE. FVERVNT. GROSSE. DE. MAR
INGES. PRO ANNIVERSARIO. SVO ⁝ III. IDVS. FEBROARII. OBIIT.
MARIA. MATER. STEPHANI. PREDICTI. PRO QVA. HABET. ECCLES
IA SANCTI. MARTINI. XIV. DENARIOS IN EISDEM. DOMIBVS. PRO
ANNIVERSARIO SVO. M°. CC°. XXVI°.

Le 30 novembre mourut Etienne, qui donna pour son anniversaire dix-huit deniers censifs, imposés sur les maisons qui furent à Grosse de Maringes. Le 14 février mourut Marie, mère du susdit Etienne, pour l'anniversaire de laquelle l'église de Saint-Martin a quatorze deniers imposés sur les mêmes maisons. 1226.

Les maisons affectées au paiement de ces deux rentes ou redevances annuelles avaient conservé le nom de leur ancienne propriétaire, native ou originaire du village de Maringes en Forez. Cette inscription, qui provient sans doute de l'église de Saint-Martin, servait de seuil à la porte d'une maison de la rue des Colonnes, voisine de cette même église. La volute et les feuilles d'acanthe qui décorent la face opposée à l'inscription, indiquent l'ancienne destination de ce fragment de marbre, employé

comme support ou console dans quelque noble édifice, avant d'avoir été scié carrément pour servir de table obituaire.

Recueillie par les soins de M. Delorme, cette inscription fait aujourd'hui partie du musée de Vienne (1).

(1) *Description du Musée de Vienne*, par M. Delorme, p. 181.

402.

† XV. KL. IVNII. OBIIT. PETRVS BERGVS. CLERICVS ⁝
M. CC. XXIII ⁝

Cette inscription, gravée sur une longue pierre de choin blanc, faisait partie de la collection particulière de M. Delorme, ancien conservateur du musée de Vienne. On ignore d'où elle provient et par conséquent à quelle église appartenait le clerc dont elle porte l'obit. *Bergusium, Bergusia,* est le nom que les itinéraires romains donnent à la petite ville du Dauphiné connue plus tard sous le nom de *Burgundium* et aujourd'hui sous celui de Bourgoin. Il est donc assez difficile de savoir si *Petrus Bergusii* se nommait tout simplement, en langage vulgaire, Pierre Berguse, ou plus savamment Pierre Bourgoin; mais dans tous les cas le génitif, loin d'être un signe de noblesse et l'équivalent de la particule nobiliaire, ne désignerait ici que la filiation ; *Petrus,* sous entendu *filius Bergusii,* Pierre, fils de Berguse, Pierre Berguse et non de Berguse ou de Bourgoin.

403.

† XIII. KL. APRILIS. OBIIT. MAGISTER.
VMBERTVS. SVBDIACONVS ET. CANONI
CVS. SANCTI. RVFI. ANIMA. CVIVS. PER.
MISERICORDIAM. DEI. REQVIESCAT
IN PACE. ANNO. DOMINI. M. CC. XX. VI :

Le nom de maître, qui signifie docteur, était fort honorable avant qu'il n'eût été prodigué et avili par un usage abusif. On le donnait, au XII[e] siècle, aux prêtres distingués par leur mérite, leur science, aux évêques et même aux cardinaux. Au-dessus de l'épitaphe et dans un encadrement trilobé, on aperçoit les traces presque effacées d'une peinture représentant la sainte Vierge assise et portant sur ses genoux l'enfant Jésus. Sa main protectrice semble appeler la miséricorde de son fils sur un religieux prosterné devant elle dans une attitude suppliante. Ce personnage ne peut être que le chanoine Humbert, et l'autre clerc, agenouillé à la gauche de la Vierge, personnifie sans doute la communauté des chanoines de Notre-Dame-de-l'Isle, joignant ses prières à celles du trépassé. Le fond vert de cette peinture est semé de losanges d'or, accompagnées de deux autres ornements de forme plus allongée. Elle paraît avoir été recouverte d'un vernis

ou d'une encaustique qui est insensible au contact de l'eau.

Cette inscription, gravée sur marbre, provenant du prieuré de l'Isle et appartenant, comme la précédente, à M. Delorme, n'avait pas été publiée.

INSCRIPTION RELATIVE A LA FONDATION

DU

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ISLE

SOUS VIENNE.

404.

✝ ⁝ XIIII ⁝ K ⁝ DECEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝
GVIDO ⁝ PRIOR ⁝ NOSTER ⁝ FVNDATOR ⁝ IS
TIVS DOMVS ⁝ ANNO ⁝ AB ⁝ INCARNATIONE ⁝ DOMINI ⁝ M° ⁝
///////XXXI ⁝ AB ⁝ HVIVS ⁝ LOCI ⁝ CONSTI
///////ONE ⁝ L ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝ PACE ⁝ ✝ ⁝

Le quatorze des calendes de décembre (18 *novembre*), *mourut Guy, notre prieur, fondateur de cette maison, l'année de l'Incarnation du Seigneur* 1181, *la cinquantième depuis son établissement. Qu'il repose en paix.*

Il s'agit ici de la fondation primitive du prieuré de Notre-Dame-de-l'Isle qui, d'après Chorier, eut lieu sous l'archiépiscopat d'Étienne, premier du nom, vers l'an 1130. C'est ce que le Père Columbi s'est chargé de nous confirmer dans l'épître dédicatoire de son opuscule sur l'origine des chanoines de Saint-Ruf, adressé à Guillaume-Emmanuel de la Fay, abbé général de cet ordre, en 1659.

L'Ordre, lui dit-il, dont vous êtes le chef, a commencé

avec tant de sagesse, s'est propagé par tant de sainteté, qu'il l'a bientôt emporté sur tous les établissements de ce genre qui existaient avant lui dans notre France. La maison de Saint-Victor de Paris, qui était un prieuré de moines noirs de Marseille, étant tombée dans le relâchement, on ne trouva pas de meilleur remède à ce mal, comme le rapporte Albéric de Trois-Fontaines, sous l'année 1129, que d'y établir à leur place une communauté de chanoines réguliers de Saint-Ruf. A la même époque, continue le P. Columbi, Guy fonda une maison de religieux dans cette partie du territoire de Vienne qu'on nomme l'Isle, et les gouverna en qualité de prieur pendant cinquante ans révolus; mais après sa mort, ses disciples, jaloux de persévérer dans la pratique des vertus, finirent par s'affilier aux chanoines de Saint-Ruf (1).

Ce récit, emprunté de quelque ancien nécrologe de l'Ordre, s'accorde parfaitement avec celui de Chorier. Guy fut le chef, le premier prieur de la communauté qu'une pieuse disposition porta Gaulthier de Balbières, gentilhomme viennois, à établir dans son domaine de l'Isle, à une demi-lieue environ au sud de la ville de Vienne. Cet établissement, qui prit naissance vers l'an 1130, fut gouverné pendant cinquante années par Guy, son fondateur spirituel, mort l'an 1181, ainsi qu'il résulte des derniers chiffres visibles de son épitaphe, et quelques années après,

(1) *Eo ipso tempore Guido in agri Viennensis parte, quam dicunt Insulam, domum clericis excitavit, eosque per annos omnino quinquaginta rexit Prior : sed illo mortuo, ipsius discipuli, se ut in virtute perdurarent Sanrufensibus denique addiderunt. (Sanrufensium canonicorum initia; apud Joannis Columbi opuscula varia;* Lugduni, 1668, in-fol. p. 542).

l'an 1202, la communauté de l'Isle se fondit dans l'Ordre et devint un prieuré de Saint-Ruf.

Cette inscription se lit sur le contrefort à droite de la porte secondaire de l'église de Notre-Dame-de-l'Isle, la seule par laquelle on entre aujourd'hui. Elle a beaucoup souffert de l'incendie qui, le 12 décembre 1822, acheva de détruire les cloîtres, élégants promenoirs que décorait une suite de colonnettes accouplées, en marbre blanc, du travail le plus varié et le plus délicat. La violence du feu a fait écailler la pierre obituaire et disparaître ainsi le commencement de chaque ligne avec une partie de la date de la mort du prieur Guy, que nous avons essayé de restituer (1).

(1) M. Victor Teste, dans son intéressante *Notice sur l'église de Notre-Dame-de-l'Ile* (Vienne, 1853, in-8°), ayant lu *consecratione,* au lieu de *constitutione,* est arrivé à des conclusions différentes des nôtres.

OBIT D'AYMON D'OLOUISE

CHEVALIER.

405.

c o o o
ANNO. DOMINI. M. CC. XXX. IIII
III. KL. FEBR. OBIIT AYMO. DE
OLOSIA. MILES. QVI. DEDIT PRO ANNI
VERSARIO. SVO. GENERALEM. ET. AN
NVAM. REFECTIONEM. †

L'an du Seigneur 1234, *le* 30 *janvier, mourut Aymon d'Olouise, chevalier, qui donna pour son anniversaire une réfection générale et annuelle.*

On entendait par anniversaire et réfection générale une quotité si bien déterminée par l'usage, qu'il était inutile de la fixer autrement. C'est ce que nous explique l'article suivant, extrait des registres capitulaires. « L'an 1286, le lundi après le premier dimanche de carême, le chapitre de l'église de Vienne, réuni en chapitre général, a statué que, conformément *à l'antique usage*, quiconque veut laisser son anniversaire à l'église de Vienne, doit laisser une rente de soixante sous ou soixante livres viennoises pour servir à l'acquittement du susdit anniversaire (1). »

(1) ...*Statutum est a dicto Capitulo Viennensi, quomodo ab antiquis or-*

Le fief d'Olouise ou d'Oluise, dont Aymon portait le nom, n'est plus aujourd'hui qu'un hameau dépendant de la commune de Sermérieu, arrondissement de la Tour-du-Pin.

C'est la première fois que paraît dans nos inscriptions le titre de *miles*, chevalier, titre fort important à cette époque et que les personnages même de la plus haute naissance n'obtenaient qu'au prix de services signalés et de notables preuves de courage. Il conférait le droit de s'asseoir à la table du prince, de porter le baudrier, l'épée et les éperons dorés, et d'autres prérogatives qu'il serait hors de propos d'énumérer ici. Toutefois, ce mot ne doit pas être toujours pris dans cette signification absolue, puisque, à partir du XIII[e] siècle, il se rencontre des actes où la qualification de *miles* équivaut à celle de gentilhomme d'ancienne et illustre race.

Marbre contre le mur septentrional de la place de Saint-Paul, près de l'angle du presbytère (1).

dinatum est, quod quicunque vult relinquere anniversarium suum Ecclesie Viennensi, relinquat LX *solidos annuos vel* LX *libras Viennenses, de quibus dictum anniversarium aquitatur. (Incipiunt statuta Capituli sancte Viennenis Ecclesie,* Anno Domini M. CC. XXV. V. kal. augusti; fol. XIX*)*.

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise*, p. 774.

406.

†

OCTAVO. IDVS. APRILIS. OBIIT. MAGISTER. VILLELMVS. PRESBYTER. CANONICVS. SANCTI. RVFI. REQVIESCAT. IN PACE. AMEN. M°. CC°. XXX°. VIII°. (1238).

Au sujet de maître Guillaume, prêtre, chanoine de Saint-Ruf, et faute d'avoir autre chose à en dire, nous rapporterons sur le nom de Guillaume la particularité suivante. Robert du Mont-Saint-Michel, chroniqueur normand, raconte qu'il était si commun, que le roi Henri-le-Jeune tenant cour plénière aux environs de Bayeux, l'an 1172, deux seigneurs de sa suite, portant le prénom de Guillaume, ne voulurent admettre à manger avec eux dans la même salle aucun chevalier qui ne s'appelât Guillaume, et qu'il s'en trouva cent dix-sept qui tous portaient ce nom, sans compter ceux qui mangeaient à la table du roi (1).

(1) *Roberti de Monte Cronica, apud Pertz Monumenta Germaniae historica*, Script., t. VI, p. 520.

407.

† ANNO DOMINI. M CC XXXV : XI KL. APRILIS OBIIT
CAROLVS LAICVS QVI DEDIT DEO ET SANCTO MAVRICIO
LX. LIBRAS PRO GENERALI ET ANNVA REFECTIONE. ITEM
DEDIT. LX. LIBRAS PRO ANNIVERSARIO MATRIS SVE
QVOD FIET X KL. APRILIS. † IIII KL. IVLII OBIIT COLVMBA
VXOR KAROLI QVE DEDIT ECCLESIE SANCTI MAVRICII
LX. LIBRAS PRO GENERALI ET ANNVA REFECTIONE. ITEM
DEDIT. LX. LIBRAS PRO ANNIVERSARIO PATRIS SVI QVOD
DEBET FIERI IN FESTO BEATI IVLIANI. ITEM DEDIT
LX. LIBRAS PRO ANNIVERSARIO MATRIS SVE QVOD DEBET
FIERI IN FESTO BEATI ADONIS. M CC XXX VIIII.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les inscriptions obituaires ne sont que des registres durables, portant la date de l'anniversaire du défunt et le chiffre de la fondation qu'il avait établie pour le solenniser à perpétuité. Il arrivait quelquefois, comme on le voit ici, que les donateurs ne se bornaient pas à pourvoir à leur propre salut, et que, faisant un pieux retour vers le passé, ils complétaient leur œuvre par d'autres fondations en faveur de leurs parents prédécédés. Charles mourut le 22 mars 1235, et Colombe, sa femme, ne lui survécut que quatre années, étant morte le 28 juin 1239.

Cette inscription au surplus ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà. Toutes ces fondations consistent invariablement en une somme de soixante livres, dont la rente était affectée à la réfection générale que devait

prendre la communauté de Saint-Maurice chaque année à la suite de chacun des anniversaires. Soixante livres de capital ou soixante sous de rente, c'était le taux fixé et réglé comme l'est aujourd'hui le tarif des frais funéraires.

Ces soixante sous faisaient donc face à la dépense d'un repas pour deux cent soixante-six clercs environ dont se composait le clergé de Saint-Maurice, avant la réformation de 1385, qui le réduisit à vingt chanoines et soixante collégiés. Si la somme actuelle de cent francs représente la valeur de la livre au commencement du XIII[e] siècle, comme l'établit M. Guérard par de nombreux rapprochements, il en résulterait que soixante livres de ce temps-là, vaudraient six mille livres d'aujourd'hui (1). Mais la monnaie de Vienne étant d'un quart plus faible que la monnaie de Tours en usage en France, il faudrait réduire cette somme à quatre mille cinq cents livres. Le revenu de 4,500 livres, soit 225 livres, divisé entre 266 personnes, produirait encore une quote-part fort au-dessus de la valeur de la nourriture que chacune d'elles pouvait prendre en nature à la table commune ; la valeur d'une vache ne s'élevant pas alors au-dessus d'une livre. Nous n'insisterons pas sur l'exactitude de ces évaluations que M. Guérard, loin d'ériger en règle générale, ne considérait que comme des aperçus. Il n'en est pas moins vrai que ces riches et nombreuses donations, en allant au-delà du but que se proposaient les fidèles, concoururent à l'abolition de la vie commune dans les chapitres. Du moment où l'on se sentit assez riche pour

(1) *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, membre de l'Institut; Paris, 1840, 2 vol. in-4°, t. I. Prolégomènes cxc.

vivre à part, personne ne voulut plus vivre en commun.

L'archevêque et les chanoines de Saint-Maurice avaient commencé dès l'an 1145 à se partager une partie des biens communs; ils continuèrent d'en user ainsi par la suite, et ne laissèrent aux simples prêtres, clercs et collégiés, que ce qu'ils n'osèrent pas décemment leur enlever. La part de l'archevêque devint sa dotation particulière, et celle des chanoines, subdivisée entre eux, forma des prébendes. Les conciles essayèrent vainement de ramener les chapitres à l'ancienne discipline; ils défendirent aux chanoines de coucher et de manger hors du cloître et de recevoir en espèces les distributions qu'ils devaient recevoir en nature; l'abus continua de prévaloir, et si les chanoines se réunirent encore quelquefois avec les collégiés à la table commune, ces réunions ne furent plus que de vains simulacres du passé.

La fête de saint Julien était anciennement célébrée à Vienne comme à Brioude le 28 aoust; mais dans le Bréviaire de 1678, elle a fait place nette à la fête de saint Augustin et a été renvoyée au 30 de ce mois.

L'Église de Vienne célèbre toujours le 16 décembre la fête de saint Adon, rappelée dans le dernier de ces anniversaires; c'est, avec saint Crescent, saint Mamert, saint Avit et saint Barnard, le cinquième évêque ou archevêque de Vienne qu'ait épargné la proscription liturgique de Jean-George Le Franc de Pompignan, pénultième archevêque de ce diocèse.

Cette inscription sur marbre se voit contre le mur septentrional de l'église de Saint-Maurice, donnant autrefois sur les grands cloîtres et aujourd'hui sur la place Saint-Paul.

ÉPITAPHE ET NOTABLES FONDATIONS

DE

GEOFFROY BAUDOINS

408 ET 471.

✝ ANNO DOMINI MCCXXXIX. XIIII CALEND. MAII OBIIT GAVFRIDVS
BAVDOINS LAICVS QVI IN OMNIBVS BONIS SVIS QVORVM SVM
MA FVIT FERE DVO MILL. MARCHARVM ARGENTI INSTITVIT CHRIS
TVM HEREDEM ET DEDIT NOBIS IIII ANNIVERSARIA ET DIMIDIVM
VNVM IN NATIVITATE BEATE MARIE ALIVD DIE OBITVS EIVS
DEM ALIVD DIE SEQVENTI ALIVD DIE TERTIA DIMIDIVM DIE
QVARTA. ITEM DEDIT SERVITORIBVS QVATVOR ALTARIVM EC
CLESIE XVI LIBRAS ANNVALES ET OPERI ECCLESIE NOSTRAE
C. LIBRAS ET FENESTRAM VITREAM MACHABEORVM ET OPERI PONTIS
RODANI C. LIBRAS ET DOMINO ARCHIEPISCOPO VINEAS DE
VALLORTEIS ET AD FVNDANDAM ECCLESIAM FRATRVM MINO
RVM IIII. C. LIBRAS. IACET IN TVMVLO SVPERIORI. CVIVS
ANIMA REQVIESCAT IN PACE. AMEN.

L'an du Seigneur 1239, *le* 13 *avril, mourut Geoffroy Baudoins, laïque, lequel institua le Christ héritier de tous ses biens s'élevant à la somme d'environ deux mille marcs d'argent; et il nous donna quatre anniversaires et un demi, l'un au jour de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, l'autre*

au jour de son décès, l'autre au jour suivant, l'autre au troisième jour, le demi au quatrième jour. De plus, il donna aux desservants des quatre autels de l'église seize livres par an; et à l'œuvre de notre église cent livres et une fenêtre vitrée pour la chapelle des Machabées; et à l'œuvre du pont du Rhône cent livres; et au seigneur archevêque les vignes du Val des Jardins; et pour fonder l'église des Frères-Mineurs quatre cents livres. Il gît dans le tombeau au-dessus. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

Les richesses de Geoffroy Baudoins l'ont fait prendre par Le Lièvre pour un grand seigneur (1); l'absence de tout titre, de toute formule nobiliaire, nous porte à le regarder plutôt comme un riche citoyen ou marchand de la cité de Vienne. Privé d'enfants, il disposa de tous ses biens en faveur du Christ, c'est-à-dire de l'Église, et s'associa généreusement aux pieuses et utiles fondations de l'archevêque Jean de Bournin.

La fondation d'un demi-anniversaire, succédant à trois anniversaires, est assez singulière. Et, en effet, si l'anniversaire se composait de la rente d'une somme de soixante livres, affectée à la réfection générale de la communauté, il est évident que la moitié de cette rente ne pouvait suffire qu'à une demi-réfection ou à la réfection de la moitié seulement de la communauté. Telle n'était pas sans doute l'intention du donateur, et il y a tout lieu de croire que les mots anniversaire, demi-anniversaire, ne représentaient plus un repas, mais une somme certaine à répartir entre les membres de l'Église.

(1) *Histoire de l'antiquité et sainctelé de la cité de Vienne*, p. 373.

Il serait assez difficile d'expliquer ce que l'on entendait par les quatre chapelles de l'église, si les statuts de 1385 ne nous apprenaient qu'il s'agit des quatre grandes chapelles ou chapellenies vulgairement appelées Quaterneries (1). C'étaient des chapelles plus richement dotées que les autres et réservées exclusivement aux prêtres du collége comme dédommagement des autres avantages dont jouissaient les chanoines.

Il est souvent question dans l'histoire de Vienne de l'œuvre ou de la fabrique de l'Église et des dons qu'elle recevait des fidèles. La cathédrale reprise depuis ses fondations par l'archevêque Leger, au milieu du XI[e] siècle, et continuée par ses successeurs, n'était pas encore terminée sous l'épiscopat de Jean de Bournin et ne devait l'être que trois siècles plus tard. Cependant ce prélat, dit Chorier (2), travailla si heureusement à sa restauration et à son embellissement, qu'il en fit pour ainsi dire un nouvel édifice, digne, par cette raison, d'être de nouveau consacré, comme il le fut en 1251 par le pape Innocent IV. Il ne paraît pas que Jean de Bournin se soit occupé du prolongement de la nef, qui ne s'étendait pas au-delà des huit premiers piliers de chaque côté, à partir de l'abside. Des soins plus pressants le portèrent à faire bâtir ou relever les trois chapelles des Petits-Cloîtres, connues sous le nom de Notre-Dame, de Saint-Jean et

(1) *Item statuimus et ordinamus quod quatuor Capellaniae vulgariter dictae Majores vel Quaternariae, cum vacabunt capellanis de Collegio de idoneioribus et non aliis conferantur. Statuta ecclesiae metropolitae S. Mauricii Viennensis jussu Clemmentis P. P. condita anno salutis* 1385. Parisiis, 1636, pet. in-4°, p. 13.

(2) *Antiquitez de Vienne*, p 237.

des Machabées. Cette dernière chapelle fut, dit-on, construite précisément à la même place qu'une ancienne tradition assignait à l'église primitive des Machabées et sans doute pour en conserver la mémoire. Elle venait à peine d'être achevée en 1239, puisque la fenêtre manquait encore des vitraux qu'elle dut à la générosité de Geoffroy Baudoins.

Il s'agit probablement ici d'une de ces verrières historiées dont nos artistes s'efforcent depuis quelques années de retrouver les vives et lumineuses couleurs. La peinture sur verre remplissait un grand rôle dans la décoration des églises du XIII[e] siècle, et servait pour ainsi dire d'enseignement et de catéchisme au peuple qui ne savait pas lire. Les rois, les évêques, les grands seigneurs, les corporations et les riches bourgeois s'empressaient de concourir au vitrage des temples, des chapelles, et la donation d'un vitrail entier était un acte de munificence tout à fait digne de la fortune et de la piété de Geoffroy Baudoins.

Il existait alors de pieuses associations non-seulement pour la construction des églises, mais encore pour la construction et la réparation des ponts. L'histoire de Vienne fait souvent mention des maîtres et recteurs généraux de l'œuvre et de la fabrique du pont du Rhône (1); et, en effet, jamais pont n'a été pour une ville l'objet d'autant de dépenses et de sollicitudes que celui-ci, à partir de sa première chute arrivée l'an 1402 jusqu'à sa dernière, qui date de 1651.

Il était fort ancien, et si nous citons la chronique de

(1) Chorier, *op. laud.*, ch. I, II, III, IV du livre second.

saint Adon, évêque de Vienne, qui attribue sa fondation à Tiberius Gracchus, ce n'est que pour constater que, dès le IXe siècle, l'époque de sa construction se perdait dans la nuit des temps. Bergier affirme qu'il fut bâti sous Trajan, l'an 864 de Rome, 111 de notre ère; mais cette opinion ne repose que sur la fausse interprétation d'une inscription de cette collection à laquelle M. Delorme a rendu son véritable sens (1). Quoi qu'il en soit, composé de cinq arches seulement et d'une longueur d'environ 550 pieds, il était digne par sa structure et sa hardiesse d'être l'ouvrage des Romains. Mais le Rhône, *impatiens pontis,* comme dit Chorier, finit par avoir raison de son vieil adversaire. En dépit des sommes énormes dépensées pour le réparer, le faire et le refaire, il cessa d'être praticable en 1651 et les communications furent interrompues entre Vienne et Sainte-Colombe. Elles n'ont été rétablies qu'en 1829 par la construction d'un pont en fil de fer, jeté à cent mètres environ au-dessous de l'ancien dont la tour carrée de Sainte-Colombe indique seule aujourd'hui la position.

Sainte-Colombe dépendit longtemps de Vienne; c'était, comme il est dit dans un traité entre le Dauphin et le Chapitre, *pars civitatis, clavisque et porta imperii,* une partie de la ville, la clef et la porte de l'Empire auquel appartenait le Dauphiné; mais ce faubourg ayant été livré, l'an 1334, à Philippe de Valois par l'archevêque Bertrand de la Chapelle, ce prince fit construire à la tête du pont la tour dont nous venons de parler, et, maître de la porte, n'attendit plus que le mo-

(1) *Description du Musée de Vienne,* p. 204.

ment favorable d'entrer dans Vienne et dans l'Empire.

Vineas de Vallorteis. Les vignes du Val des Jardins. *Vallorteis* n'est qu'une syncope barbare de *vallis hortorum* ou *ortorum,* comme ce mot s'écrivait souvent dans la mauvaise latinité. On désignait dans les anciens titres par *vallis hortensis, vallis hortensium,* le Val des Jardins, le territoire bas et resserré qui s'étendait le long du Rhône, en dehors des remparts et au-dessous de la Grande-Rue, depuis le pont de Gère jusqu'au petit ruisseau de Saint-Gervais. « C'était, dit Chorier, un lieu de divertissement et de plaisir, rempli de vignes, de bois et de jardins et non de maisons, comme il l'est présentement (1). »

Le même historien, en citant le passage de cette inscription où il est fait mention de la donation de 400 livres aux Frères-Mineurs, prétend que cette somme fut employée à réparer les ruines de la première maison que ces religieux occupèrent dans Vienne, au lieu dit de Saint-Gervais, sur l'emplacement actuel de la gare du chemin-de fer. Les expressions *ad fundandam ecclesiam* ne permettent pas d'adopter cette interprétation. Les Cordeliers, d'après un titre cité par M. Cochard, étaient déjà établis en 1250 dans le nouveau couvent qu'avait fait construire pour eux à Sainte-Colombe l'archevêque Jean de Bournin (2). Il pouvait donc être question en 1239 de cette translation, et rien ne s'oppose à ce que Geoffroy Baudoins ait voulu s'associer à la fondation de l'église projetée.

(1) *Antiquitez de Vienne,* p. 80.

(2) *Notice sur Sainte-Colombe-lez-Vienne,* p. 76.

Cette épitaphe se voyait autrefois dans les petits cloîtres de Saint-Maurice, contre le mur de la sacristie commune. C'était une longue table de marbre, ornée d'une moulure sur laquelle l'artiste, jaloux de rendre son œuvre digne de la gratitude de l'Église, avait buriné avec une rare élégance l'opulente série des bienfaits de Geoffroy Baudoins. Il suffit de jeter les yeux sur le fragment conservé au musée de Vienne et fac-similé sous le n° 471, pour y reconnaître un des spécimens les plus remarquables de l'écriture lapidaire au XIIIe siècle. Nous avons reproduit (n° 408) le texte relevé par Charvet avant que le marbre n'eût été arraché et brisé dans la démolition des Petits-Cloîtres (1).

(2) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 777.

409.

III. IDVS IVLII. OBIIT IOHANNES DE
CRIMEV CAPELLANVS ECCL. SANCTI
MAVRICII QVI DEDIT EIDEM
ECCL. LX LIB. PRO GENERALI
ET ANNVA REFECTIONE. ITEM
DEDIT DOMVI INSVLAE XV
LIBRAS PRO ANNIVERSARIO SVO
ANNO DOMINI M CC XL.

Le treize juillet mourut Jean de Crémieu, chapelain de l'église de Saint-Maurice, qui donna à la même église soixante livres pour une réfection générale et annuelle. Item, il donna à la maison de l'Isle quinze livres pour son anniversaire, l'an du Seigneur 1240.

Charvet, qui nous a conservé cette inscription obituaire dans ses Fastes inédits de la ville de Vienne, fait observer, à propos du nom de Crémieu, que les habitants de ce bourg et des environs prononcent encore Crimu ou Crimeu (1).

(1) *Les Fastes de la ville de Vienne,* première partie d'un manuscrit autographe de Charvet relatif à l'histoire et aux antiquités de la même ville. Ce manuscrit, formant un vol. in-4° de 256 pages, a été décrit par M. Delorme, p. 124 du 3e vol. de la *Revue de Vienne*. Fort endommagé dans l'incendie de la Bibliothèque, il a été restauré aussi habilement qu'il était possible par les soins de M. Girard.

Les Chapelains ou Altaristes de l'église de Saint-Maurice, étaient des prêtres au-dessous des chanoines, qui tiraient leur nom des chapelles et des autels de la cathédrale au service desquels ils étaient particulièrement attachés.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, aux termes de la donation du prieuré de l'Isle à l'ordre de Saint-Ruf, ce prieuré devait servir de lieu de retraite aux chanoines et clercs de l'église de Saint-Maurice affaiblis par l'âge ou par la maladie. Ils devaient être entretenus aux frais de la maison, et même ils avaient la faculté d'être reçus chanoines de Saint-Ruf, s'ils voulaient finir leurs jours en religion. Jean de Crémieu ne profita pas de ce droit, et même nous voyons qu'il se montra plus généreux envers ses anciens frères qu'envers ses nouveaux commensaux.

ÉPITAPHE DE GUIGUE TOSCHANA

DAMOISEAU

AU SERVICE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE.

410.

† ANNO DOMINI M CC XL. TERTIO CALENDAS IVNII OBIIT GVIGO TOSCHANA DOMICELLVS EXISTENS IN ARMIS IN SERVITIO SANCTI MAVRICII. CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE

L'an du Seigneur 1250, le trente mai, mourut Güigue Toschana ou La Touche, damoiseau, portant les armes au service de Saint-Maurice. Que son âme repose en paix.

Domicellus, diminutif de *Dominus, quasi parvus dominus,* damoisel, damoiseau, était ordinairement un titre d'honneur qui ne se donnait qu'aux jeunes gentilshommes et même aux jeunes princes, avant qu'ils eussent été reçus chevaliers ; mais on l'attribuait aussi quelquefois à des personnes de noble extraction, qui se mettaient, comme Guigue La Touche, au service d'une église ou d'un monastère en qualité d'homme de guerre.

Il ne faut pas oublier qu'en vertu de la donation du roi Rodolphe, confirmée par les empereurs d'Allemagne, la seigneurie de la ville et du comté de Vienne appartenait à l'église de Saint-Maurice, c'est-à-dire à l'archevêque et

au chapitre. Ils étaient donc obligés, pour la garde de leurs domaines, leur sûreté et celle de leurs vassaux, d'entretenir des troupes et d'être toujours prêts à résister aux entreprises des seigneurs du voisinage. Le château de Pipet, principale forteresse de la ville, était surtout l'objet de leur sollicitude, et nous apprenons d'un statut capitulaire de ce même siècle, qu'il devait toujours y avoir une garnison, composée de quinze soldats et d'un portier, sous les ordres d'un châtelain ou gouverneur, choisi parmi les chanoines du chapitre.

Charvet avait lu cette inscription sur une pierre qui servait de couverture à la porte d'une maison appartenant au chapitre et voisine de la cathédrale (1).

(1) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 412 et 779.

411.

† II. NONAS. APRILIS. OBIIT. GAVFRIDVS. DE
PETRA. QVI. DEDIT. DEO. ET. ECCLESIE. SANCTI.
ANDREE. TRES. SOLIDOS. CENSVALES. PRO. ANNIVER
SARIO. SVO. SVPER. DOMVM. SVAM. QVE. EST
IVXTA. DOMVM. ALABOCEY. ANNO. DOMINI. M^{c}.
CC^{o}. XL°. I^{o}. † OBIIT. MARIA PRO. CVIVS
ANNIVERSARIO. DICTVS. GAVFRIDVS. MARITVS. EIVS. DEDIT
DICTE. ECCLESIE. III. SOLIDOS. ANNVALES. SVPER. EAMDEM.
DOMVM.

Cette inscription, gravée sur marbre et qui doit provenir des cloîtres de l'église de Saint-André-le-Bas, est au musée de Vienne. Elle ne présenterait aucune difficulté, s'il était permis de deviner le nom de la maison qui sert de confins à celle que Geoffroy de la Pierre affecta à la rente du double anniversaire qu'il fonda pour lui et pour Marie, sa femme, en 1241 ; mais de quelque manière qu'on lise le mot *Alabocey,* il est impossible d'y découvrir rien qui ressemble à un nom propre ordinaire. La maison à la *femme* Bocey?

FONDATION OBITUAIRE

DE

GUIGUE DE PALADRU

CHEVALIER ET CHANOINE DE SAINT-RUF.

412.

A † Ω

ANNO DOMINI M CC XL
IIII ⁝ IIII NONAS APRILIS OBIIT
GVIGO DE PELADRV
MILES ET CANONICVS SANCTI RVFI
QVI DEDIT NOBIS XV
LIBRAS PRO ANNIVERSARIO
SVO. CVIVS ANIMA RE
QVIESCAT IN PACE AMEN.

L'an du Seigneur 1244, le deux avril, mourut Guigues de Peladru, chevalier et chanoine de Saint-Ruf, qui nous a donné quinze livres pour son anniversaire. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

Peladru ou Paladru est le nom d'un assez grand lac, situé dans le canton de Virieu, arrondissement de la Tour-du-Pin. Il est remarquable par la profondeur et la limpidité de ses eaux et par la qualité de ses poissons, parmi lesquels on distingue l'Ombre-Chevalier, espèce de

truite fort délicate, qui ne se rencontre pas ailleurs (1) Chorier, grand fabricateur d'étymologies, prétend que ce lac tire son nom d'une épaisse forêt de chênes dont il était environné autrefois, Πελας δρυῶν, auprès des chênes (2).

Quoi qu'il en soit, le lac de Paladru avait donné son nom et des armes parlantes à une ancienne famille de Dauphiné, qui portait d'azur au poisson d'argent, posé en bande. Guigues de Paladru appartenait à cette maison dans laquelle s'était conservé son prénom, comme nous l'apprend un hommage rendu, le 16 juin 1379, au dauphin Charles de France par Guigues de Paladru, seigneur de Montferrat (3). Quant à Guigues, dont il s'agit ici, après avoir passé sa vie à la guerre et mérité par sa valeur le titre de chevalier, il ne se fit sans doute chanoine de Saint-Ruf qu'à ses derniers moments. C'était un acte de dévotion fort commun à cette époque et très-propre à rassurer les consciences effrayées, en garantissant au mourant les prières et les suffrages de la communauté à laquelle il s'affiliait ainsi.

Cette inscription, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Girard, à Vienne, provient de l'ancien prieuré de l'Isle, où l'on remarque encore le vide laissé par la place qu'elle occupait, sur le mur, à gauche de la porte de l'église (4). Elle est gravée sur marbre blanc en

(1) *Dissertation sur le lac de Paladru et sur la ville d'Ars, engloutie par ce lac*, par Tripier, curé du Pin. Grenoble, 1833, in-8°.

(2) *Histoire générale de Dauphiné*, t. 1er, p. 30.

(3) *Traité de l'usage des Fiefs et autres droits seigneuriaux*, par Salvaing de Boissieu; 3e édition, 1731, in-fol., p. 126.

(4) *Eglise de Notre-Dame-de-l'Ile-sous-Vienne*. Notice historique et descriptive, par Victor Teste. Vienne, Timon, 1853; broch. in-8°, p. 15.

caractères forts élégants et décorée d'un fronton au centre duquel se détache en relief une croix fleuronnée, accompagnée de l'alpha et de l'ômėga, antique symbole de l'éternité de Dieu, emprunté par les premiers chrétiens à ces paroles de l'Apocalypse : *Ego sum α et ω, primus et novissimus, principium et finis.* L'A et l'Ω sont les première et dernière lettres de l'alphabet de la langue grecque, dans laquelle l'apôtre saint Jean écrivait ses mystérieuses révélations.

Il semble résulter de cette fondation et de quelques autres, qu'au prieuré de Notre-Dame-de-l'Isle, le taux d'un anniversaire était fixé au capital de quinze livres.

413.

//////////////KL FEBROARII OBIIT DVRANDVS DE PONTE SACERDOS QVI DEDIT LX LIBRAS PRO ANNIVERSARIO SVO CONVENTVI SANCTI MAVRICII ANNO DOMINI M° CC° XL° QUINTO (1245).

Il ne faut pas prendre le mot *conventus* dans sa signification la plus étroite, c'est-à-dire dans celle de couvent ou de convent, comme on l'écrivait encore du temps de Vaugelas. Il signifie ici la communauté de Saint-Maurice, la réunion de tous les membres dont se composait le corps de cette église, chanoines, collégiés et clercs, vivant dans l'origine sous le même toit et se réunissant à la même table.

Cette inscription mutilée se lisait sur une dalle en pierre de choin, dans la nef latérale de gauche de l'église de Saint-Maurice, en face de la chapelle moderne du Sacré-Cœur; enlevée à la suite d'une fouille exécutée dans cette partie de la cathédrale en 1851, elle a été transportée au Musée. Charvet, qui rapporte cette inscription, p. 775 de son Histoire de Vienne, a lu par erreur *Durandus de Podio* pour *Durandus de Ponte,* Durand du Pont.

ÉPITAPHE D'AYMAR

ARCHEVÊQUE D'EMBRUN,

ANCIEN ABBÉ DE SAINT-PIERRE DE VIENNE.

414.

† ANNO. DOMINI. M. CC. XL. V. NONO. KL. IVNII. OBIIT. FELICIS. MEMORIE. DOMNVS. AYMARVS. QVI. FVIT. ABBAS. ISTIVS. MONASTERII. INDE. ASSVMPTVS. FVIT. IN. EPISCOPATVM. MAVRIANNE. QVEM. EPISCOPATVM. REXIT. FELICITER. XIIII. ANNIS. POSTMODVM. FVIT. VOCATVS. IN. ARCHIEPISCOPATVM. EBREDVNI. CVI. PREFVIT. LAVDABILITER. X. ANNIS. ET EST. EIVS. CORPVS. RECQNDITVM IN. PRESENTI. SARCOFAGO. ANNO. ET. DIE. QVO. SVPRA ⁝

EXORET. CHRISTVM. TITVLVM. QVI. LEGERIT. ISTVM.
VT. SIT. CVM. CHRISTO. LOCVLO. QVI. PAVSAT. IN ISTO.
AMEN. †

ARCHOS. PONTIFICVM. (*) LVX. CLERI. DVX. POPVLORVM
AYMARVS. SVBIT. HAC. FVNERIS. VRBE. THORVM
HVNC. ORNAVERVNT. TRIA. CONCVRRENCIA. RARO.
LINGVA. PERITA. MANVS. LARGA. PVDICA. CARO.
MORS DVM. MORDET. EVM. MORTI. CONTRARIA. VITA
REDDITVR. ET. CHRISTO. PERPETVATVR. ITA.
SPERANTI. SOLVIT. SANCTE. CONCLVSIO. FINIS
QVOD DVDVM. MERVIT. RAPTVS. AB ORBE. CINIS

(*) *Archiepiscopus seu princeps episcoporum; Archon enim graece, princeps interpretatur latine.*
(*Durandi, Rat. div. offic.* L. II, c. I, nº 19).

SPLENDVIT. IN. CLERO. DIVINE. LVMINE. LEGIS
CLARA. SACERDOTVM. GEMMA. LVCERNA. GREGIS
LETICIE. FVLGOR. CONFECTOR. PACIS. EGENIS
PORTA. PATENS. PIETAS. CLAVSTRALIS. REGVLA. LENIS

L'an du Seigneur 1245, le 24 mai, mourut le seigneur Aymar d'heureuse mémoire, qui fut abbé de ce monastère. De là il fut élevé à l'évêché de Maurienne, qu'il gouverna avec succès pendant quatorze ans. Il fut ensuite appelé à l'archevêché d'Embrun, qu'il ne gouverna pas moins glorieusement pendant dix ans. Son corps a été déposé dans le présent sarcophage les jour et an que dessus.

Que celui qui lira cette épitaphe, veuille prier le Christ, qu'il soit avec le Christ, celui qui repose dans ce cercueil.

L'archipontife, la lumière des clercs, le guide des peuples, Aymar a trouvé son lit funèbre dans cette ville. On vit briller en sa personne trois choses qui se rencontrent rarement ensemble, l'éloquence, la charité, la chasteté. Tandis que la mort croit le saisir, une nouvelle vie le dérobe à ses atteintes et l'unit pour jamais au Christ. C'est la sainte fin qu'il avait espérée en quittant son enveloppe terrestre. Il fut le flambeau des clercs par sa science dans les divines Écritures. Perle éclatante des prêtres, fanal du troupeau, éclair de joie, artisan de paix, il était comme une porte ouverte aux indigents, et stricte observateur de la règle, il savait l'alléger pour les autres.

Cette épitaphe se compose de deux parties : la première en prose, accompagnée seulement de deux vers léonins dont le milieu rime avec la fin, n'offre aucune

difficulté de traduction; mais il n'en est pas de même de la seconde tout entière en vers léonins. Dans celle-ci le sens est subordonné à la rime, de telle façon qu'il faut traduire ce que le versificateur a voulu dire plutôt que ce que la rime l'a forcé d'écrire. Sans prendre même la peine de relier ses périphrases, il s'est contenté de les aligner à la suite les unes des autres, telles que sa mémoire ou son vocabulaire les lui fournissait. Au surplus, le goût du siècle n'en demandait pas davantage, les mots ronflants et la rime suppléaient à tout et constituaient toute la poésie.

Aymar, abbé de Saint-Pierre de Vienne, dans les premières années du XIII[e] siècle, devint en 1221 évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et passa de ce siége en 1235 à l'archevêché d'Embrun. C'était un prélat d'une piété exemplaire, charitable envers les pauvres et plein de zèle contre ceux qui prétendaient s'emparer des biens consacrés à leur soulagement et au service de Dieu. Quoiqu'il eut obtenu de l'empereur Frédéric II la confirmation des priviléges de son Église, il ne laissa pas de se rendre au concile qu'Innocent IV avait convoqué à Lyon pour résister aux entreprises de ce violent adversaire de la papauté; mais il mourut avant l'ouverture de la première session, et son corps, transporté à Vienne, fut inhumé dans le monastère dont il avait été abbé (1).

On trouve au fol. 67, verso, des Statuts de l'Église de Vienne, manuscrit du XIII[e] siècle, la mention suivante :

Incipiunt compota seu rationes anniversariorum de annis preteritis. Anno Domini 1246, Arbert de Faverges et Jean

(1) *Gallia christiana nova*, t. III, p. 1077.

Chalvez, procureurs des anniversaires, rendirent leurs comptes au chapitre, etc.

Pro archiepiscopo Ebridunensi LX libras quas solvit domnus J. archiepiscopus Vienn. frater ejus.

Il résulte de cet article de compte que l'archevêque Aymar était le frère de Jean de Bournin, archevêque de Vienne de 1218 à 1266; mais cette découverte n'a pas d'autre résultat, puisque l'on ignore à quelle famille appartenait le second comme le premier de ces deux illustres prélats.

Le tombeau d'Aymar, qui consiste en un magnifique sarcophage de marbre blanc, soigneusement poli et travaillé, avait été placé dans l'église de Saint-Pierre entre deux des premiers piliers de la nef. Il y était encore du temps de Chorier, et cet historien raconte que l'archevêque Jérôme de Villars ayant voulu le faire ouvrir, le corps d'Aymar parut si bien conservé, que l'on n'osa point passer outre et que le tombeau fut refermé (1). La Révolution le trouva dans cette église et se montra certainement moins respectueuse. Le sarcophage vide fit partie durant plusieurs années, sans changer de demeure, des objets antiques réunis à Saint-Pierre. Le Musée ayant été par la suite transféré dans l'église de Notre-Dame-de-la-Vie, on jugea sans doute que le sarcophage y tiendrait trop de place, et il fut déposé dans la vaste nef de la cathédrale de Saint-Maurice. C'est là qu'on le voit aujourd'hui, à droite en entrant par le grand portail et faisant pendant au sarcophage de saint Léonien.

La figure 414 *b.* représente l'auge avec son couvercle

(1) *Antiquitez de la ville de Vienne*, p. 272.

prismatique. Sur le versant de devant se lit la partie de l'épitaphe reproduite en fac-similé sous le n° 414, et sur le versant de derrière, celle que reproduit le n° 414 *a*. Le n° 414 *c*. représente l'extrémité de l'auge correspondant à la tête du mort. La croix échancrée que l'on y remarque est sculptée en relief de même que l'étoile, le croissant, l'Alpha et l'Oméga dont elle est accompagnée ou cantonnée.

Le dessus du sarcophage n'étant pas poli, on doit présumer qu'il avait été jadis recouvert dans toute sa longueur par la statue d'Aymar revêtu de ses habits sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse à ses côtés et les mains croisées sur sa poitrine, dans l'attitude ordinaire des prélats au XIII[e] siècle.

FANAL DE SAINT SEVÈRE

415.

Il existait au temps de Chorier, devant l'église de Saint-Sevère, un magnifique sarcophage sur lequel se lisait une épitaphe romaine dont il ne nous reste plus que la transcription. Ce sarcophage servait de base à un fanal élevé au-dessus d'une voûte que soutenaient quatre piliers de pierre. L'édifice se terminait, à sa partie supérieure, par une lanterne également de pierre, que surmontait une croix. Sous la voûte, entre les piliers, était peint dans un cercle ce signe de la foi, accompagné au-dessus par une autre croix, au-dessous par un croissant, et à droite et à gauche par l'Alpha et l'Oméga accostés de deux étoiles à plusieurs rais. « Le sens de ces caractères vrayement hiérogliphiques était sans doute, dit Chorier, que la foy de Iesus Christ, qui tire son origine d'en haut, regnera toujiours dans le monde, qu'elle est au-dessus de toutes les révolutions, qu'elle subsistera tant que les estoilles brilleront dans le ciel, parce que Iesus Christ, qui est le commencement et la fin de toutes choses, l'A et l'**Ω**, lui a fait part des avantages de son éternité (1). »

Ce fanal n'était pas le seul qui existât à Vienne; le

(1) *Antiquitez de Vienne*, p. 36

même auteur nous apprend qu'il y en avait encore un dans le cimetière de l'église de Saint-Martin, et jusqu'à trois, placés à l'entrée du cimetière de Saint-Pierre, vis-à-vis des trois différentes portes de l'église (1). Ces renseignements, précieux pour l'histoire locale, sont trop incomplets cependant pour qu'il nous soit permis d'émettre une opinion sur la destination de ces monuments religieux à Vienne. Toutefois, en prenant en considération la position assignée aux fanaux de Saint-Sévère et de Saint-Pierre, il y a lieu de croire qu'ils n'étaient pas exclusivement destinés à honorer les morts et à veiller sur leurs cendres (2), mais qu'ils servaient aussi à guider, à éclairer les fidèles lorsqu'ils venaient, suivant l'antique usage, passer dans l'église les vigiles des fêtes solennelles.

Les figures représentées sous ce n° ont été restituées par M. Allmer d'après la description qu'en fait Chorier et le crayon qu'en a donné l'auteur d'un ouvrage manuscrit sur les Antiquités de Vienne. Ce Recueil que Guy Allard attribue à Pierre Rostaing, de Vienne, et que cite le même Chorier p. 162-163 de ses Recherches, appartenait à M. Champollion-Figeac, qui a bien voulu nous permettre d'en faire prendre une copie par Mme de Terrebasse, avant de l'offrir à la Bibliothèque Impériale, où il est aujourd'hui conservé sous le n° 9910 du fonds latin.

(1) Chorier, *op. laud.*, p. 249-252.

(2) *Cours d'Antiquités monumentales*, par M. de Caumont, t. VI.

416.

†

ANNO DOMINI. M. CC. XLVIIII.
XVII. KL. IANVARII OBIIT
STEPHANVS QVI DEDIT NOBIS
QVINGENTOS SOLIDOS PRO ANIMA SVA
ET PRO ANNIVERSARIO SVO FACIENDO.

Cette inscription obituaire, qui offre un des plus élégants spécimens de l'épigraphie lapidaire du XIII[e] siècle, est gravée sur un marbre appliqué contre le mur mitoyen entre les cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre, aujourd'hui détruits, et la chapelle de Sainte-Barbe, qui servait à la sépulture commune des moines. Elle est datée du 16 décembre 1249.

FONDATIONS OBITUAIRES

DE GUIGUE D'AURIES

PRÊTRE ET SACRISTAIN DE SAINT-MAURICE.

417.

† ANNO. DOMINI. M^{o}. CC^{o}. XL°.
IX° ⁝ IIII. NONAS. IANVARII. OBIIT
GVIGO. DE. AVRIES. SACER
DOS. ET. SACRISTA. QVI. DEDIT.
ECCLESIE. SANCTI. MAVRICII VI^{xx}.
LIB. PRO. DVPLICI. LIB. IBIDEM.
DICTA. DIE. PERPETVO. FACI
ENDA. ITEM DEDIT. FABRICE
EIVSDEM. ECCLESIE. IX^{xx} LIB. PRO
REMEDIO. ANIME. SVE

L'an du Seigneur 1249, le deux janvier, mourut Guigue d'Auries, prêtre et sacristain, qui donna à l'église de Saint-Maurice six vingts livres pour une double distribution, qui sera faite à perpétuité ledit jour. De plus, il a donné à la fabrique de la même église neuf vingts livres pour le soulagement de son âme.

Le sacristain, en vieux français secrétain, était un dignitaire du chapitre chargé de la garde des vases sacrés,

des vêtements sacerdotaux et généralement de tout ce qui concernait l'ornement de l'église. Les registres capitulaires de l'Église de Vienne nous apprennent que Guigue d'Auries avait été investi de fonctions plus importantes que celles qui compétaient à cet office. L'archevêque et le chapitre, par une délibération spéciale de l'an 1225, décidèrent qu'il ne serait point considéré comme absent, et, comme tel, soumis à l'amende, toutes les fois qu'il serait obligé de coucher, soit à la Bâtie, soit au château de Saint-Sevère. Il était commis à la fois à la garde et à l'entretien des châteaux et des forteresses de la ville, puisque, par une autre délibération de l'an 1243, il fut arrêté qu'il recevrait, pendant quatre années, les premières vingt-cinq livres provenant du péage de Vienne, pour rebâtir et réparer la maîtresse tour de Pipet (1). La famille de Guigue d'Auries tirait probablement son nom de la possession du *castrum de Auriis,* aujourd'hui Auris-en-Rattier, arrondissement de Grenoble.

Le taux d'une distribution étant à Saint-Maurice de soixante livres, il fallait nécessairement doubler cette somme pour fournir à une double distribution. On disait autrefois six vingts, neuf vingts, pour cent vingt, cent quatre-vingts, et ces nombres s'écrivaient en abrégé comme dans cette inscription.

Le marbre sur lequel est gravée cette fondation obituaire se voyait autrefois dans les Petits-Cloîtres de Saint-

(1) *Anno Domini* 1243, *in capitulo generali post festum beati Mauricii, ordinaverunt quod G. sacrista Viennensis, recipiat singulis annis, usque ad quatuor annos, in pedagio primas* XXV *libras quae venient de pedagio, ad opus majoris turris de Pupeto reedificandae et meliorandae.*

Maurice, contre le mur de la sacristie commune (1). Ce n'est que lorsqu'il en a été détaché pour être transporté au musée, qu'a paru, sur l'autre face, la belle inscription romaine figurée sous le n° 68 du recueil de M. Allmer.

(1) Charvet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 772. — Delorme, *Description du Musée*, p. 256.

FONDATIONS OBITUAIRES

D'AYMON DE CHIGNIN

SACRISTAIN ET CHANOINE DE VIENNE.

418.

† ANNO DOMINI M. CC L I KALENDAS NOVEMBRIS OBIIT EMO DE CHININO SACRISTA
ET CANONICVS VIENNE QVI DEDIT ECCLESIE VIENNENSI. LX. LIBRAS PRO ANNIVER
SARIO SVO. ITEM DEDIT ECCLESIE SANCTI GEORGII PRO ANNIVERSARIO SVO ET MATRIS SVE TOTVM SERVICIVM QVOD HABEBAT APVD VILLAM VIBOVT
SCILICET. IIII VASELLOS FRVMENTI. IIII AVENE. I. GALLINAM. XVIII DENARIOS ET. III
BARRALOS VINI CENSVALES ET LX SOLIDOS VIENNENSES PRO COMPLENDIS DICTIS DVOBVS ANNIVERSARIIS
ITEM FRATRIBVS MINORIBVS DE CHAMBAIRICO. X. LIBRAS FORCIVM DOMVI DAILLON X.
LIBRAS FORCIVM DOMVI DE CLAREFONTE. X. LIBRAS FORCIVM
MAIORI ECCLESIE DOSTA XXV LIBRAS SECVSIENSES (1).

Cette inscription se voit sur le mur extérieur de l'église de Saint-Jeoire, près de Chambéry. Elle ne figure ici qu'à

(1) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*: Chambéry, 1846, in-8°, t. XII, p. LIX, texte accompagné d'un fac-simile reproduit dans le recueil de M. Allmer.

raison du titre de chanoine et sacristain de l'Église de Vienne, que portait Emon de Chignin, et de la donation de soixante livres qu'il fit à cette Église. Les sires de Chignin tenaient rang parmi les plus puissants feudataires des comtes de Savoie, et les imposantes ruines de leur château couvrent encore toute la colline qui domine le village de Saint-Jeoire. Saint Anthelme, évêque de Belley, en 1163, appartenait à cette noble famille, qui a fourni plusieurs autres chanoines au chapitre de Saint-Maurice.

Emon avait donné à l'église de Saint-Jeoire, pour son anniversaire et celui de sa mère, toutes les redevances qui lui étaient dues au village de Vibout (1), consistant en quatre vaissels (2) de froment, quatre d'avoine, une géline, dix-huit deniers et trois barraulx (3) de vin, et enfin une somme de soixante sous Viennois pour parfaire le montant des deux susdits anniversaires. Il donna de plus aux Frères-Mineurs de Chambéry six livres de forte monnaie, autant à la chartreuse d'Aillon et au prieuré de Clarafont, et à l'église cathédrale d'Aoste, en Piémont, vingt-cinq livres, monnaie de Suse.

Il est très-souvent question dans les monuments historiques de la Savoie et du Piémont de la monnaie Sécusienne, des Sécusiens ou de Suse, et à cette occasion nous nous permettrons de faire observer que les éditeurs du nouveau du Cange se sont probablement trompés en

(1) *Apud villam Vibout;* c'est ainsi qu'a lu l'annotateur savoisien.

(2) Vasellus, Veissel, ancienne mesure de Savoie, contenant environ 81 litres de froment et près du double d'avoine, à raison de sa plus grande légèreté.

(3) Barral, ancienne mesure très-usitée en Dauphiné et en Savoie, contenant environ 50 litres.

transformant la monnaie Sécusienne en monnaie Ségusienne, c'est-à-dire Lyonnaise (1).

Quant à la monnaie Viennoise dont il est aussi question dans cette fondation, elle avait alors un cours si général dans les provinces de l'ancien royaume de Bourgogne, que la plupart des paiements y étaient stipulés en deniers Viennois. On ignore à quelle époque précise les archevêques de Vienne furent investis du droit de faire battre monnaie; la charte qui le leur accordait n'est point parvenue jusqu'à nous; mais il est à présumer que l'empereur Louis-l'Aveugle ne s'était pas montré moins généreux ou moins prodigue envers l'Église du lieu où il résidait qu'envers l'Église d'Arles. Nous voyons ce monarque donner et confirmer, en 920, à l'archevêque Manasses et à son Église, tout ce que lui avait accordé et même plus que ne lui avait accordé son père, le roi Boson (2). Et, en effet, dans cette charte de confirmation, sont mentionnés expressément *Portum Arelatensem nec non et teloneum simul cum moneta*, dont il n'est fait aucune mention dans le diplôme auquel l'acte se réfère. Il faut donc, par analogie, dater de cette époque ou environ l'origine d'un droit que les archevêques de Vienne exerçaient sous les yeux du prince dès le milieu du Xe siècle. C'est ce que ne permet pas de mettre en doute la découverte récente d'un denier d'argent sur lequel se lit le nom de Thibaud ou Theutbaud, qui occupa le siége

(1) *Secusiensis moneta, pro Segusiensis, id est Lugdunensis. (Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. IV, p. 529).

(2) *Ludovicus imperator quasdam possessiones confirmat Manassae Arelatensi archiepiscopo;* Hist. des Gaules, IX, p. 686.

archiépiscopal de cette ville, de 952 à 1000, sous les règnes de Conrad et de Rodolphe (1).

Quelques années plus tard, la monnaie Viennoise jouissait déjà de tant de faveur, qu'elle était l'objet de nombreuses contrefaçons. Nous l'apprenons d'une transaction passée vers l'an 1065 entre Adélaïde, marquise de Suse, ses trois fils et l'archevêque Léger (2). Il y est rappelé que du vivant d'Odon, marquis de Suse et mari d'Adélaïde, les monnayeurs d'un atelier établi à Aiguebelle, dans les domaines de ce prince, s'étaient permis, à son insu, de contrefaire la monnaie Viennoise et d'émettre sous le type archiépiscopal des pièces altérées et de mauvais aloi. Sur les plaintes de Léger, Odon s'empressa de réprimer les malversations de ses gens; mais, après sa mort, elles recommencèrent à ce point, que l'archevêque fut obligé de se transporter en Italie pour demander justice à sa veuve, la marquise Adélaïde. Les réclamations du prélat obtinrent complète satisfaction, et même il advint, comme n'oublie pas d'en faire mémoire l'acte, que le principal coupable, frappé d'excommunication par le pape Léon IX, périt misérablement après avoir perdu l'usage de ses membres. Cet exemple n'ayant pas suffi néanmoins pour arrêter de nouveaux falsificateurs, il devint nécessaire d'obtenir de la marquise et de ses trois fils, Pierre, Amédée et Odon, l'engagement solennel qu'ils ne souffriraient plus à l'avenir que, dans toute

(1) *Monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. Poey d'Avant*; Fontenay-Vendée, 1853, in-4°, p. 244. — *Numismatique féodale du Dauphiné*, par Henri Morin; Paris, 1854, in-4°, p. 8.

(2) Chorier, *Estat politique du Dauphiné*, t. I, p. 306. — D. Luc *d'Achery, spicilegium*, t. III, p. 393.

l'étendue de leurs domaines, la monnaie Viennoise fût en aucune manière contrefaite, imitée ou falsifiée. Les médiateurs de cet arrangement, Adrald, abbé de Breme et de la Novalaise, et Artaud, prévôt de l'Église de Vienne, reçurent en conséquence les pleins pouvoirs des parties, et c'est à l'espèce de concordat passé entre ces deux personnages, que nous devons la relation de ce curieux épisode de la numismatique Viennoise (1).

Il ne nous appartient pas d'entrer dans d'autres détails sur un sujet qui a été savamment traité par le jeune auteur que nous venons de citer; nous nous bornerons à ajouter que l'Église de Vienne jouit du droit de frapper monnaie jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Elle l'avait courageusement défendu contre les empiètements des dauphins, mais, impuissante à soutenir la lutte contre leurs successeurs les rois de France, elle l'avait perdu de fait, même avant d'en avoir été dépouillée implicitement par l'ordonnance de 1485, qui proscrivit l'usage en Dauphiné de toute monnaie autre que celle du roi et du dauphin (2).

(1) *Numismatique féodale du Dauphiné*, par Henri Morin, p. 12.

(2) Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, II, 490.

FONDATIONS DE BERLION DE LAY

CHANOINE ET ANCIEN CAPISCOL DE VIENNE.

419.

† ANNO DOMINI M CC L II. OBIIT BERLIO DE LAY CANONICVS ET QVONDAM CABISCOLVS VIENNE QVI DEDIT CONVENTVI EIVSDEM ECCLESIE QVINQVE ANNIVERSARIA. VNVM PRO SE. DIE OBITVS SVI. SECVNDVM PRO YSMIDONE DE CORDON QVOD FIET DIE OBITVS EIVSDEM. TERTIVM PRO ANIMABVS BARTHOLOMEI FRATRIS SVI ET PONCII NEPOTIS EIVS QVOD FIET DIE OBITVS BARTHOLOMEI. QVARTVM PRO ANIMABVS PATRIS ET MATRIS SVE QVOD FIET FERIA QVINTA IN PASCHA. QVINTVM PRO REMEDIO ANIMARVM ILLORVM QVOS IN ALIQVO DEFRAVDAVERAT. QVOD FIET IN FESTO MORTVORVM.

L'an du Seigneur 1252, mourut Berlion de Lay, chanoine et ancien capiscol de Vienne, qui donna à la communauté de la même Église cinq anniversaires; le premier pour lui, au jour de son décès; le second pour Ysmidon de Cordon, qui se fera le jour du décès d'icelui; le troisième pour les âmes de Barthélemy, son frère, et de Pons, son neveu, qui se fera le jour du décès de Barthélemy; le quatrième pour les âmes de ses père et mère, qui se fera le jeudi de la semaine de Pâques; le cinquième pour le soulagement des âmes de ceux auxquels il aurait pu causer quelque tort, lequel sera célébré le jour de la fête des Morts.

Cette fondation, ne portant point d'autre date que celle de l'année où mourut Berlion de Lay, doit être considérée comme la substance d'un titre plus ample, inscrit sur le registre obituaire de l'église de Saint-Maurice et pourvu des dates essentielles qui manquent ici.

Le cabiscol ou capiscol, *scholasticus vel caput scholae,* était l'un des quatre premiers dignitaires du chapitre de Saint-Maurice. Il recevait, gouvernait les clergeons, et assistait aux offices divins, tant de jour que de nuit, pour veiller à ce qu'ils se comportassent décemment et chantassent en mesure.

Berlion de Lay appartenait à une ancienne famille depuis longtemps éteinte et qui portait d'or au sautoir de gueules. Il était probablement parent ou ami d'Ysmidon de Cordon, d'une illustre maison du Bugey et dignitaire comme lui du chapitre de Vienne (1).

Le texte de la cinquième et dernière fondation a été pour Chorier l'occasion d'une critique qui fait peu d'honneur à son intelligence et à son jugement. « Mais est-il rien de plus ridicule que la manière de restitution dont le chanoine Berlion de Lay s'avisa en mourant; il fonda un anniversaire pour les âmes de ceux qu'il avoit trompez et fourbez pendant sa vie, *pro remedio animarum illorum quos in aliquo defraudaverat, quod fiet in festo mortuorum,* dit son épitaphe qui est de l'an 1252 (2) »

Chorier n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre le sens du mot *defraudaverat. Defraudare aliquem aliquid vel aliquâ re* ne signifie point tromper, fourber quelqu'un,

(1) Charvet, *Hist. de l'Église de Vienne,* p. 361 et 367.

(2) *Antiquitez de Vienne,* p. 231.

mais causer du préjudice, faire tort de quelque chose à quelqu'un. Loin de tourner en ridicule la fondation du pieux chanoine, il aurait dû plutôt apprécier et louer les inquiétudes scrupuleuses qui le portèrent à instituer des prières pour les âmes de ceux auxquels il pouvait avoir, même à son insu, causé quelque tort ou quelque préjudice.

Cette inscription, gravée sur une longue bande de marbre, aujourd'hui conservée au Musée, se voyait autrefois contre le mur mitoyen de la sacristie commune et des Petits-Cloîtres, appelés aussi Cloîtres-de-Notre-Dame (1).

(1) Charvet, *Hist. de Vienne*, p. 790. — Delorme, *Description du Musée*, p. 284.

FONDATIONS D'ALBERT DE BOCSOZEL

CHANOINE ET SOUS-DIACRE DE L'ÉGLISE DE VIENNE.

420.

ANNO. DOMINI. M. CC. L. VI//////////////
KL. IANVARII. OBIIT. ALBERTVS DE
BOCOSELLO. CANONICVS. ET. SVBDI
ACONVS. QVI. DEDIT. CONVENTVI. IS
TIVS. ECCLESIE. DVO. ANNIVERSARIA
PRO. SE. ET. PRO. BERLIONE. FRATRE. SVO
CANONICO. DICTE. ECCLESIE. AMBO
MISTRALES. FVERVNT. HVIVS. CIVITATIS

L'an du Seigneur 1256, le vingt-cinq décembre, mourut Albert de Bocsozel, chanoine et sous-diacre, qui donna à la communauté de cette église deux anniversaires pour lui et pour Berlion, son frère, chanoine de ladite église. Tous deux furent mistraux de cette ville.

Albert et Berlion de Bocsozel appartenaient à une de ces grandes maisons du royaume de Bourgogne qui ne relevaient que de Dieu et de leur épée, et dont les derniers dauphins n'obtinrent l'hommage qu'au prix de fortes sommes d'argent. Elle a possédé pendant plus de trois cents ans la baronnie de Maubec, l'une des quatre baronnies anciennes du Dauphiné, et ses membres se sont alliés aux plus

nobles familles de la province et de la Savoie. Cette maison s'est éteinte quelques années après 1789, en la personne du chevalier de Bocsozel-Montgontier, qui figure dans les assemblées des trois ordres, parmi la noblesse de l'élection de Vienne. Elle portait d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur, de deux traits, et tirait son nom d'un puissant château situé entre Champier et La Frette, dont les ruines ne sont plus connues que sous le nom corrompu de château de *Beau-Sujet.*

Il existait une différence notable entre les mistraux particuliers établis par les seigneurs dans leurs terres et les mistraux de Vienne. Les premiers n'étaient, à proprement parler, que des agents chargés de la recette des droits seigneuriaux, tandis que les attributions des seconds étaient à la fois beaucoup plus importantes et beaucoup plus honorables. Le mistral de Vienne réunissait en sa personne les fonctions de juge séculier et de gouverneur de la ville. Il avait la garde et la clef des portes, il nommait les assesseurs de sa cour de justice, les procureurs, les notaires, percevait les amendes municipales; il était, en un mot, le dépositaire de la puissance temporelle que les bulles des rois et des empereurs avaient attribuée à l'archevêque et au chapitre. Aussi, bien que le mistral ne put être choisi que parmi les chanoines, sa nomination n'en était pas moins un sujet de discorde entre ces deux pouvoirs rivaux et toujours disposés à empiéter l'un sur l'autre. L'histoire de Vienne est remplie des débats que soulevaient leurs prétentions réciproques. Enfin, Simon d'Archiac profita des abus auxquels avait donné lieu l'inamovibilité de cet office, pour obtenir du pape Jean XXII, en 1320, qu'il serait réuni

à la mense archiépiscopale et désormais exercé à titre de commission révocable.

Nous ferons encore observer que le chanoine Albert de Bocsozel s'était contenté de prendre le sous-diaconat, celui des ordres sacrés qui devait le gêner le moins dans l'exercice de ses fonctions séculières, tout en étant indispensable pour posséder un canonicat (1). Les chapitres étaient alors composés, en grande partie, de puinés de bonne maison que ne dirigeaient point toujours une vocation marquée pour l'état ecclésiastique. Quoique le caractère de sous-diacre les astreignit au célibat et à certaines obligations cléricales, ce caractère n'était point cependant ineffaçable. Il souffrait que nos gentilshommes obtinssent, au besoin, des dispenses pour se marier et pour rentrer ainsi dans le monde où ils avaient gardé un pied.

Avant d'avoir été transporté au musée, ce marbre était placé dans les Petits-Cloîtres, à côté du précédent. Nous avons emprunté au texte de Charvet la date du mois, qui depuis a été emportée par la fracture d'un angle (2).

(1) *Statuunt praedicti dominus archiepiscopus et capitulum Viennense quod nullus, de cetero, ascendat chorum superiorem, nisi fuerit in sacris ordinibus constitutus, videlicet in subdiaconatu.* (Registres capitulaires de l'Église de Vienne).

(2) *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p 771. — Chorier, *Antiquitez de Vienne*, p. 232. — *Description du Musée*, par M. Delorme, p. 274.

FONDATION DE GUIFFREY D'ILLINS

CHEVALIER.

421

ANNO. DOMINI M. CC L. VIII. VIII. KALENDAS AVGVSTI OBIIT GVIFFREDVS DE ILLINO MILES QVI DEDIT NOBIS XXX. SOLIDOS CENSVALES IN TERRA DE COSTIS AD PITANCIAM NOBIS FACIENDAM IN FESTO ASSVMPTIONIS SANCTE MARIE.

L'an du Seigneur 1258, *le vingt-cinq juillet, mourut Guiffrey d'Illins, chevalier, qui nous a donné sur la terre des Côtes une rente de trente sols affectée à la pitance de la communauté le jour de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.*

Le mot *pitancia*, pitance, signifiait dans la langue monastique tantôt la portion de nourriture que recevait chaque moine, tantôt le repas, la réfection qu'il prenait à la table commune. On dit encore dans les campagnes en Dauphiné qu'un homme reçoit tant pour son vin et tant pour sa pitance, c'est-à-dire tant pour sa boisson et tant pour sa nourriture.

Illins, plus considérable autrefois que Luzinay, n'est aujourd'hui qu'un hameau de cette commune, à neuf kilomètres environ de Vienne. Chorier prétend que Cons-

tantin-le-Grand, durant un assez long séjour qu'il fit à Vienne ou auprès de cette ville, vers l'an 312, y avait fait bâtir un superbe palais, auquel, en l'honneur de sa mère Hélène, il avait donné le nom d'*Helenium*. « Ellein, ou comme ce lieu est aujourd'hui nommé vulgairement Illin, est un nom corrompu de celui d'*Helenium*, et il ne faut pas estre fort sçavant en cette partie de la grammaire, qui enseigne les éthimologies, pour avouer cette vérité (1). »

Constantin s'arrêta à Vienne le 6 mai de l'an 316, comme nous l'apprend la souscription de la loi *De temporum cursu*, adressée par l'empereur à Julien, gouverneur de la Tarraconaise, *Dat. pridie non. maii, Viennae, Sabino et Rufino Coss.* (2). Mais qu'il y ait fait bâtir un palais en l'honneur de sa mère, et que le nom d'*Illinum* soit un nom corrompu de celui d'*Helenium*, ce sont des conjectures qui dénotent plus de pédanterie que de savoir.

La famille de Guiffrey d'Illins, fort ancienne dans le Viennois, ne subsista pas plus d'un siècle après lui et s'éteignit en la personne d'Aymon d'Illins, chanoine-comte de Lyon, qui rendit hommage au dauphin, le 9 mars 1338, en qualité d'héritier de Guillaume, son frère (3). Les terres d'Illins et des Côtes d'Arey passèrent dans la maison de la Tour, et de celle-ci dans la maison de Grolée.

(1) *Histoire générale de Dauphiné*, in-fol., t. I, p. 412.

(2) *Codex Theodosianus ex edit. Ritter*, t. I, p. 125.

(3) *Inventaire des titres de la chambre des comptes de Grenoble*; Vienne, t. IIIe.

Au mois de février de l'an 1473, Guillaume de Chalon, prince d'Orange, traversant le Dauphiné pour aller se joindre au duc de Bourgogne, alors en guerre avec Louis XI, fut arrêté au port de Loyettes, sur le Rhône, par Philibert de Grolée, seigneur d'Illins, accompagné de quelques autres gentilshommes dauphinois. Philibert conduisit le prince dans son château d'Illins, où il le garda prisonnier pendant plusieurs mois. Aymar du Rivail, de qui nous empruntons ces détails, ajoute que la partie du château occupée par le prince captif était encore de son temps appelée la Cour ou la Salle du Prince (1). Chorier n'ignorait pas cette tradition, mais il l'a volontiers laissée de côté pour montrer son érudition classique et placer son étymologie latine du nom d'Illins.

La dalle sur laquelle est gravée cette épitaphe consiste en une belle pierre blanche de choin, sciée en deux parties, qui servent de linteau à deux portes différentes, l'une dans l'ancien cloître de Notre-Dame-de-l'Isle, l'autre sur la place et à côté du portail de la même église. Le texte que nous donnons a été rétabli par M. Allmer, d'après une copie que Charvet avait relevée dans ses Fastes inédits, avant que la pierre n'eût été ainsi mutilée. C'est la première et la plus ancienne pierre tombale que nous offrent les églises Viennoises, où les tombes plates ne se multiplient qu'au XVI[e] siècle.

La mutilation qu'a subie celle-ci est d'autant plus re-

(1) *Et in aula quadam sui castri Ilini, Viennensis agri, Philibertus Grolea diu ipsum Guilhermum custodivit, ipsaque aula adhuc principis aula nominatur. Aymari Rivallii de Allobrogibus, libri novem;* Viennae, 1844, in-8°, p. 93 et 597

grettable, qu'elle nous montrait un chevalier, non comme à l'ordinaire dans son costume de guerre, mais par exception dans son costume de cour ou d'apparat. Autant qu'il est permis de le reconnaître, Guiffrey d'Illins est représenté vêtu d'une longue robe garnie par le haut d'une broderie, et recouverte par-dessus d'un manteau doublé de vair. Une bulle est suspendue à son col par un cordon, et une toque, dont le bord est garni de perles, couvre sa tête. Il porte les cheveux longs et tient la main droite relevée sur sa poitrine, dans l'attitude attribuée particulièrement aux laïques. Il est en conséquence probable que les chanoines de Saint-Ruf n'étaient plus astreints aux conditions imposées aux premiers religieux de Notre-Dame-de-l'Isle, par l'accord de 1130, et notamment à celle qui leur enjoignait de n'enterrer chez eux que ceux qui auraient fait profession dans leur ordre (1). »

(1) Charvet, *Histoire de l'Église de Vienne*, p. 337.

ÉPITAPHE

DE

GIRARD DE ROUSSILLON

SEIGNEUR DE SERRIÈRES ET D'ANJOU.

422.

HIC IACET DOMNVS GIRARDVS DE ROSSILIONE DOMNVS SARRERIE ET D'ANIOV QVI OBIIT VIII° KALENDAS IVNII ET DEDIT ECCLESIE BEATI MAVRITII LX. LIBRAS PRO GENERALI REFECTIONE ET ANNVA PENSIONE. ANNO DOMINI MCCLXIII.

Ci-git le seigneur Girard de Roussillon, seigneur de Serrières et d'Anjou, qui mourut le 25 *mai et donna à l'église de Saint-Maurice soixante livres pour une réfection générale et pension annuelle. L'an du Seigneur* 1263.

Girard appartenait à la puissante maison de Roussillon, qui traitait de pair avec les Dauphins, et qui ne reconnut la suzeraineté des rois de France que vers le commencement du XVe siècle, peu d'années avant son extinction. Elle tirait son nom du bourg de Roussillon, situé dans l'arrondissement de Vienne, à dix-neuf kilomètres au midi de cette ville, et jouissait, à titre de concession des empereurs d'Allemagne, d'un péage par eau et par terre, établi sur les bords du Rhône, au lieu qui en a retenu

le nom de Péage-de-Roussillon. L'exercice de ce droit se convertissait souvent en exactions d'autant plus arbitraires, que ces roitelets n'avaient rien à redouter du pouvoir séculier. Ils n'étaient pour ainsi dire justiciables que de l'Église, dont l'autorité seule suspendait ou tempérait, jusqu'à un certain point, leurs maltôtes et leurs déportements (1).

Divisée en plusieurs branches, la maison de Roussillon possédait, en Dauphiné, la seigneurie de ce nom, les terres d'Anjou, de Montbreton, de Tullins, de Brangoz, du Bouchage, de Morestel, et en Vivarais, non seulement Serrières et Peyraud, mais encore la ville d'Annonay et tout son territoire.

Elle portait de gueules à l'aigle éployée d'argent, à l'exception de la branche d'Annonay qui, par suite d'une alliance avec l'héritière de cette seigneurie, avait adopté ses armoiries : d'azur à l'échiquier d'argent, ou, pour s'exprimer plus exactement : échiquetées d'argent et d'azur à la bordure de gueules. En style héraldique, ce dernier blason se distingue du précédent, c'est-à-dire de Roussillon *l'ancien* par la dénomination de Roussillon

(1) *Noverint universi presentes litteras inspecturi, quod anno Domini* M. CC. XXXIII. III°. *kalendas septembris Artaudus et Girardus de Rossilione, domini; qui propter exactiones indebitas quas in* pedagio de Rossilione *faciebant et fecerant; a venerando Patre J. (Joanne) Viennensi archiepiscopo excommunicati fuerant; et terra eorum supposita interdicto; promiserunt per se et per successores suos; et juraverunt in manu ejusdem archiepiscopi; quod de cetero nullas exactiones facerent in* pedagio *memorato: et nichil ibidem per se vel alium nisi justum pedagium exigerent vel levarent*, etc.

Sur le sceau qui est encore attaché à l'acte, on voit une aigle éployée avec la légende : *S. Girardi de Rosilione.* (Archives de l'évêché de Grenoble).

moderne. Ce sont à peu près les mêmes armoiries que porte encore Annonay; mais, d'après ce que nous venons de rappeler, il est évident que cette ville ne les doit point à la maison de Roussillon, qui les tenait au contraire d'elle où de ses anciens seigneurs. On pourrait même, à l'appui de cette assertion, faire observer que la ville d'Annonay n'a jamais porté que l'échiquier, sans y ajouter la bordure de gueules, particulière à la maison de Roussillon et empruntée par elle au champ de son ancien écu. Quoi qu'il en soit, les autres branches de cette famille, les seigneurs d'Anjou, de Tullins et du Bouchage, conservèrent les armoiries primitives que nous avons blasonnées.

Girard de Roussillon avait épousé Mathe, fille de Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Alix de Ventadour. De cette union provinrent plusieurs enfants, entr'autres Guigue de Roussillon, seigneur d'Anjou et de Serrières, qui ne s'allia pas moins noblement, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir plus loin (1).

Cette inscription, dont le texte nous a été conservé par Chorier et Charvet, se lisait contre le mur mitoyen de l'église de Saint-Maurice et des Petits-Cloîtres (2).

(1) *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, par Baluze, t. I, p. 171.

(2) *Antiquitez de la ville de Vienne*, p. 230. — *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 779.

ÉPITAPHE DU SEIGNEUR JEAN

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

423.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI M CC LXVI. XV CALENDAS MAII DEPOSITIO DOMINI IOHANNIS ARCHIEPISCOPI NOSTRI QVI TRES CAPELLAS VNAM IN HONORE B. MARIAE ALTERAM IN HONORE SANCTI IOANNIS ET ALIAM IN HONORE SANCTI MAVRICII ET SANCTORVM MACHABEORVM A PARTE AVSTRALI INFRA SEPTA ECCLESIAE MAIORIS BEATI MAVRICII CONSTRVXIT. QVI CASTRVM BASTIDE BASTIVIT ET MVLTAS POSSESSIONES CIRCA ILLVD ACQVISIVIT. QVI CASTRVM MANTALIAE CVM REDDITIBVS ET POSSESSIONIBVS PLVRIBVS EIDEM ADIACENTIBVS ACQVISIVIT. QVI DOMVM DEI VIENNAE AD PEDEM PONTIS RHODANI AEDIFICAVIT ET VNDE SEX OPERA MISERICORDIAE FIANT IBIDEM PERPETVO AD HONOREM DEI ET SVSTENTATIONEM PAVPERVM POSSESSIONES TERRAS ET REDDITVS ASSIGNAVIT. QVI COMITATVM ET PALATIVM VIENNENSEM SVPERIVS AB HVGONE DE PAGNEY DOMINO DE VIENNA PRAETIO SEPTEM MILLIVM LIBRARVM VIENNENSIVM ACQVISIVIT. QVI ECCLESIAM ISTAM SANCTAM VIENNENSEM SPONSAM SVAM AEDIFICIIS MIRABILIBVS, HONORIBVS, MVNERIBVS ET IVRIBVS QVAMPLVRIMIS DOTAVIT. ET ECCLESIAM ROMANENSEM SIMILITER IN QVA QVIESCIT CORPORALITER DITAVIT ET ETIAM SVBLIMAVIT. QVI DOMVM SVAM ARCHIEPISCOPALEM VIENNENSEM CVM CAPELLÂ QVAM IBI SPECIOSAM CONSTRVXIT IN HONORE B. VIRGINIS AEDIFICIIS NOBILIBVS ET CONQVEREMENTIS ALIIS AMPLIAVIT. QVI DOMVM ARCHIEPISCOPALEM ROMANENSEM ACQVISIVIT ET CAPELLAM IBI-

DEM IN HONORE B. KATHERINAE VIRGINIS SVMPTVOSE CONSTRVXIT. ET VNDE IN DICTIS CAPELLIS CELEBRETVR PERPETVO PRO ANIMABVS PRAEDECESSORVM SVORVM SVCCESSORVMQVE SVORVM ARCHIEPISCOPORVM SERVITORIBVS REDDITVS ASSIGNAVIT. QVI BASILICAS B. MARIAE DE VLTRA GERIAM ET B. MARIAE VETERIS VIENNENSIS, SVMPTVOSIS DECORAVIT AEDIFICIIS. QVI DOMVM DE FAYSINS CONSTRVXIT ET IVRA MVLTA REDDITVSQVE IBIDEM ACQVISIVIT. QVI CORPVS GLORIOSI MARTYRIS MAVRICII PATRONI SVI PERSONALITER REVELAVIT IN LOCO VBI IDEM MARTYR CORPORALITER REQVIESCIT VNDE MENTONEM EIVSDEM DICTAE ECCLESIAE APPORTAVIT ET IPSVM MENTONEM CVM VASE PRECIOSO IN QVO EST ET ORNAMENTA PONTIFICALIA VESTES SCILICET DVPLICES VIRIDES ET RVBEAS CAPPAS ET TAPETAS SERVITIO PRAEDICTAE ECCLESIAE DEPVTAVIT. QVI FESTVM REVELATIONIS DICTORVM MARTYRVM MAVRICII ET SOCIORVM EIVS IN DICTA PRAESENTI ECCLESIA SOLEMNITER FIERI DECREVIT ET REFECTIONEM GENERALEM OB REVERENTIAM DICTI FESTI IPSA DIE SVPER PRIORATV DE BOGIIS SERVITORIBVS DICTAE ECCLESIAE PERPETVO ASSIGNAVIT CVM TRIBVS ANNIVERSARIIS QVAE IN FINE SVO RELIQVIT. QVI DOMOS FRATRVM MINORVM VIENNAE ET ROMANIS AC CAPELLAM SANCTI DOMINICI CVIVS COEMETERIVM AD SEPVLTVRAM PAVPERVM DECEDENTIVM IN DICTA DOMO VIENNAE DECREVIT. ET PONTEM RHODANI ET PONTEM SANCTI MARTINI ET PONTEM LAVSONIAE ET PONTEM ROMANVM SVPER ISARAM PRO MAIORI PARTE CONSTRVI PROCVRAVIT. QVI PRAEDICTVM TEMPLVM SEV DOMVM MAIOREM IN HONOREM SANCTORVM MARTYRVM MAVRICII SOCIORVMQVE EIVS A BONAE MEMORIAE D. INNOCENTIO PAPA QVARTO FERIA QVINTA IN ALBIS PASCHALIBVS ANNO DOMINI MILLESIMO DVCENTESIMO QVINQVAGESIMO PRIMO PERSONALITER OBTINVIT CELEBRITER DEDICARI NEC NON PERPETVIS FIRMISQVE INDVLGENTIIS PAPALIBVS HONORARI. FVIT AVTEM DOCTRINAE VERITATIS PRAEDICATOR EXIMIVS

RELIGIOSORVM HOSPES PRAECIPVVS HVMILITATE QVIPPE SVBLIMIS MANSVETVDINE PLACIDVS PATIENTIA FORTIS BENIGNITATE AFFABILIS PIETATE CONDOLENS MISERICORDIA INNOCENS ET MVLTIPLICI ELEEMOSINARVM IRRIGVO IN SVBVENTIONE AFFLVENS AEGRORVM FOELIX TEMPORALIVM GVBERNATOR COLLAPSORVM SPIRITVALIVM REPARATOR. ET VT GESTORVM EIVS FOELICIVM MVLTITVDINEM SVCCINCTA RELATIONE TEXAMVS SIC IESVM CHRISTVM FIRMA CREDVLITATE COGNOVIT ET COGNITVM SINCERO CORDE DILEXIT AC DILECTVM TOTIS VOTIS CONCVPIVIT SIC ET IN FINE SVO AMAVIT QVOD MVNDO ET EIS QVAE IN MVNDO SVNT PENITVS VILIPENSIS AD COELESTIA CVNCTIS STVDIIS ANIMVM VIBRAVIT. QVAE AVTEM DE IPSO VIDIMVS HAEC TESTAMVR ET SCIMVS QVIA VERVM EST TESTIMONIVM (*). ORETIS PRO EO (1).

L'an de l'incarnation du Seigneur 1266, *le* 17 *avril, est décédé le seigneur Jean, notre archevêque, qui a fait construire dans l'enceinte des cloîtres de l'église cathédrale de Saint-Maurice, du côté du midi, trois chapelles; la première en l'honneur de Nostre-Dame, la seconde en l'honneur de saint Jean, et la troisième en l'honneur de saint Maurice et des saints Machabées. — Qui a bâti le château de la Bâtie et fait de vastes acquisitions à l'entour. — Qui a acheté le château de Mantaille avec les droits et les possessions qui en dépendaient. — Qui a fait construire à Vienne, à la descente du pont du Rhône, un Hôtel-Dieu et l'a doté de biens, terres et revenus, afin qu'à perpétuité les six œuvres de miséricorde*

(*) *Evang. S. Joann.*, c. v. v. 32.

(1) *Histoire de la cité de Vienne*, par Jean Le Lièvre, p. 371. — Joannes a Bosco, *Viennae antiquitates*, p. 67. — Charvet, *Histoire de l'Eglise de Vienne*, p. 636. *Traduction de l'épitaphe.*

y soient exercées, à la gloire de Dieu, pour le soulagement des pauvres. — Qui a acheté de Hugues de Pagny, seigneur de Vienne, le comté et le palais supérieur de Vienne, au prix de sept mille livres Viennoises. — Qui a doté cette sainte Église de Vienne, son épouse, d'admirables édifices, d'un grand nombre de prérogatives, de présents et de droits. — Qui a pareillement enrichi l'église de Romans où son corps repose et l'a aussi exhaussée. — Qui a considérablement agrandi et embelli sa maison archiépiscopale de Vienne, où il a fait construire une très-belle chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. — Qui a acheté une maison archiépiscopale à Romans et y a fait élever avec somptuosité une chapelle en l'honneur de sainte Catherine, vierge; ayant eu soin d'assigner à l'une et à l'autre de ces chapelles des revenus suffisants pour qu'il y soit célébré à perpétuité des services pour le repos et l'âme des archevêques ses prédécesseurs et successeurs. — Qui a décoré de somptueux édifices, les basiliques de Notre-Dame-d'Outre-Gère et de Notre-Dame-l'Ancienne, de Vienne. — Qui a construit la maison de Faisin et acquis au même lieu des droits et des revenus considérables. — Qui a relevé en personne le corps de son patron, le glorieux martyr Maurice, au lieu même où son corps repose, d'où il a rapporté son menton; et ce même menton, déposé dans un précieux vaisseau, il l'a donné à son Église avec des ornements pontificaux, savoir : deux chasubles vertes et deux rouges, des chappes, des tapis, qu'il a destinés à perpétuité au service de ladite Église. — Qui a décrété que la fête de la Révélation desdits martyrs, saint Maurice et ses compagnons, serait célébrée solennellement dans ladite Église, et en révérence de cette fête, il a assigné, à perpétuité, pour le même jour, aux serviteurs de ladite Église, une réfection

générale dont les fonds seront pris sur le prieuré de Bougé, avec trois anniversaires qu'il a laissés en mourant. — Qui a fait bâtir deux maisons aux Frères Mineurs, l'une à Vienne, l'autre à Romans, et la chapelle du Saint-Sépulcre dont il a affecté le cimetière à la sépulture des pauvres décédés dans ledit Hôtel-Dieu de Vienne. Et il a fait construire en majeure partie le pont du Rhône et le pont de Saint-Martin, à Vienne, et le pont de l'Auzon et le pont sur l'Isère, à Romans. Qui a obtenu du pape Innocent IV, de bonne mémoire, qu'il vînt en personne, le jeudi de Pâques de l'an 1251*, consacrer en l'honneur des saints martyrs, Maurice et ses compagnons, le temple ou l'église cathédrale, qu'il enrichit, à l'occasion de cette solennité, de perpétuelles et irrévocables indulgences papales. Il fut en outre un prédicateur zélé de la pure doctrine, l'hôte empressé des religieux, grand par son humilité même, doux par sa mansuétude, fort par sa patience, affable par sa bénignité, compatissant par sa tendresse, inoffensif par sa miséricorde, toujours prêt à soulager les malheureux par l'abondance de ses aumônes, administrateur habile des choses temporelles, sage réparateur des ruines spirituelles. Et enfin pour résumer en peu de mots la longue série de ses actions méritoires, il crut en Jésus-Christ d'une foi absolue, croyant en lui, l'aima d'un cœur sincère et en l'aimant le désira de toute l'ardeur de ses vœux. Ce désir fut si vif à la fin de sa vie, que, méprisant profondément le monde et tout ce qui est du monde, toutes ses pensées se portèrent vers le ciel. Nous rendons témoignage de ce que nous avons vu de lui et nous savons que notre témoignage est véridique. Priez pour lui.*

Quoique cette longue notice porte le titre d'épitaphe,

il est certain qu'elle n'a jamais été inscrite que sur les registres obituaires de l'église de Saint-Maurice de Vienne. Elle nous donne une haute idée des richesses et de la bonne administration de l'archevêque Jean, mais elle a oublié de nous dire à quelle famille appartenait ce prélat magnifique. Le Lièvre, qui le nomme Jean de Burnino ou de Burnin, dit « que l'on tient que cet archevêque était de sang royal (1). » Sans prendre cette assertion à la lettre, les relations intimes de Jean avec les princes de la maison de Savoie, les actes nombreux dans lequels il paraît en qualité de témoin, d'arbitre, d'exécuteur testamentaire, nous porteraient à croire qu'il touchait par quelque côté à cet illustre lignage. Nous regrettons avec Charvet que la perte des sceaux, attachés aux chartes de cet archevêque, nous ait privé du plus sûr moyen de décider cette question généalogique (2).

La majeure partie de cette épitaphe étant suffisamment éclaircie par une traduction littérale, nous nous bornerons à quelques remarques sur les paragraphes obscurs ou trop concis.

Hugues de Pagny, de qui Jean de Bournin acheta les droits avec le palais supérieur de Vienne, était issu d'une branche de la maison des anciens comtes de Bourgogne, qui, par suite d'une alliance avec la dernière descendante de Charles-Constantin, comte de Vienne, fils de l'empereur Louis-l'Aveugle, revendiquaient une certaine suzeraineté sur la ville et le comté de Vienne. Ces droits, quelle que fût leur origine, n'étaient point dénués de va-

(1) *Histoire de Vienne*, p. 365.

(2) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 385.

leur, puisque l'archevêque Guy de Bourgogne avait acheté au prix de huit mille écus ceux de son frère Étienne, comte de Bourgogne, et que nous voyons Jean de Bournin acheter de nouveau ces mêmes droits de Hugues de Pagny, qui n'en conserva pas moins, lui et sa postérité, le nom et les armes de Vienne, de gueules à l'aigle d'or. Le palais supérieur, qui, bâti par les Romains dans la haute ville, avait appartenu successivement aux premiers et aux derniers rois du royaume de Bourgogne, resta dès lors la propriété des archevêques de Vienne, qui firent plus tard construire sur ses ruines le couvent des Capucins.

Si l'on entend comme l'a entendu Chorier le paragraphe assez confus où il est question de l'invention du corps de saint Maurice, « Jean de Bournin fit exprès un voyage à Saint-Maurice, en Chablais, pour y faire une recherche exacte du corps de ce martyr. Il fut assez heureux pour le retrouver et pour en rapporter le menton qu'il mit dans un reliquaire particulier, mais depuis il fut joint au crâne dans le reliquaire qu'avoit donné le roi Hugues (1). »

Quelles que soient les circonstances de cette révélation ou invention, il n'en est question que dans cette épitaphe. Elle n'a jamais été connue qu'à Vienne, où l'on célèbre encore, le 26 octobre, la fête semi-double de la Révélation des reliques de saint Maurice et de ses compagnons martyrs, sans que l'office de ce jour fasse mention ni de l'archevêque Jean, ni du temps où elle aurait été instituée. Les Bollandistes, qui n'avaient pas pris

(1) *L'Estat politique de Dauphiné*, t. I, p. 291.

garde à ce passage de l'épitaphe, ne savent comment se rendre compte de l'institution de cette fête dont ils ne trouvent nulle part ni la date ni l'origine (1). Il n'est pas douteux que l'honneur n'en revienne à notre archevêque, mais il est fâcheux que le rédacteur de l'épitaphe ne soit pas entré à ce sujet dans des détails, qui eussent tiré de l'obscurité un fait aussi intéressant pour l'histoire hagiologique de la ville de Vienne.

Nous allons reproduire le texte d'un autre passage, qui a été, selon nous, l'objet d'une étrange distraction de la part de Charvet, prêtre et archidiacre de l'église de Saint-Maurice.

Qui domos fratrum Minorum Viennae et Romanis, ac capellam sancti Dominici, cujus coemeterium ad sepulturam pauperum decedentium in dicta domo Dei Viennae decrevit.

Charvet traduit : « Qui a bâti deux maisons aux Frères Mineurs, l'une à Vienne et l'autre à Romans, et a joint à la première une chapelle en l'honneur de saint Dominique, avec un cimetière qu'il bénit pour la sépulture des pauvres. »

Ce paragraphe de l'épitaphe énumère succinctement les fondations et les restaurations qui sont dues à l'archevêque Jean, mais il n'existe aucune corrélation entre les deux membres de phrase dont il est composé. Il s'agit d'abord de la fondation des maisons des Frères Mineurs à Vienne et à Romans, et ensuite de celle d'une chapelle accompagnée d'un cimetière, qui, n'en déplaise

(1) *Dies XXVI octobris celebritati specialim designatus, quo tempore fuerit, non invenio, uti nec quare Revelationis titulo insignitus fuerit.*

De sancto Mauricio et sociis Thebacis m. m. Die vigesima secunda septembris, p. 384.

à Charvet, ne se relie nullement aux fondations précédentes. La fondation du couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers, à Sainte-Colombe-lez-Vienne, est, à juste titre, attribuée à Jean de Bournin; il ne fit sans doute que contribuer à l'érection du couvent des Frères Mineurs à Romans, car ce couvent, commencé en 1252, reconnaissait pour ses principaux fondateurs les seigneurs de Saint-Vallier, de la maison de Poitiers, et les seigneurs d'Hostun (1). Quant à la chapelle dont il est ensuite question, je ne pense pas qu'il faille lire avec Le Lièvre : *Capellam sancti Dominici*, la chapelle de saint Dominique, mais bien avec Jean Du Bois : *Capellam S. Dominici* (capellam Sepulchri Dominici), la chapelle du sépulcre de Notre-Seigneur, communément appelée la chapelle du Saint-Sépulcre.

C'était une chapelle que saint Adon, archevêque de Vienne au IXe siècle, avait fait bâtir sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Elle était placée à l'entrée de l'église cathédrale, qui n'avait point alors l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Jean de Bournin la fit réparer et affecta l'espace libre, qui se trouvait autour de cette chapelle, à un cimetière destiné à la sépulture des pauvres, qui mouraient dans l'Hôtel-Dieu qu'il avait fondé à la descente du pont du Rhône. Cette pieuse disposition ne fut point mise en oubli lorsque, par suite

(1) *Porro praecipui hujus coenobii fundatores fuerunt domini a Pictavia, ac consanguinei christianae ac nobilis familiae ab Hostoduno : quorum insignia supersunt, in ea testudine altissima, quae supremum altare tegit. (Descriptio coenobiorum provinciae D. Bonaventurae seu Burgundiae; per fratrem Cl. Picquet, Franciscanorum apud Romonenses Guardianum;* Turnoni, 1610, in-8°, p. 141).

du prolongement de la nef de l'église de Saint-Maurice, on jugea convenable de transporter la chapelle du Saint-Sépulcre au milieu du petit cloître, ainsi que nous l'expliquerons sous le n° 533. Dans tous les cas, il ne reste pas à Vienne la moindre trace d'une chapelle sous le vocable de Saint-Dominique.

Innocent IV, après avoir demeuré plus de six années à Lyon, où il était venu chercher un refuge contre les entreprises de l'empereur Frédéric II, quitta cette ville, *quarta feria post resurrectionem Dominicam*, c'est-à-dire le mercredi 19 avril 1251, le jour de Pâques se trouvant le 16. *Prima die Viennam deveniens, receptus est cum gaudio et honore*, le premier jour, arrivant à Vienne, il y fut accueilli avec joie et honneur. C'est donc, comme le dit notre épitaphe, le jeudi de Pâques, 20 avril, *feria quinta in albis Paschalibus*, l'an 1251, que le pape Innocent IV consacra de nouveau l'église de Saint-Maurice, considérablement augmentée et embellie par les soins de Jean de Bournin. Charvet prétend que le Pape séjourna quelque temps à Vienne; la vérité est qu'il y passa la journée du 20 avril, mais il en repartit le lendemain, *secunda die*, et, montant en bateau, il descendit le Rhône jusqu'à Orange, après s'être arrêté sur sa route dans les villes de Valence et de Viviers (1).

(1) *Vita Innocentii Papae IV, auctore Nicolao de Curbio, apud S. Baluzii Miscellan.* T. VII, p. 384; Paris, 1715, in-8°.

424.

† ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M ⁝ CCLXIII KL AVGVSTI OBIIT IOHANNES ⁝ DE LARVA QVI ⁝ DEDIT ⁝ NOBIS ⁝ X ⁝ LIBRAS PRO ⁝ ANNIVERSARIO ⁝ SVO ⁝ VNDE ⁝ PRIOR ⁝ SANCTI ⁝ MARTINI VIENNE ⁝ DEBET ⁝ ANNVATIM ⁝ PITANCIARIO ⁝ REDDERE ⁝ DE CENSV ⁝ QVEM ⁝ RECIPIT ⁝ DE DOMIBVS ⁝ QVAE ⁝ FVERVNT ⁝ IOHANNIS ⁝ SEXTARII ⁝

L'an du Seigneur 1263, *le* 1er *aoust, mourut Jean de Larue ou Larva, qui nous donna dix livres pour son anniversaire, lesquelles le prieur de Saint-Martin, de Vienne, est tenu de compter annuellement au pitancier sur la rente qu'il reçoit des maisons ayant appartenu à Jean Sestier.*

Le pitancier était celui qui, dans les monastères ou les communautés, était chargé de pourvoir à la nourriture, à la pitance des religieux.

Cette inscription a été trouvée chez un marchand, à Lyon, et dessinée d'après un calque levé par M. Girard. Toutefois nous ne pouvons assurer qu'il faille lire 1250 et le 13 des calendes — ou 1260 et le 3 des calendes — ou 1263 et le jour des calendes d'aoust. Nous ignorons d'où provenait cette pierre et ce qu'elle est devenue; cependant la précaution que l'on a prise de

mentionner qu'il s'agit du prieuré de Saint-Martin *de Vienne,* nous porte à croire qu'elle n'est pas sortie de cette ville.

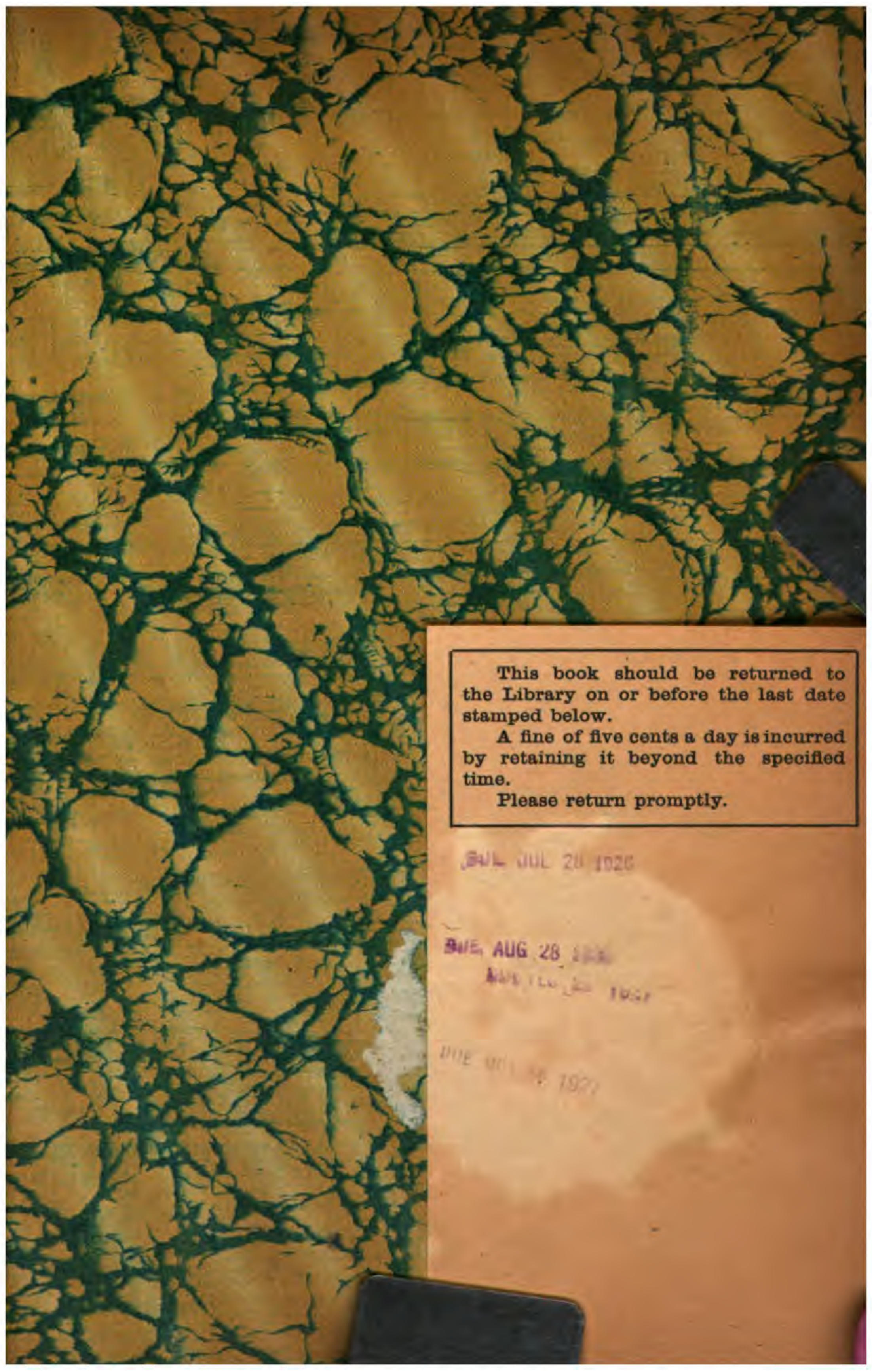
FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

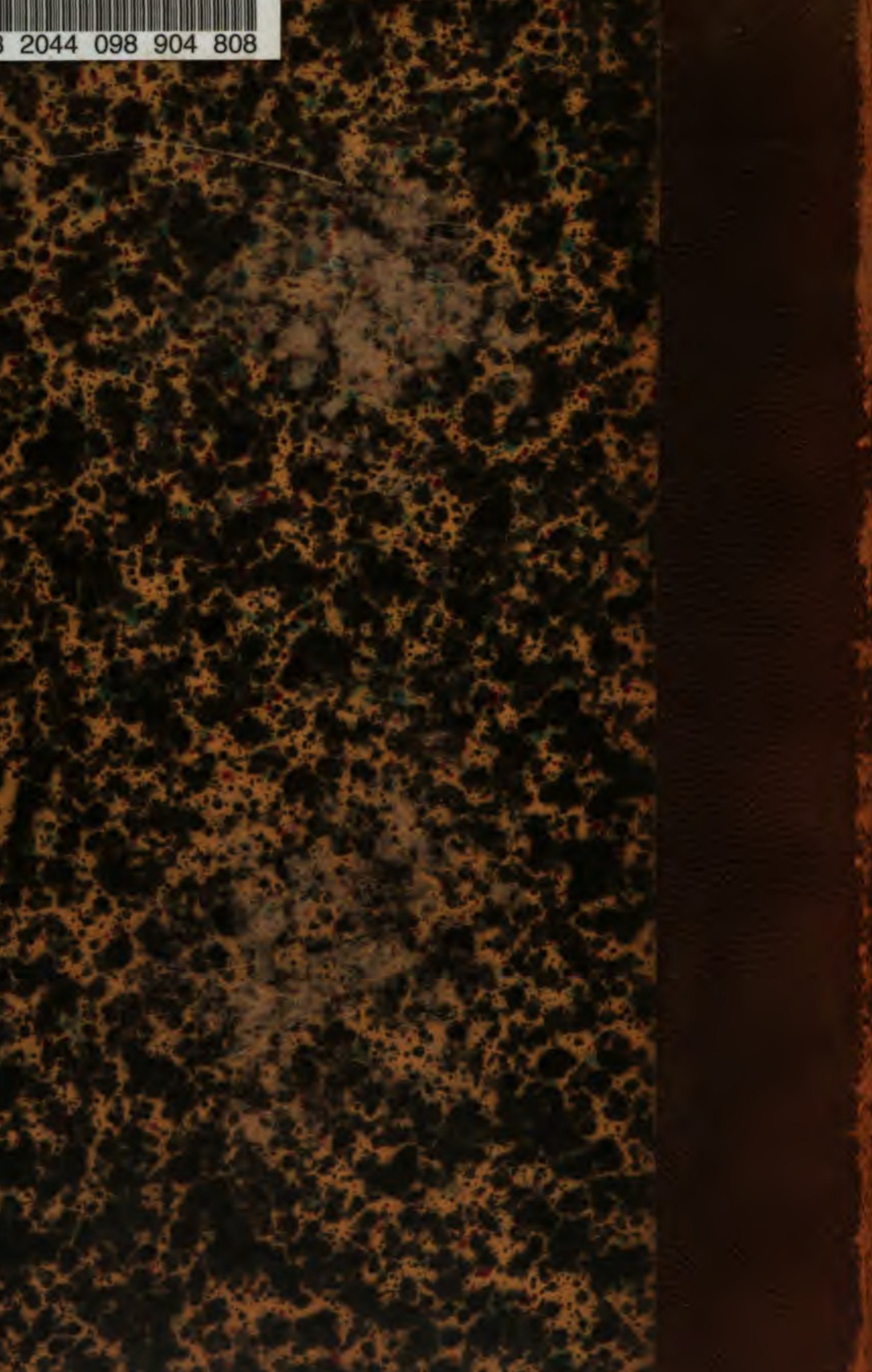
Tout souscripteur ou acquéreur des Inscriptions de Vienne, aura droit à un exemplaire de la Description du Musée de Vienne & du Temple d'Auguste & de Livie, par Delorme, 1 vol. in-8, orné de neuf lithographies.



Vienne. Imp. Savigné.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.


3 2044 098 904 808